

# bulletin



N° 2017 - 1

© OIE/M. Espinosa

*Le bien-être animal,  
un atout pour l'élevage*

Oie

# sommaire



Annie-Spratt



© USDA



Ivan Dimitroff

## éditorial

- Le bien-être animal, un atout pour l'élevage 1

## vie de l'OIE

Nouvelle procédure de nomination et d'élection des experts des Commissions spécialisées 29

nouvelles publications 34

activités des Commissions spécialisées, Groupes de travail et Groupes *ad hoc* 37

nouvelles du siège de l'OIE 41

actions régionales 45

actes officiels 62

renforcement des Services vétérinaires 64

- Activités du Centre collaborateur pour le bien-être animal et les systèmes de production animale 96
- Des connexions au niveau mondial pour des actions au niveau local 97
- Bien-être des animaux de laboratoire : l'horizon s'éclaircit 101
- Priorités en matière de bien-être animal pour la région Europe 105
- Activités de l'Office international de la viande dans le domaine du bien-être animal 112
- Le bien-être animal pour un monde meilleur : l'ambition d'un partenariat 114



## Dossier spécial bien-être animal

- « Un seul bien-être » : un cadre pour favoriser l'application des normes de l'OIE sur le bien-être animal 3
- « Un seul bien-être » : vers des systèmes de production animale durable 8
- Applications mobiles basées sur les protocoles AWIN d'évaluation du bien-être animal dans les exploitations 14
- Le rôle de l'OIE dans la gestion des catastrophes et la réduction des risques 20
- Récit exemplaire d'une activité de renforcement des capacités : Le Programme d'amélioration du bien-être animal (IAWP) de l'OIE 32
- Mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur du bien-être animal dans les Amériques 45
- Plateforme de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe 47
- Liste des Centres collaborateurs dans le domaine du bien-être animal 94

## l'OIE et ses partenaires

### épidémiologie & programmes de contrôle des maladies animales

- Mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse 75
- Cartographie de la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse 81
- Cachexie chronique des cervidés en Norvège 89

## actualités internationales

### événements

- 2<sup>e</sup> Symposium international sur les alternatives aux antibiotiques 115
- Visite de la Directrice générale dans une communauté rurale de Bolivie 119
- Visite officielle de la Directrice générale au Brésil 120

### agenda

121

## divers

- L'OIE dresse la première liste des établissements d'enseignement vétérinaire dans le monde 122



## Le bien-être animal, un atout pour l'élevage

Depuis l'Antiquité, les débats sur les relations entre l'Homme et l'animal sont florissantes et font controverse. Des philosophes comme Pythagore exhortaient au respect envers les animaux, pensant qu'humains et non-humains avaient le même type d'âme, tandis qu'Aristote soutenait la thèse selon laquelle la domination humaine sur les animaux faisait partie de l'ordre naturel.

Force est de reconnaître que le destin des animaux est étroitement entrelacé au nôtre : tous, animaux d'élevage, de compagnie, ou faune sauvage, sont des composantes essentielles de notre environnement et interagissent constamment avec lui. Mais quelles que soient nos propres conceptions culturelles, religieuses ou sociétales, quelles que soient les divergences et polémiques, notre attitude envers les animaux est un élément fondamental de la définition de notre humanité.

Les notions de bien-être animal ont longtemps été considérées comme non scientifiques et seulement dépendantes des considérations culturelles qui lient l'Homme à l'animal. Cette approche est désormais réfutée par les nombreuses études qui ont bien démontré que les débats, puis les régulations, pouvaient être étayés par des arguments scientifiques prouvés.

*La conscience d'une nécessaire cohérence entre bien-être animal et développement durable de l'élevage se fait jour et contribuera certainement au développement de nouvelles pratiques plus respectueuses des animaux*

Il y a une vingtaine d'années, l'objectif principal d'une politique de bien-être animal était d'améliorer les conditions d'élevage, les conditions de transport et d'abattage, etc., afin de respecter les besoins physiologiques et le comportement des animaux, et d'améliorer

leur productivité. Cet objectif reste pertinent dans de très nombreux pays. Mais aujourd'hui le paradigme change et des considérations nouvelles conduisent à avoir un autre regard sur les questions de bien-être animal, en particulier pour la production animale, où la conscience d'une nécessaire cohérence entre bien-être animal et développement durable de l'élevage se fait jour et contribuera certainement au développement de nouvelles

pratiques plus respectueuses des animaux.

Notons également que dans les pays les plus favorisés le consommateur ne se préoccupe plus uniquement du prix des produits ou de la salubrité de son alimentation. Il s'intéresse aussi à la façon dont les aliments sont produits et notamment aux méthodes d'élevage, de transport et d'abattage des animaux.

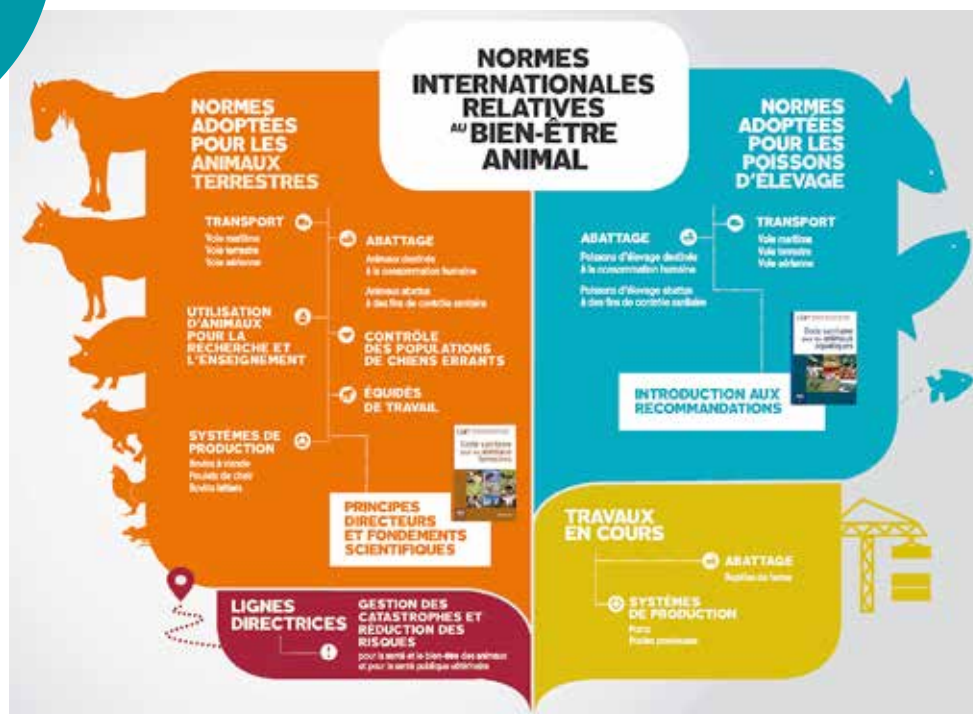
De façon certes encore timide mais bien présente, on peut pressentir que la tendance ne fléchira pas et que l'intégration croissante d'exigences de bien-être animal dans les négociations d'accords commerciaux bilatéraux portant sur les animaux et les produits d'origine animale constituera un élément supplémentaire favorisant une meilleure application des normes internationales.

Dans ce contexte, il est d'autant plus essentiel de formuler et adopter des normes claires, étayées et applicables, tout en assurant une diffusion des connaissances et d'exemples concrets contribuant à une bonne appropriation des concepts et à leur mise en application.

Il est également essentiel de maintenir un dialogue franc et constructif entre les parties pour une compréhension mutuelle. La place essentielle des éleveurs et des propriétaires d'animaux comme premiers acteurs du bien-être de leurs animaux est à rappeler, tout en soulignant que ces mêmes éleveurs doivent aussi faire face à des contraintes économiques permanentes, à des risques sanitaires difficiles à maîtriser, à des conditions de vie souvent précaires pour eux-mêmes et leurs familles.

En décembre dernier, l'OIE a organisé la quatrième conférence mondiale sur le bien-être animal, qui s'est tenue à Guadalajara, au Mexique (6-8 décembre 2016), grâce au





non gouvernementales pour le bien-être des animaux, les experts scientifiques et les Pays membres de l'OIE et leurs experts afin d'assurer un soutien et un engagement continus pour la mise en œuvre des normes de l'OIE.

Forte de ces soutiens et des propositions faites durant cette conférence, et se basant sur les acquis des actions engagées depuis plusieurs années au niveau régional en application des recommandations

faites lors des trois conférences mondiales précédentes (Paris 2004, Le Caire 2008, Kuala Lumpur 2012), l'OIE pourra soumettre une stratégie mondiale pour le bien-être des animaux à l'Assemblée mondiale des Délégués pour

adoption lors de la Session générale de mai 2017. Cette nouvelle étape sera un signe supplémentaire fort pour encourager la mise en œuvre des normes d'ores et déjà votées.

*Il est essentiel de maintenir un dialogue franc et constructif entre les acteurs du bien-être animal pour une compréhension mutuelle*

Pour toutes ces raisons, l'OIE est fière de s'être engagée comme organisme normatif de référence en matière de bien-être animal, domaine englobant également la santé des animaux, mandat historique de l'Organisation. Par l'application de ces normes adoptées par les Pays membres, les Services vétérinaires nationaux apportent une contribution concrète et significative à la protection des animaux.

Nous poursuivrons donc cette mission.

**Monique Éloit**  
**Directrice générale**

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2587>

soutien financier et logistique des Autorités vétérinaires du Ministère de l'agriculture du Mexique (SAGARPA-SENASICA<sup>1</sup>).

Ce fut un rendez-vous important pour :

- discuter de l'évolution des sciences en matière de bien-être animal, qui permettent d'assurer que les normes de l'OIE soient les plus pertinentes ;
- mettre en lumière comment le renforcement de nos programmes au bénéfice des Pays membres peut aider à une meilleure application des normes ;
- débattre d'une stratégie mondiale, sur la base des retours d'expériences et des résultats des stratégies régionales déjà mises en œuvre.

L'ensemble des participants a soutenu l'approche de l'OIE, et je vous invite à prendre connaissance des recommandations finales sur notre site web<sup>2</sup>. Je souhaite en souligner quelques points principaux. Il est notamment demandé à l'OIE de :

- poursuivre son engagement pour influencer les responsables décisionnaires afin de soutenir de nouveaux programmes de recherche, y compris par le développement de l'utilisation de nouvelles technologies ;
- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales de bien-être animal, en collaboration avec les organisations régionales pour répondre aux besoins et priorités fixés par les Pays membres ;
- établir un cadre de dialogue permanent entre les représentants de l'industrie animale, les organisations

Portail de l'OIE sur le bien-être animal : [www.oie.int/bienetreanimal](http://www.oie.int/bienetreanimal)

1. SAGARPA : Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, le développement rural, la pêche et l'alimentation ; SENASICA : Service national de la santé, la sécurité sanitaire et la qualité agro-alimentaire  
2. [www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/introduction.html](http://www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/introduction.html)

# « Un seul bien-être » : un cadre pour favoriser l'application des normes de l'OIE sur le bien-être animal

Rebeca Garcia

Point focal national de l'OIE pour le bien-être animal. Animal Welfare Team, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA),  
17 Smith's Square, London SW1P 3JR (Royaume-Uni)  
E-mail : rebeca.garcia@apha.gsi.gov.uk

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

## Mots clés

Bien-être animal – développement durable mondial – norme – « Un seul bien-être » – « Un monde, une seule santé ».

## Résumé

Le concept « Un seul bien-être » met en exergue le lien qui existe entre le bien-être animal, le bien-être de l'homme, la biodiversité et l'environnement. Il s'appuie sur la mise en œuvre du concept « Un monde, une seule santé » et vient le compléter, afin de parvenir à des approches globales à l'appui du développement durable mondial.

## Contexte

Le bien-être animal (Encadré 1) est une question complexe à multiples facettes intégrant des dimensions tant scientifiques, qu'éthiques, économiques, culturelles, sociales, religieuses et politiques [1]. Cela démontre à quel point il est étroitement lié au bien-être de l'homme, à la biodiversité et à l'environnement, aux différents niveaux de la société.

Tout comme « la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent » [2], la préservation et l'amélioration du bien-être animal sont liées directement ou indirectement, sur de nombreux plans, au bien-être de l'homme et aux questions environnementales. Ces liens couvrent de nombreux domaines qui parfois empiètent sur ceux traités par le cadre stratégique « Un monde, une seule santé » et les 12 principes de Manhattan (Encadré 2).

Le concept « Un seul bien-être » ne prétend pas remplacer celui de « bien-être animal ».

### Encadré 1

#### Définition du bien-être animal et du bien-être de l'homme

Le **bien-être animal** est défini à l'article 7.1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, comme suit : « On entend par bien-être animal la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse.

Le bien-être animal requiert les éléments suivants : prévention et traitement approprié des maladies, protection, soins, alimentation adaptée, manipulations réalisées sans cruauté, abattage ou mise à mort effectuées dans des conditions décentes. La notion de bien-être animal se réfère à l'état de l'animal, le traitement qu'un animal reçoit est couvert par d'autres termes tels que soins, conditions d'élevage et bientraitance. »

Dans cet article, **bien-être de l'homme** est employé comme terme équivalent pour le genre humain.



## Encadré 2

## Les principes de Manhattan pour « Un monde, une seule santé » [3]

1. Reconnaître le lien fondamental qui existe entre la santé des humains, des animaux domestiques et de la faune sauvage et la menace que les maladies font peser sur les populations, leur approvisionnement en denrées alimentaires et leur économie ainsi que sur la biodiversité, essentielle au maintien d'environnements sains et d'écosystèmes qui fonctionnent bien, ce dont nous avons tous besoin.
2. Reconnaître que les décisions concernant l'utilisation des terres et de l'eau ont de réelles implications pour la santé. Quand nous ne parvenons pas à reconnaître cette relation, des effets se font sentir sur la résilience des écosystèmes et sur les modèles d'émergence et de propagation des maladies.
3. Considérer les sciences relatives à la santé de la faune sauvage comme une composante essentielle de la prévention, de la surveillance, du suivi épidémiologique, du contrôle et de l'atténuation des maladies à l'échelle mondiale.
4. Reconnaître que les programmes de santé humaine peuvent grandement contribuer aux actions de protection de la nature.
5. Concevoir des approches adaptatives, holistiques et tournées vers l'avenir pour la prévention, la surveillance, le suivi épidémiologique, le contrôle et l'atténuation des maladies émergentes et réémergentes, approches tenant pleinement compte de la complexité des interconnexions entre les espèces.
6. Chercher à intégrer pleinement tant les aspects de conservation de la biodiversité que les besoins humains (y compris ceux liés à la santé des animaux domestiques) dans le processus d'élaboration de solutions aux menaces que représentent les maladies infectieuses.
7. Réduire la demande et mieux réglementer le commerce international d'animaux sauvages vivants et de viande de brousse, non seulement pour protéger la faune sauvage, mais aussi pour diminuer les risques de transfert de maladies, de transmission inter-espèces et de relations inédites entre l'agent pathogène et l'hôte. Le coût de ce commerce mondial en termes d'impact sur la santé publique, l'agriculture et la biodiversité est gigantesque et la communauté mondiale doit envisager ce commerce sous l'angle de la menace qu'il constitue réellement pour la sécurité socio-économique mondiale.
8. Limiter l'abattage prophylactique massif d'espèces sauvages en liberté aux situations pour lesquelles il existe un consensus scientifique international et pluridisciplinaire selon lequel la population sauvage concernée représente une menace majeure imminente pour la santé humaine, la sécurité alimentaire ou la santé d'autres populations sauvages.
9. Accroître les investissements dans les infrastructures mondiales de santé humaine et de santé animale, en tenant compte de la gravité des menaces de maladies émergentes et réémergentes à l'encontre des personnes, des animaux domestiques et de la faune sauvage. Une meilleure capacité à surveiller la santé humaine et la santé animale à l'échelle mondiale et à partager les informations de façon précise et rapide (en tenant compte des barrières linguistiques) ne peut que contribuer à améliorer la coordination des actions entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les établissements de santé animale et de santé publique, les fabricants de vaccins et de médicaments, entre autres parties prenantes.
10. Mettre en place des relations de collaboration entre les gouvernements, les populations locales, le secteur privé et le secteur public (c'est-à-dire à but non lucratif) afin de relever les défis de la santé mondiale et de la conservation de la biodiversité.
11. Fournir des ressources et un soutien adéquats aux réseaux mondiaux de surveillance de la santé de la faune sauvage qui échangent des informations sanitaires avec les communautés de santé publique et de santé de l'élevage dans le cadre des systèmes d'alerte rapide en cas d'émergence ou de réémergence de menaces sanitaires.
12. Investir pour éduquer et sensibiliser la population mondiale ainsi que pour influencer sur les processus politiques pour qu'il y ait une vraie reconnaissance du fait que les relations entre la santé et l'intégrité des écosystèmes doivent être mieux comprises afin d'accroître la perspective d'avoir une planète en meilleure santé.

Bien au contraire, c'est un outil servant à intégrer le bien-être animal plus efficacement dans des cadres directifs et des projets plus larges à l'échelle mondiale et à contribuer ainsi à améliorer la communication, la coordination et la collaboration. L'intégration du concept « Un seul bien-être » à celui de « Un monde, une seule santé » peut renforcer et aider à mieux intégrer la relation entre les différents acteurs en appréhendant toutes les questions pertinentes ayant trait aux animaux et à notre société de manière globale.

La 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal comprenait deux séances plénières consacrées au concept « Un seul bien-être ». De nombreux intervenants ont attiré l'attention sur la pertinence de ce concept qui venait compléter celui de « Une seule santé » et sur la nécessité de reconnaître les interconnexions existant entre le bien-être animal et les autres disciplines à l'appui du développement durable mondial. L'approche « Un seul bien-être » satisfait aux Objectifs de développement durable des Nations



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Unies dans les domaines se rapportant aux animaux en aidant à « bâtir la croissance économique et répondre à divers besoins de la société dont l'éducation, la santé, la protection sociale et les opportunités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et en œuvrant à la protection de l'environnement » [4]. Les intervenants ont également souligné les avantages d'une approche « Un seul bien-être » en tant qu'outil permettant d'accroître l'interaction et la communication entre les différents groupes d'acteurs dans les domaines concernés [5]. Tous ces éléments permettent de soutenir la mise en œuvre des normes de l'OIE.

Au vu des interconnexions complexes à différents niveaux, « Un seul bien-être » est un concept très vaste. Dès lors, il est impératif de définir un ensemble de domaines ou de catégories afin d'établir un cadre conceptuel. Une fois les catégories établies, il devient plus facile de recueillir et d'organiser les éléments de preuve disponibles. Ceci permettra aussi aux différents acteurs issus des disciplines concernées d'œuvrer ensemble à un objectif commun en vue d'améliorer le bien-être animal, le bien-être de l'homme, la biodiversité et l'environnement.

## Développer un cadre pour le concept « Un seul bien-être » : approches à adopter au plan pratique

De grands progrès ont été accomplis au cours des dernières décennies afin d'élaborer et de mettre en œuvre des normes sur le bien-être animal. Toutefois,

il reste encore de nombreux défis à relever pour l'améliorer durablement. Cela peut s'expliquer, en grande partie, par le fait que très souvent la question du bien-être animal est envisagée et abordée de manière isolée au lieu de l'intégrer à d'autres questions pertinentes dans un domaine donné. L'intégration de la thématique du bien-être animal et le renforcement de la collaboration et de la communication entre les différents acteurs permettraient de travailler plus efficacement.

Bon nombre de projets et de publications ont déjà mis en exergue le lien qui existe entre le bien-être animal et d'autres domaines relevant du bien-être de l'homme et de l'environnement. Un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), publié en 2014, suggère que les organisations mondiales « devraient inclure de manière proactive le bien-être des animaux comme un élément fondamental de leurs projets, intégrés avec et contribuant à d'autres objectifs tels que la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, la santé humaine et la santé animale, la viabilité de l'environnement, la sécurité du personnel, le développement rural, l'égalité entre les sexes et la justice sociale » [6]. Depuis, de nombreux projets ont commencé à intégrer le bien-être animal dans une approche « Un seul bien-être ». Ceci a permis aux projets en cours d'en tirer de nouveaux avantages.

L'incorporation du concept « Un seul bien-être » dans les projets permet d'accroître la visibilité de cette





thématique et de recueillir des preuves des bénéfices directs et indirects consécutifs à l'intégration du bien-être animal à d'autres disciplines. Des exemples ont été présentés lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal [5]:

- rappel des liens existant entre le bien-être animal et la productivité (« des animaux bien traités sont plus rentables; des animaux de rente sains réduisent les frais d'exploitation; une meilleure manipulation des animaux se traduit par un rendement en viande accru »);
- constatations découlant d'études en cours sur les systèmes pastoraux traditionnels et les systèmes sylvopastoraux (incluant arbres, arbustes et pâturages) qui tendent à mettre en évidence un niveau de bien-être animal plus élevé avec ces différents systèmes (c'est-à-dire davantage de comportements d'affiliation au groupe et une optimisation de la quête alimentaire dans les moments les plus chauds et les plus humides) de même qu'un mode d'élevage plus durable (plus de biodiversité et davantage de services écosystémiques), si on les compare à un système de monoculture;
- le rôle des animaux à l'appui des moyens de subsistance des hommes, lorsque les animaux sont une source d'aliments, de revenus, de statut social

et d'identité culturelle, ainsi qu'une compagnie et une sécurité;

- le rôle d'un bien-être animal accru dans le programme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>1</sup>;
- l'importance d'un comportement responsable de la part des propriétaires de chiens et l'adoption d'une approche « Un monde, une seule santé » en associant la santé animale et les aspects communautaires dans les programmes de contrôle des populations de chiens afin d'obtenir des résultats plus efficaces.

Il existe bien d'autres exemples encore et, selon le bref résumé susmentionné, il est clair que les disciplines concernées relèvent naturellement de différents groupes d'acteurs et domaines de compétences. Par conséquent, afin de clarifier et de faciliter la mise en œuvre de l'approche « Un seul bien-être », il est préférable de développer et de définir un cadre conceptuel dans lequel les orientations politiques et les acteurs concernés peuvent être ordonnés selon les différents résultats de « Un seul bien-être ». Une publication récente a décrit et énuméré de nombreux domaines susceptibles de bénéficier (ou bénéficiant déjà) de l'approche « Un seul bien-être » [7]. Les résultats décrits peuvent servir de base pour développer

1. Plus d'informations sur le programme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et sur les Objectifs de développement durable : [www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/](http://www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/)



## Encadré 3

## Propositions de cadre conceptuel pour « Un seul bien-être » [6]

1. **Diminution des mauvais traitements envers les animaux et les humains** : ce volet couvre tous les aspects du rapport entre les sévices infligés aux animaux et la violence familiale et sociale. Ceci va dans le sens de la lutte menée à l'échelle internationale contre la criminalité et la violence, en particulier la violence domestique et les mauvais traitements envers les personnes âgées et les enfants.
2. **Amélioration du bien-être animal et aspects sociaux** : ce volet concerne les situations dans lesquelles entrent en jeu à la fois le bien-être animal, des facteurs socio-économiques et des faits délictueux (autres que ceux cités plus haut), notamment en centre-ville ou dans les quartiers difficiles. Les interventions relatives au bien-être animal menées à ce niveau (c'est-à-dire toutes les interventions en rapport avec les personnes sans abri, le syndrome de Noé, les combats de chiens, l'anxiété de séparation, etc.) viennent en appui aux autres actions sociales menées en centre-ville. Cette approche recoupe l'approche « Une seule santé » dès lors que les personnes concernées sont atteintes de troubles psychiques.
3. **Amélioration du bien-être animal – la question de la pauvreté et de la solidarité** : ce volet concerne le lien entre les mauvaises conditions de bien-être humain et les mauvaises conditions de bien-être animal. Le fait de favoriser l'introduction du bien-être animal dans les plans d'amélioration générale des conditions de vie des personnes est considéré comme une garantie de succès.
4. **Amélioration du bien-être animal et sécurité sanitaire des aliments** : ce volet englobe tous les aspects du lien existant entre le bien-être animal et la sécurité sanitaire des aliments. Les améliorations réalisées en matière de bien-être animal favorisent une plus grande sécurité sanitaire des aliments.
5. **Amélioration du bien-être animal et du bien-être des éleveurs – accroissement de la productivité des élevages** : ce volet comprend les éléments qui lient le bien-être des éleveurs à celui des animaux. Cela inclut l'environnement dans lequel les animaux sont maintenus ainsi que les pratiques de production durable.
6. **Amélioration du bien-être animal, amélioration de la sécurité alimentaire et développement durable** : sont pris en compte dans ce volet conceptuel les travaux menés sur les aspects bénéfiques que génère l'amélioration du bien-être animal dans d'autres domaines, plus étendus, dont la société se préoccupe également, tels que le changement climatique, le développement durable de l'élevage ou encore la gestion des catastrophes.
7. **Une plus grande efficacité grâce à une approche plus pluridisciplinaire** : La concertation et la pluridisciplinarité accrues des actions menées peuvent augmenter leur efficacité et leur efficacité. Par exemple, si les indicateurs de bien-être animal peuvent servir à alerter sur la capacité de l'éleveur à se débrouiller, ils peuvent également servir à déceler le mauvais état de santé ou le mal-être de l'éleveur le cas échéant. De la même manière, le mal-être qu'un médecin détecte chez un éleveur peut alerter sur un manque de bien-être animal dans l'élevage. Ainsi les différentes professions ont un rôle à jouer dans l'amélioration à la fois du bien-être des animaux de la ferme et du bien-être des éleveurs.
8. **Un mutuel secours, un meilleur avenir** : ce volet concerne les interventions auxquelles participent des animaux ainsi que les programmes de réinsertion qui incluent l'adoption d'un animal, programmes qui bénéficient tant aux personnes qu'aux animaux concernés.
9. **Amélioration de la conservation de la biodiversité, aspects environnementaux et bien-être de l'homme** : ce volet concerne les liens existant entre les questions d'environnement et de protection de la nature et les questions de bien-être animal/humain.

un cadre conceptuel<sup>2</sup>. Le fait de définir des sous-catégories du concept « Un seul bien-être » permettra d'apporter des précisions sur ce qu'il englobe et offrira un mécanisme à l'appui d'une collaboration et d'une collecte de preuves plus efficaces à l'échelle mondiale (Encadré 3).

## Conclusions

L'adoption d'une approche « Un seul bien-être » peut permettre « d'améliorer le bien-être animal afin d'améliorer le bien-être des hommes (et vice versa) ;

de coordonner les actions entre les Services vétérinaires et les autres services ; de protéger l'environnement comme une étape fondamentale pour le bien-être tant des hommes que des animaux » [8].

La reconnaissance des liens existant entre le bien-être animal, le bien-être de l'homme et l'environnement représente un pas en avant dans la mise en œuvre des normes et des politiques sur le bien-être animal, l'objectif visé étant d'intégrer le bien-être animal à d'autres domaines, pour le bien de tous.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2588>

## Références

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2013). – Le bien-être animal d'un coup d'œil. Page web : [www.oie.int/fr/bien-etre-animal/la-sante-animale-dun-coup-doeil/](http://www.oie.int/fr/bien-etre-animal/la-sante-animale-dun-coup-doeil/) (consultée le 28 décembre 2016).
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2013). – « Une seule santé » en bref. Page web : [www.oie.int/fr/pour-les-medias/onehealth-fr/](http://www.oie.int/fr/pour-les-medias/onehealth-fr/) (consultée le 28 décembre 2016).
3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2008) – Contributing to One World, One Health: a strategic Framework for Reducing Risks of Infections Diseases at the Animal-Human-Ecosystems Interface'. Disponible à l'adresse : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/O11/aj137e/aj137e00.pdf> (consulté le 3 janvier 2017).
4. Nations Unies (2016). – Le programme de développement durable. Page web : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/) (consultée le 29 décembre 2016).
5. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal. Page web : [www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/introduction.html](http://www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/introduction.html) (consultée le 29 décembre 2016).
6. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2009). – Renforcement des capacités pour la mise en place des bonnes pratiques pour le bien-être des animaux. Rapport de la réunion d'experts de la FAO. Siège de la FAO (Rome), 30 septembre – 3 octobre 2008. Page web : [www.fao.org/docrep/012/i0483f/i0483f00.htm](http://www.fao.org/docrep/012/i0483f/i0483f00.htm) (consultée le 28 décembre 2016).
7. García Pinillos R., Appleby M.C., Manteca X., Scott-Park F., Smith C. & Velarde A. (2016). – One Welfare – a platform for improving human and animal welfare. *Veterinary Record*, **179**, 412-413 (supplementary material). Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1136/vr.i5470>.
8. Fraser (2016). – What do we mean by One Welfare? Exposé présenté lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal, décembre 2016. Disponible à l'adresse : [www.oie.int/eng/animal-welfare-conf2016/PTT/2.1.%20Fraser%20D.pdf](http://www.oie.int/eng/animal-welfare-conf2016/PTT/2.1.%20Fraser%20D.pdf) (consulté le 28 décembre 2016).

## « Un seul bien-être » :

Francisco Galindo <sup>(1, 4)\*</sup>,  
Stella Maris Huertas <sup>(2, 4)</sup>  
& Carmen Gallo <sup>(3, 4)</sup>

(1) Département d'éthologie et faune sauvage, Faculté de médecine vétérinaire et zootechnie, Université nationale autonome du Mexique (FMVZ-UNAM), Av. Universidad N.º 3000, C.U., Delegación Coyoacán, México D.F., 04510 (Mexique)

(2) Institut de biosciences, Faculté de médecine vétérinaire, Université de la République, Alberto Lasplacas 1550, CP 11600, Montevideo (Uruguay)

(3) Faculté des sciences vétérinaires, Université australe du Chili, Valdivia (Chili)

(4) Centre collaborateur de l'OIE pour le bien-être animal et les systèmes de production animale

\* Contact auteurs : [galindof@unam.mx](mailto:galindof@unam.mx)

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

## Mots clés

Bien-être animal – Centre collaborateur de l'OIE – durabilité – Organisation mondiale de la santé animale (OIE) – « Un seul bien-être ».

## Résumé

Le continent américain a d'importantes capacités de production animale qui le destinent à devenir l'un des principaux fournisseurs de denrées alimentaires





# vers des systèmes de production animale durable

Annie-Spratt

d'origine animale dans le monde. Compte tenu de l'augmentation de la demande en produits de l'élevage, de l'attention croissante portée à la problématique du bien-être animal et de l'impact des systèmes de production animale sur l'environnement, la nécessité s'est imposée de réfléchir à la mise en place de systèmes de production animale durables dans la région. Cet impératif suppose que des indicateurs fiables soient élaborés couvrant les différents aspects et critères (environnementaux, socio-économiques et de bien-être animal) de la durabilité afin de quantifier les synergies et les compensations à l'oeuvre entre les différents systèmes et filières de production. Cet article repose sur un projet de recherche transdisciplinaire actuellement en cours, portant sur les systèmes pastoraux du Yucatan (Mexique), dont des systèmes sylvopastoraux intensifs (SSPi). Certains résultats montrent que ces derniers font preuve d'une grande efficacité en termes de production de denrées alimentaires, de fourniture de services environnementaux et de promotion du bien-être animal. Toutefois, ces synergies n'opèrent pas au sein de tous les systèmes. Il est donc essentiel que l'OIE fasse de l'examen de ces enjeux une priorité de son programme sur le bien-être animal, afin de garantir le succès de la mise en oeuvre de la stratégie régionale de l'OIE pour le bien-être animal dans les Amériques, qui vient d'être adoptée grâce au soutien de la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques et des Pays membres, ainsi que du Centre collaborateur pour le bien-être animal et les systèmes de production animale (qui regroupe trois institutions au Chili, au Mexique et en Uruguay). L'un des objectifs de cette stratégie, qui permettra de fixer les orientations des futures politiques fondées sur une perspective régionale consiste à intégrer le concept de bien-être animal en tant que dimension indissociable de l'élevage durable.

## Contexte

L'Amérique latine est une région complexe caractérisée par une grande diversité géographique autant que culturelle. La plupart des écosystèmes naturels de la planète y sont représentés, ainsi qu'un éventail très large de groupes ethniques et des systèmes d'élevage diversifiés. En outre, les filières de production et les conditions de transport et d'abattage des animaux sont extrêmement variables dans la région et dépendent des caractéristiques géographiques, sociales et économiques de chaque pays [1]. Son importance économique et ses capacités de production animale destinent le continent sud-américain à jouer un rôle crucial en tant que l'un des principaux fournisseurs de denrées alimentaires de la planète [2].

La croissance démographique et la hausse de la demande en produits d'origine animale constituent un défi important à l'échelle mondiale. En même temps, partout dans le monde mais plus particulièrement dans certaines régions, les systèmes d'élevage classiques et les chaînes d'approvisionnement posent de graves problèmes de bien-être animal qui suscitent des interrogations sur le plan éthique en plus de présenter une forte corrélation avec une incidence élevée de maladies infectieuses et avec une production en baisse due aux pertes économiques et à la qualité médiocre des produits. Un deuxième défi pour le sous-continent consiste à atténuer l'impact environnemental des modalités classiques de production animale, en particulier l'impact des émissions de gaz à effet de serre, de la déforestation et de la perte de biodiversité [3]. Par ses capacités de production, l'Amérique latine est l'une des régions du monde où les émissions de gaz à effet de serre sont les plus élevées; malgré une mégadiversité originelle, la déforestation associée aux pratiques agricoles y entraîne une perte de biodiversité, laquelle à son tour favorise l'émergence ou la réémergence de maladies; pour le dire rapidement, l'élevage classique, qu'il soit intensif ou extensif s'accompagne d'une réduction des services environnementaux. Par ailleurs, nombre de problématiques sociales restent à résoudre dans la région. Dans de nombreux pays, la pauvreté dans laquelle vivent les communautés rurales est un fardeau qui entraîne des problèmes de malnutrition infantile et des taux de mortalité élevés. Il est indispensable que les nouvelles formes de production agricole et d'élevage procurent des avantages compétitifs aux petits producteurs et que les thèmes tels que le bien-être animal et le développement durable soient perçus par ces producteurs comme des incitations à



améliorer la commercialisation de leurs produits.

Les critères de la production durable étant de plus en plus importants aux yeux des consommateurs à l'échelle mondiale, les systèmes d'élevage exclusivement axés sur des facteurs de marché à court terme ne seront plus reconnus comme durables, même s'ils sont encore majoritaires aujourd'hui. Cela signifie qu'un changement progressif sera exigé par la société, maintenant ou dans un futur relativement proche [4].

Face à ces défis, les acteurs régionaux doivent réfléchir sans tarder à la mise en place de systèmes d'élevage durables, en mettant au point des outils permettant de quantifier les synergies et les compensations à l'œuvre entre les multiples exigences du développement durable (qu'elles soient sociales, économiques, environnementales ou de bien-être animal), et définir une politique publique intégrée à l'échelle régionale. Cette méthode correspond aux objectifs « Un seul bien-être », qui font référence au développement durable en matière environnementale et sociale mais

aussi à la santé et au bien-être des animaux. Les recommandations formulées dans cette perspective au niveau mondial portent notamment sur le renforcement de systèmes de production animale efficaces et durables capables d'assurer une prestation de services environnementaux et d'apporter une réponse adéquate aux problèmes sociaux et de bien-être animal. Cela représente un défi important pour la région. Dans ce contexte, le bien-être animal est l'un des éléments composant la matrice complexe du développement durable et il devra être examiné en tant qu'élément essentiel de la production animale durable dans la région, aussi bien au plan économique que dans une perspective de création de marchés futurs [4].

### L'intégration des indicateurs du bien-être animal et des services environnementaux : étude d'un cas dans le Yucatan (Mexique)

De récentes études ont fait apparaître que les systèmes sylvopastoraux peuvent constituer

une bonne stratégie pour réaliser l'équilibre entre les objectifs de productivité, la sauvegarde des services environnementaux – biodiversité incluse – et le respect du bien-être animal [4]. Jusqu'à présent, les études sur les systèmes agro-sylvopastoraux s'étaient principalement intéressées aux aspects liés à la nutrition animale pour comparer les avantages des systèmes associant pâturage et légumineuses fourragères par rapport à ceux des systèmes basés sur la monoculture. Certes, cette démarche a permis de mieux appréhender les différentes manières de nourrir le bétail; néanmoins, il est également indispensable de pouvoir mesurer de manière plus large et exhaustive les synergies et les compensations à l'œuvre entre les différents indicateurs de durabilité, par exemple en examinant la biodiversité et ses effets sur la santé, le bilan des systèmes en matière d'émissions de gaz à effet de serre, la productivité, ainsi que les indicateurs fiables du bien-être animal et les aspects socio-économiques inhérents à ces systèmes.

Par ailleurs, rares sont les études qui font appel aux diverses



grilles analytiques applicables aux paysages d'élevage pour mieux évaluer les effets des systèmes sylvopastoraux en termes d'écologie du paysage, en tenant compte des stratégies d'utilisation et de distribution des terres ainsi que des options alternatives en matière de protection de la nature. Afin de combler cette lacune, une étude est actuellement en cours dans la péninsule du Yucatan, faisant appel à une approche globale comportant plusieurs grilles d'analyse destinées à faire apparaître les relations entre l'élevage et la prestation de divers services environnementaux. L'étude a porté sur des indicateurs de biodiversité (par exemple, les indices de diversité chez les oiseaux, les rongeurs et les chauves-souris), de composition du paysage et de capacité de séquestration du carbone, dans 20 fermes (unités paysagères) exploitant chacune entre 100 et 300 hectares.

Ces 20 exploitations constituent des paysages dotés d'une gamme de structures végétales qui résultent des combinaisons particulières entre les différents systèmes de production animale pratiqués (monoculture extensive, polyculture extensive, bi-culture intensive, polyculture intensive), les autres activités agricoles (plantations d'arbres, cultures fourragères, cultures maraîchères) et la végétation présente (forêts primaires, forêts secondaires). L'étude a mis en évidence, d'une part une corrélation ( $P < 0,05$ ) entre la diversité d'espèces animales présentes et la complexité structurelle de l'habitat, et d'autre part une tendance ( $R = 0,52$ ,  $n = 15$ ,  $P = 0,09$ ) montrant que les exploitations les

plus productives (en termes de kilogrammes de viande produite par hectare et par an) sont celles dotées de la plus grande surface boisée (haies vives incluses) et dont les terres sont majoritairement dédiées au pastoralisme. En revanche, aucune relation significative n'a été constatée entre le total de surfaces boisées et le total d'espèces présentes (toutes espèces de chauves-souris, de rongeurs et d'oiseaux confondues) ou la diversité au sein de certains groupes spécifiques. Toutefois, les trois espèces de mammifères les moins communes (le rat sauteur à grandes oreilles *Ototylomys phyllotis*, le rat des vèpres du Yucatan *Otonyctomys hatti* – espèce menacée –, et la chauve-souris *Rhogeessa aeneus* – espèce endémique) ont surtout été observées dans les exploitations ayant fait le choix de préserver au moins une zone boisée (parmi lesquelles une exploitation sylvopastorale). Par ailleurs, la présence d'*Ototylomys phyllotis* a également été détectée dans une exploitation dont 97 % de la surface agricole était dédiée à des monocultures. Il convient de souligner qu'une grande partie du périmètre de cette exploitation est entourée de terres boisées, ce qui semble indiquer que la présence d'habitats environnants de grande qualité favorise le passage d'individus d'espèces diverses issus de ces habitats vers les zones majoritairement constituées de prairies. En revanche, les zones de monoculture sont habitées de manière uniforme par un petit nombre d'espèces généralistes de chauves-souris, de rongeurs et d'oiseaux. Fait étrange, les cas

détectés d'infection par le virus West Nile sont survenus chez certaines de ces espèces généralistes [5]. La plupart des résultats concluants devront faire l'objet d'études complémentaires afin d'analyser les différences de structure des paysages sur une grande échelle spatiale ainsi que les variations de taille des exploitations étudiées.

Les différentes conditions microclimatiques des zones pastorales, associées aux différences de la structure et de la couverture végétales peuvent avoir une incidence importante sur le bien-être animal [4]. Les systèmes sylvopastoraux permettent au bétail d'accéder à des zones ombragées où les températures sont moins élevées [6]. Dans le cadre de cette étude, Améndola *et al.* (2016) ont rapporté que les indices thermiques et hygrométriques étaient significativement moins élevés dans un système sylvopastoral intensif (SSPi) que dans un système de monoculture (SM). La température cutanée moyenne des bovins élevés en SSPi était inférieure à celles des bovins élevés en SM ( $37,88 \pm 0,3$  °C contre  $39,09 \pm 0,4$  °C), différence qui s'est maintenue pendant les deux heures ayant suivi leur transfert des prés aux enclos de stabulation (Fig. 1). Les vaches élevées en SSPi passent plus de temps au repos (SSPi =  $203,74 \pm 3,94$  min/animal; SM =  $116,15 \pm 3,84$  min/animal) et le temps de repos se répartit en périodes plus longues (SSPi =  $78,38 \pm 1,88$  min/animal; SM =  $50,44 \pm 1,46$  min/animal) [6]. En outre, les animaux élevés en SSPi manifestent davantage de comportements d'affiliation au groupe que ceux élevés en systèmes

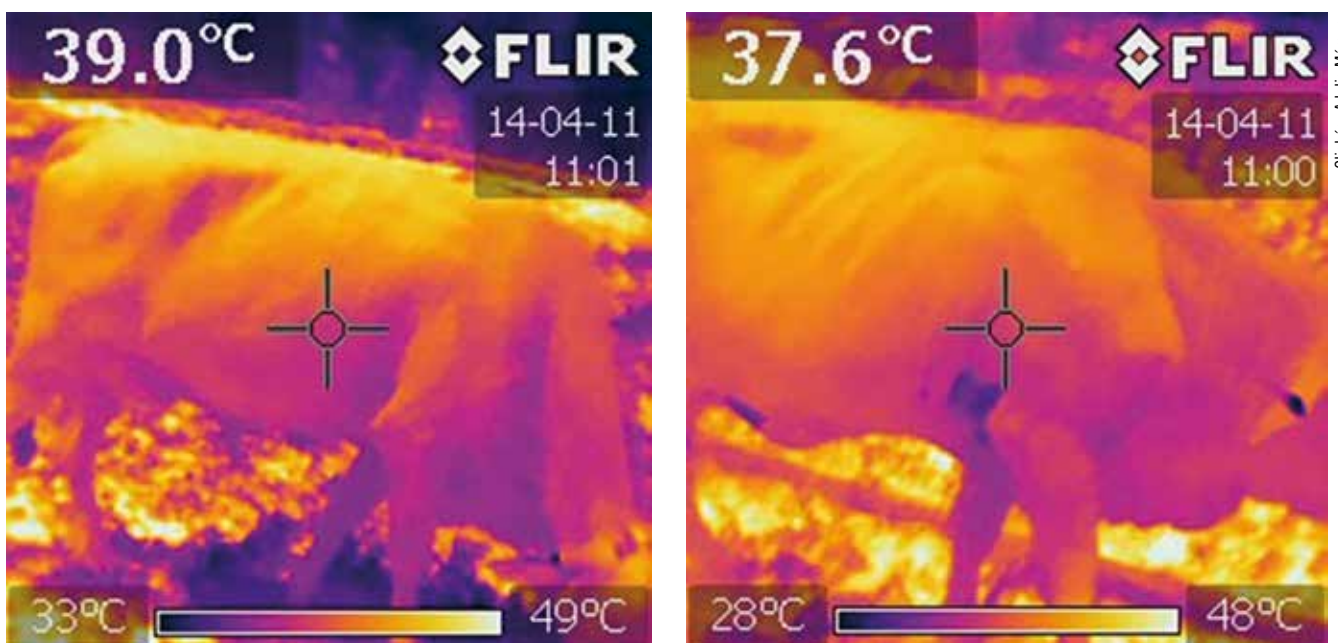
de monoculture (SSPi = 4,04 ± 0,76 par troupeau/jour; SM = 2,40 ± 0,39 par troupeau/jour), ce qui se traduit par des groupes sociaux plus stables [6]. Dans les systèmes dotés d'une couverture boisée importante, la consommation de matière sèche durant les heures les plus chaudes de la journée est optimisée par rapport à celle des zones moins denses [7]. Mancera *et al.* [8] ont rapporté une diminution du pourcentage de vaches en mauvaise condition physique dans les SSPi par rapport aux systèmes de monoculture. En outre, les animaux élevés en SSPi semblent moins soumis au stress et moins perturbés par l'approche des humains, ce qui est révélateur d'un bon niveau de bien-être animal.

Dans le cadre de cette étude pluridisciplinaire, il a été procédé à une analyse des relations et des compensations à l'œuvre entre plusieurs indicateurs de

durabilité recourant à diverses méthodes et échelles, par exemple l'analyse du cycle de vie, le Cadre d'évaluation des systèmes de gestion des ressources naturelles par des indicateurs de durabilité (MESMIS) et l'Outil d'évaluation de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires (SAFA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces méthodes ont pris en compte quatre dimensions (environnement, impact social, impact économique et bien-être animal).

D'après les premiers résultats, les structures végétales à trois niveaux contenant des plantes comestibles sont celles qui rendent le meilleur service écosystémique tout en offrant les meilleures garanties en matière de biodiversité (abondance d'espèces d'oiseaux et de mammifères) et de bien-être animal. Les exploitations d'élevage

dotées d'une couverture végétale plus vaste et plus riche possèdent un indice plus élevé d'espèces natives et spécialisées d'oiseaux, de chauves-souris et de rongeurs ( $P < 0,05$ ). À l'opposé, les exploitations dédiées à la monoculture hébergent davantage d'espèces généralistes et d'espèces invasives ( $P < 0,05$ ). L'analyse du cycle de vie a fait apparaître une corrélation positive entre les scores relatifs à la protection de l'environnement et ceux relatifs au bien-être animal. Les systèmes sylvopastoraux semblent être une solution intéressante pour évoluer vers des systèmes plus durables en termes de biodiversité, de bien-être animal et de production animale et il est important de continuer à les étudier. En particulier, il convient d'examiner davantage le recours à des outils permettant d'évaluer les indicateurs de durabilité, aussi bien dans les systèmes extensifs qu'intensifs.



Clichés : Adelis Márquez

Système de monoculture

Système sylvopastoral intensif

Fig. 1

Clichés thermographiques de vaches élevées, respectivement, en système de monoculture et en système sylvopastoral





## Quelques remarques en guise de conclusion

Compte tenu de l'impératif de répondre simultanément aux problématiques du bien-être animal et de la durabilité environnementale et socioéconomique, il est important de placer le concept d'« Un seul bien-être » au cœur des priorités mondiales. Pour ce faire, il faut intégrer les démarches méthodologiques et mobiliser des équipes transdisciplinaires de chercheurs afin de déterminer des indicateurs de durabilité fiables qui tiennent compte des aspects sociaux, de bien-être animal, économiques et environnementaux. Il s'agit de quantifier les synergies et les compensations à l'œuvre entre ces indicateurs dans différents systèmes d'élevage intensifs et extensifs afin d'élaborer des politiques publiques fondées sur la science et sur une prise en compte exhaustive de la problématique visée. Il conviendra d'inscrire cette démarche dans les programmes d'enseignement et de formation des personnels qui seront chargés de mettre en œuvre ces politiques publiques.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2589>

## Références

1. Gallo C., Tadich T., Huertas S., César D., Paranhos Da Costa M. & Broom D.M. (2010). – Animal welfare education in Latin America. Proceedings of the International Conference Animal Welfare Education: Everyone is responsible, Brussels, 1–2 October 2010. Union européenne, DG SANCO, Bruxelles.
2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2009). – Le point sur l'élevage. *In* La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. FAO, Rome. Page web : [www.fao.org/publications/sofa/2009/fr/](http://www.fao.org/publications/sofa/2009/fr/).
3. Galindo F., Williams D., Zarza H., Avila R. & Suzán G. (2016). – Sustainable livestock production as a tool for conservation in the Neotropics: a case study in Yucatán, México. *In* Tropical Conservation. Perspectives on Local and Global Priorities. Oxford University Press.
4. Broom D.M., Galindo F.A. & Murgueitio E. (2013). Sustainable, efficient livestock production with high biodiversity and good welfare for animals, *Proc. R. Soc. B.*, **280** (1771), 2013-2025. doi:10.1098/rspb.2013.2025.
5. Chaves A., Sotomayor-Bonilla J., Monge O., Ramírez A., Galindo F., Sarmiento-Silva R.E., Gutiérrez-Espeleta G.A. & Suzán G. (2016). – West Nile virus in resident birds from Yucatán, México. *J. Wildlife Dis.*, **52** (1), 159-163. doi:10.7589/2015-02-046.
6. Améndola L., Solorio F.J., Ku-Vera J.C., Améndola-Massiotti R.D., Zarza H. & Galindo F. (2016). – Social behaviour of cattle in tropical silvopastoral and monoculture systems. *Animal*, **10** (5), 863-867. doi:10.1017/S1751731115002475.
7. Améndola L. (2013). – Conducta social y de mantenimiento de bovinos (*Bos indicus*) en sistemas silvopastoriles. Thèse de master. Université nationale autonome de Mexico, septembre 2013.
8. Mancera K., Zarza H., de Buen L., Carrasco A., Montiel F. & Galindo F. (2017). – Assessment of cattle welfare indicators in grazing systems with different tree coverage in the tropics of Mexico. *Animal Welfare* (envoyé).



# Applications mobiles basées sur les protocoles AWIN d'évaluation du bien-être animal dans les exploitations

M. Battini <sup>(1)\*</sup>, E. Dalla Costa <sup>(1)</sup>, F. Dai <sup>(1)</sup>, M. Minero <sup>(1)</sup>, S. Barbieri <sup>(1)</sup>, E. Canali <sup>(1)</sup>, S. Mattiello <sup>(1)</sup>, V. Ferrante <sup>(1)</sup>, I. Estevez <sup>(2, 3)</sup>, J. Marchewka <sup>(4)</sup>, R. Ruiz <sup>(2)</sup>, I. Beltran de Heredia <sup>(2)</sup>, C. Dwyer <sup>(5)</sup>, G. Stilwell <sup>(6)</sup> & A.J. Zanella <sup>(7)</sup>

(1) Laboratoire pour le bien-être animal, l'éthologie appliquée et la production durable, Département de médecine vétérinaire, Université de Milan (Italie)

(2) Neiker-Tecnalia, Département de production animale, Campus agro-alimentaire d'Arkaute, Vitoria-Gasteiz (Espagne)

(3) Ikerbasque – la Fondation basque pour la science, Bilbao (Espagne)

(4) Institut de génétique et de sélection animale de l'Académie polonaise des sciences (PAN), Magdalenka (Pologne)

(5) Université rurale d'Écosse (SRUC), Édimbourg (Royaume-Uni)

(6) Faculté de médecine vétérinaire, Université de Lisbonne (Portugal)

(7) Département de médecine vétérinaire préventive et de santé animale (VPS), Faculté de médecine vétérinaire et de zootechnique (FMVZ), Université de São Paulo, Pirassununga (Brésil)

\* Contact auteurs : monica.battini@unimi.it

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

## Mots clés

Application mobile – bien-être animal – évaluation du bien-être animal – protocole AWIN.

## Résumé

Quatre applications mobiles basées sur les protocoles d'évaluation du bien-être animal du projet *Animal Welfare Indicators* (AWIN) sont désormais disponibles sur Google Play Store pour collecter des données à partir d'indicateurs du bien-être animal. Les applications I-WatchTurkey, AWINHorse, AWINGoat et AWINSheep guident pas à pas la conduite d'une évaluation dans une exploitation et génèrent un retour visuel immédiat sur les résultats de l'évaluation. Les vétérinaires tout comme les techniciens d'élevage peuvent intégrer l'utilisation des applications AWIN dans leur pratique quotidienne. Les résultats générés en temps réel facilitent le dialogue avec l'exploitant et permettent d'envisager avec lui les actions à mener pour améliorer le bien-être de ses animaux. Ces applications permettent aussi aux éleveurs de comparer la situation du bien-être animal de leur exploitation avec celle d'autres fermes appliquant un système d'élevage ou de gestion similaire, et de déterminer les causes des contre-performances enregistrées. Bien que les applications AWIN soient faciles à utiliser, une formation spécifique est nécessaire pour apprendre à évaluer et à noter les indicateurs du bien-être afin d'harmoniser l'évaluation et d'obtenir des données fiables. Des plateformes de formation sur support mobile proposent des solutions concrètes associant l'*e-learning* et la formation présentielle. Les applications AWIN sont à un prix abordable et peuvent fonctionner hors connexion, ce qui devrait contribuer à généraliser l'utilisation de ces protocoles d'évaluation du bien-être animal, sans limitation géographique. La collecte de données dans les exploitations gagnera ainsi en efficacité et en standardisation, premier jalon vers la création d'une base de données mondiale sur le bien-être animal.



## Contexte

Le respect du bien-être animal est l'une des conditions d'une production animale saine et qualitative. La mise en place de conditions d'environnement et de manipulation bénéfiques pour le bien-être de l'animal correspond non seulement à une attente des consommateurs et de la société dans son ensemble mais constitue également un atout majeur pour optimiser les performances et la rentabilité du système. L'évaluation du bien-être animal est donc l'un des piliers sur lesquels reposent les systèmes de gestion productifs, efficaces et durables et elle devrait être réalisée partout dans le monde en suivant une méthode fiable et pertinente. Or, pour nombre d'espèces animales, il n'existe pas de données relatives à leur statut de bien-être au niveau des exploitations. Le projet AWIN<sup>1</sup> d'indicateurs du bien-être animal a été commandité et financé par le Septième programme-cadre de recherche communautaire de l'Union européenne en vue de définir des indicateurs observables chez les animaux et d'en intégrer et

diffuser l'utilisation, en mettant particulièrement l'accent sur l'évaluation et la détection de la douleur. Le projet AWIN s'est achevé en 2015 avec la publication de cinq protocoles d'évaluation du bien-être animal à la ferme, axés sur des indicateurs mesurables sur les animaux et portant sur les chèvres, les moutons, les ânes, les chevaux et les dindes [1, 2, 3, 4, 5]. Ces protocoles ont été soumis à des tests de validité et de fiabilité et leur conception (en termes de durée, de coût et de facilité d'évaluation) les destine à une utilisation à la ferme. L'environnement numérique du système a été jugé nécessaire pour améliorer l'efficacité de la collecte de données, car il rend la saisie des données plus rapide et limite les risques d'erreurs de transcription, tout en permettant d'automatiser le téléchargement des données. Quatre applications mobiles ont donc été développées et sont disponibles gratuitement sur la plateforme Google Play Store pour Android. Elles sont conçues pour guider l'utilisateur pas à pas lors de la collecte de données spécifiques à la ferme (Fig. 1).

1. Animal Welfare Indicators (AWIN): [www.animal-welfare-indicators.net](http://www.animal-welfare-indicators.net)



**I-WatchTurkey** concerne les dindes en élevage intensif.  
Date de lancement:  
10 octobre 2014  
<https://goo.gl/Ai24cu>  
Contact: Inma Estevez  
[iestevez@neiker.eus](mailto:iestevez@neiker.eus)



**AWINHorse** concerne les chevaux adultes logés en boxes individuels.  
Date de lancement :  
28 septembre 2015  
<https://goo.gl/JTiu5A>  
Contact: Emanuela Dalla Costa  
[emanuela.dallacosta@unimi.it](mailto:emanuela.dallacosta@unimi.it)



**AWINGoat** concerne les chèvres en élevage laitier intensif.  
Date de lancement :  
19 décembre 2015  
<https://goo.gl/rbrhpH>  
Contact: Monica Battini  
[monica.battini@unimi.it](mailto:monica.battini@unimi.it)



**AWINSheep** concerne les brebis adultes dans les systèmes de production laitiers et/ou de viande.  
Date de lancement :  
9 juillet 2016  
<https://goo.gl/2Qb4cR>  
Contact: Ina Beltrán de Heredia  
[ibeltran@neiker.eus](mailto:ibeltran@neiker.eus)

Fig. 1

Fiches des applications I-WatchTurkey, AWINHorse, AWINGoat et AWINSheep indiquant la date de publication sur Google Play Store, le lien pour télécharger l'application et le nom de la personne à contacter en cas de questions scientifiques liées à l'application



Les chercheurs d'AWIN ont fourni le contenu scientifique des applications et leur design tandis que le logiciel et le tableau de bord ont été conçus par DAIA Intelligent Solutions S.L. (Espagne).

### Bref aperçu du contenu des applications AWIN

La première étape lorsqu'on utilise une application AWIN consiste à consigner les informations relatives à l'exploitation (Fig. 2, 1<sup>e</sup> partie). Une fois cette information saisie, l'utilisateur peut démarrer l'évaluation du bien-être et commencer à saisir les données. Cette étape vise spécifiquement à guider pas à pas l'utilisateur lors de la collecte à la ferme d'indicateurs du bien-être mesurés directement sur l'animal (Fig. 2, 2<sup>e</sup> partie). Une fois l'évaluation achevée, l'utilisateur peut accéder aux résultats en cliquant sur le bouton correspondant (Fig. 2, 3<sup>e</sup> partie). Un retour visuel clair est immédiatement généré définissant le statut du bien-être des animaux évalués. Comme le montre la Figure 2, les diagrammes mettent en avant les retours positifs sur l'état de bien-être des animaux. La version actuelle

ne fixe aucun seuil ou note finale pour l'évaluation des résultats; les applications AWINHorse, AWINGoat et AWINSheep permettent de procéder à des comparaisons avec une population de référence dans des exploitations similaires, ce qui constitue un outil précieux pour s'aligner sur les méthodes de référence; l'application I-WatchTurkey, quant à elle, s'adapte à toutes les configurations d'élevages commerciaux et permet à l'utilisateur de comparer plusieurs élevages précédemment évalués [6].

La collecte de données à la ferme n'a jamais été aussi rapide et facile qu'avec les applications AWIN. Ces applications fonctionnent sur n'importe quel appareil Android (tablettes et smartphones) et permettent à l'utilisateur de collecter des données en temps réel, dans le format qu'il aura prédéfini, en ligne ou hors connexion, etc. La base de données complète contenant toutes les données collectées au fil du temps est enregistrée au format CSV (compatible avec les fichiers Excel) et peut être jointe à un courrier électronique pour un complément d'analyse.



Fig. 2  
Exemple de conception des applications : structure de l'application AWINGoat



## Avantages pour l'utilisateur

Les applications AWIN sont un moyen pratique d'évaluer le statut du bien-être animal à la ferme, de manière simple, fiable et standardisée. Il s'agit d'un atout important pour faciliter la prise de décisions de l'éleveur en faisant reposer l'amélioration du bien-être animal sur un protocole de collecte de données systématique et standardisé. D'après les retours d'utilisateurs du monde entier, ces applications sont faciles à utiliser, pratiques et adaptées à la ferme, et l'analyse des données est rapide.

Les applications I-WatchTurkey, AWINHorse, AWINGoat et AWINSheep ont été conçues pour répondre aux besoins d'utilisateurs divers et variés (vétérinaires, techniciens d'élevage, chercheurs, éleveurs...). Après une brève formation, les vétérinaires et les techniciens d'élevage disposent d'un outil pratique qui leur fournit des résultats précis et corrects en temps réel et leur permet d'intégrer l'évaluation du bien-être animal dans leur pratique quotidienne. En outre, ces applications permettent de visualiser les résultats au moment même de la visite de l'exploitation et de dialoguer avec l'éleveur sur le bien-être de ses animaux et les actions à mener pour l'améliorer. Les éleveurs peuvent également comparer la situation du bien-être animal de leur exploitation avec celle d'autres fermes qui appliquent un système d'élevage ou de gestion similaire (évaluation comparative). De plus, les données collectées peuvent servir d'outils pour déterminer les causes des contre-performances d'un élevage, par exemple la présence de maladies asymptomatiques ou un déficit de bien-être.

## Perspectives et défis de l'utilisation des applications pour évaluer le bien-être animal dans les exploitations

Les applications I-WatchTurkey, AWINHorse, AWINGoat et AWINSheep sont peu onéreuses et peuvent être utilisées par toute personne possédant un smartphone ou une tablette, après une formation appropriée. Ces applications améliorent l'efficacité et la standardisation de la collecte de données sur le bien-être animal à la ferme. Par leur facilité d'accès, les applications AWIN contribueront à généraliser le

recours à des protocoles d'évaluation du bien-être, sans limitation géographique (Fig. 3).

Bien que les applications AWIN soient faciles à utiliser, une formation spécifique est nécessaire pour apprendre à mesurer et à noter les indicateurs du bien-être afin d'obtenir des données fiables. Les plateformes didactiques sur smartphone ou tablette offrent une solution pratique pour répondre aux besoins de formation. Les modules d'*e-learning* associés à des formations pratiques en présentiel ainsi que l'utilisation de ces applications dans les exploitations garantiront à terme l'harmonisation des données sur le bien-être animal collectées dans le monde. En effet, la création d'une base de données à partir d'indicateurs de la santé animale et du bien-être animal est d'une importance primordiale pour la mise en place de politiques sanitaires appropriées. Dans cette perspective, l'utilisation de solutions mobiles peut favoriser la création d'une base de données mondiale sur le bien-être animal. La population de référence des applications AWIN se limitant actuellement aux exploitations évaluées dans le cadre du projet AWIN, la taille de l'échantillon est réduite et ne permet pas de procéder à des comparaisons de plus grande ampleur. Pour accroître la représentativité de la population de référence, la base de données doit s'agrandir et être mieux répartie géographiquement. Plusieurs problèmes restent à résoudre avant d'atteindre ce résultat : la traduction vers les langues autres que l'anglais et la possibilité de faire fonctionner les applications dans d'autres systèmes d'exploitation tels qu'iOS ou Windows Phone.

Les applications mobiles disponibles permettent de collecter les données sur le bien-être animal chez les espèces suivantes : les dindes élevées en système intensif (I-WatchTurkey), les poulets de chair (I-WatchBroiler), les chevaux adultes logés en boxes individuels (AWINHorse), les chèvres en élevages laitiers intensifs (AWINGoat) et les brebis adultes élevées pour le lait ou la viande (AWINSheep). Il est donc important que de nouvelles applications soient développées dans un futur proche pour évaluer sur des bases scientifiques solides le bien-être animal chez d'autres espèces d'animaux d'élevage ou de compagnie.



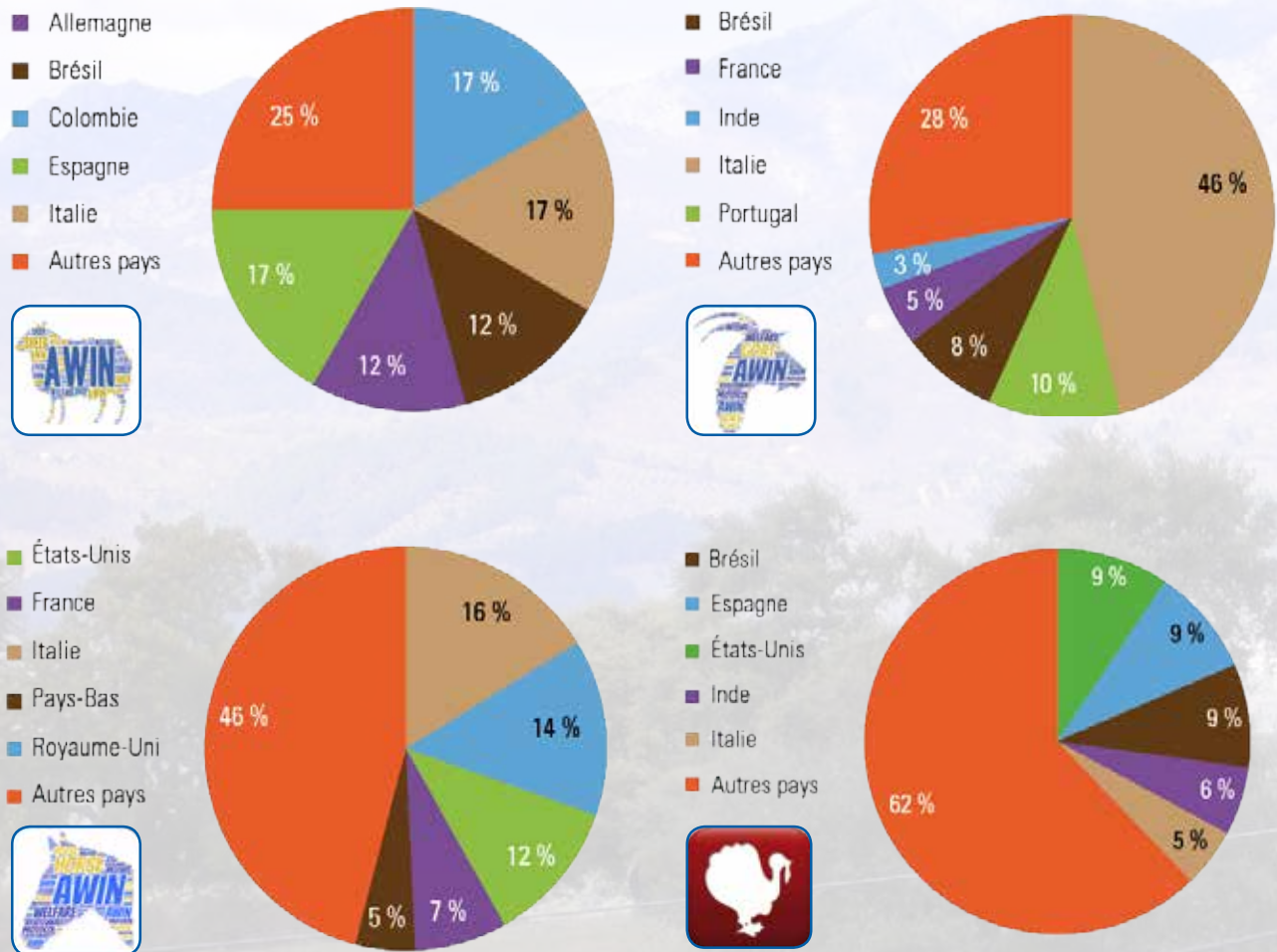


Fig. 3

Pays arrivant en tête du nombre d'installations par utilisateur individuel : fréquence de téléchargement de chaque application, par pays, au 15 octobre 2016

## Une seule santé, Un seul bien-être

La santé animale et la santé humaine étaient traditionnellement considérées comme formant deux disciplines distinctes. Aujourd'hui, le concept « Une seule santé », adopté à l'échelle internationale, désigne la stratégie mondiale visant à renforcer la collaboration et la communication interdisciplinaires sur tous les aspects relatifs à la santé humaine, animale et environnementale. Les concepts et principes « Une seule santé » ont inspiré la création du modèle « Un seul bien-être ». Dans la perspective du concept « Un seul bien-être », les soins vétérinaires contribuent à l'amélioration de la santé et du bien-être de l'homme et des animaux, ce qui signifie que l'amélioration du bien-être animal est souvent également facteur d'amélioration du bien-être humain

(et réciproquement). L'harmonisation de la collecte de données sur le bien-être animal ainsi que la création d'une base de données mondiale contribuent à ce processus. Dès qu'elle sera disponible, la base de données mondiale sera intégrée à d'autres sources d'informations portant directement sur la santé humaine et la santé animale (par exemple sur l'utilisation d'antibiotiques).

Le bien-être animal relève d'une responsabilité partagée qui nécessite l'engagement et la participation de plusieurs parties prenantes, dont les vétérinaires, les éleveurs et d'autres professionnels prodiguant des soins aux animaux. En effet, les vétérinaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, jouent un rôle essentiel pour la sensibilisation aux thématiques du bien-être animal et pour la formation des protagonistes.



Les applications AWIN représentent la première tentative de relier directement la recherche scientifique aux utilisateurs finaux et font ressortir l'importance d'une reconnaissance mutuelle entre les parties prenantes ainsi que l'importance d'un engagement constructif pour améliorer durablement le bien-être animal.

## Remerciements

Ce projet a été financé par le Septième programme-cadre de l'Union européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (subvention numéro 266213 CP-FP).

## Auteurs du projet

- Coordinateur scientifique du projet AWIN: A.J. Zanella.
- Coordination scientifique de la conception des protocoles: E. Canali & S. Barbieri.
- Protocole AWIN d'évaluation du bien-être animal dans les élevages de dindes: I. Estevez, J. Marchewka, V. Ferrante & T. Terumi Negrão Watanabe.
- I-WATCHTurkey: I. Estevez, V. Ferrante & J. Marchewka.
- Protocole AWIN d'évaluation du bien-être animal chez les chevaux: M. Minero, E. Dalla Costa, F. Dai, D. Lebelt & P. Scholz.
- AWINHorse: E. Dalla Costa, F. Dai, M. Battini & M. Minero.
- Protocole AWIN d'évaluation du bien-être animal chez les chèvres: G. Stilwell, A. Vieira, S. Mattiello & M. Battini.
- AWINGoat: M. Battini, E. Dalla Costa, F. Dai, S. Mattiello & G. Stilwell.
- Protocole AWIN d'évaluation du bien-être animal chez les brebis: C. Dwyer, S. Richmond, F. Wemelsfelder, R. Ruiz, I. Beltrán de Heredia & J. Arranz.
- AWINSheep: I. Beltrán de Heredia, C. Dwyer & R. Ruiz.
- Protocole AWIN d'évaluation du bien-être animal chez les ânes: M. Minero, F. Dai, E. Dalla Costa & L.A.M. Murray.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2590>

## Références

1. AWIN (2015). – AWIN welfare assessment protocol for goats. Università degli Studi di Milano, Milan (Italie). doi:10.13130/AWIN\_goats\_2015.
2. AWIN (2015). – AWIN welfare assessment protocol for sheep. Università degli Studi di Milano, Milan (Italie). doi:10.13130/AWIN\_sheep\_2015.
3. AWIN (2015). – AWIN welfare assessment protocol for donkeys. Università degli Studi di Milano, Milan (Italie). doi:10.13130/AWIN\_donkeys\_2015.
4. AWIN (2015). – AWIN welfare assessment protocol for horses. Università degli Studi di Milano, Milan (Italie). doi: 10.13130/AWIN\_horses\_2015.
5. AWIN (2015). – AWIN welfare assessment protocol for turkey. Università degli Studi di Milano, Milan (Italie). doi:10.13130/AWIN\_turkey\_2015.
6. Estevez I. (2015). – Turkey Tracker. *Intl. Innov.*, **163**, 10–16.



# Le rôle de l'OIE dans la gestion des catastrophes et la réduction des risques

P. Dalla Villa <sup>(1)\*</sup>, S. Kahn <sup>(2)</sup>, N. Ferri <sup>(1)</sup>, P. Migliaccio <sup>(1)</sup>, L. Possenti <sup>(1)</sup>  
& G. Vroegindewey <sup>(3)</sup>

(1) Centre de référence national pour l'hygiène vétérinaire urbaine et les urgences non épidémiques (IUVENE), Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise «G. Caporale» (IZSAM), Teramo (Italie)

(2) Director, Animal Welfare Regulation, Department of Agriculture and Food, Western Australia (DAFWA) (Australie)

(3) College of Veterinary Medicine, Lincoln Memorial University, Harrogate, Tennessee (États-Unis)

\* Contact auteurs : iuvene@izs.it

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

## Mots clés

Bien-être animal – gestion des catastrophes – Organisation mondiale de la santé animale (OIE) – réduction des risques.

Les catastrophes qui frappent notre planète ont des conséquences considérables sur la santé animale et la santé humaine, l'économie et les sociétés. En 2012, le Centre de recherche pour l'épidémiologie des désastres (CRED) a fait état de 552 catastrophes naturelles et industrielles (sans inclure les guerres, les famines liées à des conflits, les maladies et les épidémies) affectant directement près de 140 millions de personnes pour un coût de 157 milliards USD [1]. Les catastrophes naturelles et les catastrophes humaines ou technologiques exigent l'implication

de différentes disciplines pour bénéficier d'une efficacité et d'une efficacité optimales face aux situations d'urgence, dans les phases de planification, d'atténuation, de réaction et de redressement.

Ces dernières années, des événements tels que l'ouragan Katrina aux États-Unis, la marée noire dans le golfe du Mexique, le tremblement de terre et le tsunami au Japon suivis de la catastrophe nucléaire de Fukushima, les tremblements de terre en Haïti, en Nouvelle-Zélande, au Chili et en Italie, les inondations dans le Somerset (Royaume-Uni) et dans

les Balkans, enfin des conflits locaux et régionaux sont autant de situations soulignant la nécessité de réunir toutes les composantes de la gestion des catastrophes naturelles et de l'atténuation des risques dans un programme cohésif, où les vétérinaires et les experts en gestion animale jouent un rôle prépondérant.

À ce jour, les efforts humanitaires s'attachent principalement à sauver des vies humaines. Pourtant, l'expérience montre que la gestion et la prise en charge des communautés confrontées à de telles situations sont plus efficaces si des plans de gestion des catastrophes et de



réduction des risques existent aussi pour les animaux. Les Services vétérinaires jouent en effet un rôle crucial, non seulement dans la phase d'intervention, mais également dans les phases de planification, de préparation, de réduction des risques et d'atténuation des effets.

Il est certes reconnu que l'OIE joue un rôle prépondérant pour aider à protéger le monde contre les catastrophes biologiques, qu'elles soient d'origine naturelle ou d'origine humaine, grâce à ses travaux pour l'élaboration de normes pour le diagnostic, la détection précoce, la notification et le contrôle des maladies animales et des zoonoses. Jusqu'à une date récente, la planification et la préparation de stratégies appliquées aux animaux frappés par des catastrophes ne figuraient pas parmi les priorités de l'OIE. Pourtant, aucune autre

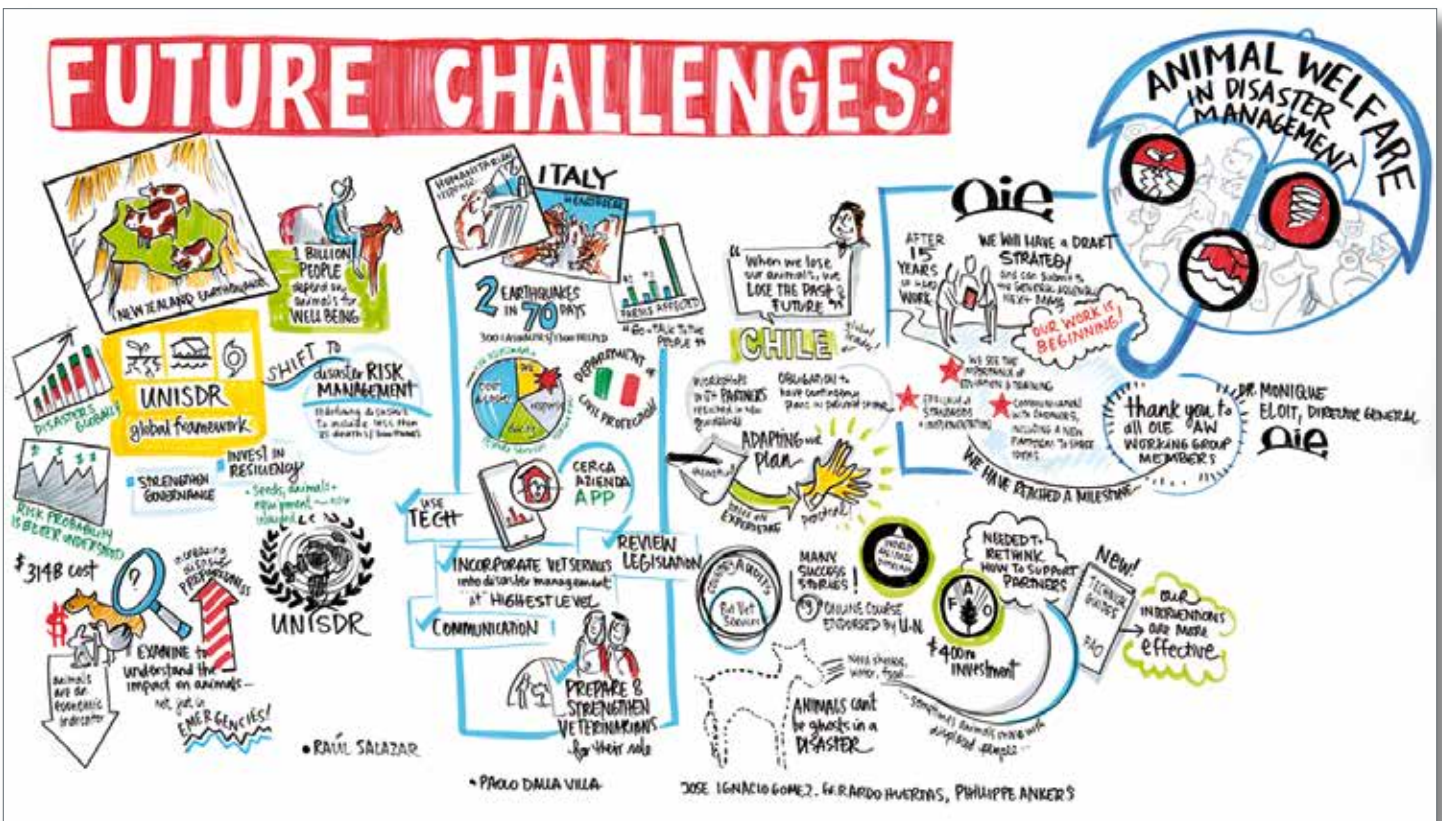
organisation internationale n'est aussi bien placée face à cet important problème de santé publique vétérinaire.

L'implication directe de l'OIE dans l'élaboration de recommandations spécifiques pour les animaux lors de catastrophes remonte à 2006, lorsque l'Organisation a apporté sa contribution au manuel *intitulé Directives et normes pour l'aide d'urgence à l'élevage (Livestock Emergency Guidelines and Standards – LEGS)* [2]. Celui-ci recense les directives et les normes internationales pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions concernant le bétail, afin d'aider les populations confrontées à des crises humanitaires.

En 2007, l'OIE a participé à un groupe de travail international

consacré à la situation des animaux lors de catastrophes (*International Working Group on Animals in Disasters – IWGAID*). Ce groupe, formé à l'initiative de la Société mondiale de protection des animaux (WSPA; à présent *World Animal Protection* [WAP]), incluait des organismes internationaux impliqués dans des actions humanitaires suite à des catastrophes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2008, la WSPA a publié une brochure basée sur les travaux de l'IWGAID.

Par la suite, en 2010, le Conseil de l'OIE s'est demandé ce que l'OIE pouvait et devait faire face à



Sam Bradd Live Graphic Recording



la problématique des animaux lors des catastrophes et ses conclusions étaient que :

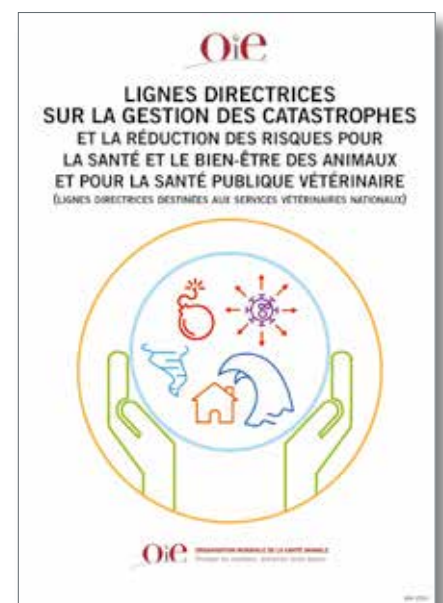
- la situation des animaux dans les catastrophes constitue un motif pertinent et approprié d'implication de l'OIE ;
- le renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux, tel que présenté dans l'outil d'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE), pourrait prendre en compte les compétences se rapportant aux animaux dans les situations de catastrophe ;
- l'élaboration d'un guide à l'intention des Pays membres de l'OIE devrait être envisagée.

En 2012, le Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être des animaux a recommandé que l'OIE donne des orientations aux Pays membres pour la gestion des animaux en cas de catastrophe. En outre, la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques a débattu d'un thème technique sur « Gestion des catastrophes: le rôle et la préparation des Services

vétérinaires », présenté par le Centre collaborateur de l'OIE pour la réduction des risques zoonosaires lors de catastrophes [3]. À cette occasion, une résolution a été adoptée, enjoignant l'OIE à en faire plus pour prêter main forte aux Services vétérinaires en matière de prévention et de réponse aux catastrophes.

En 2013, le Directeur général de l'OIE a commandé un document de réflexion sur les actions futures possibles dans le domaine de la gestion des catastrophes, et la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe a adopté le sujet « La santé animale dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme » comme thème technique à présenter lors de la 26<sup>e</sup> conférence de la Commission régionale de l'OIE organisée en 2014 [4]. Un questionnaire spécifique sur le thème « La santé et le bien-être des animaux dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme » a été élaboré à cette fin, enquête à laquelle ont répondu 48 des 53 Pays membres (soit 91 %) de la région Europe. Ce taux de réponse significatif confirme

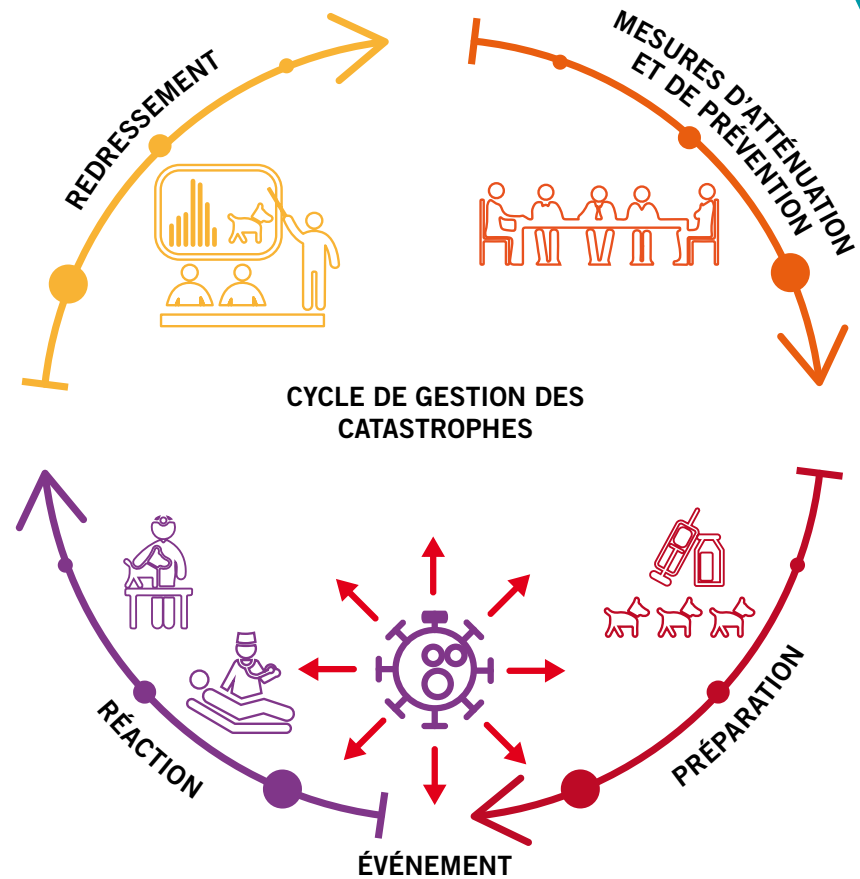
tout l'intérêt porté à ce sujet. Les réponses ont couvert de nombreux aspects, tels que la législation, la gestion des catastrophes, le bioterrorisme et l'efficacité. La discussion a également porté sur l'éventualité de disposer de directives et de normes, les animaux concernés, l'intégration d'autres parties prenantes, l'analyse des enseignements tirés, la recherche de ressources et d'autres facteurs essentiels de l'efficacité de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques. Les variations





importantes dans les réponses témoignent que, dans beaucoup de pays, les Services vétérinaires nationaux ne sont pas bien intégrés aux réseaux nationaux et régionaux de préparation et de riposte face aux catastrophes naturelles et au bioterrorisme. De plus, il est apparu que la préparation et la capacité de riposte variaient considérablement d'un pays à l'autre au sein de la région et qu'il y avait nettement besoin de directives et de normes, de formation et d'éducation, de ressources d'information et de collaboration. L'écrasante majorité des personnes interrogées (94 %) souhaitait que l'OIE agisse afin de soutenir les autorités compétentes et les Services vétérinaires dans ce domaine.

En conséquence, en 2014, l'OIE a commencé à élaborer des lignes directrices pour les Services vétérinaires de ses Pays membres sur « la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire » [5]. Ces lignes directrices, adoptées en mai 2016, visent à renforcer la capacité des Services vétérinaires à protéger la santé et le bien-être des animaux, à préserver la santé humaine et l'environnement, ainsi qu'à faciliter la restauration de la situation sociale et économique après une catastrophe. L'OIE recommande la mise en place d'un cadre spécifique qui comprenne des processus et des procédures couvrant toutes les phases du cycle de gestion des catastrophes (atténuation/ prévention → préparation → réaction → redressement [voir schéma ci-contre]). Il convient d'appliquer ce cadre conjointement aux instruments



internationaux, régionaux et nationaux existants.

Il convient également de revoir en permanence les programmes de gestion et d'empêchement des catastrophes, qui reposent sur des méthodes de gestion des risques, et de les mettre à jour selon l'évolution des dangers, des technologies, des normes et de la réglementation.

La mise en œuvre de ces programmes renforcera la participation et la contribution des Services vétérinaires nationaux aux programmes mobilisant l'ensemble du gouvernement pour la planification, la gestion et la réponse aux catastrophes. De plus, les lignes directrices de l'OIE constituent un point de départ important, qui faisait défaut jusqu'à présent, pour l'élaboration de manuels opérationnels et de procédures opératoires standard, l'adoption de nouvelles technologies et la mise en œuvre de nouvelles règles juridiques et administratives pour les équipes d'intervention.

L'OIE a adopté de façon significative un rôle de chef de file sur le sujet spécifique de la gestion et de la réduction des risques dans le cadre de la gestion des catastrophes en organisant une conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques, à Paris, du 30 juin au 2 juillet 2015. En étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OIE a réuni des protagonistes de l'OIE, l'OMS, INTERPOL, le Bureau des affaires du désarmement (UNODA), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la FAO, ainsi que des représentants de plus de 120 pays. Cette volonté de collaboration a donné naissance à la Stratégie de l'OIE pour la réduction des menaces biologiques [8] qui met l'accent sur cinq axes principaux : 1. Le maintien de l'expertise scientifique et l'élaboration de normes et de lignes directrices ; 2. Une bonne gouvernance, le renforcement des



capacités et la mise en œuvre du concept « Une seule santé » ; 3. L'information sur les maladies au niveau mondial et la mise à jour des méthodes les plus récentes pour la prévention et le contrôle des maladies ; 4. La coopération internationale et la solidarité entre pays ; 5. La sensibilisation et la communication.

L'importance de la promotion des efforts de réduction des risques de catastrophe au niveau international

1. [www.unocha.org](http://www.unocha.org)

et régional, ainsi qu'au niveau national et local, a été reconnue lors de la quatrième Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal, qui s'est tenue du 6 au 8 décembre 2016 à Guadalajara (Mexique). Cette conférence a constitué une opportunité exceptionnelle de promotion d'une approche stratégique et systématique dans ce domaine. Il a été demandé aux Pays membres de l'OIE de dresser au niveau national des plans, conformes aux lignes directrices de l'OIE, pour le bien-être des animaux en cas de catastrophe, mais également d'accroître encore leur capacité de réduction des risques et de réponse. Ces efforts devront être systématiquement intégrés aux politiques de développement durable et soutenus par une coopération régionale et internationale, afin de permettre aux nations et aux communautés de disposer d'une meilleure capacité de résilience face à des événements catastrophiques.

De nombreuses autres initiatives ont été lancées en parallèle

depuis quelques années, par d'autres organismes importants impliqués dans la planification et la gestion des catastrophes. Les activités pertinentes sont fortement encouragées au niveau international.

En 2013, lors de sa 68<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution sur la « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Notant que les communautés locales sont les premières à réagir dans la plupart des catastrophes, et soulignant la nécessité cruciale de moyens dans le pays en vue de réduire les risques liés aux catastrophes, l'ONU a reconnu la nécessité de soutenir les efforts des États membres en vue de développer et améliorer les moyens en place au niveau national et local.

Au niveau opérationnel, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies<sup>1</sup> soutient actuellement la mobilisation, le financement et la







coordination de l'action humanitaire en réponse aux situations d'urgence complexes et aux catastrophes naturelles. Son plan stratégique de 2014-2017 indique comment il contribue à l'efficacité des opérations sur le terrain par : l'évaluation de la situation et des besoins ; la définition concertée des priorités communes ; l'élaboration de stratégies communes en vue de répondre à des problèmes tels que la négociation de l'accès, la mobilisation de financements et d'autres ressources ; la clarté et la cohérence des messages à destination du public ; enfin, le suivi des progrès accomplis.

En outre, les programmes mis au point par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visent spécifiquement le rétablissement et la réhabilitation<sup>2</sup>, afin de renforcer la capacité de résilience des moyens de subsistance par des interventions à plus long terme facilitant le passage de la phase des secours à

la phase du développement. À ce jour, la FAO a soutenu les moyens de subsistance de nombreuses communautés dépendant du bétail dans des régions sujettes aux catastrophes naturelles. Elle a notamment fourni des prestations vétérinaires, ainsi que des compléments multivitaminés et des compléments alimentaires minéraux pour le bétail. La FAO a également aidé à repeupler les élevages en fournissant des volailles et des petits ruminants vaccinés. Ses investissements en vue d'améliorer la réponse et la résistance aux catastrophes sont passés de 160 millions USD en 2002 à plus de 400 millions USD par an aujourd'hui.

La FAO est l'une des principales organisations impliquées dans l'élaboration des Directives et normes pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS), publiées pour la première fois en 2009 et révisées en 2014. Elle soutient également le programme mondial de formation

LEGS. À ce jour, 403 formateurs LEGS ont dispensé 215 sessions de formation à plus de 4 500 personnes dans 42 pays.

Au niveau national, un certain nombre d'initiatives importantes ont été prises depuis quelques années. Au Chili, la loi 20.380 sur la protection animale, promulguée en 2013, fait obligation aux producteurs et aux transporteurs d'animaux d'élaborer et de tenir à jour des « plans d'intervention » en cas d'urgence. Le Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG) a été identifié comme l'autorité vétérinaire nationale responsable du suivi de ces plans. Il a élaboré des « orientations pour l'élaboration de plans d'intervention » afin de promouvoir et d'améliorer la gestion des catastrophes et le respect de la réglementation parmi ses propres membres et parmi les éleveurs locaux ainsi que vis-à-vis du grand public.

Outre les autorités locales, plusieurs ONG internationales veillant au bien-être de l'animal ont

2. [www.worldanimalprotection.org/our-work/animals-disasters](http://www.worldanimalprotection.org/our-work/animals-disasters)



Tremblement de terre en Italie centrale, 2016



Intervention de l'IUVENE en Italie centrale, 2016

été impliquées dans les secours en cas de catastrophe. Elles jouent encore un rôle important dans les interventions d'urgence en mobilisant des secours vétérinaires et alimentaires d'urgence sur le terrain.

Les travaux de l'ONG *World Animal Protection* sur la réduction des risques liés aux catastrophes pour les animaux ont commencé avec le Cadre d'action de Hyogo [6] il y a plus de dix ans. Ils se poursuivent aujourd'hui avec l'inclusion des animaux dans le Cadre de Sendai [7] de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) des Nations Unies. L'ONG *World Animal Protection* a également mis au point des outils en ligne exclusifs pour le renforcement des capacités, tels que *Prep Vet*, qui doivent servir de modèles pour protéger les moyens de subsistance des habitants, en particulier dans les zones rurales.

À ce jour, d'autres ONG pour le bien-être animal, telles que *Humane Society International* (HSI)<sup>3</sup>, *The Donkey Sanctuary*<sup>4</sup>, le Fonds international pour le bien-être des animaux (IFAW)<sup>5</sup> et *FOUR PAWS*<sup>6</sup>, sont des leaders dans le domaine, finançant et prêtant main forte aux groupes de secours aux animaux, afin d'évaluer les situations de catastrophe, de formuler des plans

et d'agir en envoyant des équipes d'intervention d'urgence et de secours partout dans le monde où des animaux sont en détresse.

### Rôle du Centre collaborateur de l'OIE dans la gestion des catastrophes

L'expertise et l'expérience de l'*Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise «G. Caporale»* (IZSAM) dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux, de la sécurité alimentaire et de la surveillance des épizooties ont été mises à l'épreuve dans des situations d'urgence non épidémiques.

En 2009, un tremblement de terre a dévasté la ville de L'Aquila (Italie), causant plus de 300 morts et près de 65 000 personnes déplacées. Les conséquences pour le bien-être des animaux d'élevage et des animaux de compagnie ainsi que pour les colonies de chiens et de chats errants ont été catastrophiques. À cette occasion, l'IZSAM a joué un rôle déterminant dans la planification, la coordination et le contrôle des activités vétérinaires pour le compte du Service national de protection civile.

Fort de cette première expérience de la gestion des catastrophes, l'IZSAM a été désigné Centre

national de référence pour l'hygiène vétérinaire urbaine et les urgences non épidémiques (IUVENE)<sup>7</sup> par le Ministère de la santé italien.

Depuis 2013, l'IUVENE fonctionne avec le mandat suivant :

- création d'un réseau permanent d'experts dans chacun des dix *Istituti Zooprofilattici Sperimentali* d'Italie,
- assistance auprès du Ministère de la santé pour la planification et la mise en œuvre des programmes de surveillance, de suivi et de contrôle des populations de chiens et de chats errants, ainsi que pour l'élaboration de protocoles et de procédures opératoires dans ce but,
- définition de plans de santé publique pour la surveillance et le contrôle des nuisibles,
- élaboration de plans d'urgence (et des procédures opératoires associées) pour les urgences non épidémiques,
- mise en place de toute autre mesure utile dans le domaine de l'hygiène urbaine et des urgences non épidémiques.

Le 24 août 2016, un autre tremblement de terre, cette fois d'une magnitude de 6,0 sur l'échelle de Richter, a frappé une zone encore plus vaste, couvrant quatre régions des Apennins (centre de l'Italie). Celui-ci a causé la mort de 300 personnes. Une

3. [www.hsi.org/about/how\\_we\\_work/disaster\\_services/](http://www.hsi.org/about/how_we_work/disaster_services/)

4. [www.thedonkeyshelter.org.uk/story/4573](http://www.thedonkeyshelter.org.uk/story/4573)

5. [www.ifaw.org/united-states/our-work/animal-rescue/disaster-response](http://www.ifaw.org/united-states/our-work/animal-rescue/disaster-response)

6. [www.four-paws.org.uk/projects/disaster-relief-and-emergency-response/](http://www.four-paws.org.uk/projects/disaster-relief-and-emergency-response/)

7. Centro di Referenza Nazionale per l'Igiene Urbana Veterinaria e le Emergenze Non Epidemiche (IUVENE): [www.izs.it/IZS/Centres\\_of\\_excellence/National\\_Centres/CRN\\_-\\_IUVENE](http://www.izs.it/IZS/Centres_of_excellence/National_Centres/CRN_-_IUVENE)



coordination et une communication efficaces et renforcées sont à nouveau apparues nécessaires, au vu du grand nombre d'organisations impliquées dans les secours.

Après la phase initiale de secours aux victimes, un comité technique inter-régional a été mis en place en collaboration avec les Directions générales du Ministère de la santé pour la santé animale et les médicaments vétérinaires et pour l'hygiène, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition ; le Service national de protection civile, chargé de la santé humaine, sociale et vétérinaire ; enfin, le Ministère italien de la politique agricole, de l'alimentation et des forêts. Les Services vétérinaires régionaux des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie, ainsi que les *Istituti Zooprofilattici Sperimentali* d'Ombrie-Marches et du Latium-Toscane ont été intégrés en tant que membres permanents.

Le 30 octobre, un tremblement de terre encore plus violent, d'une magnitude de 6,5, a frappé l'Italie centrale. C'était le séisme le plus puissant dans le pays depuis plus de trente ans. Après le tremblement de terre du mois d'août, la plupart des victimes des régions touchées étaient hébergées temporairement dans des camps d'urgence et des hôtels. Les écoles avaient été fermées par anticipation de puissantes répliques, mais aucun

décès n'a été à déplorer à ce moment-là. Toutefois, le nombre de municipalités touchées par cette seconde catastrophe est passé de 8 à 52 et elle a menacé la santé et le bien-être d'un nombre encore bien plus élevé d'exploitants et de propriétaires de bétail et d'animaux de compagnie.

Dans cette situation, l'IUVENE est intervenu en tant qu'agence technique et scientifique du Ministère de la santé ; il a fourni des outils opérationnels et d'information, qui ont été rapidement utilisés pour identifier les principaux besoins des communautés concernées, fixer des priorités et planifier des interventions vétérinaires spécifiques pour la santé et le bien-être des animaux et la sécurité sanitaire des aliments. Un système d'information sur mesure a été mis à jour et adapté à la situation, permettant une collecte cohérente et harmonisée des données concernant les besoins du bétail et des éleveurs ainsi que des informations sur les besoins des établissements de production de denrées et fabricants d'aliments pour bétail.

De plus, pour disposer d'une vision globale de la situation, une unité pluridisciplinaire de l'IUVENE a effectué un recensement des animaux de compagnie dont les propriétaires avaient été déplacés temporairement. Cette opération visait à aider à maintenir la

continuité des liens homme/animal, et à reconforter ceux qui étaient touchés par la catastrophe.

En janvier 2017, une série de secousses de magnitude variant entre 4,1 et 5,3 sur l'échelle de Richter a atteint une grande partie de la région des Abruzzes, simultanément frappée par des températures glaciales, des tempêtes de neige et des avalanches dans certaines zones. Des milliers d'animaux se sont retrouvés piégés sous des bâtiments écroulés, l'électricité et le téléphone se sont retrouvés coupés et les routes bloquées, laissant des hameaux et des fermes isolés. Des centaines d'animaux ont été blessés ou sont morts et bien d'autres encore ont été déclarés disparus ou hors d'atteinte de leurs propriétaires. Les secours se sont mis en place mais ont rencontré de grandes difficultés, principalement dans la province de Teramo. À cette occasion, il a été demandé à l'IUVENE de se joindre au centre de coordination des secours, mis en place par le préfet de la province de Teramo et coordonné par l'unité de gendarmerie pour la protection des forêts, de l'environnement et de l'agriculture. Un soutien a été fourni aux fermiers locaux par l'IUVENE, en collaboration avec les Services vétérinaires régionaux, les Services vétérinaires de l'Unité sanitaire locale de Teramo, le parc



national du Gran Sasso et Monti della Laga, la Protection civile locale et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Teramo.

La réponse apportée aux catastrophes qui se sont succédé en Italie centrale montre bien tout ce qui peut être accompli quand les organismes de gestion des catastrophes travaillent ensemble, de façon coordonnée et avec une vision globale.

## Conclusions

Les catastrophes, par définition, ont de douloureuses répercussions sur les populations, l'économie et les individus. La protection du bien-être animal et le soutien aux entreprises concernées par les animaux prennent une importance croissante dans la préparation et la gestion des catastrophes, compte tenu du rôle que jouent les animaux dans nos sociétés – que l'on mesure ce rôle en termes de valeur économique ou de valeur sentimentale.

L'OIE a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de l'état des lieux de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques, en apportant son aide aux Services vétérinaires des Pays membres en vue de renforcer leur capacité de résilience et leur capacité à gérer les urgences et à réduire les risques au niveau mondial. De par leur responsabilité en matière de santé et de bien-être des animaux, les Services vétérinaires sont un élément vital du cadre gouvernemental compétent en matière de santé et de bien-être des humains ; c'est pourquoi il est essentiel qu'ils collaborent étroitement avec les services de secours ainsi qu'avec toutes les autres institutions impliquées dans la gestion des catastrophes.

La mise en œuvre progressive des lignes directrices de l'OIE sur « la gestion des catastrophes naturelles et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire » permettra de mieux intégrer les Services vétérinaires dans la planification de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques au sein des réseaux nationaux et régionaux. Les Pays membres pourront ainsi préserver la santé et le bien-être des humains en protégeant la santé et le bien-être des animaux, atténuer les conséquences des catastrophes, et rétablir rapidement la situation économique et sociale en cas de survenue d'une catastrophe.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2591>

## Références

1. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2013). – World Disasters Report. Focus on technology and the future of humanitarian action. Disponible à l'adresse : [www.ifrc.org/PageFiles/134658/WDR%202013%20complete.pdf](http://www.ifrc.org/PageFiles/134658/WDR%202013%20complete.pdf).
2. LEGS (2014). – Livestock Emergency Guidelines and Standards, 2nd edition. Rugby, United Kingdom: Practical Action Publishing. Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.3362/9781780448602>.
3. Mendoza Mainegra E. & Percedo Abreu M.I. (2012). – Disaster management: the role and preparedness of Veterinary Services. Disponible à l'adresse : [www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Publications\\_%26\\_Documentation/docs/pdf/TT/2012\\_AME1\\_Mendoza\\_A.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Publications_%26_Documentation/docs/pdf/TT/2012_AME1_Mendoza_A.pdf).
4. Vroegindewey G. (2014). – La santé animale dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme. Disponible à l'adresse : [www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Publications\\_%26\\_Documentation/docs/pdf/TT/2014\\_EUR1\\_Vroegindewey\\_F.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Publications_%26_Documentation/docs/pdf/TT/2014_EUR1_Vroegindewey_F.pdf).
5. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – Lignes directrices sur la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire. Disponible à l'adresse : [www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Animal\\_Welfare/docs/pdf/Autres/Gestioncatastrophes-FRA.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Animal_Welfare/docs/pdf/Autres/Gestioncatastrophes-FRA.pdf).
6. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) (2007). – Hyogo Framework for Action 2005–2015: Building the resilience of nations and communities to disasters. Extrait du rapport final de la Conférence mondiale de 2005 sur la réduction des risques de catastrophe (A/CONF.206/6). Page web : [www.unisdr.org/we/coordinate/hfa](http://www.unisdr.org/we/coordinate/hfa).
7. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) (2015). – Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030. Page web : [www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework](http://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework).
8. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – Stratégie pour la réduction des menaces biologiques. Disponible à l'adresse : [www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our\\_scientific\\_expertise/docs/pdf/F\\_Biological\\_Threat-Reduction\\_Strategy\\_jan2012.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/F_Biological_Threat-Reduction_Strategy_jan2012.pdf).





## Nouvelle procédure de nomination et d'élection des experts des Commissions spécialisées



L'OIE continue d'améliorer la participation et la transparence dans le processus d'élaboration de ses normes, afin d'asseoir ces normes sur les meilleures bases scientifiques possibles et de garantir leur traduction en mesures concrètes pouvant être mises en œuvre par les Pays membres.

L'un des principaux objectifs du sixième Plan stratégique de l'OIE (2016-2020) est d'assurer l'**excellence scientifique**. L'OIE a mis au point, en partie pour répondre à cet objectif, un processus qui donnera des orientations pour la sélection des experts en vue des élections pour la constitution des quatre Commissions spécialisées. Comme c'est le cas dans les autres grandes organisations internationales et institutions scientifiques, le processus interne à l'OIE de sélection des experts doit offrir de solides garanties des connaissances scientifiques des Commissions spécialisées et de leur indépendance, tout en assurant la transparence de leurs recommandations et des normes élaborées. Ce processus permettra de veiller à ce que les candidats présentés pour les élections de 2018 soient représentatifs d'une gamme étendue d'expertise et de points de vue et comptent parmi eux des experts scientifiques issus de toutes les régions géographiques du monde.

Ce nouveau processus permettra à l'OIE d'être en adéquation avec l'approche de « bonnes pratiques » à laquelle se conforment de nombreuses autres instances internationales et nationales. Il renforce le rôle du Conseil, du bureau des Commissions régionales et des Délégués de l'OIE en veillant à ce que l'élaboration des normes, lignes directrices et recommandations de l'OIE s'appuie sur les meilleurs avis scientifiques.

Il est important de noter que ce processus ne requiert aucun amendement des Textes fondamentaux de l'OIE et que les Membres de l'Assemblée mondiale des Délégués garderont le contrôle de l'élection du président, du vice-président et des autres membres de chaque Commission spécialisée. Ce processus garantira également une meilleure transparence du processus de désignation dans sa globalité.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau processus, il sera demandé aux Délégués de l'OIE, à l'occasion de l'Assemblée qui se réunira en mai 2017, d'adopter une résolution qui habilitera le Siège de l'OIE à établir les nouvelles dispositions en prélude aux élections de 2018.





## Le processus

En cas d'adoption de la résolution en mai 2017, le Siège de l'OIE lancera le processus de sélection d'experts en juillet 2017 au moyen d'un **appel à nomination** qui sera largement diffusé auprès des réseaux d'experts de l'OIE existants. Cet appel à nomination, assorti des critères de sélection, sera :

- notifié aux Délégués de l'OIE, qui seront chargés de relayer l'information aux institutions universitaires nationales et aux autres entités concernées,
- publié sur le site internet de l'OIE,
- transmis pour diffusion auprès des centres de référence de l'OIE.

L'évaluation des candidatures, une fois reçues au Siège de l'OIE, sera entreprise par un **comité d'évaluation** composé de membres du personnel du Siège, d'un représentant du Conseil et d'experts indépendants. Le comité d'évaluation sélectionnera les candidats témoignant d'une très haute expertise et répondant aux critères requis pour être élus dans une des quatre Commissions spécialisées. Au terme du processus d'évaluation, une liste de candidats présentant les qualifications requises sera remise au Conseil de l'OIE en février 2018. Une fois approuvée par le Conseil, cette liste sera diffusée auprès des Délégués de l'OIE dans le délai nécessaire à son examen avant la Session générale et les élections de mai 2018.

La phase finale du processus de nomination et d'élection se déroulant lors de l'Assemblée restera inchangée. Les régions auront toujours la possibilité de soutenir les experts de leur choix dans la liste approuvée par le Conseil, et les Délégués de l'OIE procéderont au vote de la même manière que par le passé.

Après la tenue des élections, le Siège de l'OIE fera le nécessaire pour que les membres nouvellement élus soient accueillis au sein des quatre Commissions spécialisées et dûment préparés à leur nouveau rôle.

## Quelques questions, quelques réponses

### *Quel est le rôle des Délégués de l'OIE dans ce processus ?*

Il sera demandé aux Délégués d'avaliser les candidatures déposées par les experts de leur pays avant que celles-ci soient transmises au Siège de l'OIE.

Au cours de l'Assemblée de mai 2018, les Délégués voteront pour les candidats de leur choix pour chacune des quatre Commissions spécialisées, incluant les présidents, les deux vice-présidents et les membres.

### *Quelles sont les qualifications requises pour répondre à l'appel à nomination ?*

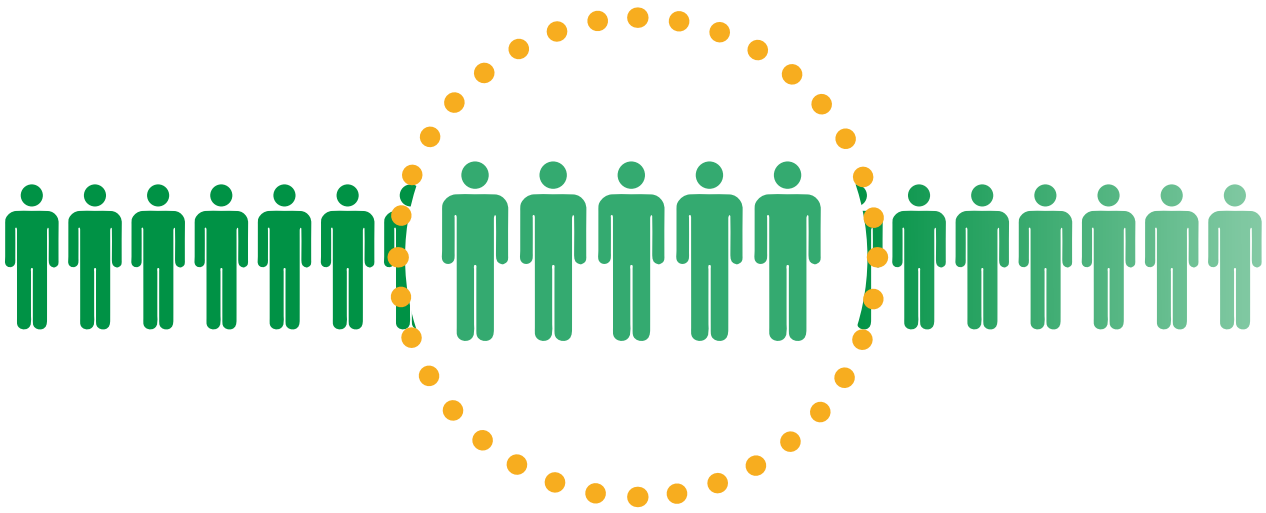
Dans leur dossier de candidature, les candidats devront démontrer qu'ils possèdent des qualités personnelles et des qualifications techniques correspondant à la Commission spécialisée à laquelle ils aspirent. Le type de qualifications dont ils devront se prévaloir inclut la détention d'un diplôme vétérinaire ou scientifique, ou d'autres qualifications techniques relevant de domaines en adéquation avec les activités de l'une des Commissions spécialisées, ainsi que d'expertise dans l'une au moins des disciplines ci-après :

- le contrôle des maladies animales, le bien-être animal et la santé publique vétérinaire ;
- la surveillance, le diagnostic, le contrôle et la prévention des maladies infectieuses des animaux aquatiques ;
- l'élaboration ou la mise en œuvre de normes et de systèmes nationaux ou internationaux en adéquation avec le mandat de l'OIE ;
- l'analyse de risque, l'épidémiologie, le diagnostic de laboratoire et les nouvelles technologies scientifiques appliquées à la prévention et au contrôle des maladies ;
- les techniques de diagnostic de laboratoire et la prévention des maladies infectieuses des animaux terrestres.

Ces thématiques ne sont données qu'à titre indicatif parmi les types d'expertise requis. Cela s'accompagnera d'une maîtrise de l'anglais comme langue de travail, de la capacité à analyser des informations techniques complexes







et à les synthétiser sous forme de rapports d'évaluation ou de compte rendus structurés, ainsi que d'une bonne aptitude à travailler avec des personnes de différentes cultures ainsi qu'avec des scientifiques venant de disciplines diverses.

Il est important de noter que l'appel à nomination précisera les critères spécifiques applicables à chacune des Commissions spécialisées.

### *Quel est le rôle des experts ?*

Il est demandé aux experts élus des Commissions spécialisées d'assister aux réunions qui se déroulent au Siège de l'OIE (Paris) au moins deux fois par an (en février et en septembre) et, si nécessaire, juste avant la Session générale (en mai). Il est demandé aux experts de prévoir suffisamment de temps pour se préparer en amont des réunions. En fonction de l'ordre du jour de la Commission spécialisée à laquelle ils appartiennent, ils peuvent avoir à prendre connaissance d'un certain nombre de documents de travail et à analyser les commentaires des Pays membres sur les projets de normes, les dossiers de reconnaissance de statut déposés par des Pays membres, les candidatures pour les Laboratoires de référence ou les Centre collaborateur ou encore les rapports préparés par les Groupes de travail et les groupes *ad hoc* rattachés à la Commission.

Les experts doivent faire preuve d'une grande disponibilité car ils sont amenés à prodiguer des conseils au Siège de l'OIE sur des questions en rapport avec les disciplines relevant du mandat de la Commission spécialisée à laquelle ils appartiennent, et à prendre part à des groupes *ad hoc* en qualité d'observateur.

Les experts doivent en outre faire en sorte de préserver leur indépendance par rapport aux positions et points de vue spécifiques du gouvernement de leur pays, même si une parfaite connaissance des sujets ayant trait à la santé et au

bien-être animal dans leur région d'appartenance présente un avantage certain.

Les réunions se déroulant en langue anglaise, les experts doivent avoir un bon niveau de compréhension de l'anglais et être capables de rédiger et de participer activement aux discussions dans cette langue.

### *Quelle est la durée des réunions et quelle est la durée du mandat d'un expert d'une Commission spécialisée ?*

Les réunions de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) durent dix jours. La durée des réunions des autres Commissions spécialisées peut aller jusqu'à cinq jours.

Les experts membres d'une Commission spécialisée sont élus pour un mandat de trois ans (les nouveaux mandats prendront effet en mai 2018). Au terme de cette période, ils sont rééligibles pour un second mandat de trois ans. Les membres ne pourront pas exercer plus de trois mandats consécutifs sauf à titre exceptionnel et sous réserve que la Directrice générale décide d'autoriser, après avoir consulté le Conseil, la prorogation de l'engagement de l'expert pour lui assigner une tâche particulière.

### *Quelle est la marche à suivre pour briguer un nouveau mandat, en qualité d'expert ou de membre d'une des Commissions spécialisées, à la fin d'un mandat de trois ans ?*

Il peut être demandé aux membres sortants désireux de briguer un nouveau mandat dans l'une des Commissions spécialisées de déposer une candidature en vue de leur désignation, au même titre que les nouveaux candidats. Leur participation et contribution antérieures seront prises en compte durant le processus d'évaluation.

**Souhaitez-vous solliciter votre nomination ? Avez-vous d'autres questions au sujet du processus de sélection ?**

Les questions concernant le processus peuvent être adressées directement au Service des normes, au Siège de l'OIE :  
**expert\_applications@oie.int**

# Récit exemplaire d'une activité de renforcement des capacités

Le Programme d'amélioration du bien-être animal (IAWP) de l'OIE

National Meat Inspection Service – Plant Operation Standards and Monitoring Division



Formation pratique dans un abattoir pour bovins dispensée aux agents du NMIS  
par Dr Tomasz Grudnik et Dre Ma. Elaine Joy C. Villareal (2014)

## Pennapa Matayompong <sup>(1)\*</sup> & Armie Mariel M. Sebello <sup>(2)</sup>

- (1) Coordinatrice du projet STRIVES, Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, Bangkok (Thaïlande)
- (2) Inspectrice en chef des viandes, Plant Operation Standards and Monitoring Division (POSMD), National Meat Inspection Service (NMIS), No. 4 Visayas Avenue, Brgy. Vasra, Quezon City 1128 (Philippines)

\* Contact auteurs : srr.seasia@oie.int

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

## Mots clés

Bien-être animal – formation de formateurs – Programme d'amélioration du bien-être animal (IAWP) de l'OIE.

L'initiative de renforcement des capacités du Programme d'amélioration du bien-être animal (IAWP) de l'OIE a démarré en juin 2012 grâce au soutien du gouvernement australien<sup>1</sup>. Ce programme de renforcement des compétences visait à améliorer l'application des normes de l'OIE relatives au transport et à l'abattage des animaux dans les pays importateurs de bovins vivants en provenance d'Australie. Depuis octobre 2012, plus de 400 personnes ont bénéficié du programme de formation, en Indonésie, aux Philippines, en Turquie, au Vietnam, en Thaïlande, en Jordanie, à Oman, en Iran, en République de Corée et en Israël.

L'approche méthodologique du Programme ainsi que les matériels didactiques utilisés lors des formations ont été conçus par le Docteur Rastislav Kolesar avec le soutien du Docteur Tomasz Grudnik et de la Docteure Maria Elaine Joy Villarreal, du Siège de l'OIE.

Aujourd'hui, ce même modèle est utilisé lors des formations organisées dans le cadre de la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe (voir pp. 47–50).

1. Voir *Bulletin*, n° 2014-1, p. 31



## L'approche de formation

Le programme de « formation des formateurs » de l'IAWP aborde les trois domaines pédagogiques couverts par les futurs formateurs, à savoir le domaine cognitif, axé sur les connaissances théoriques, le domaine psychomoteur, axé sur les compétences pratiques, et le domaine affectif, axé sur les valeurs.

Dans cette approche, le programme comprend un volet de formation théorique sous forme de cours présentiels collectifs, un volet de formation pratique dispensée sur le terrain et un volet d'enseignement individuel à distance. Un équilibre est recherché entre les aspects scientifiques et pratiques de la formation et il est fait en sorte que les participants disposent du temps nécessaire pour comprendre, reconnaître et valoriser les meilleures pratiques pour le bien-être animal.

L'une des réalisations du programme a été la production du DVD de formation de l'OIE sur le bien-être des bovins lors des opérations préalables à l'abattage et durant l'abattage (avec ou sans étourdissement). Des exemplaires de ce DVD ont été distribués aux formateurs, aux points focaux de l'OIE pour le bien-être animal et à de nombreuses organisations non gouvernementales. Le DVD est disponible en anglais et en arabe à la demande.

## L'exemple des Philippines

Les Philippines ont mis en œuvre le programme IAWP de l'OIE en 2013 et 2014. La formation portait notamment sur le bien-être des bovins et des porcs lors du transport ainsi qu'à l'abattoir. Elle s'est déroulée en quatre sessions. Les deux premières

sessions, organisées sur le thème du bien-être des bovins, sous l'égide de l'OIE et du Département australien de l'agriculture, des pêches et des forêts, s'adressaient à une sélection de responsables du bien-être animal au sein du Bureau de l'élevage des Philippines (BAI), du Service national philippin d'inspection des viandes (NMIS) et des Bureaux régionaux du Département philippin de l'agriculture (DARFO). Le programme a démarré en 2013 et s'est poursuivi en 2014 pour former d'autres cadres du NMIS chargés du bien-être des animaux destinés à la consommation humaine.

Deux nouvelles sessions de formation axées sur le bien-être des porcs ont été organisées en 2014 sous l'égide de l'OIE et de l'ONG *World Animal Protection* (WAP), la première à l'intention des responsables du BAI et des DARFO et la deuxième à l'intention des responsables du NMIS.

Le programme IAWP de l'OIE a donné au gouvernement des Philippines la possibilité de constituer un pool de cadres techniques chargés de disséminer les principes du bien-être animal et d'en expliquer les modalités de mise en œuvre. Suite à leur engagement d'améliorer le traitement et la manipulation des bovins aux Philippines, le BAI et le NMIS ont organisé une série de cours animés par des formateurs formés lors du programme précité, et destinés aux éleveurs de bovins et de porcs, aux personnels s'occupant de ces animaux, aux marchands, aux opérateurs des abattoirs et aux bouchers. De 2013 à 2016, de nouveaux cours destinés aux parties prenantes ont été organisés dans 16 régions du pays par le BAI et le NMIS, tandis que le BAI continuait à diffuser auprès du public concerné l'information sur le bien-être animal,

avec la collaboration des unités des DARFO chargées de la réglementation et des bureaux régionaux du NMIS.

En 2013, dans le cadre de l'IAWP, les formateurs formés par l'OIE ont également assuré un cours sur le bien-être animal destiné au personnel des établissements d'enseignement de la médecine vétérinaire.

La législation des Philippines relative au bien-être animal a fait l'objet d'une analyse des écarts par rapport aux normes de l'OIE dans ce domaine, dans le but de promouvoir les bonnes pratiques de manipulation et d'abattage des animaux et d'améliorer le bien-être animal dans le pays. En parallèle, le Comité pour le bien-être animal du Département philippin de l'agriculture a été chargé de rédiger et d'amender le texte des lignes directrices pour la manipulation, le transport et l'abattage dans des conditions décentes des animaux destinés à la consommation humaine, afin de veiller à leur conformité avec les lignes directrices de l'OIE. C'est l'un des objectifs de la Stratégie nationale de bien-être animal des Philippines. En outre, les responsables du bien-être animal récemment nommés au sein des unités de réglementation des DARFO bénéficient d'une formation pour continuer à promouvoir et à mettre en œuvre les lignes directrices nationales sur le transport par voie maritime, terrestre et aérienne des animaux, conformément à leur mandat en vertu de la législation des Philippines sur le bien-être animal. Par ailleurs, le NMIS contrôle les opérations de manipulation et d'abattage des bovins et des porcs dans les abattoirs, qui doivent être réalisées sans cruauté et dans des conditions décentes.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2592>

# nouvelles publications de l'OIE



**Publication trilingue**  
Avril 2017

21 × 29,7 cm  
Env. 350 pages  
ISBN 978-92-95108-30-1  
Prix: 70 EUR  
<http://dx.doi.org/10.20506/rst.issue.36.1.2604>

## L'économie de la santé animale *Revue scientifique et technique*, Vol. 36 (1)

*Coordination et édition:*  
**Jonathan Rushton**

En 1999, anticipant les évolutions à venir, l'OIE a consacré un numéro spécial de la *Revue scientifique et technique* à l'économie de la santé animale. Depuis lors, le secteur de la santé animale a vu surgir de nombreux défis nouveaux, à l'échelle tant mondiale que nationale et

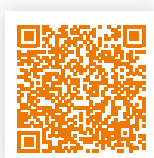
locale. Après la réémergence puis la maîtrise de plusieurs maladies transfrontalières en Europe, en Asie, en Amérique du Sud et aux États-Unis d'Amérique, nous avons assisté à l'émergence de l'influenza aviaire hautement pathogène.

Ces nouveaux défis sont liés à l'évolution du regard porté sur les animaux au sein de la société et aux nouvelles manières d'utiliser et de valoriser ces animaux. Par conséquent, la connaissance des circonstances socio-économiques entourant la survenue, la persistance et la propagation des maladies animales est à la fois une composante importante des évaluations d'impact économiques et l'une des bases des évaluations multidisciplinaires des interventions de santé animale. Ces évaluations doivent prendre en compte le bien-être animal ainsi que la valorisation sociale accordée à cet aspect important des soins apportés aux animaux.

Parallèlement aux changements d'attitude de la société à l'égard de

la santé et du bien-être des animaux, nous assistons à une évolution dans la manière dont l'économie est utilisée et perçue. Le fondement néo-classique des évaluations économiques étant remis en question, d'autres modalités d'évaluation du comportement des personnes sont désormais proposées, basées sur de nouvelles conceptions. Ces méthodes s'appliquent au contexte de la santé animale et méritent d'être explorées si l'on veut que l'économie apporte une valeur ajoutée à la gestion des maladies animales et à l'encadrement global des politiques et des normes relatives à la santé et au bien-être des animaux.

La publication de ce numéro de la *Revue* arrive donc à point nommé. Cet ouvrage fait le point sur ce qui est considéré aujourd'hui comme étant les meilleures pratiques en termes d'application de l'économie à la santé animale ainsi que sur les modalités précises d'intégration des études économiques dans le cadre des investissements et des programmes de santé animale, afin de veiller à la proportionnalité des ressources mobilisées et à l'opportunité de leur assignation.



**En anglais**  
2017

21 × 29,7 cm  
130 pages  
ISBN 978-92-95108-49-3  
Prix: 30 EUR

## Biological Threat Reduction

Proceedings of the 1<sup>st</sup> OIE Global Conference on Biological Threat Reduction

Paris, France, 30 June – 2 July 2015

**[Réduction des risques biologiques. Actes de la Première Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des risques biologiques, Paris, France, 30 juin – 2 juillet 2015]**

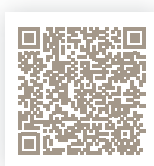
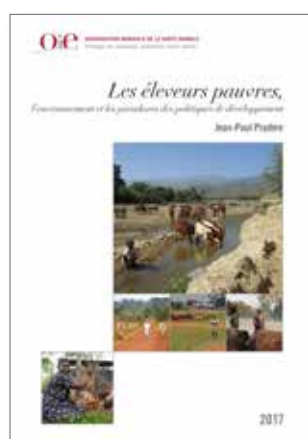
La première Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des risques biologiques a été organisée en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec les objectifs suivants: mettre la réduction des risques biologiques à l'ordre du jour des Services vétérinaires des Pays membres de l'OIE; renforcer les liens entre le monde de la santé et celui de la sécurité, en sollicitant l'implication des principaux partenaires de la santé publique, de la santé animale et du secteur de la sécurité; promouvoir le cadre international





régissant la santé humaine ainsi que celui de la santé animale, comme éléments-clés de la réduction des risques biologiques; élaborer une feuille de route axée sur l'amélioration et la coordination des mécanismes actuels de sensibilisation et de renforcement des systèmes de santé.

Ces actes comprennent les exposés de 34 orateurs, dont des représentants d'organisations internationales, des représentants des gouvernements nationaux, des décideurs politiques, des centres de référence de l'OIE et des donateurs, ainsi que des experts en sciences et en études économiques appliquées.



**En français**  
2017

21 x 29,7 cm  
590 pages  
ISBN 978-92-95108-26-4  
Prix : 40 EUR

### Les éleveurs pauvres, l'environnement et les paradoxes des politiques de développement

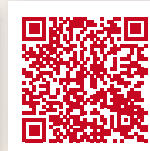
Jean-Paul Pradère

La forte croissance de l'élevage observée au cours des dernières décennies devrait se poursuivre partout dans le monde et notamment dans les pays en développement. L'organisation d'une croissance durable de l'élevage représente un défi que tous les pays doivent relever.

Dans les pays développés et dans de nombreux pays en développement les volumes des productions animales continuent à augmenter. Toutefois, grâce à l'amélioration de la productivité et à des méthodes d'élevage plus rationnelles, la pression des animaux sur les ressources naturelles et sur l'évolution du climat devient moins forte. En revanche, dans les pays pauvres de fortes contraintes s'opposent à l'organisation d'un développement durable de l'élevage. La croissance des productions animales repose toujours essentiellement sur une augmentation du nombre d'animaux et l'impact environnemental de l'élevage est de plus en plus fort. Les maladies animales sont responsables d'un énorme gaspillage de ressources naturelles et détruisent le patrimoine des ménages les plus vulnérables, contribuant ainsi à leur maintien dans la grande pauvreté. En outre, elles représentent un risque important qui fragilise les investissements et s'oppose à l'amélioration de la productivité de l'élevage.

Ce rapport confirme le besoin de solidarité internationale et la nécessité de renforcer les capacités des Services vétérinaires des pays pauvres pour favoriser un développement durable de l'élevage, mieux lutter contre la pauvreté et mieux préserver des biens publics mondiaux: santé et environnement.

## Sélection de publications de l'OIE sur le bien-être animal



**Publication trilingue**  
Août 2005

21 x 29,7 cm  
365 pages  
ISBN 92-9044-658-7  
Prix : 50 EUR

### Bien-être animal : enjeux mondiaux, tendances et défis *Revue scientifique et technique*, Vol. 24 (2)

Coordination et édition : A.C.D. Bayvel,  
S.A. Rahman & A. Gavinelli, eds



**Publication trilingue**  
Avril 2014

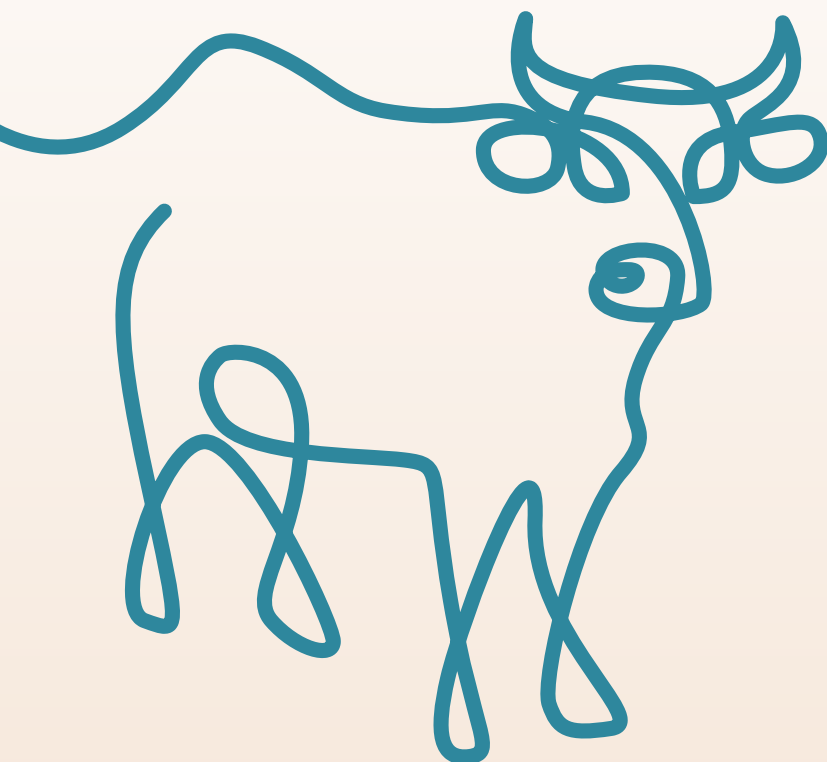
21 x 29,7 cm  
358 pages  
ISBN 978-92-9044-929-4  
Prix : 65 EUR

### Bien-être animal : quelles évolutions ? *Revue scientifique et technique*, Vol. 33 (1)

Coordination et édition : David J. Mellor  
& A.C. David Bayvel, eds



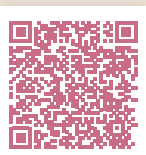
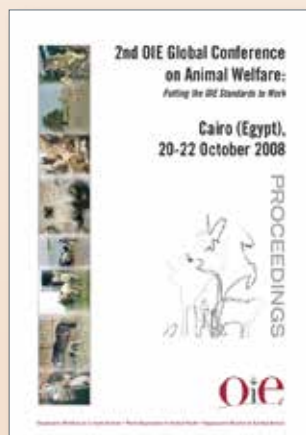
## Sélection de publications de l'OIE sur le bien-être animal



En anglais  
2004

21 × 29,7 cm  
333 pages  
ISBN 92-894-6614-6  
Prix : 20 EUR

**Animal Welfare: an OIE initiative**  
Proceedings of the 1st Global Conference on Animal Welfare. Paris, France  
[Le bien-être animal : une initiative de l'OIE. Actes de la Première Conférence mondiale sur le bien-être animal (Paris, France)]



En anglais  
2011

21 × 29,7 cm  
270 pages  
ISBN 978-92-79-15178-1  
Prix : 50 EUR

**Animal Welfare: 'Putting the OIE standards to work'**  
Proceedings of the 2nd Global Conference on Animal Welfare. Cairo, Egypt  
[Bien-être animal «Pour une application effective des normes de l'OIE». Actes de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le bien-être animal (Le Caire, Égypte)]



En anglais  
2014

21 × 29,7 cm  
128 pages  
ISBN 978-92-9044-956-0  
Prix : 25 EUR

**Animal Welfare: implementing the OIE Standards – addressing regional expectations**  
Proceedings of the 3rd Global Conference on Animal Welfare, Kuala Lumpur, Malaysia  
[Bien-être animal : appliquer les normes de l'OIE en tenant compte des attentes régionales. Actes de la troisième conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal (Kuala Lumpur, Malaisie)]





# activités des Commissions spécialisées, Groupes de travail et Groupes *ad hoc*

Octobre - décembre 2016

## Activités du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Pays membres au regard de la fièvre aphteuse

Le Groupe *ad hoc*, réuni au Siège de l'OIE, à Paris, du 17 au 20 octobre 2016, a évalué les informations fournies par un Pays membre en vue de la reconnaissance officielle du statut de pays indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée. Le Groupe a également évalué les demandes présentées par quatre Pays membres en vue de la reconnaissance officielle de 11 zones indemnes de fièvre aphteuse. L'un de ces Pays membres sollicitait la reconnaissance de deux zones où la vaccination n'est pas pratiquée, tandis que les trois autres sollicitaient, respectivement, la reconnaissance d'une, de trois et de cinq zones indemnes où la vaccination est pratiquée. En se basant sur l'expérience acquise en matière d'évaluation des dossiers soumis par les Pays membres, le Groupe a rédigé quelques instructions afin d'aider les Pays membres demandeurs à présenter leur dispositif de surveillance ainsi que les résultats de celle-ci.

## Activités du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Pays membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine

Le Groupe *ad hoc*, réuni au Siège de l'OIE, à Paris, les 2 et 3 novembre 2016, a évalué les demandes présentées par trois Pays membres en vue de la reconnaissance officielle du statut historiquement indemne de péripneumonie contagieuse bovine, en conformité avec les dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*).

## Activités du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Pays membres au regard de la peste porcine classique

Le Groupe *ad hoc*, réuni au Siège de l'OIE, à Paris, du 8 au 10 novembre 2016, a évalué les demandes présentées par cinq Pays membres en vue de la reconnaissance officielle du statut indemne de peste porcine classique, conformément aux dispositions du *Code terrestre*.

## Activités du Groupe *ad hoc* sur la sensibilité des espèces de poissons aux infections par des maladies listées par l'OIE

Le Groupe *ad hoc* sur la sensibilité des espèces de poissons à une infection par des maladies listées par l'OIE s'est réuni pour la première fois du 15 au 17 novembre 2016. Cette réunion avait pour objet de commencer à évaluer la sensibilité de différentes espèces de poissons aux dix maladies des poissons de la Liste de l'OIE, en s'appuyant sur des articles scientifiques pertinents ainsi qu'aux « critères d'inclusion dans la liste des espèces sensibles à une infection par un agent pathogène spécifique » énoncés au chapitre 1.5. du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (*Code aquatique*). Il est prévu que le Groupe *ad hoc* se réunisse à plusieurs reprises afin de mener à terme ces évaluations. Les résultats de ces travaux permettront d'actualiser la liste des espèces sensibles à inclure dans les articles concernés du *Code aquatique* et du *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* (*Manuel aquatique*). Au cours de sa réunion de février 2017 la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques a examiné les travaux du Groupe *ad hoc* réalisés jusqu'à cette date.





## activités des Commissions spécialisées, Groupes de travail et Groupes *ad hoc*

### Activités du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Pays membres au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine

Le Groupe *ad hoc*, réuni au Siège de l'OIE, à Paris, du 22 au 24 novembre 2016, a évalué les demandes présentées par trois Pays membres en vue d'une reconnaissance officielle de statut au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'un de ces pays présentait pour la première fois une demande de reconnaissance en tant que pays présentant un « risque négligeable », le deuxième déjà reconnu comme présentant un « risque maîtrisé » demandait à être reconnu comme présentant un « risque négligeable ». La demande du troisième pays portait sur la reconnaissance du statut de « risque négligeable » de deux zones précédemment reconnues comme présentant un « risque maîtrisé ». Le Groupe a également examiné l'information fournie par un Pays membre concernant les investigations conduites suite à la détection d'un cas d'ESB classique en 2016. Après examen, le Groupe a estimé que certains aspects demeuraient préoccupants, compte tenu des recommandations sur la surveillance énoncées au chapitre 11.4. du *Code terrestre* et des dispositions du chapitre 2.4.5. du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*.

### Activités du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Pays membres au regard de la peste équine

Le Groupe *ad hoc*, réuni au Siège de l'OIE, à Paris, du 6 au 8 décembre 2016, a évalué les demandes présentées par trois Pays membres en vue de la reconnaissance officielle de leur statut indemne de peste équine, conformément aux dispositions du *Code terrestre*. Le Groupe a également proposé des modifications destinées au chapitre 12.1. du *Code terrestre* sur la peste équine concernant, d'une part, les dispositions applicables en vue du maintien du statut dans le temps, et d'autre part la surveillance à exercer par les pays ou les zones contigus à un pays infecté. En outre, le Groupe a suggéré d'introduire des amendements au questionnaire sur la peste équine présenté à l'article 1.6.8. du *Code terrestre*. Enfin, le Groupe a examiné les liens entre le statut officiel de pays indemne de peste équine et la mise en place d'une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

### Activités du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Pays membres au regard de la peste des petits ruminants

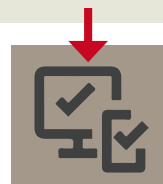
Le Groupe *ad hoc*, réuni au Siège de l'OIE, à Paris, les 13 et 14 décembre 2016, a évalué les demandes présentées par deux Pays membres, la première visant la reconnaissance du statut historiquement indemne de peste des petits ruminants (PPR) et la deuxième visant la validation du programme officiel national de contrôle de la PPR. Le Groupe a examiné les dispositions relatives au maintien du statut indemne de PPR dans le temps et la nécessité de réviser les paragraphes pertinents du chapitre 14.7. du *Code terrestre*. Le Groupe a également fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte et d'éradication de la PPR et sur l'évolution du Programme mondial d'éradication de la PPR.

#### Rapports de réunions de l'OIE

Rapports des réunions des Groupes *ad hoc* :  
[www.oie.int/fr/rapports-adhoc/](http://www.oie.int/fr/rapports-adhoc/)

Rapports des réunions du Groupe de travail sur le bien-être animal :  
[www.oie.int/fr/bien-etre-animal/fr-reports/](http://www.oie.int/fr/bien-etre-animal/fr-reports/)

Rapports des réunions du Groupe de travail sur la faune sauvage :  
[www.oie.int/fr/rapports-faune/](http://www.oie.int/fr/rapports-faune/)





activités des Commissions spécialisées, Groupes de travail et Groupes *ad hoc*

## Temps forts du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage en 2016

Le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage aide l'OIE à remplir ses missions concernant les animaux sauvages. Cet article présente quelques uns des temps forts des travaux du Groupe de travail en 2016. Le but poursuivi est le renforcement du lien entre les activités de l'OIE se rapportant à la faune sauvage et les points focaux nationaux sur la faune sauvage.

### L'importance de la faune sauvage est confirmée tandis qu'on recense une grande variété de préoccupations environnementales

Dernièrement, lors d'une réunion du Groupe de travail, la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, a insisté auprès des membres du Groupe sur l'importance de la faune sauvage dans les politiques, la gestion et les normes de santé animale à travers le monde. L'évolution rapide de l'environnement est un facteur majeur des problèmes de santé animale dans le monde, et plus particulièrement au point de rencontre de la santé de la faune sauvage, de la santé humaine et des animaux domestiques. Elle a invité le Groupe de travail à inclure tout l'éventail de ces risques de maladie, environnementaux et épidémiologiques dans son travail afin d'aider toutes les Commissions spécialisées de l'OIE, et à rendre compte directement à l'Assemblée mondiale des Délégués lors de sa Session générale, en mai de chaque année.

### Maladies de la faune sauvage dans le monde

Avec l'aide du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, et de l'outil de notification en ligne *WAHIS-Wild*, le Groupe de travail suit de près la santé animale et les maladies à travers le

monde. Voici un petit échantillon caractéristique des maladies qui ont été portées à l'attention du Groupe en 2016:

#### a) Cachexie chronique en Norvège

La cachexie chronique est une maladie à prions qui touche les cervidés et a été identifiée pour la première fois en Amérique du Nord dans les années 1970. Depuis, elle se propage lentement mais sans relâche, et commence à avoir des effets néfastes sur les populations de cervidés sauvages. En 2016, la cachexie chronique a été trouvée de manière inattendue en Norvège chez des rennes et des élan, à 6 500 kilomètres à l'est du dernier lieu de présence connu. L'origine de la cachexie chronique en Norvège est inconnue, mais la maladie y a été détectée chez deux espèces qui sont présentes sans discontinuer depuis la Norvège jusqu'à l'extrême est de la Russie, ce qui expose à ce risque tous les cervidés d'Europe et d'Asie.

#### b) Maladies fongiques dévastatrices

Les champignons pathogènes représentent une préoccupation grave pour la santé des animaux sauvages et la biodiversité.

- Un nouveau champignon chytride (*Batrachochytrium salamandrivorans*), originaire d'Asie, est à l'origine d'une mortalité très élevée chez les salamandres sauvages d'Europe occidentale et a été trouvé sur des salamandres qui font l'objet d'un commerce international.

- La maladie fongique du serpent, une infection cutanée mortelle qui frappe de nombreuses espèces de serpents, est causée par le champignon *Ophidiomyces ophiodiicola*, qui a été découvert en Amérique du Nord sur des serpents sauvages et se propage depuis une dizaine d'années. En 2016, des serpents sauvages atteints de cette maladie ont été trouvés au Royaume-Uni. Il s'agissait de la première occurrence de la maladie hors d'Amérique du Nord, à 5 200 kilomètres à l'est du dernier lieu de présence connu.
- Le syndrome du nez blanc de la chauve-souris insectivore, causé par le champignon *Pseudogymnoascus destructans*, qui a tué des millions de chauves-souris et menace plusieurs espèces d'extinction en Amérique du Nord, a été détecté pour la première fois en 2016 sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, à plus de 2 000 kilomètres du dernier lieu de présence connu.

#### c) Rage

Si la rage canine reste la principale menace pour la santé humaine et des animaux domestiques, on constate une présence persistante des virus de la rage et d'autres lyssavirus étroitement liés chez de nombreuses espèces d'animaux sauvages. Pour que les efforts actuels en vue d'éradiquer la rage canine dans le monde entier aboutissent, il est essentiel que toutes les occurrences de



## activités des Commissions spécialisées, Groupes de travail et Groupes *ad hoc*

virus de la rage et apparentés chez les animaux sauvages soient documentées et signalées partout dans le monde. Le Groupe de travail a appris qu'en 2016 un chacal (*Canis aureus*) atteint de la rage avait mordu et potentiellement infecté 36 personnes en Asie. La rage canine est présente dans de nombreuses populations de canidés sauvages, mais également dans beaucoup d'autres espèces, telles que les chauves-souris insectivores ou encore les blaireaux-furets (mustélidés, famille des belettes) et les civettes (viverridés, famille des civettes et des genettes).

### Déclaration de maladies des animaux sauvages par les Délégués des Pays membres de l'OIE

La déclaration volontaire des maladies des animaux sauvages par les Délégués auprès de l'OIE est extrêmement importante pour la gestion mondiale de la santé animale. Depuis 2016, les **maladies de la Liste de l'OIE** survenant chez des animaux sauvages sont signalées dans le cadre de la déclaration obligatoire soumise à intervalles réguliers dans le système en ligne WAHIS par les Délégués des pays assistés des points focaux nationaux pour la notification des maladies animales à l'OIE. Cependant, de nombreuses maladies frappent des animaux sauvages qui jouent un rôle importants pour la préservation de la biodiversité, ainsi que pour la santé humaine et la santé des animaux domestiques, mais qui ne remplissent pas les critères d'inclusion dans la Liste de l'OIE. L'OIE invite les Délégués à signaler la présence de ces maladies à la fin de chaque année au moyen de l'outil de notification en

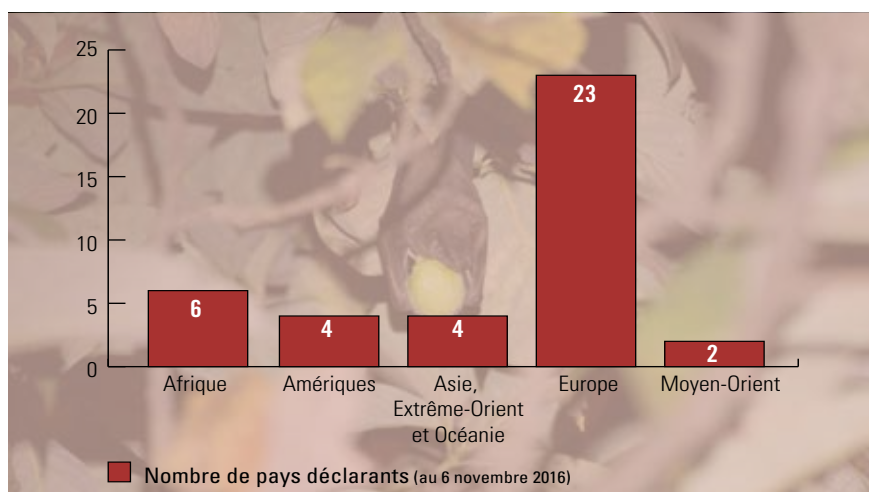


Fig. 1

Notification des maladies de la faune sauvage non incluses dans la Liste de l'OIE, au moyen de *WAHIS-Wild*, pour l'année 2015

ligne *WAHIS-Wild*. Les points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage recueillent les informations nécessaires pour que les Délégués puissent de leur plein gré effectuer ces notifications annuelles. La Figure 1 montre la notification des maladies de la faune sauvage non incluses dans la Liste de l'OIE, au moyen de *WAHIS-Wild*, par les 180 Délégués OIE permanents, pour l'année 2015.

Comme le montre ce graphique, 39 Délégués seulement (soit 22 %) ont signalé dans *WAHIS-Wild* pour l'année 2015 des maladies de la faune sauvage non incluses dans la Liste de l'OIE. Si l'on veut que les Pays membres de l'OIE soient correctement informés des agents pathogènes et des maladies importantes de la faune sauvage, dont certaines rempliront peut-être un jour les critères requis pour être incluses dans la Liste de l'OIE, il faudrait qu'une proportion beaucoup plus élevée de Délégués OIE et de points focaux nationaux pour la faune sauvage collectent des informations sur les maladies de la faune sauvage dans leur pays, et les signalent chaque année à l'OIE au moyen de *WAHIS-Wild*.

### La CITES et le Protocole de Nagoya : des défis pour le diagnostic des maladies

Le Groupe de travail a réuni des informations et a longuement débattu des problèmes de diagnostic des maladies en temps opportun posés par la réglementation du transport international des spécimens d'animaux sauvages liés aux réglementations de la CITES<sup>1</sup> visant à la préservation des espèces en danger, ainsi qu'au Protocole de Nagoya visant à la préservation des intérêts économiques d'un pays lorsque des formes de vie de celui-ci sont exploitées commercialement ailleurs. Ces deux ensembles de réglementations peuvent imposer des retards dans l'envoi d'animaux sauvages aux laboratoires hors du pays d'origine pour diagnostic. Le Groupe de travail a pris bonne note des efforts constructifs de l'OIE en vue de trouver des solutions pratiques avec la CITES et le Protocole de Nagoya, afin de faciliter le diagnostic des maladies en temps opportun, sans préjudice des bienfaits de ces réglementations pour la planète.





# nouvelles du siège de l'OIE

## Mouvements de personnel

### Arrivées

#### Irma Zarur-Lefebvre

Assistante trilingue à la Direction générale



Madame Irma Zarur-Lefebvre a rejoint l'OIE le 1<sup>er</sup> septembre 2016 en tant qu'assistante trilingue à la Direction générale. Elle travaillera avec les Directeurs généraux adjoints et collaborera avec les autres agents de la Direction générale et les secrétariats des Services; elle se chargera notamment du suivi des dossiers de nomination des Délégués et d'adhésion des Membres de l'OIE et tiendra à jour la liste des Délégués et des Membres de l'OIE. Elle apportera aussi son appui à l'Unité des affaires juridiques et des partenariats.

De nationalité mexicaine, Irma est titulaire d'un DESS (master) de traduction éditoriale, économique et technique délivré par l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT, Paris). Elle a travaillé de nombreuses années à l'Ambassade du Mexique à Paris et à la Délégation permanente du Mexique auprès de l'UNESCO.

#### Unité Communication Paula Pinet

Chargée de communication numérique



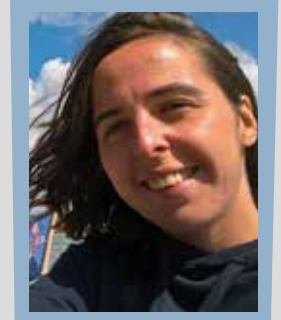
L'Unité Communication a le plaisir de compter Paula Pinet parmi ses effectifs, depuis le 3 octobre 2016, au poste de Chargée de communication numérique. Son expérience dans le design et la publicité ainsi qu'un master en marketing élargissent le champ des compétences de l'Unité. Paula a travaillé comme administratrice de réseaux sociaux pour des marques telles que la compagnie aérienne Iberia ou la chaîne de restaurants Chili's Puerto Rico. Elle a également conçu et géré des stratégies de marketing en ligne pour plusieurs entreprises au Mexique, notamment à travers les réseaux sociaux.

Paula a pour mission de coordonner et de développer des stratégies pour des solutions de communication numérique qui permettront à l'OIE d'utiliser au mieux les technologies les plus récentes et les nouveaux médias. Elle fera des propositions et contribuera à la conception et à l'introduction d'outils et de matériels innovants pour la diffusion numérique, afin d'améliorer la portée et la visibilité des communiqués de l'OIE.

#### Unité Budget Camille Vallin

Assistante

Madame Camille Vallin a rejoint l'OIE le 1<sup>er</sup> août 2016 en tant qu'assistante au sein de l'Unité Budget.



Elle est titulaire d'une licence en langues étrangères appliquées (anglais-espagnol) et d'un master 2 de sécurité globale/analyste trilingue (anglais-français-espagnol), tous deux délivrés par l'Université de Bordeaux (France).

Elle est chargée de seconder le chef de l'Unité Budget, notamment sur les dossiers suivants: le remboursement de frais de mission des agents de l'OIE et des experts; l'analyse et le suivi budgétaire des différents comptes de l'OIE; le suivi des paiements de contributions statutaires par les Pays membres; l'analyse et le suivi des budgets des séminaires régionaux et des conférences mondiales.

#### Service des actions régionales Alise Ozolina

Assistante bilingue

Madame Alise Ozolina a pris ses fonctions d'assistante



bilingue au sein du Service des actions régionales le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Elle a pour mission l'appui à l'organisation d'événements tels que

les conférences des Commissions régionales de l'OIE, les réunions des Représentations régionales et sous-régionales au Siège de l'OIE et les Sessions générales. Elle pilotera également la contribution du Service des actions régionales au *Bulletin* de l'OIE, coordonnera l'inventaire des réunions et visites organisées par chacune des Représentations régionales et sous-régionales et assurera le suivi des rapports de missions des Représentations.

Alise est diplômée d'un master 1 en Commerce international de l'Université de Paris-Sorbonne (France) et d'un master 2 spécialisé « Acheteur – Chef de produit » de l'École supérieure de management en alternance, à Paris. Elle était précédemment attachée de presse au Ministère français de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### Unité de Coordination des événements

#### Nelly Dubarry



Assistante bilingue

Madame Nelly Dubarry a rejoint l'Unité de Coordination des événements le 5 septembre 2016; elle assurera la préparation de la correspondance administrative et diplomatique pour cette Unité. Elle contribuera à la mise à jour et la mise en œuvre de la planification annuelle des activités régionales et du suivi des échéances.

Elle offrira également un soutien organisationnel et logistique aux personnes chargées d'organiser des séminaires, des conférences et des réunions techniques, en coordination avec le personnel des Représentations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec le personnel technique au Siège de l'OIE.

### Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale

#### François Ntsama



Chargé de mission

Le Docteur François Ntsama a pris ses fonctions de Chargé de mission au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, où il contribuera entre autres à la validation et à la publication des informations épidémiologiques soumises par les Pays membres et non membres de l'OIE.

Il a obtenu son diplôme de médecine vétérinaire à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (Maroc), complété par un master 2 en surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (France).

### Service des normes

#### Ann Backhouse

Chef du Service



Madame Ann Backhouse a rejoint le Siège de l'OIE le 1<sup>er</sup> septembre 2016 afin d'occuper le poste de Chef du Service des normes (anciennement Service du commerce international). Ses fonctions comprennent l'encadrement et la gestion du personnel et des activités du Service, ainsi que la liaison et la collaboration de ce dernier avec les autres Services de l'OIE. L'une de ses priorités consiste à s'assurer que les activités du Service soient en accord avec les priorités du programme de travail annuel de la Directrice générale fixées dans le cadre de la mise en œuvre du Sixième Plan stratégique de l'OIE (2016-2020).

Parmi les activités importantes à mener dans un avenir immédiat figurent le développement et la mise en œuvre du nouveau processus de sélection et de nomination des experts dont la candidature sera proposée lors de l'élection des membres des quatre Commissions spécialisées (voir pp. 29-31). Rappelons que ce sont ces mêmes Commissions qui soutiennent l'élaboration des normes, lignes directrices et recommandations de l'OIE. En outre, une attention particulière sera portée en 2017 au renforcement du rôle des secrétariats qui assistent les Commissions



spécialisées, en mettant sur pied des procédures de travail transparentes et harmonisées.

Au cours d'une carrière longue et variée auprès du gouvernement australien, Ann a occupé des postes à responsabilité au sein du Département australien de l'agriculture et des ressources hydrauliques (notamment la fonction de conseillère auprès du Ministre de l'agriculture) et, par là même, a traité des questions relatives à l'accès technique aux marchés ainsi qu'à l'importation et à l'exportation des produits agricoles. Avant de rejoindre l'OIE, Ann était responsable de la coordination et de la gestion de la contribution de l'Australie au travail de la Commission du Codex Alimentarius (portant sur l'élaboration de normes alimentaires internationales) et, en sa qualité de Directrice « Documents, enregistrement et licences à l'exportation », elle s'est assurée de la bonne exécution de ces fonctions afin de soutenir l'exportation des produits agricoles australiens. Ann a également acquis une expérience considérable en assumant des fonctions de secrétariat de haut niveau pour divers comités nationaux et internationaux dans les domaines de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments, y compris lors de la gestion de situations d'urgence.

Forte d'une riche expérience en tant que représentante de l'Australie au niveau international, de son expérience pratique et de ses connaissances concernant les obstacles opérationnels rencontrés tant par les pays importateurs que les pays exportateurs, et de sa profonde compréhension de l'environnement commercial multilatéral, Ann apportera une nouvelle dimension aux fonctions de secrétariat au sein de l'OIE.

## Départ

**Pablo Belmar von Kretschmann**



L'OIE a dit au revoir au Docteur Pablo Belmar von Kretschmann le 16 septembre 2016, date à laquelle il a quitté le Siège de l'OIE où il occupait depuis janvier 2015 un poste de Chargé de mission au sein du Service des actions régionales. Ses attributions concernaient principalement les activités liées à l'Outil PVS (programme mondial de l'OIE visant à renforcer les Services vétérinaires nationaux), notamment : aide à l'organisation d'évaluations par l'OIE des performances des Services vétérinaires (Évaluations PVS), analyse des écarts mis en évidence par l'Outil PVS, missions en lien avec la législation vétérinaire (y compris des missions de suivi), participation à l'analyse des rapports des missions d'évaluation PVS et enfin contribution aux activités menées dans le cadre du programme VLSP de l'OIE (programme d'appui à la législation vétérinaire).

L'OIE adresse au Docteur Belmar von Kretschmann tous ses vœux de succès pour l'avenir, notamment pour son avenir professionnel dans le poste qu'il occupe désormais dans le domaine la sécurité sanitaire des aliments au Royaume-Uni.

## Actualité du site web de l'OIE

Découvrez une sélection de nouveaux outils de communication mis à votre disposition sur le site internet de l'OIE.

### Nouveau portail web sur l'influenza aviaire

Mieux connaître la maladie, faciliter l'accès aux recommandations émises par l'OIE pour la combattre et contribuer à sensibiliser la communauté internationale sur la situation de la maladie dans le monde : tels sont les objectifs de ce nouveau portail dédié à la grippe aviaire.

Au cours des derniers mois, des foyers de grippe aviaire hautement pathogène ont touché de nombreux pays dans la plupart des régions du globe. Ces événements ont entraîné la mort naturelle ou l'abattage sanitaire de centaines de milliers de volailles. La recrudescence récente de la maladie dans le monde renforce la nécessité d'un bon partage des connaissances sur les méthodes de prévention et de contrôle de la maladie à mettre en place à l'échelle locale, ainsi que sur les recommandations et actions menées par l'OIE à l'échelle internationale.



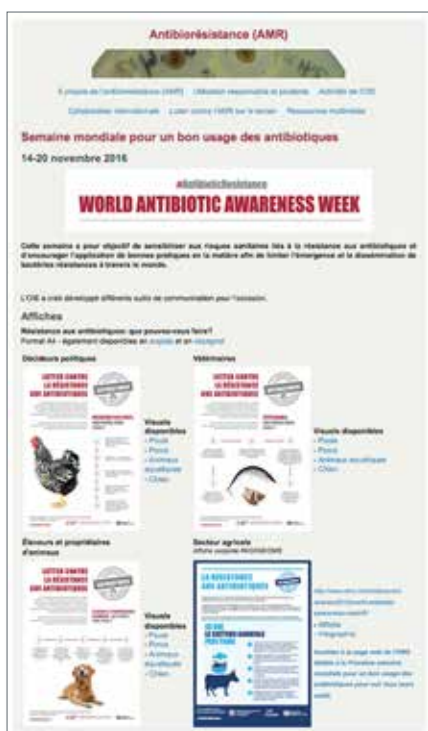
Le nouveau portail de l'OIE sur l'influenza aviaire présente un ensemble d'informations permettant de bien comprendre la maladie et détaille les mesures de biosécurité préconisées par l'OIE au niveau des élevages et des échanges commerciaux afin d'enrayer sa diffusion. Il donne accès aux notifications de foyers transmises par les Pays membres en temps réel. Cette plateforme présente

également les actions menées par l'OIE et ses partenaires, la lutte contre les influenza zoonotiques étant l'une des trois priorités de l'Alliance Tripartite FAO/OIE/OMS.

De nombreux outils de communication adaptés à des publics variés peuvent y être téléchargés librement.

## Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques : 14-20 novembre 2016

Une série de courtes vidéos a été produite à l'occasion de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques 2016, visant à sensibiliser différents publics – vétérinaires, décideurs politiques, éleveurs et propriétaires d'animaux – et à leur donner des recommandations sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver l'efficacité des antibiotiques.



Cette semaine a également été l'occasion pour l'OIE de dévoiler sa stratégie sur l'antibiorésistance et l'usage prudent des agents antimicrobiens. Le document regroupe toutes les actions de lutte de l'OIE contre la résistance aux agents antimicrobiens et s'inscrit dans la droite ligne du Plan d'action mondial de l'OMS. La stratégie précise les objectifs et leviers dont nous disposons pour apporter notre aide aux Pays membres et favoriser sa mise en œuvre au niveau national. Aux côtés de nos partenaires tripartites – l'OMS et la FAO –, nous avançons vers un objectif commun : maîtriser l'antibiorésistance pour le bien de tous.





La stratégie de l'OIE sur  
la résistance aux agents  
antimicrobiens  
et leur utilisation prudente

Document intégral



[www.oie.int/ramstrategie](http://www.oie.int/ramstrategie)

Infographie



[www.oie.int/inforamstrategie](http://www.oie.int/inforamstrategie)

Fiche résumée



[www.oie.int/factsheetramstrategie](http://www.oie.int/factsheetramstrategie)

Différents posters et infographies concernant l'utilisation prudente des antibiotiques sont accessibles sur le portail de l'OIE sur la lutte contre l'antibiorésistance:  
[www.oie.int/antibioresistance](http://www.oie.int/antibioresistance)

Angelina Litvin



vie de l'OIE

## actions régionales

### Mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur du bien-être animal dans les Amériques

La région des Amériques possède une population animale très importante au plan mondial, avec une grande diversité de modes de production et de modèles culturels et économiques selon les pays de la région.

La vision de la stratégie régionale adoptée en 2012 consiste à ce que toutes les parties prenantes fassent progresser ensemble le bien-être animal. Ceci permet de réunir les Services vétérinaires, les associations de producteurs, les transporteurs, les universités et les centres de recherche. Le Centre collaborateur pour le bien-être animal et les systèmes d'élevage, consortium de centres de recherche du Chili, de l'Uruguay et du Mexique, en est un acteur important.





Samuel Zeller

### Constat initial: sensibilisation et mise en œuvre de la stratégie

Les réponses au questionnaire adressé par la Représentation régionale pour les Amériques en 2015 ont indiqué que la stratégie régionale était relativement bien connue des Services vétérinaires. Toutefois, la sensibilisation des acteurs extérieurs aux Services vétérinaires doit être renforcée. Ces réponses ont également permis d'exposer en détail les mesures à prendre par les points focaux nationaux de l'OIE afin de former les professionnels et paraprofessionnels vétérinaires sur le sujet.

Les résultats du questionnaire ont, en outre, révélé un taux élevé de mise en œuvre des dispositions énoncées dans les chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ayant trait au transport des animaux par voie terrestre et à l'abattage des animaux.

### Traduction en portugais et diffusion des normes de l'OIE

En 2016, le Comité technique permanent sur le bien-être animal (CTBEA) du Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement (MAPA) a traduit et publié une sélection de chapitres sur le bien-être animal des *Codes* de l'OIE. Ceci permet à la plupart des 113 000 vétérinaires actifs au Brésil de consulter plus aisément, dans un pays qui compte 54 % de la population aviaire, 42 % de la population bovine et 23 % de la population porcine du continent américain.

### Enseignement vétérinaire et bien-être animal

La région des Amériques travaille activement avec la Fédération panaméricaine des facultés et écoles vétérinaires (FPFECV). En 2015, la FPFECV a conduit une étude sur 100 universités dans 14 pays afin de vérifier si leur programme couvrait le bien-être animal. Les résultats indiquaient que 98 % des écoles de sciences vétérinaires et de sciences animales avaient bien intégré le bien-être animal dans leur programme (une nette hausse par rapport aux 63 % affichés en 2010).

### Réseau en ligne des points focaux

La Représentation régionale pour les Amériques a créé en 2016 un réseau en ligne sur le bien-être animal afin de partager les informations et de présenter les bonnes pratiques de mise en œuvre des normes de l'OIE. Ceci a permis de renforcer les liens entre la Représentation régionale et le Centre collaborateur tri-national.

### Préparation du plan d'action pour la stratégie régionale

En 2016, la Représentation régionale a collaboré avec le Siège de l'OIE et le Centre collaborateur à la rédaction d'un plan d'action pour la stratégie régionale afin d'organiser les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de la stratégie. Ce plan d'action sera finalisé en consultation avec tous les acteurs.

La stratégie régionale en faveur du bien-être animal offre une approche régionale reposant sur une consultation public/privé pluridisciplinaire destinée à soutenir la mise en œuvre des normes et des lignes directrices de l'OIE; elle est devenue un vrai moteur de changement et d'amélioration des systèmes de production sur le continent américain.



# Plateforme de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe Bilan des trois années écoulées



Avec l'aimable autorisation du CVO du territoire du Kosovo

- 100 %** du 1<sup>er</sup> Plan d'action a été réalisé
- 20** actions ont été menées
- Plus de **600 K€** ont été investis
- 2<sup>e</sup>** Plan d'action en préparation

LE NIVEAU DE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN EUROPE A D'ORES ET DÉJÀ ÉTÉ RELEVÉ  
TOUS ENSEMBLE POURSUIVONS CES EFFORTS



Je suis très fière d'annoncer que la totalité des activités programmées dans le cadre du premier Plan d'action de la Plateforme de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe a d'ores et déjà été mise en œuvre, certaines de ces activités avec un grand succès, comme l'amélioration de la coordination entre les partenaires de l'OIE en Europe sur les questions de bien-être animal. Au vu de ces bons résultats les bailleurs de fonds ont renouvelé leur confiance en la Plateforme et soutiennent la mise en place d'un deuxième Plan d'action. Celui-ci est actuellement en cours d'élaboration, dans la continuité du premier, toujours conforme au 6<sup>e</sup> Plan stratégique ; en outre, il facilitera l'application des recommandations récemment adoptées à Guadalajara par les participants de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le bien-être animal.

M. Eloit, Directrice générale de l'OIE

Je vous invite tous à nous rejoindre pour poursuivre l'amélioration du bien-être animal, qui est de plus en plus au cœur de la société européenne.

## PREMIER PLAN D'ACTION CADRE MÉTHODOLOGIQUE

### Objectif

Améliorer le bien-être animal en Europe

### Moyens

Donner aux Services vétérinaires le pouvoir de prendre des mesures sur le bien-être animal en accord avec les normes de l'OIE

### Résultats

1. La sensibilisation est améliorée et un haut niveau de compréhension du bien-être animal est atteint.
2. La mise en œuvre des normes de l'OIE sur le bien-être animal va en s'améliorant.
3. La participation des pays au processus d'élaboration des normes de l'OIE est encouragée.

### Activités

Un ensemble de 20 activités sera mis en œuvre

### Le point sur la réalisation des activités

	+	+/-	-
Ateliers de formation des formateurs (FdF) sur le transport et l'abattage (2)	(A2)		
Ateliers FdF sur les transports longue distance (y compris la conception de modules)	(A3)		
Feuille de route régionale sur les chiens errants pour les pays des Balkans (y compris une campagne de sensibilisation)	(A1, 2, 3)		
Feuille de route régionale sur les chiens errants pour les pays d'Eurasie occidentale	(A2, 3)		
Réunions du comité de pilotage (7)	(A1, 2, 3)		
Circulaires d'information et documents justificatifs	(A1, 3)		
Site web de la plateforme	(A1, 2, 3)		
Traduction en russe	(A1, 2, 3)		



## BALKANS (11 pays)

pour se mettre en conformité avec le chapitre 7.7. du Code terrestre à l'horizon

**2025**

- Auto-évaluation (2015)
- Ateliers régionaux (2014, 2016)
- Rapports nationaux
- Rapport régional
- Campagne de sensibilisation de l'OIE sur les chiens errants dans les Balkans



Documents de la campagne de l'OIE sur les chiens errants

## I. Le contrôle des populations de chiens errants

Feuilles de route régionales sur les chiens errants

Rapports nationaux sur les chiens errants



Lancement officiel de la campagne de l'OIE : **13 mai 2016**

## EURASIE OCCIDENTALE (8 pays)

pour se mettre en conformité avec le chapitre 7.7. du Code terrestre à l'horizon

**2030**

- Auto-évaluation (2016)
- Ateliers régionaux (2015)

La question de la rage est prise en compte dans les feuilles de route régionales sur les chiens errants



## II. L'abattage des animaux de rente

Agenda du Programme de l'OIE pour l'amélioration du bien-être animal (IAWP) (trois sessions consécutives)

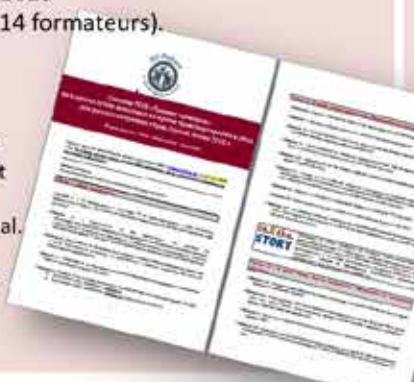


Premier atelier FdF sur l'abattage Tbilissi (Géorgie), mars 2015

<b>Stage 1 (First Session)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Best practices in humane handling, transport interwoven with field visits and practical training sessions</li> <li>• 3 days</li> </ul>
<b>Breaks: 3-4 weeks (Distance Learning: reading and consultations)</b>	
<b>Stage 2 (Second Session)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recapitulation of the First Session</li> <li>• One-on-one (Trainer to trainees), consultations on the development of training sessions followed by delivery of presentations</li> <li>• 4.5 days</li> </ul>
<b>Breaks: 4-5 weeks (Development of Training Sessions)</b>	
<b>Stage 3 (Last Session)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Workshop on animal welfare in a long distance transport for stakeholders delivered by the new set of trainees</li> <li>• 1.5 days</li> </ul>

- Premier atelier FdF sur l'abattage, Tbilissi (Géorgie), 1<sup>er</sup> semestre 2015 (5 pays, formation de 10 formateurs).
- Second atelier FdF sur l'abattage, Briansk et Moscou (Russie), 1<sup>er</sup> semestre 2016 (7 pays, formation de 14 formateurs).

L'évaluation des ateliers (réalisée sur la base d'un questionnaire) indique que les pays ont, dans la plupart des cas, répercuté la formation au niveau national. Le Kazakhstan a utilisé les documents de la formation pour réviser le cursus des études vétérinaires.



## III. Les transports longue distance

Conception de modules de formation. Contenu :

- Comportement animal
- Planification et préparation du trajet
- Chargement et transport
- Déchargement et repos, et points de repos
- Formation des chauffeurs routiers, théorie, pratique, réglementation, examen
- Le bien-être animal dans les transports et la qualité de la viande

Bovins  
Porcs  
Ovins  
Chevaux  
Volailles



- Premier atelier FdF sur les transports longue distance, pour le Kazakhstan et l'Ukraine (formation de 10 formateurs), à Astana (Kazakhstan) :
  - Session 1 : 13-15 décembre 2016 (3 jours)
  - Session 2 : 16-20 janvier 2017 (4,5 jours)
  - Session 3 : 22-23 février 2017 (1,5 jour)
- De nombreuses activités concernant les transports sont prévues dans le cadre du 2<sup>e</sup> Plan d'action (voir p. 50).



## IV. Activités de gouvernance

### Réunions du Comité de pilotage

#### Composition du Comité de pilotage (CP)

- Représentants des pays (Irlande, Russie, Serbie, Espagne, Turquie)
- Commission européenne
- OIE (Siège et région)
- IZSAM Teramo (Centre collaborateur de l'OIE pour le bien-être animal)
- Observateur permanent : *World Animal Protection*
- Autres participants invités en fonction des besoins

Le but des réunions du CP est, d'une part, de faire le point sur la réalisation des activités de la Plateforme au cours des six mois précédents (depuis la précédente réunion du CP), et d'autre part de présenter (et discuter) un projet de programme pour les six mois suivants.



7<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage Madrid (Espagne) novembre 2016

#### Réunions du comité de pilotage

CP1	Paris, décembre 2013
CP2	Moscou, avril 2014
CP3	Bruxelles, décembre 2014
CP4	Belgrade, mai 2015
CP5	Dublin, novembre 2015
CP6	Teramo, avril 2016
CP7	Madrid, novembre 2016

### Mobilisation des parties prenantes

L'OIE tente de mobiliser un large éventail de parties prenantes du bien-être animal au niveau international et au niveau régional afin de réaliser ou de promouvoir les activités de la Plateforme (ateliers, appui aux pays, etc.). Une réunion de consultation des parties prenantes est organisée chaque année pour échanger des informations sur les activités de chacun dans le domaine du bien-être animal en Europe et pour favoriser la synergie et l'optimisation des moyens mis en œuvre.

L'OIE encourage également les Délégués des pays à consulter les parties intéressées au niveau national. Les pays sont notamment invités à mettre en place un **Groupe consultatif multilatéral sur la question des chiens errants** (ou un cadre national pour les parties prenantes) en application de l'article 7.7.5. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.



2<sup>e</sup> réunion de consultation des parties prenantes (juin 2016 Bruxelles)



Cadre national sur les chiens errants

### Soutien de la part des bailleurs de fonds



Le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui perçoit des contributions d'organismes publics, d'organismes privés et d'organisations non gouvernementales. Il constitue le principal instrument financier de soutien au Plan d'action de la Plateforme.

#### Document justificatif pour les bailleurs de fonds (2013)

- Commission européenne
- France
- Allemagne
- Suisse
- World Animal Protection
- IZSAM Teramo
- RSPCA
- Centre régional de bien-être animal pour les Balkans (RAWC), avec le soutien de la RSPCA
- Pays hôtes (Roumanie, Russie, Belgique, Géorgie, Serbie, Kirghizistan, Irlande, Albanie, Espagne)

L'OIE remercie sincèrement tous les donateurs qui ont apporté une contribution financière ou en nature aux activités de la Plateforme

### Communication

#### Actions de communication

- Circulaire d'information
- Nouveau site web de la Plateforme
- Présentation des activités de la Plateforme en diverses circonstances

[www.rpawe.oie.int](http://www.rpawe.oie.int)

ANG  
RU



Circulaire 2014



Le nouveau site web de la Plateforme présente des fonctionnalités intéressantes pour soutenir les futures activités de la Plateforme : **forum de discussion, séminaires en ligne, questionnaire en ligne, calendrier en ligne, centre de documentation en ligne** (pour proposer des bonnes pratiques), etc. Des espaces sécurisés séparés sont également disponibles, d'une part pour les membres du comité de pilotage de la Plateforme et d'autre part pour les Délégués et points focaux nationaux de l'OIE. Ce nouveau site web sera disponible en anglais et en russe.



## Les prochaines étapes

### Suites à donner au Premier Plan d'action

- **Chiens errants** : poursuite des Feuilles de route pour les Balkans et l'Eurasie Occidentale (ateliers tous les deux ans et activités de renforcement des capacités en collaboration avec les parties prenantes) ; la Campagne de l'OIE dans les Balkans sera reconduite, notamment dans les écoles (activité annuelle) ;
- **Transport** : (i) 2<sup>e</sup> Atelier FdF sur les transports longue distance, au Bélarus (à confirmer), 2<sup>e</sup> trimestre 2017 (2 pays, 14 formateurs à former) ; (ii) Ateliers régionaux sur les transports longue distance, pour les pays d'Eurasie Occidentale et des Balkans (dates et lieu à confirmer) ; (iii) Ateliers régionaux sur les transports longue distance, pour les pays d'Eurasie Occidentale et des Balkans (dates et lieu à confirmer).



### Évaluation du Premier Plan d'action

L'évaluation du 1<sup>er</sup> Plan d'action de la Plateforme, prévue début 2017, aidera à concevoir un 2<sup>e</sup> Plan d'action optimal. Le processus d'évaluation restera simple (plus qualitatif que quantitatif) et les pays, en tant que principaux bénéficiaires de la Plateforme, seront consultés. Les résultats de l'évaluation seront présentés au cours de la 85<sup>e</sup> Session générale (Paris, mai 2017).

### Deuxième Plan d'action (2017-2019)

Le 1<sup>er</sup> Plan d'action s'est achevé au 31 décembre 2016. Il existe cependant un consensus général, tant du côté des pays bénéficiaires que des bailleurs de fonds, qu'en dépit des grandes avancées déjà obtenues grâce à la Plateforme OIE, il reste un travail considérable à réaliser dans le domaine du bien-être animal en Europe, et un 2<sup>e</sup> Plan d'action sur trois ans (2017-2019) s'impose. Il est convenu que les trois domaines prioritaires du 1<sup>er</sup> Plan d'action, à savoir **le contrôle des populations de chiens errants, les transports et l'abattage des animaux de rente**, doivent être maintenus dans le 2<sup>e</sup> Plan d'action, ce qui n'empêche pas d'introduire de nouvelles thématiques intéressant la région, telles que **le bien-être des équidés et la gestion des catastrophes**. Les activités à mener pour couvrir ces thématiques sont en cours de discussion.

Sam Bradd Live Graphic Recording



### Propositions pour le 2<sup>e</sup> Plan d'action

- Conformité avec le 6<sup>e</sup> Plan stratégique de l'OIE
- Le 2<sup>e</sup> Plan d'action se place dans la continuité du 1<sup>er</sup>, avec les trois mêmes thèmes principaux (transport, abattage, contrôle des chiens errants)
- Afin que les pays s'approprient davantage le plan d'action, le Comité de pilotage sera présidé par un membre du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe.
- Activités trans-régionales (« ateliers scénarisant un voyage complet » depuis l'Europe jusqu'au Moyen-Orient sur les questions du transport et de l'abattage).
- **Proposé pour adoption lors de la 85<sup>e</sup> Session générale de l'OIE (Paris, mai 2017)**

#### Thèmes maintenus



#### Nouveaux thèmes proposés



Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles  
55 Boulevard du Jardin Botanique  
1000 Bruxelles  
Belgique  
Tél. +32 22 11 83 41

[Rsr.bruxelles@oie.int](mailto:Rsr.bruxelles@oie.int)





## Afrique

### Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

#### Le Docteur Masiga dit « kwa heri » (au revoir) à l'OIE



OIE/P. Bastiaensen

#### Dr Walter Masiga lors de son discours d'adieux

Avec son départ à la retraite au 31 décembre 2016, le Docteur Walter N. Masiga clôt cinquante années d'une carrière exemplaire en santé animale en Afrique.

Le Docteur Masiga a apporté son soutien à l'établissement de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Nairobi (Kenya), devenant, en janvier 2010, le premier Représentant sous-



OIE/P. Bastiaensen

**Remise d'un cadeau d'adieux de la part du personnel de l'OIE en Afrique, y compris des Représentations Afrique (Bamako), Afrique australe (Gaborone) et Afrique du Nord (Tunis)**

régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.

Avant de rejoindre l'OIE, le Docteur Masiga a d'abord été chercheur (de 1967 à 1985), notamment Directeur de recherche vétérinaire de l'Organisation de recherche vétérinaire de l'Afrique de l'Est (*East African Veterinary Research Organization – EAVRO*) puis Directeur de recherche du Département de recherches vétérinaires (*Veterinary Research Department – VRD*). Il a ensuite rejoint l'Union Africaine (de 1985 à 2000), où il a occupé les postes de Directeur du Bureau interafricain des ressources animales (*UA-BIRA*) et de Chef de mission diplomatique de l'Union Africaine au Kenya. Entre 2001 et 2008 le Docteur Masiga a été membre du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal.

La contribution du Docteur Masiga à la science et au développement est bien connue, grâce à ses nombreuses publications dans divers domaines, dont le développement de vaccins contre la péripneumonie contagieuse bovine, la pleuropneumonie contagieuse caprine et la theilériose, la lutte contre la trypanosomose, la recherche sur la fièvre catarrhale maligne, ainsi que pour son rôle de chef de file dans le cadre de la Campagne panafricaine contre la peste bovine (*PARC*).

Pour marquer le départ à la retraite du Docteur Masiga, une réception a eu



OIE/P. Bastiaensen

**Dre Monicah Maichomo (debout), Directrice de l'Institut de recherche en sciences vétérinaires de l'Organisation de recherche en agriculture et élevage du Kenya (KALRO), adresse un discours de félicitation au Dr Masiga**

lieu à Nairobi le 18 novembre 2016. Celle-ci a permis au gouvernement du Kenya, ainsi qu'aux représentants des organisations techniques nationales, régionales et internationales, des organisations de la société civile, aux communautés économiques régionales, aux partenaires du secteur privé, ainsi qu'aux proches du Docteur Masiga, de lui souhaiter plein succès pour sa retraite et son retour à Kitale, dans l'ouest du Kenya.

Le Docteur Masiga a déclaré que, selon lui, l'OIE a bien servi les Pays membres de la région et continuera de le faire au cours des prochaines années. Le Docteur Samuel Wakhusama, Adjoint du Représentant sous-régional depuis 2015, a été nommé Représentant sous-régional et a succédé au Docteur Masiga.

## Arrivées

### Amériques

#### Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques

##### Lucía Escati

Assistante technique – Correspondante pour les questions de communication



La Docteure Lucía Escati a rejoint la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques en octobre 2016 en tant qu'assistante technique. Parmi ses responsabilités figure en premier lieu son rôle en tant que correspondante régionale pour les questions de communication, chargée d'améliorer les contacts avec les médias et les agences de presse de la région des Amériques et de rendre publiques les actions menées par l'OIE à l'échelle mondiale et régionale. Elle apportera également son soutien aux actions de la Représentation régionale et du Siège de l'OIE dans l'ensemble de la région.

La Docteure Lucía Escati a obtenu son diplôme de vétérinaire auprès de l'Université de Buenos Aires (Argentine), avec une spécialisation en santé publique vétérinaire. Elle a travaillé en tant que chercheur dans le domaine de l'épidémiologie et a réalisé pendant ses études un stage de trois mois auprès du Service national argentin de santé et de qualité agroalimentaire (SENASA), au cours duquel elle a acquis de l'expérience dans la gestion de nombreuses

composantes relevant des Services vétérinaires. Avant de rejoindre la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques, elle a suivi un stage de six mois au sein de l'équipe et elle a ainsi pu se familiariser avec la structure et les actions de l'OIE et acquérir une expérience sur les questions régionales. Elle a également participé à l'organisation de divers ateliers et réunions.

### Asie – Pacifique

#### Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

##### Noriyoshi Ojima

Adjoint du Représentant régional



Le Docteur Noriyoshi Ojima a intégré la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique le 1<sup>er</sup> octobre 2016, en qualité d'adjoint du Représentant régional.

Diplômé de l'Université de Tokyo, le Docteur Ojima a intégré le Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche du Japon (MAFF) en 1991, débutant ainsi une carrière au sein des Services vétérinaires du MAFF qui se déploiera sur plus de 25 ans. Pendant une décennie, il a été chargé du contrôle aux frontières des maladies animales transfrontalières et

du Service de quarantaine animale. Par la suite, en tant que Directeur adjoint de la Division de la santé animale du MAFF, il s'est occupé des questions en lien avec l'OIE ainsi que de la coopération internationale axée sur la santé animale ; il a été désigné point focal national de l'OIE pour la notification des maladies animales à l'OIE, pour la sécurité sanitaire des aliments pendant la phase de production, et pour la communication. Il a pris part à de nombreuses conférences internationales, séminaires et réunions pour le compte du Chef des Services vétérinaires du Japon ou en tant que représentant de l'Autorité vétérinaire japonaise. Il a également pris une part très active à la planification et à la coordination d'un grand nombre de projets OIE/Fonds fiduciaire du Japon ainsi que dans leur gestion financière.

En outre, le Docteur Ojima a une longue expérience des mesures nationales d'urgence liées aux maladies animales transfrontalières ainsi qu'une grande connaissance de la réglementation et de la législation applicables aux services d'urgence ainsi qu'aux mesures d'intervention, de rétablissement et d'atténuation à appliquer en cas de catastrophes. À cela s'ajoute son aptitude à coordonner des activités de préparation et de réaction aux situations d'urgence lorsque celles-ci exigent l'intervention simultanée de plusieurs structures hiérarchiques.

Le Docteur Ojima connaît bien tous les aspects du commerce international d'animaux et de produits d'origine animale ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) applicables, notamment dans le cadre de l'Accord SPS de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En 1999, il a été nommé Directeur adjoint pour les



## Départs

### Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

#### Yoko Aoyama



La Docteure Yoko Aoyama a mené à son terme avec succès sa mission en tant qu'experte vétérinaire régionale auprès de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique à la date du 30 septembre 2016.

Elle a consacré les deux années passées à ce poste au développement et à la mise en œuvre des actions de l'OIE dans la région, en favorisant notamment les communications en provenance des Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, ainsi qu'en renforçant les réseaux de Points focaux nationaux de l'OIE par l'organisation de séminaires.

En octobre 2016, elle a rejoint le gouvernement japonais afin de prendre ses nouvelles fonctions au sein du Secrétariat de la Commission pour la sécurité sanitaire des aliments. Nous lui souhaitons la plus grande réussite à ce nouveau poste.

#### Sun Hongtao

Expert vétérinaire régional



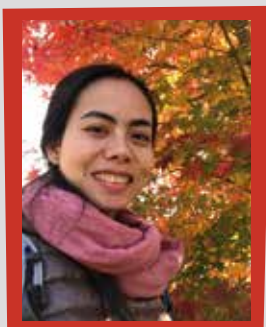
Le Docteur Sun Hongtao a intégré la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique le 27 octobre 2016, en qualité d'expert vétérinaire régional. Il contribuera à l'organisation des réunions et autres activités financées par le Ministère de l'agriculture de la République Populaire de Chine à travers le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux.

Le Docteur Sun Hongtao a obtenu en 2008 une licence en biotechnologie à l'Université agricole du Nord-Est (Chine), suivie en 2011 par un master en sélection génétique et reproduction animale à la même université. Il travaillait depuis juin 2012 pour le Département des affaires vétérinaires internationales du Centre chinois de santé animale et d'épidémiologie, où il était chargé du suivi et de l'analyse des maladies animales transfrontalières épidémiques. Il a également pris part à l'élaboration des commentaires soumis par la Chine concernant les normes de l'OIE destinées aux *Codes* et *Manuels* de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques, ainsi qu'aux négociations sur les exigences imposées par la Chine aux importations de produits d'origine animale. En tant que membre du groupe de travail pour la lutte contre les maladies animales du Ministère chinois de l'agriculture, le Docteur Sun Hongtao s'est également occupé des mesures de prévention et de lutte contre les maladies animales dans le nord-ouest de la Chine.

questions relevant de l'OCDE au sein de la Division des affaires économiques internationales du MAFF ; ses fonctions l'ont notamment amené à participer à des débats économiques internationaux sur l'harmonisation des règles applicables à la sécurité sanitaire des aliments et aux échanges internationaux. Le Docteur Ojima a également dirigé le bureau de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) à Ho Chi Minh Ville (Vietnam), d'où il communiquait aux entreprises japonaises des informations sur les perspectives commerciales et les possibilités d'investissements au Vietnam, au Cambodge et au Laos, informations qu'il avait recueillies au travers d'enquêtes de terrain, d'entretiens et de consultations d'experts du secteur agroalimentaire dans ces pays. Entre 2014 et 2016, il a été chargé de la rédaction des chapitres relatifs aux mesures SPS des accords de libre-échange et des accords de partenariat économiques entre le Japon et ses partenaires commerciaux. Sa connaissance du commerce international des animaux et des produits d'origine animale sera un grand atout pour renforcer les capacités de la Représentation régionale.

Les principales tâches du Docteur Ojima à l'OIE consistent à développer et à coordonner les activités de l'OIE en Asie et dans le Pacifique, tout en assistant le Représentant régional dans la préparation budgétaire des principales activités ainsi que dans l'élaboration du rapport annuel d'activités. Il agira également au nom du Représentant régional en l'absence de celui-ci.

## Fania Dwi



La Docteure Fania Dwi, qui avait rejoint la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique le 22 avril 2016, a quitté l'OIE le 30 novembre 2016. La Docteure Dwi y travaillait comme experte vétérinaire régionale chargée des questions relatives à la santé des animaux aquatiques et aux programmes en lien avec des laboratoires pour l'Asie et le Pacifique.

Pendant l'exercice de ses fonctions à l'OIE, Fania a travaillé en étroite collaboration avec de nombreuses organisations, parmi lesquelles le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (NACA), pour lequel elle a contribué au Rapport trimestriel sur les maladies des animaux aquatiques, le Laboratoire national de diagnostic vétérinaire (NAL) du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, où elle a été en charge d'un séminaire de formation sur la résistance antimicrobienne, ainsi que le Centre de contrôle des maladies animales de Chine (CADCC), où elle a organisé une formation interne au diagnostic du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc et d'autres maladies porcines. Elle a par ailleurs été chargée de préparer la réunion des centres de référence de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique devant se tenir en février 2017.

La Docteure Dwi est rentrée dans son pays d'origine, l'Indonésie, afin d'y poursuivre un projet lié au développement communautaire. L'OIE lui adresse tous ses vœux de succès dans cette nouvelle étape de son parcours.

## Réunions

### Mise en œuvre du Sixième Plan stratégique de l'OIE et élaboration de feuilles de route pour les Représentations régionales et sous-régionales

Une réunion des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE (RR/SRR) s'est tenue au Siège de l'OIE à Paris du 25 au 28 octobre 2016. Son objectif principal était de s'entendre sur le contenu de la feuille de route RR/SRR, afin de donner un coup de pouce à son avancement conformément au Sixième Plan stratégique de l'OIE. Cela impliquait d'examiner les activités en cours des RR/SRR et du Siège de l'OIE dans le cadre du Plan stratégique, ainsi que d'élaborer un modèle de feuille de route pour mieux harmoniser les activités entre les régions, tout en gardant une flexibilité suffisante pour tenir compte des besoins et des capacités propres à chaque RR/SRR. La réunion a également donné l'occasion de définir des moyens d'améliorer la collaboration dans les différentes régions et entre elles, ainsi qu'entre les RR/SRR et le Siège de l'OIE.

Pendant toute la semaine, des discussions fructueuses ont guidé le développement conjoint des feuilles de route régionales par le Siège de l'OIE et les RR/SRR. Ces dernières ont discuté des enjeux, des attentes et des propositions des régions concernant la mise en œuvre du Sixième Plan stratégique de l'OIE et l'élaboration de la feuille de route des RR/SRR. En même temps, les différents services du Siège de l'OIE ont étudié la mise en œuvre de la feuille de route de l'OIE et le soutien prévu de la part des régions. Pour la première fois, la réunion annuelle des RR/SRR comprenait une session de travail collective en vue de faciliter l'interaction entre le Siège de l'OIE et les RR/SRR autour de la réflexion concernant l'élaboration d'un modèle de feuille de route régionale. Cette interaction a été accueillie chaleureusement par le Siège de l'OIE et le personnel des RR/SRR.

La Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, a fait part aux participants d'aspects cruciaux à prendre en considération dans l'élaboration des feuilles de route régionales. Elle a souligné que les RR/SRR étaient des acteurs-clés dans le travail de l'OIE car elles sont les mieux placées pour connaître pleinement le contexte et les besoins régionaux. Les Représentants régionaux et sous-régionaux étant le premier point de contact entre l'OIE et les Pays membres dans les différentes régions, ils sont responsables de la mise en œuvre des activités de l'OIE au niveau régional.

À titre de conclusion, la Docteure Éloit a déclaré que la collaboration entre les RR/SRR et le Siège de l'OIE était essentielle pour le succès du Sixième Plan stratégique de l'OIE.



OIE/P. Pinet



## Mise en œuvre du contrôle progressif de la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine

### 19<sup>e</sup> réunion des coordinateurs nationaux de la SEACFMD

*Bangkok (Thaïlande), 17-19 août 2016*



OIE/Preechaya Srithep

**Premier rang, de gauche à droite: Dre Yu Qiu, Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est; Dr Sahawatchara Ungvanijban, Laboratoire de référence régional; Dre Amonrat Choornasard, Laboratoire de référence régional; Dre Wilai Linchongsubongkoch, Consultante DLD; Dre Pranee Rodtian, Directrice intérimaire du Laboratoire de référence régional; Dre Song Junxia, Coordinatrice fièvre aphteuse (Chine); Dr Gardner Murray, Président de la Sous-Commission de l'OIE pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est, en Chine et en Mongolie; Dr Prapas Pinyocheep, Directeur du Bureau du Contrôle des maladies et des Services vétérinaires du DLD; Dr Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est; Dr Sith Premashthira, Coordinateur fièvre aphteuse (Thaïlande); Dr Mohd Naheed Bin Mohd Hussein, Coordinateur malais pour la fièvre aphteuse; Dre Arlene Vytiaco, Coordinatrice fièvre aphteuse (Philippines); Dr Ashish Sutar, Chef de projet de l'OIE – Projet de contrôle de la fièvre aphteuse au Laos**

La réunion des coordinateurs nationaux de la SEACFMD s'est tenue à Bangkok du 17 au 19 août 2016. Y ont participé les coordinateurs nationaux de la SEACFMD issus de 12 Pays membres, ainsi que des bailleurs de fonds, des partenaires et des observateurs, soit 55 participants en tout. La réunion a été ouverte par le Docteur Prapas Pinyocheep, Directeur du Bureau du contrôle des maladies et des Services vétérinaires, relevant du Département thaïlandais du développement de l'élevage (DLD), qui a accueilli les participants à Bangkok et a présenté les réalisations de la SEACFMD au cours des années précédentes. Le Docteur Gardner Murray, Président de la Sous-commission de l'OIE pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est, en Chine et en Mongolie, a récapitulé les principaux objectifs de cette réunion, en attirant l'attention sur la nécessité pour chaque Pays membre de mettre au point un plan stratégique pour guider ses progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route de la SEACFMD et de l'approche FAO/OIE de lutte progressive contre la fièvre aphteuse (PCP-FA).

Les participants ont passé en revue les progrès accomplis au regard des actions prioritaires recommandées à l'occasion de la 22<sup>e</sup> réunion de la Sous-commission et de la 18<sup>e</sup> réunion des coordinateurs nationaux. La situation régionale de la fièvre

aphteuse leur a également été exposée. Parmi les changements épidémiologiques significatifs observés figuraient l'incursion de la souche O/ME-SA/Ind2001d au Laos et au Vietnam et celle des virus de sérotype A au Myanmar. Les Représentants du Laos, du Vietnam et du Myanmar ont présenté les enquêtes qui ont été menées sur ces foyers et les résultats obtenus à ce jour. Au cours de l'atelier qui a suivi, les participants ont identifié les principaux risques de fièvre aphteuse courus par les Pays membres, notamment: des réponses tardives dues à la détection insuffisante et/ou la sous-déclaration des foyers de fièvre aphteuse; les mouvements transfrontaliers illégaux des animaux de rente et de leurs produits dérivés; de mauvaises pratiques quant aux mesures de biosécurité appliquées dans les exploitations; et une faible couverture vaccinale. Des approches d'atténuation des risques ont également été identifiées, notamment: l'optimisation des systèmes de surveillance et de déclaration de la fièvre aphteuse et l'envoi régulier d'un nombre plus important d'échantillons aux laboratoires de référence; le renforcement des collaborations multinationales et multisectorielles en ce qui concerne la gestion des mouvements des animaux; le lancement de campagnes d'information afin d'accroître la sensibilisation à la question de la biosécurité; et le développement d'approches de zonage et de campagnes





Présentation des posters

de vaccination adaptées, utilisant des stratégies à la fois de vaccination à grande échelle et de vaccination ciblée.

Une séance de présentation de posters a été organisée dans l'après-midi. Les Pays membre ont ainsi pu exposer la situation de la fièvre aphteuse dans leur pays, en décrivant les principales mesures à prendre pour appliquer la troisième édition de la feuille de route de la SEACFMD, ainsi que les principaux défis à relever. Sachant que la majorité des Pays membres n'ont pas encore déposé de dossier pour faire valider par l'OIE leur programme national de contrôle de la fièvre aphteuse, ni sollicité d'évaluation dans le cadre du processus PCP-FA, un atelier a été organisé afin d'informer les participants des lignes directrices applicables. Les Délégués des pays ont discuté des différents points figurant sur la check-list du processus PCP-FA et ont attiré l'attention sur ceux qui pouvaient être difficiles à mettre en œuvre. La Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est (RSR-SEA) a confirmé sa volonté d'apporter un soutien ciblé, s'appuyant sur les conclusions de l'atelier, pour aider les Pays membres à préparer leur demande de validation de leur programme national par l'OIE ainsi que leur demande d'évaluation PCP-FA.

Le deuxième jour a commencé par un récapitulatif des activités de la journée précédente, suivi d'un atelier sur le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la SEACFMD et du PCP-FA pour la période 2016-2020. Les Délégués ont examiné le plan régional de mise en œuvre, puis identifié les objectifs stratégiques alignés sur leur stratégie régionale. Une séance de présentation de posters a été organisée dans l'après-midi. Les partenaires y ont exposé leurs activités de recherche et de prévention de la fièvre aphteuse. Celle-ci a été suivie d'un atelier sur l'identification des recherches à conduire en priorité dans le cadre de la SEACFMD au cours de la période 2016-2020. Les participants ont passé en revue les activités et les réalisations passées et actuelles dans le domaine de la recherche et ont mis en exergue leurs besoins les plus urgents en matière de recherche pour les cinq prochaines années. Parmi les lacunes les plus fréquemment citées en matière de recherche figuraient : les avancées technologiques concernant la détection et la surveillance de la fièvre aphteuse ; la conception et l'optimisation des stratégies de vaccination à grande échelle contre la fièvre aphteuse ; l'identification de mesures de biosécurité rentables lorsqu'elles sont appliquées à grande échelle ; et l'analyse de la chaîne de valeur régionale des animaux et des produits d'origine animale. Il a été convenu que la RSR-SEA développerait la stratégie régionale de la SEACFMD en matière de recherche pour



Discussion au cours de l'atelier

la période 2016-2020, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier. Au cours de la séance suivante, les manuels de la feuille de route de la SEACFMD ont été examinés et les coordinateurs nationaux ont été exhortés à soumettre des activités et/ou les résultats d'études de cas à annexer aux manuels, ce qui permettrait de partager les expériences et de renforcer la collaboration.

Le troisième jour, les Délégués nationaux ont présenté leurs plans nationaux de mise en œuvre pour la feuille de route de la SEACFMD. Dans l'atelier qui a suivi, les Pays membres ont présenté en détail leur plan d'action pour 2016-2017, qui intégrait les objectifs du plan de mise en œuvre identifiés le jour précédent. D'éventuelles collaborations bilatérales et multilatérales susceptibles de contribuer aux activités du plan de mise en œuvre ont également été discutées. Au cours de la dernière séance, le Docteur Murray a insisté une fois encore sur le fait que la pérennité de la SEACFMD reposait sur un engagement fort de la part des Pays membres et le soutien indéfectible des bailleurs de fonds. Il a également présenté le travail de préparation pour la 23<sup>e</sup> réunion de la Sous-commission, devant se tenir en mars 2017 au Cambodge. La réunion s'est terminée sur l'examen des recommandations proposées et la discussion qui s'en est suivie.

Dans le cadre des recommandations, les experts se sont entendus sur le fait que les virus exotiques O/ME-SA/Ind-2001d et A/Asia/GVII de la fièvre aphteuse originaires de l'Asie du Sud posaient de graves risques pour les Pays membres de la SEACFMD, et sur le fait que la RSR-SEA devait développer un document d'orientation et des recommandations quant aux approches à adopter en matière de gestion des risques, qui encourageraient tous les Pays membres à évaluer sans discontinuer le risque d'incursions de la fièvre aphteuse et à prendre des mesures protectrices. Il a également été convenu de la création d'un Comité régional d'évaluation PCP-FA afin d'examiner les demandes déposées par les Pays membres sollicitant la validation par la Sous-commission de leur statut au regard du processus PCP-FA.

Une nouvelle approche a été adoptée quant à l'organisation des ateliers de la réunion. Les participants ont donc été groupés selon les progrès accomplis par leur pays dans le cadre du PCP-FA ou par projet. Lors de la présentation liminaire, les catégories d'objectifs/d'activités à identifier ont été expliquées et un tableau blanc a été installé afin de servir de support à cet exercice. Puis,



chaque groupe a discuté et mis en avant ses objectifs/activités prioritaires consignés sur des post-it, et les a placés dans la catégorie correspondante figurant sur le tableau. Les représentants des groupes ont exposé brièvement leurs résultats et il a été procédé à une analyse rapide sur place afin de tirer les premières conclusions. Ce nouveau format d'atelier s'est avéré très productif,

s'accompagnant d'une interaction accrue, de meilleurs résultats et de commentaires très positifs de la part des participants.

La RSR-SEA procèdera à une analyse approfondie après la réunion et les conclusions seront diffusées dans le rapport final de la réunion.

## Une approche tripartite du concept « Une seule santé » et de la grippe zoonotique en Asie

### Atelier FAO/OIE/OMS Asie-Pacifique sur la surveillance, la prévention et le contrôle de la grippe zoonotique

*Paro (Bhoutan), 29-31 août 2016*

La grippe zoonotique est une infection virale transmise directement ou indirectement par les oiseaux, les porcs ou les chevaux infectés. Les foyers dus à différents sous-types de l'influenza aviaire dans plusieurs pays asiatiques ont eu des répercussions considérables sur la santé tant animale que publique, les échanges commerciaux et l'économie dans les régions touchées. Dans le cadre de sa fonction de coordination en Asie et dans le Pacifique, la Tripartite FAO/OIE/OMS a assisté le gouvernement du Bhoutan dans l'organisation de « l'Atelier Asie-Pacifique sur la surveillance, la prévention et le contrôle de l'influenza zoonotique » à Paro, du 29 au 31 août 2016. Soixante-neuf participants se sont joints aux observateurs de 13 pays (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République Populaire Démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Mongolie, Myanmar, Népal, Thaïlande et Vietnam), ainsi qu'aux représentants des partenaires engagés dans l'aide au développement (USAID) et des organisations internationales (FAO, OIE et OMS).



Le Docteur Frank Wong, expert australien de l'OIE sur l'influenza aviaire, a réalisé la présentation liminaire sur la « situation mondiale et régionale, et les données scientifiques les plus récentes sur la grippe zoonotique ». Le Docteur Wong a attiré l'attention sur les préoccupations suscitées par l'émergence du clade 2.3.4.4 et de divers sous-types de virus de l'influenza aviaire, sur la menace que représente le potentiel zoonotique de l'influenza aviaire faiblement pathogène, et sur la contribution du réseau d'expertise OIE/FAO sur les gripes animales (réseau OFFLU) à la détection de nouveaux génotypes.

La séance technique qui a suivi a principalement porté sur l'échange entre les différents pays participants de leurs expériences et des enseignements qu'ils ont tirés. Les représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, de la Thaïlande et du Vietnam ont abordé : la question des marchés aux oiseaux vivants comme sites de détection sentinelle pour les nouveaux virus de l'influenza aviaire et comme sources potentielles de nouvelles souches ; l'importance de la biosécurité ; l'adoption d'une approche « Une seule santé » pour contrôler les zoonoses. Au cours de la discussion plénière il a été suggéré d'améliorer la

L'atelier avait pour objectif général de renforcer la surveillance, la prévention et le contrôle de la grippe zoonotique en adoptant l'approche « Une seule santé ». Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

- a)** faire le point sur la situation de la grippe zoonotique et les données scientifiques les plus récentes sur les virus de la grippe zoonotique aux niveaux national, régional et mondial,
- b)** échanger les connaissances et les expériences concernant la surveillance, la prévention et le contrôle de l'influenza aviaire,
- c)** formuler des recommandations à l'intention des Pays membres et des organisations partenaires internationales pour prévenir et contrôler la grippe zoonotique.

L'atelier a été ouvert par Son excellence Monsieur Lyonpo Yeshey Dorji, Ministre de l'agriculture et de la forêt du Bhoutan.



biosécurité et d'actualiser les souches vaccinales afin de garantir l'efficacité des vaccins. D'autres préoccupations ont été exprimées concernant la pertinence des informations partagées aux niveaux national et régional, ainsi qu'avec le réseau de l'OFFLU.

Le Docteur Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, a animé une séance de présentation de posters portant principalement sur les risques de grippe zoonotique et l'approche « Une seule santé ». Les divers facteurs de risque identifiés pour la grippe zoonotique étaient : frontière poreuse/mouvement transfrontalier des volailles ; modification des caractéristiques virales (évolution de multiples clades) ; abondance des oiseaux migrateurs dans la région, et absence de systèmes de surveillance solides ; problèmes rencontrés en matière de biosécurité et lors d'un élevage mixte ; manque de ressources humaines ; topographie difficile ; et vaccination des canards le long des frontières. L'approche « Une seule santé » a été considérée comme un mécanisme efficace pour prévenir et contrôler les maladies infectieuses émergentes, dont la grippe zoonotique. Parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » figuraient : le manque de financement pour mener des activités « Une seule santé » efficaces ; les questions législatives et politiques ; les difficultés rencontrées concernant la coordination multisectorielle ; le faible engagement du secteur en charge de la faune sauvage ; les difficultés rencontrées lors de la conduite d'enquêtes conjointes ; la recherche et l'analyse dans le domaine de la bioinformatique ; les problèmes avec le partage des données en temps réel ; et l'absence de plateforme pour l'échange de données.

Une autre séance a permis de faire le point et de fournir des informations sur les réseaux existants de surveillance de la grippe animale mis en place par les organisations internationales. Le Système mondial de surveillance et d'intervention face à la grippe

(*Global Influenza Surveillance and Response System – GISRS*), coordonné par l'OMS, est le principal réseau de laboratoires consacré à la surveillance de la grippe à l'échelle mondiale. Le réseau OFFLU, coordonné par la FAO et l'OIE, est une plateforme technique visant à réduire les répercussions indésirables des virus de la grippe animale en encourageant une collaboration efficace entre les experts en santé animale et en santé humaine. L'OFFLU contribue à la préparation en prévision d'une pandémie en fournissant des données sur la grippe animale lors des réunions bisannuelles de l'OMS sur la composition des vaccins.

Le Professeur Hiroshi Kida, du Laboratoire de référence de l'OIE pour la grippe animale et du Centre collaborateur de l'OMS pour les zoonoses à Hokkaido (Japon), a présenté le contrôle de l'influenza aviaire et la préparation en prévision d'une pandémie de grippe. Il a attiré l'attention sur le fait que l'abattage sanitaire représentait la mesure de contrôle la plus efficace face à une influenza aviaire hautement pathogène et que la vaccination devait être employée avec circonspection.

L'OIE et l'OMS ont présenté les outils existants pour l'évaluation du risque. Les participants de l'atelier ont été informés de l'état d'avancement de l'évaluation conjointe des risques et de l'outil TIPRA (*Tool for Influenza Pandemic Risk Assessment*) pour l'évaluation du risque de pandémie de grippe.

Les personnes ayant pris part à l'atelier ont également eu la possibilité de participer aux discussions de groupe sur l'amélioration de la surveillance, du diagnostic de laboratoire et de l'échange d'information, et de discuter de l'approche « Une seule santé ». Les participants ont émis des suggestions et des recommandations sur chaque thème abordé et celles-ci ont été incorporées dans les conclusions de la réunion et les recommandations finales.

Les partenaires ont également exposé leurs propres activités,

programmes et plans en matière de grippe zoonotique. L'atelier s'est fini par une visite sur le terrain, organisée par le pays hôte, au Centre royal pour le contrôle des maladies (RCDC) et au Centre national pour la santé animale (NCAH) à Thimphu.

Pour conclure, l'atelier s'est bien déroulé, offrant ainsi un forum pour mener des discussions utiles et émettre des recommandations pratiques. Les participants étaient ravis d'avoir pu y prendre part.





## 27<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

Lisbonne (Portugal), 19-23 septembre 2016



La 27<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe s'est tenue à Lisbonne du 19 au 23 septembre 2016.

Au total, 112 participants, parmi lesquels des Délégués de l'OIE, des représentants de 40 Pays membres de l'OIE, ainsi que des responsables de neuf organisations régionales et internationales ont assisté à la conférence.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Professeur Fernando Bernardo, Délégué du Portugal auprès de l'OIE, avec à ses côtés le Docteur Māris Balodis, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, le Docteur Botlhe Michael Modisane, Président de l'OIE, et Monsieur Luís Capoulas Santos, Ministre de l'agriculture, des forêts et du développement rural du Portugal.

Le Docteur Thomas Müller, qui dirige le Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage de l'Institut Friedrich Loeffler en Allemagne, a présenté le Thème technique I, tandis que la Docteure Eva Tuppurainen, experte vétérinaire

**Le Thème technique I** a été rédigé à partir des réponses des Pays membres à un questionnaire préparé par l'intervenant, en collaboration avec le Siège de l'OIE, portant sur « **Le contrôle et l'élimination de la rage en Europe: défis et stratégies pour une Europe indemne de la rage** ». Il a permis l'adoption d'une recommandation proposant notamment que l'OIE et l'OMS, en partenariat avec d'autres organisations internationales, continuent de soutenir les services de santé animale et les services de santé humaine en organisant des ateliers conjoints nationaux portant sur le Règlement sanitaire international et le Processus PVS de l'OIE en vue de promouvoir la collaboration intersectorielle, comme le recommande le concept « Une seule santé ».

Rapport sur le Thème technique I par T. Müller, C.M. Freuling, C. Stoffel & G. Torres : <http://dx.doi.org/10.20506/TT.2553>

en matière de contrôle de la dermatose nodulaire contagieuse, de la clavelée et de la variole caprine, ainsi que le Docteur Nadav Galon, Délégué d'Israël auprès de l'OIE, tous deux membres du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la dermatose nodulaire contagieuse, ont présenté le Thème technique II.

L'ordre du jour était chargé; il comprenait une présentation de l'avancée du Processus PVS, un rapport sur la

situation zoonositaire dans les Pays membres de la région Europe en 2015 et 2016, une présentation de la révision en cours des chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur la peste porcine africaine et la dermatose nodulaire contagieuse, un rapport concernant la coordination, dans la région, des stratégies mondiales contre la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants, les dernières informations sur la résistance

**Le Thème technique II** portant sur « **La dermatose nodulaire contagieuse: situation actuelle en Europe et dans les régions voisines et mesures de contrôle nécessaires pour stopper sa propagation dans le sud-est de l'Europe** » décrit la façon dont, malgré les mesures de contrôle et d'éradication prises par certains Pays membres de l'OIE, la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse se poursuit, principalement chez les animaux non vaccinés, au Proche et au Moyen-Orient, dans le sud-est de l'Europe et dans le Nord-Caucase. Considérant que nombre de questions demeurent au sujet de cette maladie, qui requièrent des recherches plus poussées, l'une des recommandations adoptées propose que les Pays membres, en collaboration avec l'OIE et les organisations régionales et internationales pertinentes, instaurent des collaborations et des réseaux en matière de recherche internationale et lancent des projets de recherche afin de combler les lacunes concernant cette maladie.

Rapport sur le Thème technique II par E. Tuppurainen & N. Galon:  
<http://dx.doi.org/10.20506/TT.2554>

aux antimicrobiens et son évolution future possible, ainsi qu'un examen détaillé du travail de révision des procédures pour la reconnaissance officielle des statuts sanitaires et pour les auto-déclarations.

Les deux Thèmes techniques ont suscité un intérêt considérable et ont motivé l'adoption de deux

recommandations qui seront soumises à l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2017. Une fois ratifiées par l'Assemblée mondiale des Délégués, elles constitueront une ligne directrice importante pour les Pays membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, ainsi que pour l'OIE dans son ensemble.

Le dernier jour de la Conférence a été consacré à des déclarations et des débats des organisations régionales et internationales sur la question suivante: « Relever les défis du commerce international d'animaux et de produits d'origine animale: comment mobiliser toutes les parties intéressées ? ».

## Moyen-Orient

### Faciliter la reconnaissance officielle des statuts sanitaires et des programmes de contrôle de la PPR et de la fièvre aphteuse

Atelier régional sur la procédure de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut des Pays membres au regard des maladies et pour la validation des programmes nationaux officiels de contrôle de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants

**Le Caire (Égypte), 5-6 octobre 2016**

La ratification des programmes nationaux officiels de contrôle de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants (PPR), ainsi que la procédure de l'OIE de reconnaissance officielle du statut des Pays membres au regard de ces maladies, étaient au programme d'un atelier régional de l'OIE qui s'est tenu au Caire les 5 et 6 octobre 2016. Le gouvernement égyptien a aimablement apporté son assistance financière et logistique.

Trente participants, dont cinq Délégués OIE, étaient présents à l'atelier. Ils sont venus de 10 Pays membres de la région Moyen-Orient, à savoir: Arabie Saoudite, Bahreïn,

Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Oman et Qatar. Les participants de deux autres Pays membres, la Syrie et le Yémen, n'ont pas pu y participer. Le Professeur Trevor W. Drew (*Animal and Plant Health Agency*, Royaume-Uni) et le Professeur Hassan Aidaros (Université de Banha, Égypte) étaient invités en tant qu'experts de l'OIE. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA-APHIS) étaient présents en tant qu'observateurs.





L'atelier visait à renforcer la capacité des Pays membres de cette région à constituer un dossier solide en vue de la ratification de leurs programmes officiels nationaux de contrôle ou de la reconnaissance officielle de leur statut sanitaire au regard de la fièvre aphteuse et de la PPR, conformément au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*).

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- fournir des informations aux participants concernant les normes et la procédure de l'OIE concernant la reconnaissance officielle des statuts sanitaires au regard de la fièvre aphteuse et de la PPR, ainsi que la ratification des programmes nationaux de contrôle ;
- sensibiliser à l'intérêt de disposer d'un programme national officiel de contrôle approuvé par l'OIE ;
- guider les Pays membres dans l'élaboration de dossiers pour la reconnaissance officielle des statuts sanitaires au regard de la fièvre aphteuse et de la PPR, et/ou pour la validation par l'OIE de leurs programmes nationaux officiels de contrôle ;
- clarifier le rôle et les responsabilités des différents pays et de l'OIE dans la préparation et la soumission des dossiers ;
- renforcer le réseau sous-régional de vétérinaires travaillant sur la fièvre aphteuse et la PPR ;
- enfin, apporter une expertise sur les questions techniques liées à ces programmes.

Les remarques préliminaires du Délégué de l'Égypte auprès de l'OIE, le Docteur Ibrahim Mahrous Saleh Mohamed, ont été suivies d'une présentation des objectifs de l'atelier. Les participants ont alors eu la possibilité de se présenter et de faire part de ce qu'ils attendaient de cette réunion.

Des exposés ont été présentés sur des sujets généraux tels que la situation actuelle de la fièvre aphteuse et de la

PPR dans la région, les procédures opératoires standard pour la reconnaissance officielle du statut des maladies et pour la validation des programmes nationaux officiels de contrôle, ainsi que les dispositions du *Code terrestre* relatives au zonage. Des présentations plus spécifiques portaient sur les exigences énoncées dans les chapitres du *Code terrestre* relatifs à la fièvre aphteuse et à la PPR ainsi qu'à la surveillance de ces maladies, ainsi que sur les questionnaires destinés aux Pays membres qui demandent la validation de leur programme officiel de contrôle.

La « Stratégie mondiale de contrôle de la fièvre aphteuse » et la « Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR » ont été présentées brièvement. En particulier, les liens entre ces stratégies et les procédures de l'OIE en cours de discussion ont été mis en avant. Les intervenants ont également souligné les bénéfices que les Pays membres peuvent tirer de la mise en œuvre du Processus PVS de l'OIE en vue, à terme, de contrôler et d'éradiquer la fièvre aphteuse et la PPR.

Deux questionnaires ont été distribués afin de s'assurer que les participants comprenaient bien les enjeux, ce qui a permis de se pencher plus avant sur certains aspects confus ou sensibles. Les participants se sont répartis en petits groupes afin d'étudier des extraits d'une demande fictive de validation d'un programme de contrôle national. Cette formation pratique a permis de clarifier le type d'information et le niveau de détail dont les experts de l'OIE ont besoin pour évaluer un dossier et prendre une décision fondée.

Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant l'ordre du jour et le déroulement de l'atelier. Il leur a été demandé de procéder à une auto-évaluation de leur connaissance des questions traitées pendant l'atelier, avant la réunion et le dernier jour. L'analyse de leurs réponses a révélé une amélioration de leur connaissance de la procédure de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire des Pays membres et la validation des programmes nationaux officiels de contrôle.



## Nomination de Délégués permanents

**23 août 2016**

**Philippines**

*Dr Enrico P. Garzon, Jr.*



Assistant Secretary for Livestock, Department of Agriculture

**1<sup>er</sup> novembre 2016**

**Indonésie**

*Dr I Ketut Diarmita*



Director General of Livestock and Animal Health Services, Ministry of Agriculture

**26 janvier 2017**

**Lituanie**

*Dr Vidmantas Paulauskas*



Deputy Director, State Food and Veterinary Service

**1<sup>er</sup> septembre 2016**

**Chypre**

*Dr Christodoulos Pipis*



Acting Director, Veterinary Services, Ministry of Agriculture, Rural Development and Environment

**5 décembre 2016**

**Croatie**

*Dr Damir Agičić*

Assistant to Minister, Chief Veterinary Officer, Veterinary and Food Safety Directorate, Ministry of Agriculture

**3 février 2017**

**Mali**

*Dr Souleymane Camara*



Chef de la Division surveillance et protection sanitaire, Direction nationale des Services vétérinaires

**1<sup>er</sup> octobre 2016**

**Thaïlande**

*M. Apai Suttisunk*



Director General, Department of Livestock Development, Ministry of Agriculture and Cooperatives

**27 décembre 2016**

**Népal**

*Dr Bimal Kumar Nirmal*

Delegate to the OIE, Department of Livestock Services, Ministry of Agricultural Development

**7 février 2017**

**Andorre**

*Dre Sònia Abad Puyalto*



Chef du Service de santé et de protection animale, Département de l'agriculture, Ministère de l'environnement, de l'agriculture, et du développement durable

**27 octobre 2016**

**Vanuatu**

*Dr Ian Peebles*

Acting Principal Veterinary Officer, Biosecurity Vanuatu, Ministry of Agriculture, Livestock, Forestry, Fisheries & Biosecurity

**16 janvier 2017**

**Ouganda**

*Dre Julieta Sentumbwe*



Director Animal Resources, Department of Livestock, Health and Entomology, Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries

**8 février 2017**

**São Tomé-et-Principe**

*Dr Alfredo De Sousa Pontes*

*Rodrigues Da Mata*



Director Geral da Pecuária, Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural

**19 janvier 2017**

**Algérie**

*Dre Djamila Hadj Amar*

Directrice des Services vétérinaires, Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche



**13 février 2017****Mauritanie****Dr Brahim Ould Taleb Moussa**Directeur des Services Vétérinaires,  
Ministère de l'élevage**16 février 2017****Sri Lanka****Dr Rathnayaka****Mudiyanselage Ariyadasa**Director General,  
Department of  
Animal Production  
and Health,  
Ministry of  
Livestock & Rural  
Community  
Development**20 février 2017****Canada****Dr Harpreet Kochhar**Chief Veterinary  
Officer, Associate  
Vice-President  
Operations,  
Canadian Food  
Inspection Agency**22 février 2017****Malaisie****Dr Quaza Nizamuddin****Bin Hassan Nizam**Deputy Director General  
(Veterinary Health), Division of  
Livestock Resources & Technology  
Development, Department of  
Veterinary Services**23 février 2017****Comores****Dr Youssouf Ousseni Moutroïfi**Chef de service  
Santé publique  
vétérinaire, à la  
Vice-présidence en  
charge du  
Ministère de la  
production**1<sup>er</sup> mars 2017****Pologne****Dr Paweł Niemczuk**Chief Veterinary Officer, Ministry of  
Agriculture and Rural Development**10 mars 2017****Ukraine****Dr Andrii Zhuk**First Deputy Head of the State Service  
of Ukraine on Food Safety and  
Consumer Protection, International  
Cooperation, Ministry of Agrarian  
Policy and Food**12 mars 2017****Jordanie****Dr Sami Al-Edwan**General Secretary  
of Livestock,  
Ministry of  
Agriculture**14 mars 2017****Papouasie Nouvelle-Guinée****Dr Gibasa Asiba**Chief Veterinary  
Officer, National  
Agriculture  
Quarantine and  
Inspection  
Authority**16 mars 2017****Angola****Mme Bernadete Santana**Directora General del Instituto de los  
Servicios Veterinarios, Ministerio de  
Agricultura**27 mars 2017****Niger****Dr Abdoul Malick Haido**Directeur général  
des Services  
vétérinaires,  
Direction de la  
Santé Animale**12 avril 2017****Grèce****Dre Chrysoula Dile**Head, Animal Health Directorate,  
Ministry of Rural Development and  
Food**20 avril 2017****Bahreïn****Dr Fajer Alsalloom**Chief of Pharmacy  
& Veterinary  
Laboratories,  
Central Veterinary  
Laboratory,  
Agriculture and  
Marine Resources  
Affairs

# renforcement des Services vétérinaires

## Processus PVS de l'OIE pour des Services vétérinaires efficaces

### Missions d'évaluation PVS

État d'avancement au 5 avril 2017

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles pour diffusion aux bailleurs de fonds et partenaires
Afrique	54	53	51	43
Amériques	29	26	25	19
Asie et Pacifique	32	25	25	14
Europe	53	19	19	11
Moyen-Orient	12	13	11	6
Total	180	136	131	93

### Demandes de mission d'évaluation PVS

#### • Afrique (53)

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Comores, Rép. du Congo, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

#### • Amériques (26)

Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

#### • Asie-Pacifique (25)

Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Rép. Pop. Dém. de Corée, Fidji, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Calédonie, Pakistan, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Leste, Vanuatu, Vietnam.

#### • Europe (19)

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Islande, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Ex-Rep. Youg. de Macédoine, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine.

#### • Moyen-Orient (13)

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, A.N. Palestinienne (observateur), Qatar, Syrie, Yémen.

En rouge : missions réalisées



## Missions relatives à la législation

État d'avancement au 5 avril 2017

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées
Afrique	54	41	35
Amériques	29	9	7
Asie et Pacifique	32	7	7
Europe	53	5	4
Moyen-Orient	12	5	4
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>67</b>	<b>57</b>

## Missions d'analyse des écarts PVS

État d'avancement au 5 avril 2017

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles pour diffusion aux bailleurs de fonds et partenaires
Afrique	54	52	49	32
Amériques	29	18	13	10
Asie et Pacifique	32	21	16	9
Europe	53	10	9	4
Moyen-Orient	12	10	4	0
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>111</b>	<b>91</b>	<b>55</b>

## Demandes de mission relative à la législation

### • Afrique (41)

Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Comores, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

### • Amériques (9)

Barbade, Belize, Bolivie, Rép. Dominicaine, Guatemala, Haïti, Honduras, Panama, Paraguay.

### • Asie-Pacifique (7)

Bhoutan, Cambodge, Fidji, Laos, Mongolie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Vietnam.

### • Europe (5)

Arménie, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan.

### • Moyen-Orient (5)

Afghanistan, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Koweït, Liban.

En rouge : missions réalisées

## Demandes de mission d'analyse des écarts PVS

### • Afrique (52)

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin\*, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Comores, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée\*, Guinée Équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar\*, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad\*, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

### • Amériques (18)

Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Suriname.

### • Asie-Pacifique (21)

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Rép. Pop. Dém. de Corée, Fidji, Indonésie, Iran, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nepal, Philippines\*, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Leste, Vanuatu, Vietnam.

### • Europe (10)

Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Serbie, Tadjikistan\*, Turquie.

### • Moyen-Orient (10)

Arabie Saoudite, Afghanistan, Émirats Arabes Unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, A.N. Palestinienne (observateur), Syrie, Yémen.

En rouge : missions réalisées

\* Y compris les secondes missions d'Analyse des écarts PVS et la mission d'Analyse des écarts PVS dans le domaine aquatique

## Harmonisation de la réglementation sur les médicaments et les vaccins à usage vétérinaire pour le bien de tous en Afrique de l'Est

Séminaire sur l'harmonisation régionale de la législation dans le domaine vétérinaire à l'intention des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est  
*Arusha (Tanzanie), 8-12 août 2016*

OIE/P. Bastiaensen



M. Jean-Baptiste Havugimana, représentant le Vice-Secrétaire général de la Communauté de l'Afrique de l'Est

C'est dans la petite ville d'Arusha, blottie au pied du majestueux mont Kilimandjaro, que se sont réunis, du 8 au 12 août 2016, des vétérinaires et des juristes des services publics des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (*East African Community* – EAC). Cette formation intensive sur cinq jours a été suivie par le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, chacun de ces pays avec une délégation d'au moins un expert juridique plus un ou deux experts vétérinaires.

Ce séminaire était le sixième d'une série de séminaires régionaux sur l'harmonisation régionale de la législation dans le domaine vétérinaire, organisés sous l'égide du Programme VETGOV (Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique) et financés par l'Union européenne; ces

séminaires permettent aux participants de se pencher sur la problématique de l'harmonisation des réglementations vétérinaires, en l'occurrence sur les exigences légales en matière de produits vétérinaires et de vaccins vétérinaires.

Le séminaire a réuni 28 participants, y compris des intervenants et des observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Réseau africain d'études sur les politiques technologiques (ATPSNet), de l'Alliance globale pour l'utilisation des médicaments vétérinaires dans l'élevage (GALVmed), du Secrétariat exécutif de l'EAC, du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) ainsi que les facilitateurs de l'OIE, avec notamment David Sherman,

coordonnateur du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) de l'OIE, et Jim Fingleton, expert juridique du PALV.

La réunion a été officiellement déclarée ouverte par le Délégué de la Tanzanie auprès de l'OIE et Directeur des Services vétérinaires de la Tanzanie, le Docteur Abdu Hayghaimo, au nom du Ministre du développement de l'élevage et de la pêche. Des allocutions d'ouverture ont aussi été faites par Monsieur Jean-Baptiste Havugimana, représentant le Vice-Secrétaire général de l'EAC, la Docteure Tabitha Kimani au nom de la FAO, le Docteur Walter Masiga au nom de l'OIE, la Docteure Lois Muraguri au nom de GALVmed, et le Docteur Mohamed Abdel-Razig Aziz au nom de l'UA-BIRA.

Au cours de la journée d'ouverture de ce séminaire, des présentations ont été faites par les diverses organisations partenaires :

- l'UA-BIRA a passé en revue les objectifs, les résultats et la structure du programme VETGOV et a présenté un aperçu des activités réalisées depuis le démarrage du programme;
- la FAO a présenté les activités qu'elle mène dans la région en matière de législation vétérinaire;





- l'EAC a présenté ses activités en matière de législation vétérinaire et a expliqué son approche et les activités qu'elle mène pour promouvoir l'harmonisation régionale des politiques et des réglementations ;
- GALVmed a examiné les activités menées dans le domaine des médicaments et produits biologiques vétérinaires en Afrique ;
- l'OIE a expliqué ses normes internationales sur la législation vétérinaire, notamment le chapitre 3.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ;
- l'OIE a également discuté des méthodes d'élaboration et de mise en œuvre efficace de législations vétérinaires de qualité ainsi que des éléments essentiels pour réglementer les médicaments et produits biologiques vétérinaires au niveau des pays et au niveau de la région.

Les jours suivants, grâce à une série de sessions en groupes de travail, les participants ont réalisé une évaluation critique de leur législation nationale dans le domaine de la réglementation des vaccins et des médicaments vétérinaires, afin d'en recenser les

lacunes et les faiblesses. Ils ont ensuite réexaminé leur législation nationale sous l'angle de l'établissement d'une base juridique solide pour l'initiative EAC/GALVmed sur les procédures de reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché (AMM) des vaccins vétérinaires. Cela a été suivi par des discussions de groupe dans le but d'identifier les difficultés supplémentaires que l'on peut rencontrer dans la bonne application des programmes de vaccination et d'identifier les lacunes réglementaires en la matière. Enfin, les participants ont identifié des problèmes qui pourraient être réglés efficacement au moyen d'une approche régionale harmonisée par l'EAC.

Ce séminaire était le sixième d'une série de séminaires de formation sur l'harmonisation régionale/ communautaire de la législation dans le domaine vétérinaire, organisés conjointement par l'UA-BIRA, l'OIE et la FAO, en partenariat avec les Communautés économiques régionales, depuis 2014. Le prochain séminaire et le dernier de la série est prévu pour mi-2017 à Livingstone, en Zambie, pour les États membres du Marché commun pour l'Afrique Orientale et Australe (*Common Market for Eastern and Southern Africa* – COMESA), sous réserve d'un accord préalable de la part du Secrétariat exécutif du COMESA.

Les participants ont reconnu que pour surmonter les défis de qualité et de livraison de vaccins dans la région, les questions suivantes sont cruciales et devront être examinées :

- la mise en œuvre de politiques harmonisées de lutte contre les maladies animales, prises d'un commun accord ;
- l'harmonisation des AMM pour les vaccins ;
- l'harmonisation des qualifications professionnelles et du principe de réciprocité ;
- le caractère transfrontalier et régional de la planification, de la surveillance et de la vaccination ;
- des systèmes régionalisés de banque de vaccins et de chaîne de froid ;
- la pratique d'épreuves post-vaccinales confiées à des laboratoires régionaux ;
- la certification des vaccins par le Centre panafricain pour les vaccins à usage vétérinaire de l'Union africaine (UA-PANVAC) dans toute la région ;
- la mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence sanitaire à l'échelle régionale.



OIE/P.Bastiaensen



## Renforcement du cadre législatif pour la réduction des menaces biologiques

Séminaire de formation sur la législation et la réduction des menaces biologiques destiné aux experts du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) du processus PVS de l'OIE

*Siège de l'OIE (Paris), 6-7 décembre 2016*



Le risque accru que représentent les menaces biologiques tant pour les animaux que les hommes, dans l'éventualité d'une libération intentionnelle d'agents infectieux, soulève des inquiétudes croissantes lorsqu'il s'agit de veiller à la sécurité publique et de promouvoir le bien public. Ce risque préoccupe l'OIE et ses partenaires. C'est dans ce contexte que, en juin 2015, l'OIE a organisé à Paris une Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques. Celle-ci a permis de produire 18 recommandations<sup>1</sup>, dont la recommandation n° 16 qui traite explicitement du lien existant entre la réduction des menaces biologiques et la législation.

La recommandation n° 16 stipule : « Que l'OIE continue d'encourager les Pays membres à appliquer les normes sur la qualité des Services vétérinaires, par le biais des évaluations PVS, et à respecter les normes du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* visant à assurer l'efficacité de la lutte contre les maladies, la sécurité des échanges commerciaux et l'harmonisation de la certification électronique. Que ces efforts incluent l'évaluation de la législation nationale applicable afin d'assurer que les Services vétérinaires disposent des leviers réglementaires nécessaires pour agir efficacement sur les menaces biologiques ».

À cet effet, le gouvernement canadien a, par le biais de son Programme de partenariat mondial (PPM), octroyé une subvention à l'OIE afin de mettre sur pied un projet qui permettrait de renforcer la sécurité sanitaire et d'améliorer la préparation des pays en vue de réduire les menaces biologiques en renforçant la législation vétérinaire. Le Canada a demandé à l'OIE de concentrer ses efforts sur les Amériques en s'appuyant sur ce projet ; en particulier, les pays de l'Amérique centrale membres de l'Organisation internationale régionale pour

la protection des plantes et la santé animale (*Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria – OIRSA*).

Parmi les activités à mener figurait un séminaire destiné aux experts du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV), qui portait sur la législation et la réduction des menaces biologiques. Celui-ci a été organisé par l'OIE à Paris du 6 au 7 décembre 2016. Y ont participé 31 experts PALV et cinq intervenants externes possédant une expertise dans les domaines juridique, vétérinaire et de la sécurité face aux menaces biologiques. De nombreux membres du personnel du Siège de l'OIE étaient également présents.

Ce séminaire avait pour objectif d'accroître la sensibilisation du groupe d'experts PALV, en particulier les juristes et les vétérinaires, à la question des menaces biologiques liées aux maladies animales et aux zoonoses, ainsi qu'au rôle des Services vétérinaires nationaux dans la lutte contre ces menaces. Il visait aussi à les familiariser avec le cadre réglementaire, tant au niveau national qu'international,

Le programme était divisé en cinq sections :

- a) présentation de la situation concernant les menaces biologiques et réponse de l'OIE ;
- b) cadres législatif (national et international) et institutionnel pour lutter contre les menaces biologiques ;
- c) exemples de législation et d'actions nationales et régionales mises en place pour lutter contre les menaces biologiques ;
- d) étude de cas sur la mission pilote d'identification de la législation vétérinaire conduite à Belize afin d'évaluer la législation couvrant les menaces biologiques ;
- e) séances de groupes de travail.

1. [www.oie.int/eng/BIOThREAT2015/recommendations/F\\_BTR\\_Conference\\_Final\\_report\\_7\\_8\\_2015.pdf](http://www.oie.int/eng/BIOThREAT2015/recommendations/F_BTR_Conference_Final_report_7_8_2015.pdf)



## Une série de séminaires de perfectionnement sur la notification des maladies animales au moyen de WAHIS renforce la transparence zoosanitaire mondiale

qui doit être en place pour pouvoir soutenir efficacement la prévention et l'atténuation des menaces biologiques.

L'un des objectifs pratiques du séminaire consistait à améliorer la capacité des experts PALV à procéder à l'évaluation de la législation vétérinaire sous l'angle de la réduction des menaces biologiques et ce, dans le cadre de l'examen de la législation vétérinaire nationale effectué lors des missions d'identification de la législation vétérinaire du PALV.

Tous étaient d'avis que les Services vétérinaires jouent un rôle important dans la prévention et l'atténuation des menaces biologiques, puisqu'un grand nombre d'agents susceptibles d'être utilisés afin de nuire intentionnellement sont des agents pathogènes d'origine animale (dont de nombreux agents pathogènes zoonotiques). Cela signifie que les Services vétérinaires doivent être impliqués non seulement lorsqu'il s'agit de foyers de maladies animales provoqués délibérément mais également lorsqu'il est question de foyers concernant certaines maladies humaines. **Par conséquent, il a été conclu à la fin du séminaire que les Services vétérinaires avaient besoin d'un cadre réglementaire solide et limpide afin de pouvoir prévenir et atténuer les menaces biologiques.** Idéalement, les États devront avoir déjà mis en place une vaste législation nationale qui reflète leurs obligations internationales aux termes de la Convention sur les armes biologiques et de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. De plus, ces pays peuvent posséder, ou pourraient rédiger, une législation vétérinaire qui couvre des questions juridiques précises relevant du domaine vétérinaire et qui soit harmonisée avec une législation nationale plus vaste sur les menaces biologiques.



Erevan, 20 octobre 2016. De gauche à droite: Dr Hovhannes Mkrtychyan, Délégué de l'Arménie auprès de l'OIE; M. Armen Harutyunyan, Vice-ministre de l'agriculture d'Arménie; Dre Paula Cáceres, Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE; Pr. Kazimieras Lukauskas, Représentant régional de l'OIE à Moscou

Une série de séminaires de perfectionnement sur le Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (WAHIS) organisés pour la région des Amériques (Panama, 6-8 septembre 2016) et la région Europe (Arménie, 18-20 octobre 2016) ainsi que pour les régions Afrique anglophone et Moyen-Orient (Égypte, 1-3 novembre 2016) s'est déroulée avec succès. Ces séminaires ont contribué à la mission fondamentale de l'OIE de renforcer la transparence internationale en matière de maladies animales, et ils ont parachevé un trimestre particulièrement actif pour le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, avec le soutien de ses confrères des bureaux régionaux de l'OIE.

Grâce à ces trois séminaires, qui se sont tenus en l'espace de trois mois, les représentants techniques de près de 100 Pays membres de l'OIE ont désormais reçu une formation de pointe actualisée concernant la notification de maladies à l'OIE.

Ces séminaires sur trois jours ont tous fait appel à une méthodologie similaire, centrée sur l'apprentissage pratique des participants, lesquels étaient pour la plupart des points focaux

nationaux pour la notification à l'OIE des maladies animales (points focaux). La formule comprenait un grand nombre de présentations et d'exercices pratiques portant sur WAHIS. Elle faisait appel à des questionnaires, des simulations et des rapports fictifs portant sur les maladies à notification obligatoire (maladies figurant sur la Liste de l'OIE et maladies émergentes), mais aussi sur les maladies à déclaration non obligatoire (concernant, par exemple, la faune sauvage) afin de rendre le contenu de la formation plus proche de l'utilisateur.

Une formation a également été dispensée sur la base juridique de la notification à l'OIE et les discussions de groupe mêlant les points focaux expérimentés et nouveaux (ou moins expérimentés). Les participants ont utilisé leur propre ordinateur portable afin de bénéficier d'une expérience pratique dans les diverses modalités (et les erreurs à éviter) de présentation des différents modèles de rapports pour les notifications immédiates, les rapports de suivi hebdomadaire, les rapports semestriels et les rapports annuels. Une courte procédure d'évaluation a été présentée, à appliquer avant présentation afin de limiter le nombre



Charm El-Cheikh, 1<sup>er</sup> novembre 2016. Allocution d'ouverture de la Dre Magda Youssef, Chef du Bureau technique de l'Organisation générale des Services vétérinaires d'Égypte, au nom du Délégué de l'Égypte auprès de l'OIE. À gauche: Dr Neo Mapitse, Adjoint de la Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE; à droite: Dr Ali El-Romeh, au nom du Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient.



Photo de groupe du séminaire organisé à Panama, 6-8 septembre 2016



Photo de groupe du séminaire organisé à Erevan (Arménie), 18-20 octobre 2016



Photo de groupe du séminaire organisé à Charm El-Cheikh (Égypte), 1-3 novembre 2016

d'erreurs et d'améliorer la qualité des rapports présentés.

L'expérience des pays de chaque région en termes de notification dans la réalité de foyers récents de maladies terrestres et aquatiques a fait l'objet d'une présentation et d'une analyse afin de renforcer l'apprentissage pratique. Les participants ont par ailleurs profité de l'occasion pour formuler des commentaires et des contributions utiles concernant la rénovation de WAHIS.

Dans la région africaine, une séance spéciale a porté sur les travaux avec le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-BIRA) sur le Système d'information sur les ressources animales (ARIS) en vue d'une pleine intercompatibilité avec WAHIS.

Un quiz d'auto-évaluation a été rempli avant et après les séminaires de formation. Il a apporté la preuve des excellents résultats immédiats des ateliers et il a mis en lumière les domaines dans lesquels il conviendra d'accentuer la formation à l'avenir.

Dans l'ensemble, ces séminaires se sont révélés fructueux: leurs participants ont apprécié le bon équilibre entre le volet théorique et le volet pratique ainsi que l'approche collaborative qui favorise les échanges ouverts et le travail en réseau entre les points focaux et le personnel du Siège de l'OIE et des bureaux régionaux.

Portail WAHIS:  
<https://goo.gl/iRnIsf>



# Ateliers régionaux de l'OIE

## destinés aux points focaux et séminaires d'information pour les nouveaux Délégués

### Afrique

Communiquer pour améliorer la santé animale en Afrique

## Séminaires régionaux pour les points focaux nationaux de l'OIE chargés de la communication

Ces formations ont porté sur trois thématiques principales :

- a) « Normes, approches de communication et communication sur les risques »
- b) « Mise en pratique des connaissances acquises : la sensibilisation »
- c) « Gestion des crises et relations avec les médias (et réseaux sociaux) ».

L'objectif général de ces séminaires était de fournir aux points focaux toutes les informations nécessaires pour leur permettre de soutenir le Délégué OIE de leur pays dans le domaine de la communication, conformément à leurs termes de référence<sup>1</sup> et au chapitre 3.3 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*<sup>2</sup>. L'ordre du jour de ces séminaires a donc été spécifiquement développé pour former ces points focaux sur la gestion des systèmes nationaux de communication et des campagnes opérationnelles de communication, conformément aux normes de l'OIE.

Afin d'engager davantage les participants et de renforcer le processus d'apprentissage, la formation a été organisée suivant la structure du *Manuel de communication de l'OIE pour les Services vétérinaires*<sup>3</sup>, développé en 2015 en collaboration avec l'OMS, et qui a été utilisé comme base de la méthodologie utilisée au cours du séminaire. Les sessions étaient interactives, à la fois à travers les nombreux exercices à compléter par les participants, organisés en plusieurs groupes de travail, et par l'utilisation d'outils de communication modernes (module de formation en ligne sur la communication développée par l'OMS à réaliser avant le séminaire, des exercices pratiques sur l'utilisation des réseaux sociaux, des banques de photos, des mises en situation, des jeux de rôle, etc.).

Ces deux séminaires se sont déroulés dans une très bonne ambiance, avec une implication dynamique et une participation volontaire de tous les participants qui permet d'envisager un avenir très constructif pour le réseau des points focaux communication en Afrique.

### Participants anglophones d'Afrique

#### **Mombasa (Kenya), 27-29 septembre 2016**

La première session de formation pour les points focaux de l'OIE pour la communication a pris fin à Mombasa (Kenya) le 29 septembre 2016. Un total de 25 participants anglophones, y compris des points focaux nationaux de l'OIE pour la communication, des directeurs de Services vétérinaires (Délégués OIE) et des observateurs de pays africains ont assisté à la réunion. Les pays représentés au séminaire étaient les suivants : Afrique du Sud, Botswana, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie et Zimbabwe.

Ce séminaire, organisé par l'OIE en collaboration avec le gouvernement du Kenya, était soutenu financièrement par l'Union européenne. Il comptait également avec la



**Mme Laura Ngo-Fontaine (l'une des formatrices de l'OMS) et le Dr Relebohile Mahloane (point focal OIE du Lesotho)**

1. [www.rr-africa.oie.int/fr/RC/OIE\\_point%20focal\\_TdR\\_Communication.pdf](http://www.rr-africa.oie.int/fr/RC/OIE_point%20focal_TdR_Communication.pdf)
2. [www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health\\_standards/tahc/current/chapitre\\_communication.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahc/current/chapitre_communication.pdf)
3. [www.rr-africa.oie.int/docspdf/fr/2016/COM/FR\\_Guide\\_de\\_Communication\\_FINAL.pdf](http://www.rr-africa.oie.int/docspdf/fr/2016/COM/FR_Guide_de_Communication_FINAL.pdf)



**Dr Samuel Wakhusama (Adjoint du Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique) – debout au centre de la photo – discute avec des points focaux**

présence d'un observateur du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) et était animé par deux formateurs, experts en matière de communication sur les risques sanitaires, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Madame Laura Ngo-Fontaine et Madame Pippa Haughton. Les formateurs de l'OIE étaient la Docteure Catherine Bertrand-Ferrandis, responsable de l'Unité de communication de l'OIE, et Madame Valérie Vouligny, consultante.

Le séminaire s'est déroulé sur trois jours, y compris la célébration de la Journée mondiale contre la rage au



**La Dre Mona Ibrahim Mohamed Khalil (point focal OIE de l'Égypte) présente un exposé sur l'expérience de son pays en matière de communication vétérinaire**

cours de la matinée du 28 septembre, le thème de la rage ayant été intégré dans le programme de formation.

Madame Lorna Odera, Directrice de l'administration du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche du Kenya, a présidé la cérémonie d'ouverture au nom du Secrétaire principal, aux côtés du Docteur Kisa Ngeiywa, Directeur des Services vétérinaires et Délégué du Kenya auprès de l'OIE, de Monsieur Stephen Wathome, Chargé de programmes de développement rural à la Délégation de l'Union européenne auprès de la République du Kenya, et du Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.

## Participants francophones d'Afrique

**Bamako (Mali), 11-13 octobre 2016**

OIE/Jocelyn Mérot



**Des participants au séminaire**

L'organisation d'une session de formation en anglais à destination des points focaux nationaux de l'OIE sur la

communication en Afrique (voir ci-dessus) a été suivie par un séminaire pour les points focaux francophones. Cet événement s'est déroulé du 11 au 13 octobre 2016 à Bamako (Mali).

Un total de 22 participants, ajoritairement des points focaux nationaux de l'OIE pour la communication, chargés de la communication au sein du ministère en charge de la santé animale de leur pays, ont assisté à la réunion. Les pays représentés étaient l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cabo Verde, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.





**Cérémonie d'ouverture. De gauche à droite : Dre Catherine Bertrand-Ferrandis, Chef de l'Unité Communication de l'OIE, Dr Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, Dr Ouayara Koné, Conseiller technique représentant le Ministre de l'élevage et de la pêche du Mali, Dre Traoré Halimatou Koné, Déléguée du Mali auprès de l'OIE**

La Mauritanie, le Rwanda et la Tunisie n'ont pas pu être représentés à cet événement.

Ce séminaire de formation, organisé par l'OIE en collaboration avec le gouvernement du Mali, était soutenu financièrement par l'Union européenne et l'Italie. Il a été animé par la Docteure Catherine Bertrand-Ferrandis, Chef de l'Unité Communication de l'OIE, et par deux experts en communication au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Madame Akunda Pallangyo et Monsieur Rodrigue Barry, assistés de Madame Valérie Vouligny, consultante de l'OIE et Directrice-conseil d'une agence de communication spécialisée

en santé animale, et du Docteur Jocelyn Mérot, Correspondant Communication au sein de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Docteur Ouayara Koné, Conseiller technique représentant le Ministre de l'élevage et de la pêche du Mali, en présence de la Docteure Traoré Halimatou Koné, Déléguée du Mali auprès de l'OIE, du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, et de la Docteure Bertrand-Ferrandis.

## Europe

### Entamer un dialogue régional sur la qualité des médicaments vétérinaires et leur utilisation prudente, y compris sur la lutte contre les produits de contrefaçon

Séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires

**Budapest (Hongrie), 11-13 octobre 2016**

Trente-six points focaux (ou leurs mandataires) ont passé près de trois jours réunis à Budapest afin d'approfondir leurs connaissances et renforcer le réseau régional des points focaux responsables des produits vétérinaires.

Ce séminaire régional de l'OIE a proposé un solide programme auquel ont participé certains des experts en produits vétérinaires parmi les plus expérimentés, notamment des experts des Centres collaborateurs de l'OIE. Il a couvert

de nombreux sujets pointus (quatrième cycle de séminaires) tout en accueillant et formant les nouveaux points focaux aux spécificités de l'OIE et à son mandat en ce qui concerne les produits vétérinaires. L'ordre du jour a été pensé sous un angle pratique en incluant des présentations, un partage d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays, ainsi que des exercices visant à renforcer les compétences, encourager la participation des pays européens et faciliter le

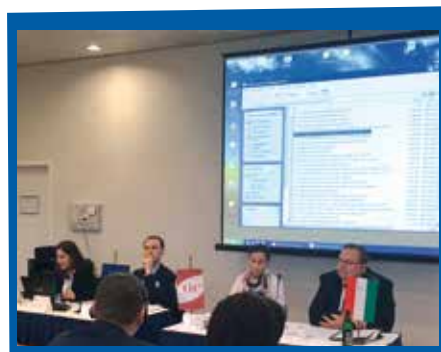
Il a été demandé aux points focaux de donner suite à ce séminaire :

- a) en communiquant au Délégué de leur pays auprès de l'OIE les conclusions du séminaire** et en discutant des mesures de suivi à prendre à l'échelle nationale. L'une des actions-clés consiste à élaborer un Plan d'action national contre les agents antimicrobiens conformément au Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre l'antibiorésistance, auquel la FAO et l'OIE ont sensiblement contribué, et à la Résolution de l'OIE ;
- b) en partageant les connaissances qu'ils ont acquises avec d'autres membres du personnel et points focaux qui pourraient être intéressés** dans leur pays. À titre d'exemple, ils pourraient collaborer avec les établissements d'enseignement vétérinaire afin de s'assurer que le cursus de formation initiale vétérinaire comprend des informations suffisantes et actualisées sur les produits vétérinaires. Il est capital que la prochaine génération de vétérinaires ait une bonne compréhension des produits vétérinaires et de l'usage prudent des agents antimicrobiens ;
- c) en étant actifs dans les divers aspects du processus d'établissement des normes de l'OIE**, lorsque des chapitres nouveaux ou révisés des *Codes* et des *Manuels* de l'OIE sont diffusés afin de recueillir les commentaires des pays, et pouvoir ainsi assister leur Délégué ;
- d) en participant aux autres activités de l'OIE sur les produits vétérinaires**, notamment aux campagnes de sensibilisation sur la résistance aux agents antimicrobiens et antiparasitaires et en recueillant des données sur l'usage des agents antimicrobiens chez les animaux.

dialogue régional entre ces pays. L'Agence européenne des médicaments (EMA) et la Commission économique eurasienne (EEC) (anciennement l'Union douanière) ont fait part de leur expérience et expertise régionales. Des travaux ultérieurs pourraient porter sur le renforcement des liens entre ces deux organisations, et d'autres organismes détenant des mandats similaires en matière de produits vétérinaires, au profit des pays de la région.

L'un des principaux sujets abordés, présent tout au long des quatre séminaires qui ont été organisés en Europe<sup>1</sup>, est l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens. Les risques de l'utilisation exagérée ou à mauvais escient des agents antimicrobiens, quel que soit le secteur, et leur association avec le développement de l'antibiorésistance, ont été scientifiquement prouvés. La séance sur l'antibiorésistance a fait le point sur les activités et les projets tripartites (FAO/OIE/OMS), et a présenté les conclusions des réunions politiques de haut niveau, dont celle sur la résistance aux agents antimicrobiens qui s'est tenue en septembre 2016 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un groupe de travail spécifique a été mis sur pied afin de recueillir tous les ans, pour le compte de l'OIE, les données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, et d'encourager les Pays membres à répondre au questionnaire qui leur a été adressé, pour la seconde fois fin septembre 2016. Un autre point extrêmement important, qui a été abordé dans les quatre séminaires, est l'usage des antiparasitaires et les problèmes associés à l'accroissement de la résistance des parasites.

Pour la première fois en Europe, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a été conviée au séminaire afin de présenter la lutte qu'elle mène contre les produits vétérinaires de contrefaçon. Des études montrent que, dans plusieurs pays,



De gauche à droite :  
**Dre Nadège Leboucq**,  
 Représentante sous-  
 régionale de l'OIE à  
 Bruxelles ;  
**Dr Martial Plantady**,  
 Commission européenne ;  
**Dr Elisabeth Erlacher-  
 Vindel**, Chef du Service  
 des Sciences et nouvelles

technologies de l'OIE ; **Dr Lajos Bognár**, Délégué de la Hongrie auprès de l'OIE et  
 Secrétaire d'État adjoint du Ministère de l'agriculture de Hongrie

plus de 50% des médicaments (tant pour les hommes que les animaux) peuvent être des contrefaçons, ce qui non seulement compromet leurs effets thérapeutiques escomptés mais peut aussi accroître l'antibiorésistance.

Toutefois, l'antibiorésistance ne fut pas le seul point abordé au cours de la réunion. Celle-ci a également couvert de manière plus générale les produits et les vaccins vétérinaires, outils indispensables pour améliorer la santé et le bien-être des animaux. La question du maintien de leur qualité conformément aux normes de l'OIE a également été discutée en détail, en mettant l'accent sur les directives de la VICH (Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'homologation des médicaments vétérinaires).

Si le financement le permet, un séminaire de suivi sera organisé en Europe dans deux ans. Espérons que le groupe pourra alors partager les nombreux succès remportés d'ici là.

Cet événement a pu être organisé grâce au soutien financier de l'Union européenne et de la Hongrie, le pays hôte, et l'OIE les en remercie chaleureusement.

1. Les trois précédents séminaires ont eu lieu en Serbie en 2010, en Autriche en 2012 et en Ex-Rép. Youg. de Macédoine en 2014



# *l'OIE et ses partenaires*

## épidémiologie & programmes de contrôle des maladies animales

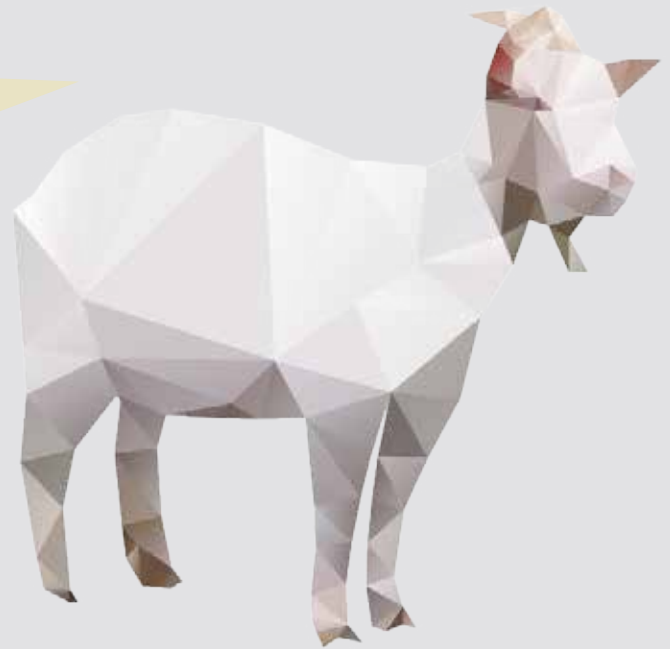
### Mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse Atteignons nos objectifs !

Groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse :  
Laure Weber-Vintzel\*, Gregorio Torres  
& Nadège Leboucq (OIE)  
Samia Metwally, Silvia Kreindel & Eran Raizman (FAO)

\* Contact auteurs : l.weber-vintzel@oie.int

#### Mots clés

Feuille de route – fièvre aphteuse – Processus de contrôle progressif de la fièvre aphteuse (PCP-FA) – Processus PVS de l'OIE – Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse.



#### Introduction

La fièvre aphteuse est l'une des maladies transfrontalières des animaux les plus contagieuses. Elle se propage très rapidement parmi les artiodactyles, notamment à la faveur des mouvements d'animaux et de produits d'origine animale ou des courants atmosphériques transportant des aérosols du virus.

Dans les régions où la fièvre aphteuse est endémique (c'est-à-dire dans une grande partie de l'Asie, l'Eurasie occidentale, le Moyen-Orient et l'Afrique), sa présence fragilise non seulement la sécurité alimentaire mais aussi le développement économique à tous les niveaux du système de production animale, depuis les petits élevages villageois jusqu'aux systèmes plus organisés. La fièvre aphteuse a un impact économique direct dû à la baisse de la production de lait, aux avortements et à une mortalité élevée (surtout chez les animaux jeunes)

ainsi que des effets indirects liés à la perte d'énergie de trait utilisable en agriculture et dans les transports et au coût des mesures mises en œuvre pour combattre la maladie.

Dans les autres régions du monde, la fièvre aphteuse a été éradiquée (Océanie, Europe occidentale, Amérique du Nord et centrale) ou elle est maîtrisée (Amérique du Sud). Au mois de janvier 2017, 68 Pays membres étaient officiellement reconnus par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE comme étant indemnes de fièvre aphteuse (67 sans vaccination et 1 avec vaccination) tandis que 15 autres Pays membres avaient des zones officiellement reconnues indemnes de fièvre aphteuse. Les coûts induits par une incursion de la fièvre aphteuse dans un pays indemne sont importants (coûts liés aux mesures de lutte mises en œuvre et aux restrictions ou barrières imposées aux échanges de produits de l'élevage) et justifient l'adoption de mesures très strictes pour prévenir toute introduction du virus de la fièvre aphteuse et pour contrôler la maladie à sa source.

La survenue récente d'épidémies de fièvre aphteuse dans des pays indemnes de la maladie, par exemple en République de Corée et au Japon, a mis en évidence les conséquences potentiellement dévastatrices de cette maladie. D'après les estimations de Knight-Jones &

Rushton [1], le coût des foyers de fièvre aphteuse survenant dans des pays où la maladie avait été éradiquée s'élève à environ 1,5 milliard USD. Bien que plus difficile à chiffrer, dans les régions endémiques le coût annuel estimé de la maladie s'élèverait à plus de 6,5 milliards USD.

Par conséquent, l'objectif de réduire la prévalence de la fièvre aphteuse dans les pays où elle est présente à l'état endémique en mettant en place une stratégie de lutte coordonnée à l'échelle mondiale et régionale est un objectif d'intérêt commun et devrait être considéré comme un bien public mondial.

## La stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse

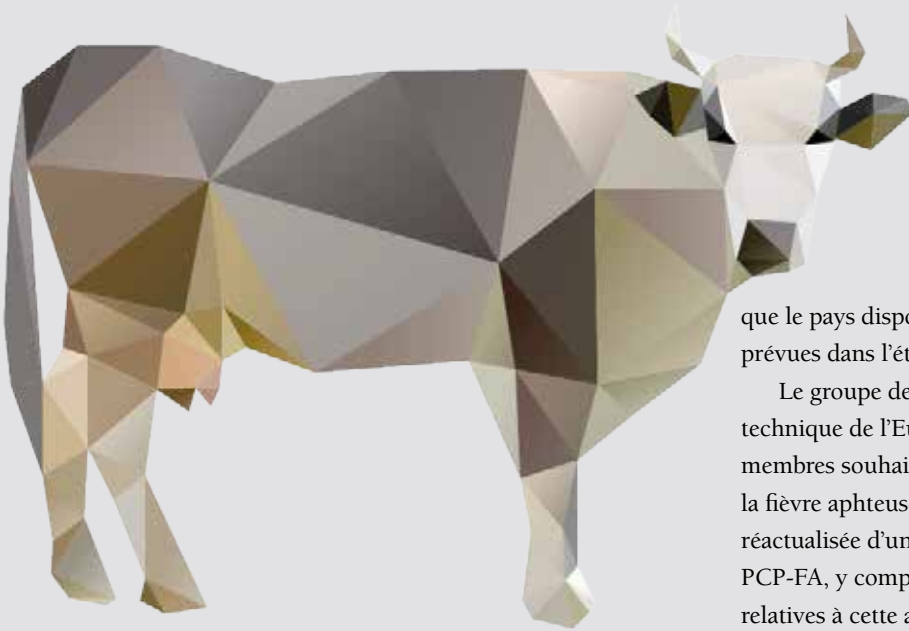
Le Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est une initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'OIE qui fédère les capacités des deux organisations afin d'atteindre des objectifs concertés communs en matière de lutte et d'éradication des maladies animales transfrontalières. Sous l'égide du GF-TADs, la FAO et l'OIE ont instauré une collaboration visant à lutter contre la fièvre aphteuse à l'échelle mondiale et à diminuer son impact dans le monde.

La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse mise au point par les deux organisations a été lancée à Bangkok en juin 2012 pour une durée de 15 ans. Elle a pour objectif général de contribuer à l'allègement de la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des petits éleveurs dans les pays en développement, tout en préservant et en développant les opportunités commerciales pour les échanges d'animaux et de produits d'origine animale à l'échelle régionale et mondiale. Son objectif spécifique est non seulement d'atténuer les conséquences de la fièvre aphteuse sur la production animale dans les pays en développement, mais aussi de maintenir le statut officiel « indemne de fièvre aphteuse » des pays ayant réussi à éradiquer la maladie. Le contrôle de la fièvre aphteuse à sa source dans les pays où la maladie est présente à l'état endémique constitue donc un objectif d'intérêt commun et devrait être considéré comme un bien public mondial.

La stratégie se décline en trois composantes :

- a) la lutte contre la fièvre aphteuse
- b) le renforcement des Services vétérinaires
- c) la lutte contre les autres maladies animales transfrontalières.





Le Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est une initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'OIE qui fédère les capacités des deux organisations afin d'atteindre des objectifs concertés communs en matière de lutte et d'éradication des maladies animales transfrontalières. Sous l'égide du GF-TADs, la FAO et l'OIE ont instauré une collaboration visant à lutter contre la fièvre aphteuse à l'échelle mondiale et à diminuer son impact dans le monde.

## Mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse à l'échelle internationale et régionale

Le groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse, composé de six experts des deux organisations, a reçu le mandat de coordonner, de promouvoir et de mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse à l'échelle internationale et régionale.

### Conception d'outils

La Stratégie mondiale repose sur deux outils essentiels : l'outil PVS<sup>1</sup>, élaboré par l'OIE pour évaluer les performances et l'état d'avancement des Services vétérinaires, et l'Approche progressive de lutte contre la fièvre aphteuse (PCP-FA), élaborée par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) et la FAO pour aider les pays où la fièvre aphteuse est endémique à lutter progressivement contre la maladie et à en réduire les effets.

L'approche PCP-FA propose une méthode structurée pour lutter contre la fièvre aphteuse, depuis les étapes initiales jusqu'au moment où le pays peut soumettre à l'OIE une demande de reconnaissance officielle de son statut indemne de fièvre aphteuse. Le passage d'une étape à la suivante suppose que toutes les activités de l'étape précédente aient été correctement réalisées et vérifiées et

que le pays dispose d'un plan pour mener à bien les activités prévues dans l'étape suivante.

Le groupe de travail sur la fièvre aphteuse (avec l'appui technique de l'EuFMD) apporte son soutien aux Pays membres souhaitant s'engager sur la voie de la lutte contre la fièvre aphteuse à travers l'élaboration constamment réactualisée d'une série de documents d'appui pour l'approche PCP-FA, y compris la mise à jour des lignes directrices relatives à cette approche et des modèles de plans de lutte nationaux adaptés à chaque étape. Le groupe de travail a récemment publié des instructions pour la vaccination contre la fièvre aphteuse et le suivi post-vaccinal<sup>2</sup> et prépare actuellement des lignes directrices socio-économiques destinées à encourager les Services vétérinaires à réaliser des estimations d'impact de la fièvre aphteuse plus précises, en particulier dans les pays où elle est endémique, et à prendre en compte les analyses coût/bénéfice lors de la planification des activités de lutte contre la fièvre aphteuse.

### Feuilles de route régionales pour la lutte contre la fièvre aphteuse

La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse préconise une approche régionale basée sur le partage d'informations et d'expériences, la réalisation concertée d'activités et l'élaboration de feuilles de route régionales destinées à enregistrer les objectifs fixés par chaque pays et à évaluer périodiquement les progrès accomplis.

Le groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse organise aussi régulièrement que possible des réunions de suivi des feuilles de route régionales, dont les objectifs sont les suivants :

- a) mettre en commun les informations disponibles sur la circulation du virus de la fièvre aphteuse dans la région,
- b) évaluer l'état d'avancement par rapport aux protocoles de lutte contre la fièvre aphteuse, y compris l'approche PCP,
- c) faire le point sur les expériences, les difficultés rencontrées et les réussites enregistrées dans chaque pays,
- d) renforcer les capacités en fonction des besoins identifiés lors des précédentes réunions de suivi de la feuille de route afin de consolider les avancées en matière de lutte contre la fièvre aphteuse.

1. [www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/processus-pvs/](http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/processus-pvs/)

2. *Foot and mouth disease vaccination and post-vaccination monitoring. Guidelines.* FAO/OIE, 2016

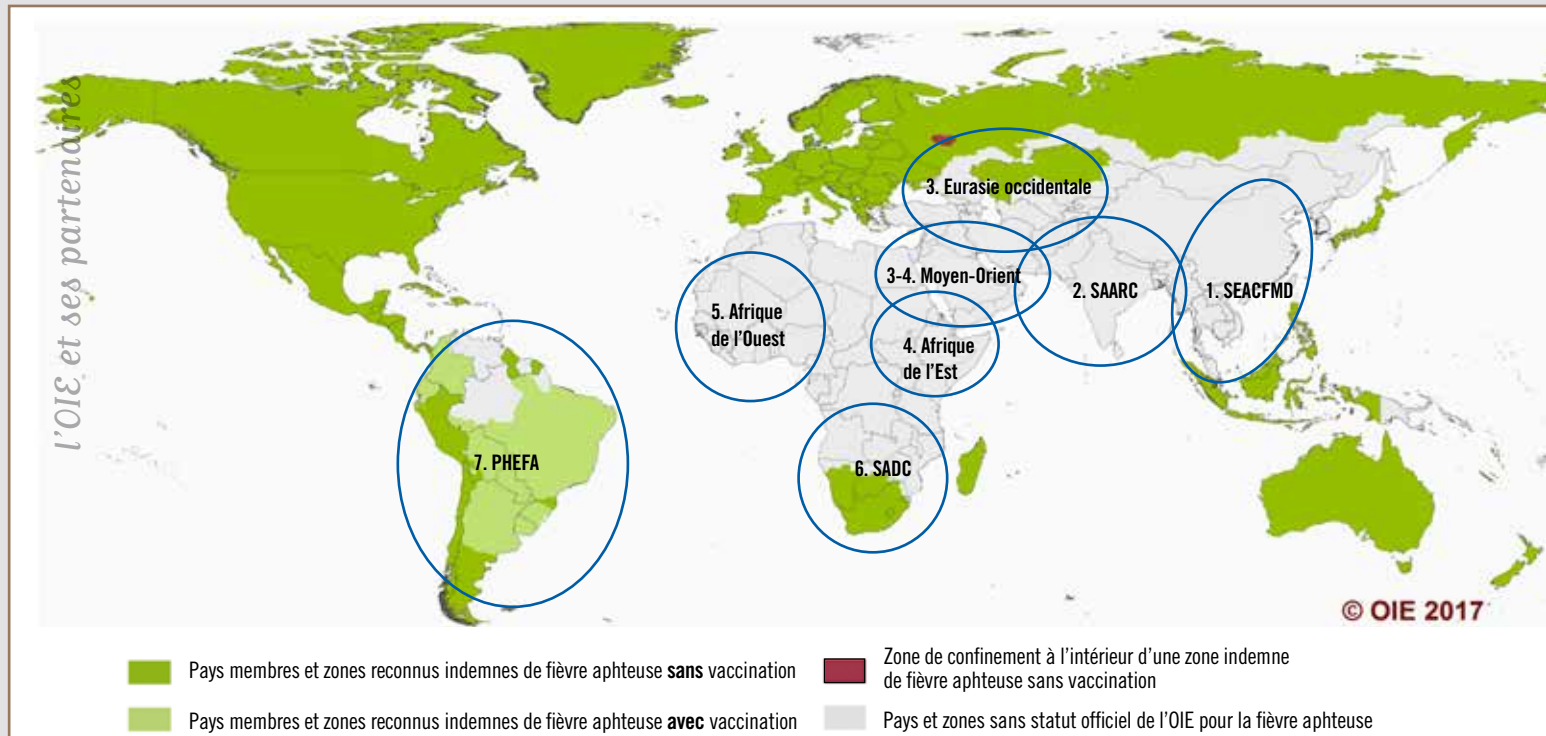


Fig. 1

Répartition approximative des pools de virus de la fièvre aphteuse (janvier 2017)

Les réunions de suivi des feuilles de route sont organisées en tenant compte des pools génétiques de virus de la fièvre aphteuse (sept feuilles de route régionales pour la fièvre aphteuse correspondant aux sept pools – Fig. 1). Les pays où la maladie est présente à l'état endémique ou sporadique peuvent appartenir à plus d'un pool génétique et donc participer à deux feuilles de route régionales différentes.

Le pool 1 (Asie du Sud-Est) et le pool 7 (Amérique du Sud) ont mis en place leur propre plan régional de lutte contre la fièvre aphteuse sans la participation du groupe de travail. Pour les autres pools, le groupe de travail a organisé sept réunions de suivi de la feuille de route en Eurasie occidentale, quatre au Moyen-Orient, trois pour les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), deux en Afrique de l'Est, une pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et une en Afrique de l'Ouest. Les écarts entre le nombre de réunions organisées dans chaque région sont principalement dus au niveau de priorité accordée à la maladie et à la disparité des ressources disponibles.

Dans la continuité des efforts entrepris à l'échelle nationale, régionale et internationale, 57 des 87 pays infectés appartenant aux pools 2 et 5 déploient actuellement des mesures de lutte à un niveau ou à un autre en se basant sur les lignes directrices PCP-FA, avec l'objectif de réduire ou de limiter la circulation du virus de la fièvre aphteuse à l'horizon 2020-2025. Depuis 2012, les pays ont continué à progresser au sein du dispositif de la PCP et on constate aujourd'hui une nette augmentation du nombre de pays s'engageant dans les étapes 1 et 2. Quelques pays ont accédé à des stades supérieurs

en 2016. Cette tendance est particulièrement visible en Eurasie occidentale, en Afrique de l'Est et au Moyen-Orient et confirme l'efficacité de la Stratégie mondiale.

Comme le montre la Figure 2, depuis l'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse en 2012, la situation au regard de la fièvre aphteuse dans le monde a enregistré un net progrès, aussi bien à l'échelle régionale que mondiale.

## Bilan de la session ouverte de l'EuFMD à Cascais (Portugal)

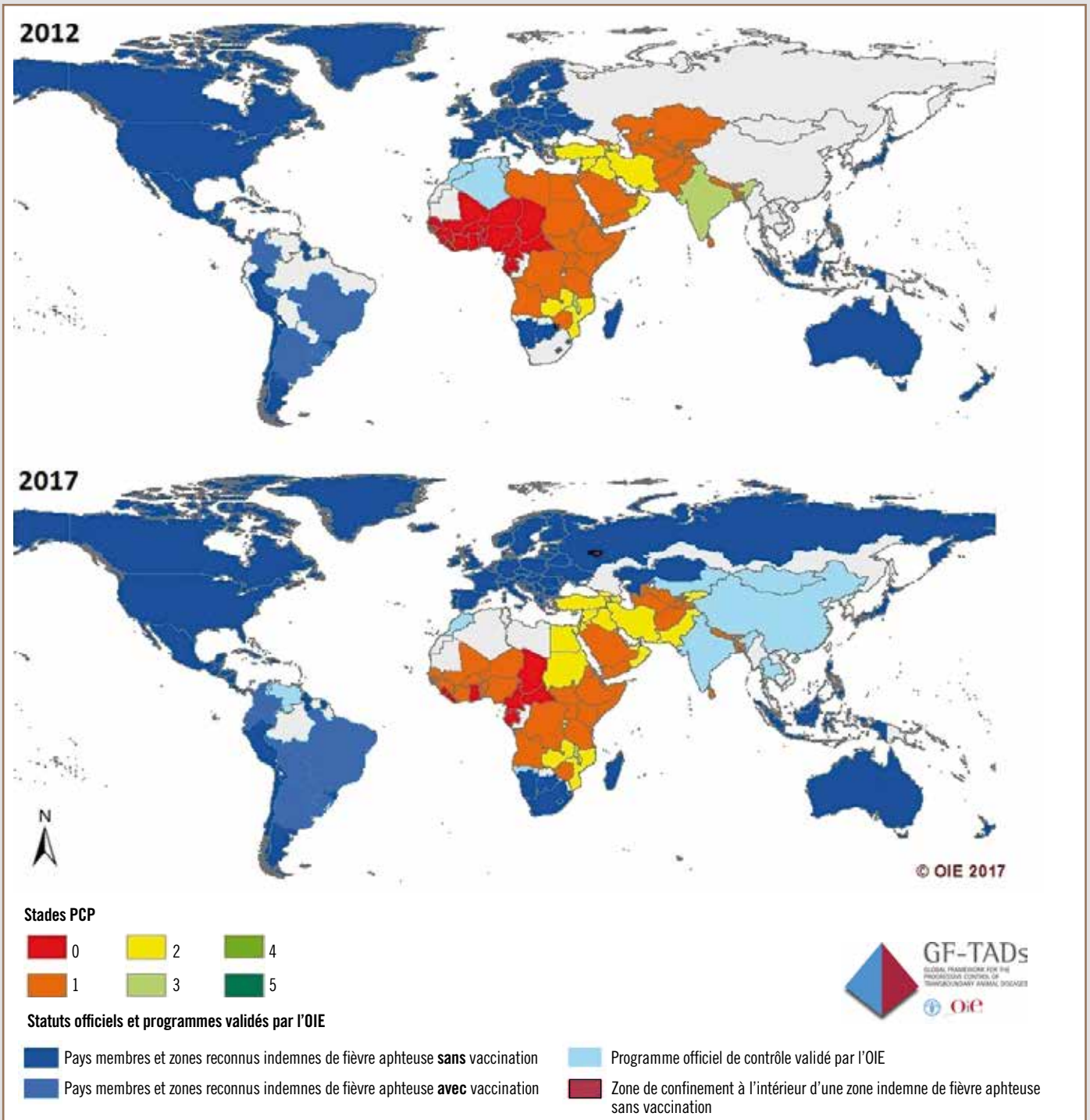
Pour marquer la forte collaboration entre l'EuFMD et le groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse, l'EuFMD a demandé à ce dernier d'animer deux sessions en octobre 2016 en marge de sa « session ouverte » (conférence technique et scientifique que l'EuFMD consacre tous les deux ans à la fièvre aphteuse). Lors de la première session, l'OIE et la FAO, qui coprésident le groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse, ont fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et invité trois pays à faire part de leur expérience en matière de lutte contre la fièvre aphteuse : l'Afghanistan (qui à l'époque avait accédé à l'étape 1), la Turquie (qui avait accédé à l'étape 2 et dont une zone avait été officiellement reconnue indemne de fièvre aphteuse par l'OIE) et la Thaïlande (qui avait accédé à l'étape 3 et dont le programme officiel de lutte avait été validé par l'OIE). Lors des exposés et du débat qui a suivi, les pays invités et le groupe de travail ont évoqué les difficultés (communes ou spécifiques) rencontrées depuis le lancement des programmes de lutte contre la fièvre aphteuse. Ces difficultés concernent, entre autres, les déplacements transfrontaliers d'animaux, l'efficacité



des vaccins, les capacités diagnostiques et, surtout, la volonté politique. En conséquence, les participants ont estimé qu'une définition claire des objectifs de la lutte contre la fièvre aphteuse constituait une étape préalable indispensable pour motiver les parties prenantes et les décideurs politiques et pour s'assurer de la mise en place d'un cadre législatif approprié.

La deuxième session était une discussion de groupe réunissant des représentants des pays engagés dans la lutte progressive contre la fièvre aphteuse (par exemple,

l'Afghanistan, le Sénégal, le Soudan, la Thaïlande et la Tunisie), ainsi que des spécialistes de la fièvre aphteuse, des experts de l'approche PCP et des chercheurs. Les participants ont examiné les défis techniques particuliers de la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre la fièvre aphteuse ainsi que le soutien que la communauté scientifique pouvait apporter à la réalisation de leurs objectifs. Plusieurs sujets ont été abordés et ont fait l'objet de débats animés et constructifs, en particulier sur le rôle des petits ruminants



**Fig. 2**  
Évolution de la situation de la fièvre aphteuse dans le monde entre mai 2012 et janvier 2017

dans l'épidémiologie de la fièvre aphteuse (notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient) et sur l'utilisation des retours d'expérience en tant qu'outils de promotion et de sensibilisation. Les projets pilote ont été encouragés (en particulier pour appliquer les normes de vaccination appropriées dans une zone ou une région donnée), car ils sont un bon moyen de démontrer aux différentes parties prenantes les avantages de la vaccination contre la fièvre aphteuse. Cette session a offert aux pays et aux experts de la fièvre aphteuse une opportunité extrêmement fructueuse de partager leurs points de vue et de répertorier les insuffisances logistiques ainsi que les difficultés concrètes rencontrées.

## Vision

Le groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse prépare actuellement un rapport mondial sur les réalisations accomplies depuis l'adoption, il y a presque cinq ans, de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse ; il s'occupe également d'établir les priorités parmi les activités à planifier pour les années à venir. Le rapport mondial, ainsi que le plan d'action biennal seront achevés à la fin du premier semestre 2017. Il conviendra alors de définir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre aussi bien le plan d'action que la Stratégie mondiale.

Le retour d'expérience des Pays membres et des régions actuellement engagés dans la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse tend à confirmer que les objectifs de la stratégie ne pourront être atteints qu'à la condition d'un engagement ferme des partenaires mondiaux et régionaux et de la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet. En effet, certaines difficultés rencontrées dans les régions, par exemple les déplacements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale, ne peuvent être résolues par les nations individuellement mais exigent un engagement multinational fort. En outre, la fièvre aphteuse n'étant pas une maladie mortelle certains pays ne la considèrent pas nécessairement comme une priorité ; or cette situation finit par compromettre les efforts déployés par les pays environnants et par les partenaires commerciaux pour lutter contre cette maladie transfrontalière. Par ailleurs, même lorsque les pays s'engagent à lutter

contre la fièvre aphteuse, ils se heurtent à des problématiques techniques majeures telles que le grand nombre de sérotypes et génotypes en cause, difficultés auxquelles s'ajoutent la complexité et la fréquence des protocoles de vaccination à appliquer. Relever tous ces défis exige d'importantes ressources financières.

Plusieurs études ont démontré que la lutte contre la fièvre aphteuse et la réduction de son impact ont des effets économiques positifs considérables aussi bien dans les pays infectés par la fièvre aphteuse que dans les pays indemnes. Néanmoins, la réalisation de cet objectif passe par une étroite collaboration entre les partenaires mondiaux, régionaux et nationaux et par la mobilisation des ressources appropriées.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2593>

## Référence

1. Knight-Jones T.J. & Rushton J. (2013). – The economic impacts of foot and mouth disease – What are they, how big are they and where do they occur? *Prev. Vet. Med.*, **112** (3-4),161-173. doi:10.1016/j.prevetmed.2013.07.013.

Reconnaissance du statut sanitaire  
des pays au regard de la fièvre aphteuse :  
[www.oie.int/?id=181&L=1](http://www.oie.int/?id=181&L=1)







# Cartographie de la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse d'après les données de WAHIS

T. Cornell<sup>(1)</sup>, L. Awada<sup>(2)</sup>, P. Tizzani<sup>(2)</sup> & J. Sinclair<sup>(3)</sup>

(1) Stagiaire, Service des Programmes, Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 12 rue de Prony, 75017 Paris (France)

(2) Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 12 rue de Prony, 75017 Paris (France)

(3) Service des Programmes, Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 12 rue de Prony, 75017 Paris (France)

Contact auteurs : oie@oie.int

## Mots clés

Dermatose nodulaire contagieuse – Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS).

## Introduction

Le foyer de dermatose nodulaire contagieuse notifié en août 2015 par la Grèce marque la première incursion du virus dans l'Union européenne [1, 2]. Cette modification de la distribution géographique de la dermatose nodulaire contagieuse a fait ressortir deux priorités importantes: (i) la nécessité de mettre en place des mesures efficaces de surveillance et de lutte; (ii) la nécessité de mieux connaître la dynamique de la transmission et les facteurs de risque favorisant la dissémination du virus.

Face à la menace de propagation de la maladie, les Pays membres de l'OIE ont déployé des initiatives coordonnées (par exemple la mise en place du Groupe permanent d'experts sur la dermatose nodulaire contagieuse dans le Sud-Est de l'Europe) [3]; ils ont également effectué des appréciations [4] et des évaluations [5] du risque de survenue d'un foyer et diffusé des conseils d'urgence sur les mesures à prendre [6]. Ces activités

permettront aux pays de déterminer l'importance du risque de dermatose nodulaire contagieuse et d'évaluer l'efficacité des stratégies de surveillance et de lutte mises en place.

Depuis le premier signalement de la dermatose nodulaire contagieuse en Zambie en 1929 [7], la zone d'extension géographique de la maladie a gagné toute l'Afrique subsaharienne et au-delà. Aujourd'hui, la maladie est endémique dans la plupart des pays africains. La notification d'un cas de dermatose nodulaire contagieuse en Israël en 1989 a marqué la première incursion signalée du virus au Moyen-Orient (Asie occidentale), suivie par d'autres foyers dans la région. Malgré la prise de conscience accrue au niveau mondial de la gravité des conséquences de la dermatose nodulaire contagieuse en matière économique et de bien-être animal, la première notification dans l'Union européenne en 2015 a été suivie d'autres foyers en Europe (Russie

incluse) ainsi qu'en Asie occidentale et centrale [2].

En vertu de l'obligation de notification relative aux maladies listées par l'OIE (telle qu'énoncée dans les articles 1.1.3 et 1.1.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* [le *Code terrestre*]), les Autorités vétérinaires des Pays membres de l'OIE doivent signaler à l'OIE tout foyer de dermatose nodulaire contagieuse survenant chez des bovins. Ces notifications sont communiquées à la communauté internationale via le Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS). En cas de première apparition ou de réémergence de la dermatose nodulaire contagieuse dans un pays, ou de modification de la distribution de la maladie, ce pays soumet des rapports de suivi hebdomadaires jusqu'à ce que la maladie soit éradiquée ou que la situation épidémiologique soit stabilisée. Lorsque la situation est devenue stable (soit par l'éradication de la maladie





soit par son implantation endémique), l'information doit être transmise sous forme de rapports semestriels [8].

Cet article a pour principal objectif de présenter la distribution géographique mondiale de la dermatose nodulaire contagieuse entre 2005 et 2016 et d'évaluer la durée de la présence de la maladie ou de l'infection dans les pays atteints. Un deuxième objectif est de présenter l'éventail des mesures de prévention et de lutte mises en œuvre actuellement contre la dermatose nodulaire contagieuse dans le monde.

## Méthodes

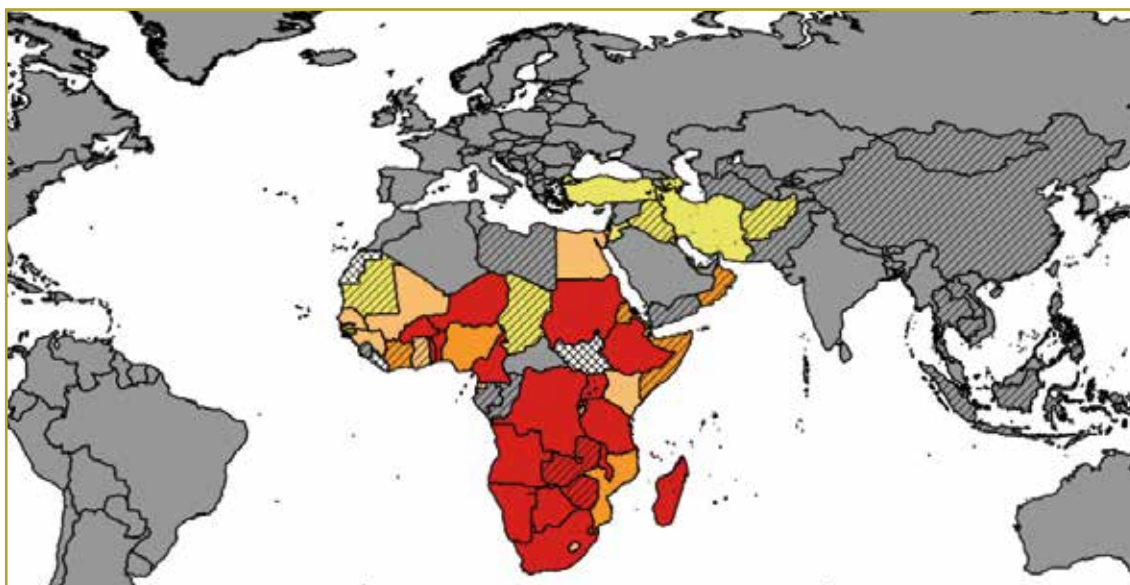
Les données sont extraites des notifications immédiates, des rapports de suivi et des rapports semestriels soumis via WAHIS. Sauf mention contraire, la

période d'étude couverte par le présent article va du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 10 octobre 2016 (dates de l'extraction des données). Les données utilisées pour la dermatose nodulaire contagieuse chez les bovins sont les suivantes :

1. les coordonnées géographiques des sites où les foyers ont été enregistrés;
2. les codes de fréquence de la maladie [9] par pays, tels qu'enregistrés dans les rapports semestriels tout au long de la période de l'étude;
3. les mesures de prévention et de lutte notifiées par les Pays membres au second semestre 2015 ou au premier semestre 2016 par pays, en fonction de la fréquence de la maladie sur leur territoire pendant la période de l'étude.

Les données extraites ont été enregistrées dans une feuille de calcul Microsoft® Excel 2010, qui permet de générer des graphiques. Les coordonnées géographiques ont été intégrées au moyen du logiciel QGIS 2.14 [10].

Le pourcentage de pays ayant notifié la présence de la dermatose nodulaire contagieuse chez les bovins a été calculé par année, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 2 décembre 2016 (dates de l'extraction des données). Le coefficient de détermination ( $R^2$ ) a été calculé afin de mesurer la part de variance imputable à la corrélation linéaire entre la valeur exprimée en pourcentage et l'année. Le nombre de notifications immédiates d'une première apparition de la dermatose nodulaire contagieuse chez les bovins a été calculé par année, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 2 décembre 2016.



Nombre de semestres au cours desquels la maladie/infection a été présente ou suspectée

0	11-15	Information manquante pour un ou plusieurs semestres
1-5	16-20	Pas d'information sur la fréquence de la maladie
6-10		

Fig. 1a

Carte de la distribution de la dermatose nodulaire contagieuse chez les bovins, par pays et par nombre de semestres au cours desquels la maladie/infection a été notifiée, du premier semestre 2005 au second semestre 2014 inclus





Le nombre de semestres au cours desquels la dermatose nodulaire contagieuse (maladie ou infection) était présente ou suspectée a été calculé par pays ou par zone, du premier semestre 2005 au second semestre 2014 inclus (Fig. 1a). Les pays n'ayant pas fourni d'informations sur la fréquence de la maladie au cours d'un ou de plusieurs semestres ont été identifiés. La distribution géographique des foyers de dermatose nodulaire contagieuse survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015

et le 10 octobre 2016 et leur durée respective ont été représentées sur une carte du monde (Fig. 1b). Les foyers ont été répartis, en fonction de leur durée, en trois catégories de 60 jours chacune (à savoir : < 60 jours, 60-119 jours et 120-179 jours); les foyers toujours actifs ont été qualifiés en tant que tels.

Les mesures de prévention et de lutte appliquées chez les bovins au cours du second trimestre 2015 ou du premier semestre 2016 ont été reportées sur une carte par pays et mises en

relation avec le statut du pays au regard de la dermatose nodulaire contagieuse pendant la période de l'étude (Fig. 2). Ces catégories prennent donc en compte tout pays ayant notifié la présence confirmée ou suspectée de la dermatose nodulaire contagieuse (maladie ou infection) au cours de la période de l'étude, *tous semestres confondus*. La mise en place par les pays d'un plan de vaccination officiel suite à l'apparition d'un ou plusieurs foyers a également été consignée. Les mesures de prévention

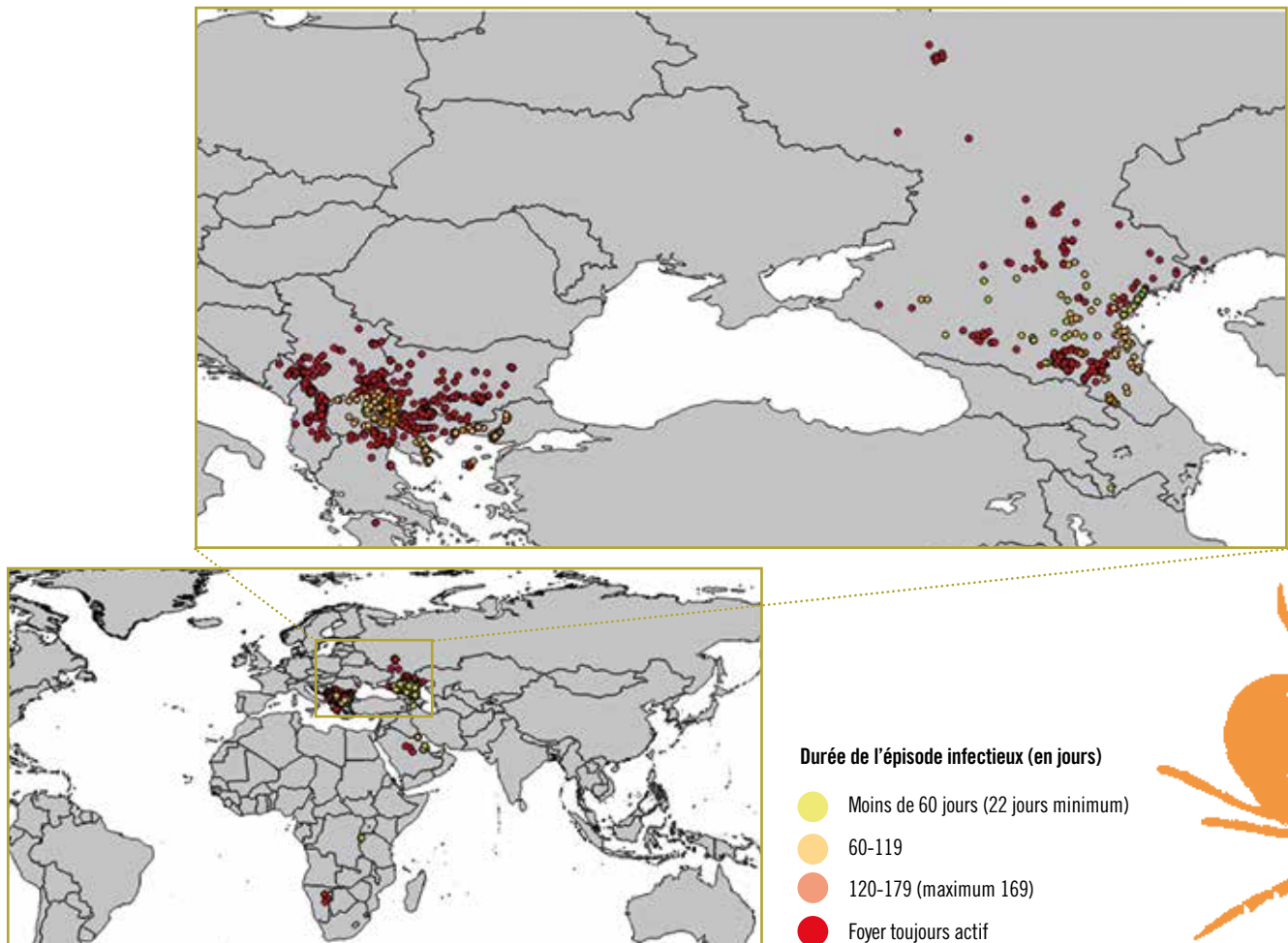
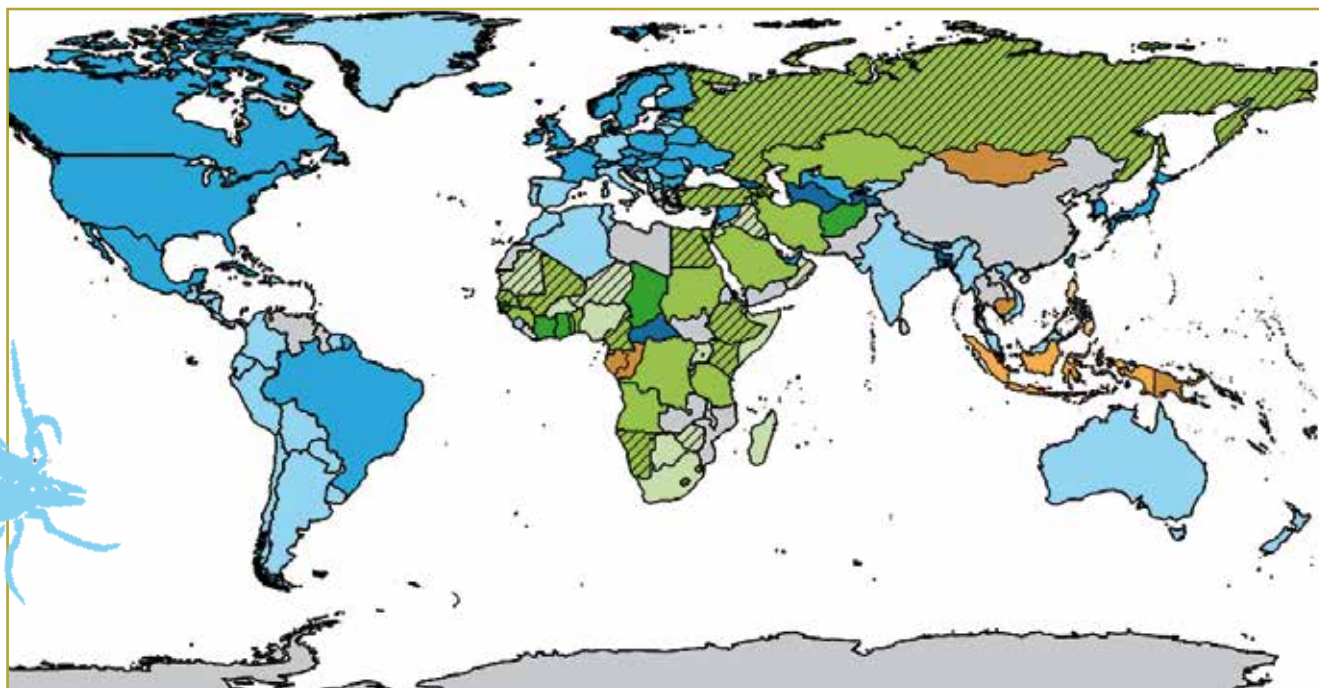
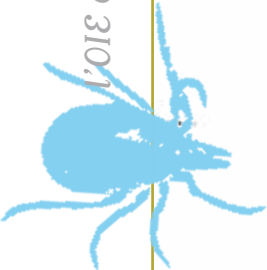


Fig. 1b

Cartes de la distribution géographique et de la durée des foyers de dermatose nodulaire contagieuse notifiés chez les bovins entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 10 octobre 2016, dans le monde (carte du bas) et plus particulièrement en Europe méridionale et dans le sud de la Russie (carte du haut)



**Codes de fréquence de la dermatose nodulaire contagieuse et mesures de lutte**

<p>■ Pas de rapport semestriel disponible (2<sup>e</sup> semestre 2015 ou 1<sup>er</sup> semestre 2016)</p> <p><b>Aucune information +/- jamais notifiée ou absente</b></p>			<p><b>Maladie/infection présente ou suspectée</b></p>		<p><b>Maladie/infection absente ou jamais notifiée</b></p>	
■ Mesures de surveillance	■ Mesures de surveillance	■ Mesures de surveillance	■ Mesures de surveillance	■ Surveillance et autres mesures de lutte	■ Surveillance et autres mesures de lutte	■ Mesures de surveillance
■ Surveillance et autres mesures de lutte	■ Surveillance et autres mesures de lutte	■ Aucune mesure appliquée	■ Surveillance et autres mesures de lutte	■ Aucune mesure appliquée	■ Aucune mesure appliquée	■ Surveillance et autres mesures de lutte
■ Aucune mesure appliquée	■ Aucune mesure appliquée	■ Vaccination officielle	■ Aucune mesure appliquée	■ Aucune mesure appliquée	■ Aucune mesure appliquée	■ Aucune mesure appliquée

**Fig. 2**

**Carte de la surveillance exercée et des mesures de lutte mises en œuvre chez les bovins par les Pays membres de l'OIE au cours du second semestre 2015 ou du premier semestre 2016, au regard de la présence ou l'absence de la dermatose nodulaire contagieuse entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2016**

et de lutte ont été divisées en deux catégories, comme suit :

1. mesures de surveillance, dont les notifications de foyers, la surveillance de routine et ciblée, le suivi, les précautions à la frontière et le dépistage ;
2. autres mesures de lutte, dont le contrôle des vecteurs, l'abattage sanitaire (partiel), les restrictions des déplacements d'animaux à l'intérieur du pays et le zonage.

La Figure 3 présente la carte des mesures de lutte les plus récentes appliquées contre la dermatose nodulaire contagieuse par les pays ayant notifié de nouveaux foyers ou des foyers récurrents entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 28 novembre 2016 (dates de l'extraction des données), telles que décrites dans le dernier rapport de suivi correspondant à chaque notification immédiate. La mise en place par les pays d'un plan de vaccination officiel suite à l'apparition

d'un ou plusieurs foyers a également été consignée. Les mesures ont été divisées en trois catégories, comme suit :

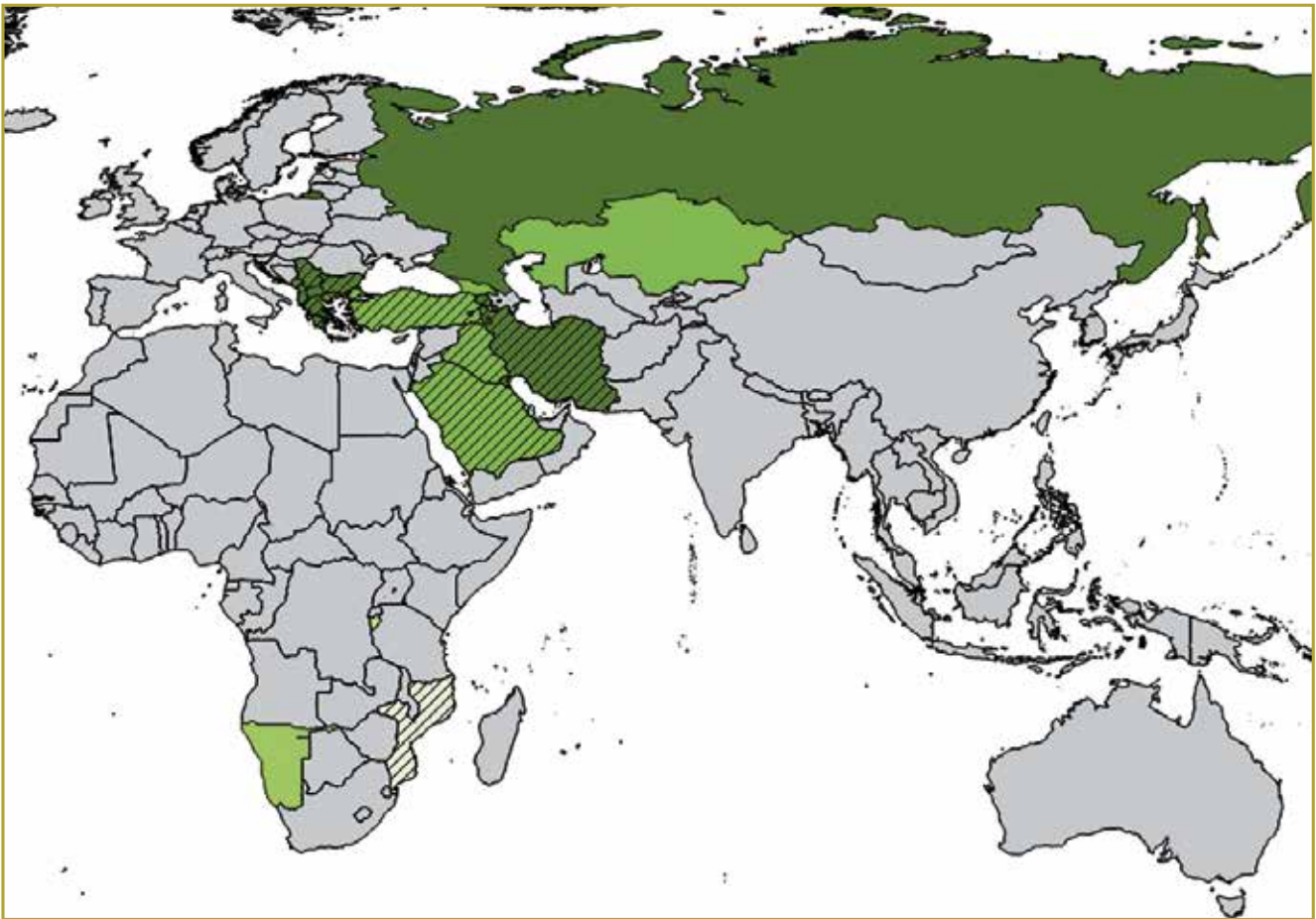
1. mesures de surveillance, y compris le dépistage et la surveillance exercée en dehors ou à l'intérieur d'une zone de confinement ou d'une zone de protection ;
2. autres mesures de lutte, y compris le contrôle des vecteurs, la balnéation/fumigation, la restriction des déplacements d'animaux à l'intérieur du pays et le zonage ;
3. mesures de maîtrise des foyers, y compris l'abattage sanitaire (partiel), la désinfection, la saisie et destruction des produits d'origine animale, la destruction obligatoire des carcasses, des produits dérivés et des déchets, la mise sous quarantaine, le traitement (symptomatique) et la traçabilité.

## Résultats

La Figure 4 montre le tracé de la droite de régression linéaire simple faisant apparaître la corrélation linéaire positive entre le temps (du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 2 décembre 2016) et le pourcentage de pays notifiant la présence de la dermatose nodulaire contagieuse sur leur territoire chaque année. Le coefficient de détermination ( $R^2=0,7245$ ) signifie que 72,45% de la variance observée dans le pourcentage de pays notifiant la dermatose nodulaire contagieuse est corrélée à l'année au cours de laquelle les données ont été enregistrées. Les résultats montrent une augmentation du pourcentage de pays notifiant la présence de la dermatose nodulaire contagieuse, qui passe de 17% en 2005 à 25% en 2016. La Figure 4 montre également l'augmentation globale du nombre annuel de notifications immédiates d'une première apparition de la dermatose







Mesures de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse

- Autres mesures de lutte
- Surveillance et autres mesures de lutte
- Surveillance et mesures de maîtrise des foyers
- Autres mesures de lutte et de maîtrise des foyers
- Surveillance et autres mesures de lutte et de maîtrise des foyers
- Aucune notification immédiate
- Vaccination en réponse au(x) foyer(s)

Fig. 3

Carte des mesures de prévention et de lutte mise en œuvre chez les bovins par les Pays membres ayant adressé à l'OIE une notification immédiate de dermatose nodulaire contagieuse (première apparition ou réémergence) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 28 novembre 2016

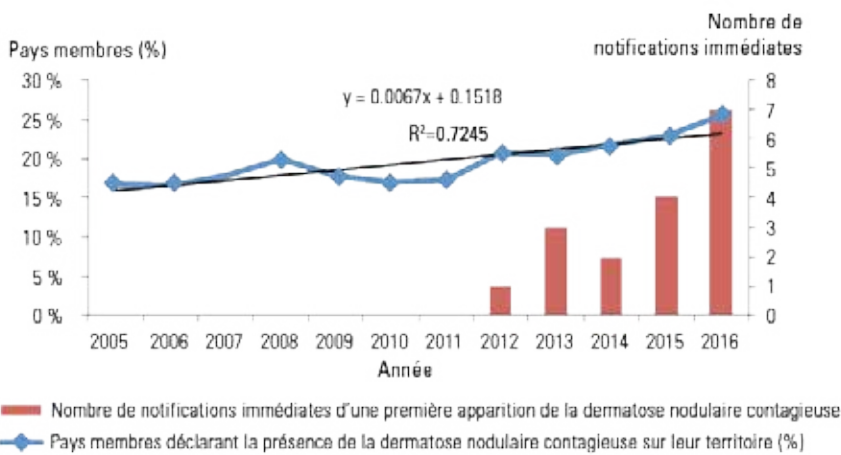


Fig. 4

Pourcentage de Pays membres ayant notifié la présence de la dermatose nodulaire contagieuse chez les bovins (avec affichage de la droite de régression linéaire) et nombre de notifications immédiates à l'OIE d'une première apparition de la dermatose nodulaire contagieuse, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 2 décembre 2016



nodulaire contagieuse, qui est passé d'une notification en 2012 en Asie occidentale à sept notifications en 2016 (à la date du 2 décembre), réparties entre l'Europe méridionale (**nombre de pays,  $c=5$** ) et l'Asie occidentale et centrale ( $c=2$ ). Ces résultats soulignent un accroissement de la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse depuis 2005, ainsi qu'un potentiel accru de propagation dans des pays précédemment indemnes.

Comme le montre la Figure 1a, les notifications de la présence de la dermatose nodulaire contagieuse (maladie ou infection) couvrant un total de 16 à 20 semestres entre 2005 et 2014 provenaient d'Afrique subsaharienne uniquement ( $c=20$ ); les notifications couvrant un total de 11 à 15 semestres provenaient d'Afrique subsaharienne ( $c=5$ ) et d'Asie occidentale ( $c=1$ ); les notifications couvrant un total de 6 à 10 semestres provenaient d'Afrique subsaharienne ( $c=9$ ), d'Afrique du Nord ( $c=1$ ) et d'Asie occidentale ( $c=3$ ). En outre, les notifications couvrant un total de 1 à 5 semestres provenaient d'Afrique subsaharienne ( $c=6$ ), d'Asie occidentale (Turquie incluse) ( $c=6$ ), d'Asie du Sud ( $c=2$ ) et d'Océanie ( $c=1$ ). Parmi les pays ayant consigné la fréquence de la maladie, 32,02% ( $c=65$ ) n'ont soumis aucune information sur la maladie au cours d'un ou de plusieurs semestres.

En 2015 et 2016, des foyers ont été enregistrés en Afrique subsaharienne ( $c=2$ ), en Asie occidentale et centrale (Kazakhstan inclus) ( $c=4$ ) et en Europe (Russie incluse) ( $c=7$ ). Comme le montre la Figure 1b, 79,91% des foyers notifiés (**nombre de foyers,  $n=1038$** ) étaient concentrés en Europe méridionale (Albanie, Bulgarie, Grèce, Macédoine, Monténégro et Serbie), et 18,30% ( $n=239$ ) dans le sud de la Russie; ces deux régions géographiques n'avaient pas notifié la présence de la dermatose nodulaire contagieuse (maladie ou infection) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En Russie, 61,92% ( $n=148$ ) des foyers notifiés demeuraient actifs, tandis que 15,06% ( $n=36$ ) ont duré moins de 60 jours et 17,99% ( $n=43$ ) ont duré de 60 à 119 jours. En Europe du Sud, 71,68% ( $n=744$ ) des foyers notifiés demeuraient actifs, aucun foyer notifié n'a duré moins de 60 jours et 19,17% des foyers notifiés ont duré entre 60 et 119 jours. Des foyers ont également été signalés en Arménie ( $n=150$ ), au Burundi ( $n=1$ ), au Kazakhstan ( $n=1$ ), au Koweït ( $n=4$ ), en Namibie ( $n=7$ ) et en Arabie Saoudite ( $n=8$ ). Le foyer de dermatose nodulaire contagieuse le plus bref enregistré durant cette période a duré 22 jours, et le plus long, 169 jours.

Comme le montre la Figure 2, au total 107 pays d'Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe, Afrique, Asie

du Sud, Asie de l'Est et Asie du Sud-Est et l'Australie n'ont jamais notifié la dermatose nodulaire contagieuse entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2016, ou l'ont déclarée comme étant absente. Parmi ces pays, 51,40% ( $c=55$ ) ont mis en place des mesures de surveillance uniquement, 38,32% ( $c=41$ ) ont mis en place d'autres mesures de lutte en plus de la surveillance tandis que 10,28% ( $c=11$ ) n'ont mis en place aucune mesure. Les pays ayant notifié la présence confirmée ou suspectée de la dermatose nodulaire contagieuse (maladie ou infection) entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2016 étaient majoritairement situés en Afrique (toutes régions confondues), en Europe (Russie incluse) et en Asie occidentale et centrale (Kazakhstan inclus). Parmi les pays de ces régions, 30,6% ( $c=15$ ) ont mis en place des mesures de surveillance uniquement, 57,14% ( $c=28$ ) ont mis en place d'autres mesures de lutte en plus de la surveillance, tandis que 12,24% ( $c=6$ ) n'ont mis en place aucune mesure contre la dermatose nodulaire contagieuse au cours du second semestre 2015 ou du premier semestre 2016. La vaccination officielle a été mise en place par 42,86% de ces pays. Les pays n'ayant fourni aucune information sur la fréquence de la dermatose nodulaire contagieuse entre





le premier semestre 2005 et le premier semestre 2016 sont majoritairement situés en Asie centrale et en Asie du Sud-Est. Fait important, 71,43 % ( $c=5$ ) de ces pays n'ont pas déclaré exercer de surveillance ni appliquer d'autres mesures contre la dermatose nodulaire contagieuse. La Figure 2 fait apparaître les pays n'ayant fourni aucune information sur les mesures mises en place contre la dermatose nodulaire contagieuse au cours du second semestre 2015 ou du premier semestre 2016.

Comme le montre la Figure 3, les notifications immédiates de la dermatose nodulaire contagieuse reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 28 novembre 2016 provenaient de pays d'Afrique australe et orientale ( $c=3$ ), d'Europe méridionale et orientale (Russie incluse) ( $c=7$ ), et d'Asie occidentale et centrale (dont la Turquie, la Géorgie et le Kazakhstan) ( $c=8$ ). Parmi les pays ayant soumis des notifications immédiates, 55,56 % ( $c=10$ ), dont tous les pays d'Europe, ont mis en place une surveillance et d'autres mesures de lutte et de maîtrise des foyers. En outre, 27,78 % de ces pays ( $c=5$ ), situés en Asie occidentale ou centrale, ont mis en place d'autres mesures de lutte et de maîtrise des foyers. Une majorité des pays ayant

soumis des notifications immédiates pendant cette période (61,11 %,  $c=11$ ) ont mis en place la vaccination en réponse au(x) foyer(s). Ces pays se répartissaient, pour 45,45 % ( $c=5$ ) d'entre eux en Europe, pour 45,45 % ( $c=5$ ) en Asie et pour 9,09 % ( $c=1$ ) en Afrique.

## Discussion

La propagation transcontinentale de la dermatose nodulaire contagieuse a entraîné à l'échelle mondiale une prise de conscience accrue de la gravité des conséquences économiques et de bien-être animal des foyers affectant les bovins [11, 12]. Aux pertes économiques directes dues à la maladie clinique et aux politiques d'abattage sanitaire s'ajoutent les effets indirects des restrictions imposées au commerce.

Le nombre croissant de notifications d'une première apparition de la dermatose nodulaire contagieuse témoigne de la propagation du virus dans des régions précédemment indemnes. Les foyers concentrés en Europe méridionale et dans le sud de la Russie constituent deux sources potentielles de propagation à partir desquelles la maladie pourrait gagner les pays adjacents.

Il ressort de ces résultats que

les pays peuvent envisager d'appliquer des mesures complémentaires ou spécifiques en plus de la vaccination officielle, dont le contrôle des vecteurs, l'abattage sanitaire (partiel) et le zonage, suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse. La majorité des pays ayant soumis des notifications immédiates depuis janvier 2015 ont mis en place un large éventail de mesures, y compris la vaccination en réponse aux foyers. Ces résultats mettent en avant la solidité de la réponse déployée par ces pays face à la dermatose nodulaire contagieuse ainsi qu'une bonne connaissance des mesures de lutte disponibles. Une révision du chapitre 11.11 du *Code terrestre* [8] est actuellement en cours dans le but de fournir des normes relatives au recouvrement du statut indemne de dermatose nodulaire contagieuse. L'une des mesures envisagées est le recours à la vaccination préventive dans les pays ou les zones indemnes, afin de prévenir le risque d'incursion de la dermatose nodulaire contagieuse sur leur territoire.

Les informations présentées ici viennent corroborer les données récentes publiées dans les revues scientifiques concernant la structure de la propagation internationale du virus de la dermatose nodulaire contagieuse entre 2005 et 2016. En conséquence, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Une caractérisation précise des mécanismes de transmission de la dermatose nodulaire contagieuse est indispensable pour comprendre tous les aspects de la dynamique spatiale et temporelle du virus chez les bovins.
- Une évaluation de l'efficacité respective des différentes stratégies de lutte sur la dynamique des foyers permettra de sélectionner rapidement les mesures de lutte appropriées en cas de foyer.
- La situation mondiale au regard de la dermatose nodulaire contagieuse gagnerait en transparence si les pays se conformaient aux recommandations de l'OIE en matière de notification de la fréquence de la maladie et partageaient leurs informations épidémiologiques via WAHIS.



<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2594>

## Références

1. Tasioudi K.E., Antoniou S.E., Iliadou P., Sachpatzidis A., Plevraki E., Agianniotaki E.I., Fouki C., Mangana-Vougiouka O., Chondrokouki E. & Dile C. (2016). – Emergence of lumpy skin disease in Greece, 2015. *Transboundary and Emerging Diseases*, **63** (2016), 260-265. doi:10.1111/tbed.12497.
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – Interface de la base de données du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS). Disponible à l'adresse: [www.oie.int/wahis\\_2/public/wahid.php/Wahidhome/Home](http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Wahidhome/Home) (consulté le 19 décembre 2016).
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – Standing group of experts on lumpy skin disease in South-East Europe, under the GF-TADs umbrella. Disponible à l'adresse: [web.oie.int/RR-Europe/eng/Regprog/en\\_GF\\_TADS%20-%20Standing%20Group%20LSD.htm](http://web.oie.int/RR-Europe/eng/Regprog/en_GF_TADS%20-%20Standing%20Group%20LSD.htm) (consulté le 19 décembre 2016).
4. Department of Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) (2015). – Lumpy skin disease in Greece, preliminary outbreak assessment. Disponible à l'adresse: [www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/455707/poa-lumpy-skin-greece.pdf](http://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/455707/poa-lumpy-skin-greece.pdf) (consulté le 19 décembre 2016).
5. European Food Safety Authority (EFSA) (2016). – Joint EFSA–DG SANTE Workshop, Strengthening regional cooperation in South East Europe and Middle East for prevention and control of Lumpy Skin Disease (LSD). doi:10.2903/sp.efsa.2016.EN-1059.
6. European Food Safety Authority Panel on Animal Health and Welfare (EFSA AHAW Panel) (2016). – Statement: Urgent advice on lumpy skin disease. *EFSA Journal*, **14** (8), 4573. doi:10.2903/j.efsa.2016.4573.
7. MacDonald R.A.S. (1931). – Pseudo-urticaria of cattle. Government of Northern Rhodesia: Department of Animal Health Annual Report for the year 1930, 20–21.
8. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. 25<sup>e</sup> édition. Disponible à l'adresse: [www.oie.int/international-standard-setting/terrestrial-code/access-online/](http://www.oie.int/international-standard-setting/terrestrial-code/access-online/) (consulté le 19 décembre 2016).
9. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2015). – Notification Procedure, Terrestrial Animals 2015. World Animal Health Information and Analysis Department. Disponible à l'adresse: [www.oie.int/fileadmin/vademecum/pdf/Semestrial\(Terrestrial\)\\_A\\_Guidelines\\_2015\\_Demonstration.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/vademecum/pdf/Semestrial(Terrestrial)_A_Guidelines_2015_Demonstration.pdf) (consulté le 19 décembre 2016).
10. QGIS Development Team (2016). – Documentation for QGIS 2.14. Page web: <http://docs.qgis.org/2.14/en/docs/index.html> (consulté le 9 janvier 2017).
11. Babiuk S., Bowden T.R., Boyle D.B., Wallace D.B. & Kitching R.P. (2008). – Capripoxviruses: An emerging worldwide threat to sheep, goats and cattle. *In Transboundary and Emerging Diseases*, **55**, 263-272. doi:10.1111/j.1865-1682.2008.01043.x.
12. European Food Safety Authority (EFSA) (2015). – Scientific opinion on lumpy skin disease, EFSA Panel on Animal Health and Welfare (AHAW). *EFSA Journal*, **13** (1), 3986. doi:10.2903/j.efsa.2015.3986.





# Cachexie chronique des cervidés en Norvège

Kristina Landsverk<sup>(1)</sup>, Jorun Jarp<sup>(2)</sup>  
& Stefania Halldorsdottir<sup>(3)</sup>

(1) Déléguée de la Norvège auprès de l'OIE, Chef des Services vétérinaires, Mattilsynet (Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des aliments) (Norvège)

(2) Directrice adjointe de la santé animale, Institut vétérinaire norvégien (Norvège)

(3) Conseillère principale, Mattilsynet (Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des aliments) (Norvège)



l'OIE et ses partenaires

## Mots clés

Cachexie chronique des cervidés – cervidé – maladie débilitante chronique – Norvège.

**La Norvège est depuis toujours exempte de la plupart des maladies contagieuses des animaux sauvages et des animaux domestiqués. Il s'agit là d'un formidable atout pour les éleveurs, les consommateurs et la société en général. C'est pourquoi le fait que ce pays soit le premier – en dehors de l'Amérique du Nord/Canada – où des cas de cachexie chronique<sup>1</sup> sont recensés n'a pas manqué de surprendre. Nous nous efforçons à l'heure actuelle de réaliser un état des lieux précis de cette maladie dans le pays et nous mettons tout en œuvre pour limiter sa propagation sur le territoire norvégien ainsi que son extension au-delà de nos frontières.**

## Premiers cas norvégiens de cachexie chronique

La cachexie chronique a été diagnostiquée par l'Institut vétérinaire norvégien en mars 2016 chez un renne sauvage (*Rangifer tarandus tarandus*) provenant de la zone montagneuse des Nordfjella, dans le comté de Sogn og Fjordane. En mai et juin, deux élan (*Alces alces*) se sont révélés positifs à Selbu, dans le comté de Sør-Trøndelag, à environ 300 km au nord du premier cas. Un quatrième et un cinquième cas de cachexie chronique ont été diagnostiqués au mois d'août. Il s'agissait de rennes sauvages des Nordfjella, la zone où le premier cas avait été trouvé.

Le Comité scientifique norvégien de sécurité sanitaire des aliments (*Vitenskapskomiteen for mattrygghet* – VKM) a réalisé une évaluation du risque, rendue publique en juin 2016. Selon ce comité, aucun élément ne permet pour l'instant de déterminer l'origine des agents de la cachexie chronique présents en Norvège. On ne peut écarter ni l'hypothèse de l'apparition sporadique ou génétique (mutation somatique) de maladies à prions chez les cervidés, ni celle de l'introduction à partir de

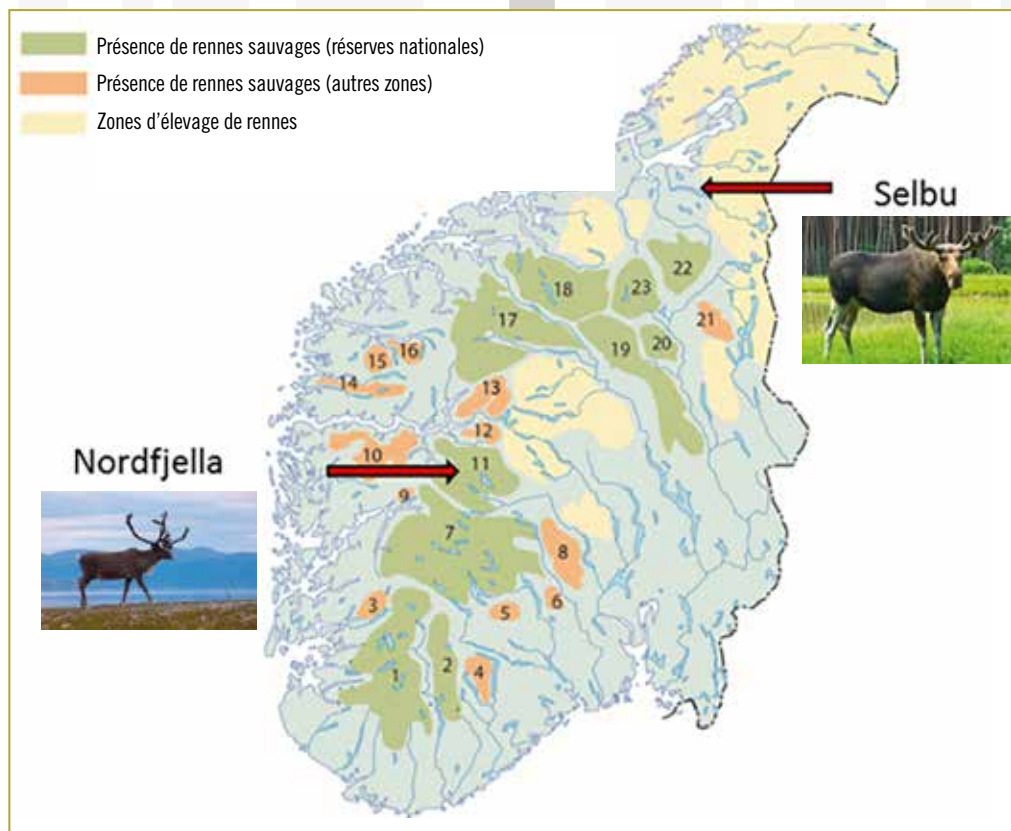
l'Amérique du Nord ou d'autres pays. De plus, rien ne prouve que cette affection ne circulait pas à bas bruit depuis des années dans la population norvégienne de cervidés sans avoir été identifiée auparavant.

## Aperçu de la situation

L'Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des aliments (Mattilsynet), qui est chargée de combattre et de contrôler les maladies animales en Norvège, a décidé, de commun accord avec l'Agence norvégienne de l'environnement, laquelle est chargée de gérer les populations d'animaux sauvages, que la tâche la plus importante actuellement est de connaître la situation exacte de la cachexie chronique en Norvège. Trois objectifs justifient pleinement cette approche :

1. fournir une bonne base scientifique pour gérer cette maladie chez les cervidés sauvages en Norvège,
2. protéger la production de viande de renne d'élevage, héritière d'une longue tradition dans notre pays,
3. conserver la confiance du public grâce à des données factuelles.

1. N.d.T. : Au Canada cette maladie est dénommée « maladie débilitante chronique » (cf. liste des maladies à déclaration obligatoire pour les animaux terrestres au Canada – 2017)



## Le programme norvégien de surveillance de la cachexie chronique

La Norvège a planifié un programme de surveillance de la cachexie chronique chez les cervidés sauvages et les cervidés d'élevage. Ce programme a commencé à la mi-août 2016, avec l'ouverture de la chasse aux rennes sauvages, et se terminera au début du printemps 2017, à la fin de la période d'abattage des rennes d'élevage<sup>2</sup>.

Le plan prévoit d'effectuer des prélèvements et des analyses sur environ 13 000 animaux, comme suit (chiffres approximatifs) :

- 3 000 rennes semi-domestiques**  
(1 500 animaux abattus + 1 500 animaux trouvés morts)
- 620 rennes sauvages**  
(600 animaux tués à la chasse + 20 animaux trouvés morts)
- 4 000 élans (animaux tués à la chasse)**
- 200 cerfs élaphe d'élevage (animaux abattus à l'abattoir)**
- 3 000 cerfs élaphe sauvages (2 000 animaux tués à la chasse + 1 000 animaux trouvés morts)**
- 500 chevreuils (animaux trouvés morts)**
- 1 000 cervidés adressés à des ateliers de découpe (animaux tués à la chasse)**
- 800 autres cervidés, pour lesquels le chasseur ferait une demande de test (animaux tués à la chasse).**

Les animaux trouvés morts seront testés pour la cachexie chronique s'ils sont visiblement âgés de plus d'un an, et ce quel que soit l'endroit de Norvège où ils auront été trouvés. En ce qui concerne les rennes sauvages, les élans et les cerfs élaphe tués à la chasse, les tests seront effectués sur les animaux tués dans les zones où les cas de cachexie chronique ont été découverts (Selbu et Nordfjella), ainsi que dans certaines autres zones de Norvège. En ce qui concerne les rennes semi-domestiques, un certain nombre d'animaux abattus dans les régions du sud du pays seront soumis à des tests, de même qu'un certain nombre d'animaux abattus dans le Finnmark (région du nord du pays). Des cerfs élaphe d'élevage seront soumis à des tests à travers tout le pays. De plus, nous espérons pouvoir tester des cervidés tués à la chasse et adressés aux ateliers de découpe.

Les tests sur les animaux abattus à l'abattoir ou tués à la chasse ne concerneront pas les petits de l'année.

### Quelques remarques concernant ce plan

La catégorie d'animaux considérés « à risque » dans le cadre de ce plan de surveillance sont les animaux malades ou trouvés morts ; ceci comprend les animaux blessés ou tués sur les routes. C'est dans ce groupe à

2. Pour des informations sur les populations norvégiennes de cervidés sauvages et de cervidés d'élevage, se reporter au récent rapport du groupe d'experts du VKM sur les dangers biologiques : [www.vkm.no/dav/c90d2f3b4c.pdf](http://www.vkm.no/dav/c90d2f3b4c.pdf)





risque que la probabilité de trouver des cas de cachexie chronique est la plus élevée. La manipulation des animaux à risque ne sera effectuée que par du personnel compétent.

Ce programme est planifié et financé par Mattilsynet et l'Agence norvégienne de l'environnement. La collecte des prélèvements procède d'une coopération entre les chasseurs, l'Agence norvégienne de l'environnement, l'Institut norvégien de recherche sur la nature, Mattilsynet et l'Institut vétérinaire norvégien. Tous les prélèvements seront analysés par l'Institut vétérinaire norvégien (laboratoire national pour les encéphalopathies spongiformes transmissibles). Une coopération a été mise en place avec le Laboratoire de référence de l'OIE pour la cachexie chronique, au Canada<sup>3</sup>.

## Autres actions

Le 11 juillet 2016, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de Norvège a adopté un texte réglementant des mesures temporaires destinées à limiter la propagation de la cachexie chronique. En décembre 2016 cette réglementation a été actualisée et prorogée.

Principaux éléments de la nouvelle réglementation :

- **interdiction de l'exportation de cervidés vivants en provenance de Norvège**
- **autorisation requise pour tout déplacement de cervidés entre les comtés**
- **interdiction de l'importation et de l'utilisation de leurres de chasse à base d'urine de cervidés en provenance de pays où la cachexie chronique est présente**
- **interdiction de déposer des blocs à lécher et de nourrir les cervidés sauvages**
- **l'obligation de notifier les cas est étendue aux propriétaires et aux transporteurs de cervidés**
- **certaines dérogations sont prévues en ce qui concerne les rennes domestiques.**

3. Expert : Dr Gordon Mitchell, Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield), Institut de recherche vétérinaire, Agence canadienne d'inspection des aliments

4. [www.mattilsynet.no/language/english/animals/chronic\\_wasting\\_disease\\_in\\_norway.23274](http://www.mattilsynet.no/language/english/animals/chronic_wasting_disease_in_norway.23274)

Une étroite coopération s'est mise en place entre les autorités et le personnel des collectivités locales dans les municipalités qui gèrent des populations de faune sauvage.

Le site internet de Mattilsynet fournit des informations à destination des chasseurs<sup>4</sup>.

## Une coopération de qualité avec les autres pays, l'Union européenne et l'OIE

La Norvège a établi de bons contacts avec ses deux voisins, la Suède et la Finlande, ainsi qu'avec l'Union européenne et l'OIE.

Des discussions sont en cours avec la Suède et la Finlande afin de prendre des mesures conjointes. Ceci est particulièrement important en raison des migrations transfrontalières de cervidés (sauvages et d'élevage), notamment entre la Norvège et la Suède.

La Norvège, tout comme l'Islande et le Liechtenstein, appartient à l'Espace économique européen (EEE). L'Accord sur l'EEE prévoit la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein du marché unique européen. Pour accéder au marché intérieur la Norvège doit appliquer la réglementation de l'Union européenne, y compris les lois et règlements sur les maladies animales.

La Norvège est un Pays membre de l'OIE depuis 1947. Elle applique les normes de l'organisation et notifie les maladies dans la base de données WAHIS (Système mondial d'information sanitaire), y compris à travers l'interface WAHIS-Wild (Système mondial de suivi des maladies des animaux sauvages).

## La lutte contre la cachexie chronique chez les cervidés en Norvège

L'évaluation du risque met en évidence que le contrôle et l'éradication de la cachexie chronique dans les populations de cervidés sauvages sont actuellement considérés comme très difficiles. Si la cachexie chronique s'est d'ores et déjà disséminée à travers les populations de cervidés de Norvège, il peut être pertinent de mettre en œuvre des mesures telles que l'élimination des sujets âgés, l'abaissement des densités de population et la séparation physique des troupeaux. Afin de déterminer quelles mesures peuvent être employées il est primordial de disposer des données de prévalence réelle de la maladie (proportion de cas au sein d'une population). Le programme de surveillance fournira ces données essentielles.







Le VKM procèdera à une nouvelle évaluation du risque, basée sur les résultats du programme de





US Fish & Wildlife Service

**Tableau I**  
**Situation du programme de suivi de la cachexie chronique au 15 décembre 2016**

Type de cervidé	Négatif	Positif	Total
 Élan	4 372	2	4 374
 Cerf élaphe sauvage	2 418	0	2 418
 Cerf élaphe d'élevage	149	0	149
 Renne sauvage	846	3	849
 Renne semi-domestique	1 549	0	1 549
 Chevreuil	448	0	448
<b>Total</b>	<b>9 782</b>	<b>5</b>	<b>9 787</b>

surveillance. Son rapport devrait paraître au printemps 2017. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) publiera également des rapports scientifiques sur la cachexie chronique, à la demande de la Commission européenne. Le premier rapport est paru en janvier 2017 [1] et le deuxième paraîtra à la fin de l'année.

### Cachexie chronique et sécurité sanitaire des aliments

Il ressort de l'évaluation du risque qu'aucune donnée épidémiologique n'établit de lien entre cette

maladie des cervidés et une maladie à prions humaine, mais que la possibilité d'un tel lien ne peut pas être définitivement exclue. L'avis des scientifiques suite à l'évaluation du risque est que le risque zoonotique est très faible. Ils recommandent de se concentrer sur la collecte d'un maximum d'informations concernant la prévalence de la cachexie chronique dans les populations norvégiennes de cervidés, qu'ils soient sauvages ou semi-domestiques.

Tous les animaux testés seront mis en interdit dans l'attente des résultats des tests de laboratoire. Les cervidés positifs seront exclus de la consommation





humaine. Leurs carcasses et les sous-produits seront éliminés selon la réglementation relative aux encéphalopathies spongiformes transmissibles et la réglementation relative aux sous-produits d'origine animale.

## Situation du programme de suivi

La situation au 15 décembre 2016 est la suivante :

**9 782 animaux ont été testés pour la cachexie chronique et 5 d'entre eux se sont révélés positifs pour cette affection (Tableau I).**

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2595>

## Référence

1. EFSA BIOHAZ Panel (EFSA Panel on Biological Hazards), Ricci A., Allende A., Bolton D., Chemaly M., Davies R., Fernández Escámez P.S., Gironés R., Herman L., Koutsoumanis K., Lindqvist R., Nørrung B., Robertson L., Sanaa M., Skandamis P., Snary E., Speybroeck N., Kuile B.T., Threlfall J., Wahlström H., Benestad S., Gavier-Widen D., Miller M.W., Ru G., Telling G.C., Tryland M., Ortiz Pelaez A. & Simmons M. (2017). –Scientific opinion on chronic wasting disease (CWD) in cervids. *EFSA Journal*, **15** (1), 4667. doi:10.2903/j.efsa.2017.4667.

Mise à jour hebdomadaire sur le site internet de Mattilsynet (Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des aliments) :

<https://goo.gl/cpvleK>



En anglais  
(une version française sera disponible ultérieurement)  
2016

21 × 29,7 cm  
62 pages  
ISBN 978-92-95108-48-6  
Disponible à l'adresse :  
[www.fao.org/3/a-i6316e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6316e.pdf)

## Peste des petits ruminants global eradication programme –

Contributing to food security, poverty alleviation and resilience –

Five years (2017–2021)

**[Programme d'éradication mondiale de la peste des petits ruminants – Contribuons à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la résilience – Cinq ans (2017-2021)]**

*Publication conjointe FAO/OIE*

Le programme d'éradication mondiale de la peste des petits ruminants (PPR-GEP), établi sur cinq ans, détaille les modalités techniques et politiques de la préparation de l'éradication et du début de sa mise en œuvre au moyen de la réduction de la prévalence de la PPR dans les pays où l'infection est présente actuellement. Ce programme prévoit aussi d'aider les pays non infectés à démontrer l'absence de virus PPR, démarche au terme de laquelle ils peuvent être officiellement reconnus indemnes de PPR par l'OIE.

Le programme prévoit également le renforcement des Services vétérinaires nationaux, qui sont les acteurs-clés du succès de la mise en œuvre du PPR-GEP. Le cas échéant, le programme s'attachera aussi à faire diminuer la prévalence d'autres maladies des petits ruminants considérées comme prioritaires, si la mise en œuvre du PPR-GEP peut s'en trouver facilitée.



# activités des Laboratoires de référence & Centres collaborateurs

## Centres collaborateurs de l'OIE dans le domaine du bien-être animal



Octobre 2015 : des représentants des quatre Centres collaborateurs pour le bien-être animal de l'OIE se sont réunis à la Faculté de médecine vétérinaire et de zootechnie de l'Université nationale autonome de Mexico

UNAM

### Bien-être animal et systèmes de production animale

#### Facultad de Medicina Veterinaria y Zootecnia (FMVZ)

Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)  
Av. Universidad N.º 3000  
Delegación Coyoacán, México D.F., 04510  
MEXIQUE  
Tél. +52 55 56 22 5941  
E-mail : galindof@unam.mx  
[www.fmvz.unam.mx/fmvz/departamentos/etologia/acerca.html](http://www.fmvz.unam.mx/fmvz/departamentos/etologia/acerca.html)

Ce centre multinational inclut la participation des institutions suivantes :

#### Instituto de Biociencias

Facultad de Veterinaria  
Universidad de la República  
Alberto Lasplacas 1550  
CP 11600, Montevideo  
URUGUAY  
Tél. +598-2 628 35 05  
E-mail : [bienestaranimaluy@gmail.com](mailto:bienestaranimaluy@gmail.com)  
[www.bienestaranimal.org.uy](http://www.bienestaranimal.org.uy)

#### Instituto de Ciencia Animal

Facultad de Ciencias Veterinarias  
Independencia 641  
Valdivia  
CHILI  
Tél. +56-63 2 22 16 90  
E-mail : [cgallo@uach.cl](mailto:cgallo@uach.cl)  
[www.uach.cl](http://www.uach.cl)







## Science du bien-être animal et analyse bioéthique (le consortium David Bayvel, comprenant) :

### Department of Agriculture and Water Resources

GPO Box 858  
Canberra  
ACT 2601  
AUSTRALIE  
Tél. +61 2 6272 5065  
E-mail : amy.little@agriculture.gov.au  
<http://agriculture.gov.au>

### Ministry for Primary Industries

Pastoral House 25 The Terrace  
PO Box 2526  
Wellington  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
Tél. +64 4 8940370  
E-mail 1 : kate.littin@mpi.govt.nz  
E-mail 2 : mark.fisher@mpi.govt.nz  
[www.mpi.govt.nz](http://www.mpi.govt.nz)

Ce centre multinational inclut la participation des institutions suivantes :

### Animal Welfare Science Centre

Department of Agriculture and Food Systems  
Melbourne Graduate School of Land and Environment  
University of Melbourne  
Parkville Bld 142  
Victoria 3010  
AUSTRALIE  
Tél. +61-3 83 44 89 33  
E-mail : phh@unimelb.edu.au

### Animal Welfare Science and Bioethics Centre

Massey University  
Private Bag 11 222  
Palmerston North 4442  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
Tél. +64-6 356.6099  
+64-6 356.81437  
E-mail : c.b.johnson@massey.ac.nz

### CSIRO

Locked Bag 1  
Armidale NSW 2350  
AUSTRALIE  
Tél. +61-2 67 76 13 54  
E-mail : caroline.lee@csiro.au

### Centre for Animal Welfare and Ethics

School of Veterinary Science  
Building 8134, Gatton Campus  
University of Queensland  
Gatton 4343, Queensland  
AUSTRALIE  
Tél. +61-7 5460 331  
E-mail : c.phillips@uq.edu.au

### Animal Behaviour and Welfare Research Centre

AgResearch Ltd  
Ruakura Research Centre  
Private Bag 3123, Hamilton  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
Tél. +64-7 838 55 69  
E-mail : jim.webster@agresearch.co.nz

## Sciences et bien-être des animaux de laboratoire

### Institute for Laboratory Animal Research (ILAR)

National Academy of Sciences  
500 Fifth St. NW  
Washington, DC 20001  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél. +1-202 334 2187  
E-mail 1 : lanestidou@nas.edu  
E-mail 2 : fsharples@nas.edu  
<http://dels.nas.edu/ilar>

## Formation vétérinaire, épidémiologie, sécurité sanitaire des aliments et bientraitance animale

### Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise «G. Caporale»

Via Campo Boario  
64100 Teramo  
ITALIE  
Tél. +39 0861 33 22 05  
E-mail 1 : g.migliorati@izs.it  
E-mail 2 : direttore@izs.it  
[www.izs.it](http://www.izs.it)



# Activités du Centre collaborateur de l'OIE pour le bien-être animal et les systèmes de production animale (Chili – Uruguay – Mexique)

Carmen Gallo Stegmaier<sup>(1, 4)</sup>, Stella Maris Huertas Canén<sup>(2, 4)</sup> & Francisco Galindo Maldonado<sup>(3, 4)</sup>

- (1) Faculté des sciences vétérinaires, Université australe du Chili, Independencia 641, Casilla 567, Valdivia (Chili)
- (2) Institut de biosciences, Faculté de médecine vétérinaire, Université de la République, Alberto Lasplaces 1550, CP 11600, Montevideo (Uruguay)
- (3) Département d'éthologie et faune sauvage, Faculté de médecine vétérinaire et zootechnie, Université nationale autonome du Mexique (FMVZ-UNAM), Av. Universidad N.º 3000, Col. Copilco Universidad, Delegación Coyoacán, México D.F., 04510 (Mexique)
- (4) Centre collaborateur de l'OIE pour le bien-être animal et les systèmes de production animale

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

## Mots clés

Bien-être animal – Centre collaborateur de l'OIE.

Au **Chili**, le Centre collaborateur a mené des actions de transfert de connaissances dans le cadre de la Loi n° 20380 sur la protection des animaux et tout au long des chaînes de production industrielle, de transport et d'abattoirs, en qualité de première institution reconnue par l'autorité compétente (Service de l'agriculture et de l'élevage ou SAG<sup>1</sup>) pour organiser les cours officiels destinés aux responsables de la gestion des animaux. De même, des cours ont été dispensés au personnel d'exploitations laitières, un cours au personnel des abattoirs et un cours aux transporteurs, soit un total de 146 personnes formées. De plus, quatre manuels ont été rédigés portant sur la gestion des animaux (bovins et ovins) pendant le transport et dans les abattoirs, ainsi qu'un manuel de bien-être animal dans les exploitations laitières<sup>2</sup>. En ce qui concerne la formation universitaire, l'éthologie et le bien-être animal ont commencé à être enseignés de façon obligatoire aux étudiants de deuxième année de médecine vétérinaire de l'Université australe du Chili. Par ailleurs, un

comité de bioéthique a été mis en place au sein de l'université, constitué de plusieurs universitaires du Centre collaborateur et présidé par l'un d'eux, avec pour principale mission de réviser et d'approuver les protocoles d'essai et de mener à bien des ateliers de formation annuels afin de garantir l'application du principe dit des trois R (remplacer, réduire, raffiner) en matière de recherche. Le Centre collaborateur a également apporté sa contribution à plusieurs chapitres d'ouvrages portant sur des thématiques liées au bien-être

animal en matière de qualité de la viande et de troupeaux bovins laitiers.

Au **Mexique**, parallèlement à la première réunion des quatre Centres collaborateurs de l'OIE pour le bien-être animal, en octobre 2015, a été inaugurée la première formation diplômante en ligne sur le bien-être animal et la production animale durable, avec le soutien du gouvernement fédéral. Pour sa première édition, cette formation s'est adressée au personnel du Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité agro-alimentaire



Leopoldo Stuardo

- 1. SAG : Servicio Agrícola y Ganadero
- 2. Documents disponibles sur : [www.bienestaranimal.cl](http://www.bienestaranimal.cl)





## Des connexions au niveau mondial pour des actions au niveau local

### Initiatives des Centres collaborateurs en faveur du bien-être animal dans la diversité des pays d'Asie, Extrême-Orient et Océanie

Mark Fisher

Centre collaborateur de l'OIE pour la science du bien-être animal et l'analyse bioéthique. Ministère du secteur primaire, Wellington (Nouvelle-Zélande)

E-mail : Mark.Fisher@mpi.govt.nz

(SENASICA<sup>3</sup>); actuellement, dans le cadre de sa deuxième session, elle concerne 40 participants de différents pays de la région<sup>4</sup>. Ont collaboré à cette formation 40 intervenants issus de huit pays (Australie, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, Mexique et Uruguay). En matière de collaboration avec d'autres institutions, la participation de la Faculté de médecine vétérinaire et de zootechnie (FMVZ) de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM) à la Fédération des universités pour le bien-être animal (UFAW<sup>5</sup>) a été officialisée. Le Centre collaborateur participe en outre à des projets de recherche ainsi qu'au groupe de discussion pour l'élaboration de la nouvelle loi générale sur le bien-être animal.

Pour ce qui concerne l'**Uruguay**, des cours de post-doctorat, des cours de formation continue et des cours optionnels ont été dispensés en matière de bien-être animal, sur des questions principalement liées aux animaux de production. Par ailleurs, un travail est en cours avec le secteur productif sur un projet sur le bien-être animal, le sylvopastoralisme ainsi que la durabilité, et un dispositif protégeant les bovins des contusions pendant le transport est en cours de validation.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2596>

3. SENASICA: *Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria*

4. Plus d'informations : [www.fmvz.unam.mx](http://www.fmvz.unam.mx)

5. UFAW: *Universities Federation for Animal Welfare*

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

#### Mots clés

Asie-Pacifique – bien-être animal – Centre collaborateur de l'OIE.

L'attention portée au bien-être animal constitue un des traits caractérisant l'humanité depuis que les hommes sont en interaction avec les animaux et se trouvent en état de dépendance à leur égard pour assurer leur subsistance. La région d'Asie au sens large est le berceau de plusieurs centres où l'agriculture s'est développée depuis des millénaires; il n'est pas surprenant qu'à l'époque contemporaine les hommes et les animaux vivant dans cette région présentent une grande diversité.

L'attention et les soins apportés aux animaux est devenu un thème d'intérêt croissant dans les temps modernes sous l'impulsion du développement de systèmes de production plus intensifs et de transports et d'abattage à grande échelle, bien que cet intérêt se soit limité dans sa phase initiale à des régions du monde occidentales, instruites, industrialisées, prospères et démocratiques. Parallèlement, des critiques, telles que celles exprimées par Ruth Harrison dans son ouvrage *Animal machines* et par le Comité britannique sur le bien-être des animaux dans les systèmes d'élevage intensifs, qui a été établi sur la base des travaux de Brambell, ont soutenu les efforts déployés par des organismes tels que l'OIE pour assumer le rôle de chef de file dans la défense du bien-être animal. Toutefois, tout en respectant le paradigme écologique selon lequel la diversité engendre plus de productivité, il est important de garder à l'esprit qu'à travers le monde



de nombreuses communautés sont ancrées dans des histoires différentes et dans des contextes biologiques et sociaux d'utilisation des animaux qui leur sont propres, en particulier dans le secteur de l'agriculture. Nul ne saurait nier l'opportunité offerte aux systèmes mis en place dans la région d'Asie au sens large et à ses habitants d'apporter leur concours ou de façonner l'avenir des attentes exprimées par la société à propos du bien-être animal dans sa globalité.

La région que forment l'Asie, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie a accueilli le premier Centre collaborateur de l'OIE. Le Centre collaborateur pour la science du bien-être animal et l'analyse bioéthique est le fruit d'un partenariat, conclu entre les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, qui implique plusieurs centres: pour la Nouvelle-Zélande l'Université Massey et l'Institut AgResearch, et pour l'Australie l'Université de Melbourne et l'Université du Queensland, ainsi que l'Organisation pour la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (*Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation* – CSIRO); il est désigné de manière collective sous le nom de « Consortium David Bayvel ». David a eu une longue et brillante carrière dans le domaine des sciences vétérinaires et du bien-être animal<sup>1</sup> et a contribué de manière décisive à l'établissement du Centre collaborateur.

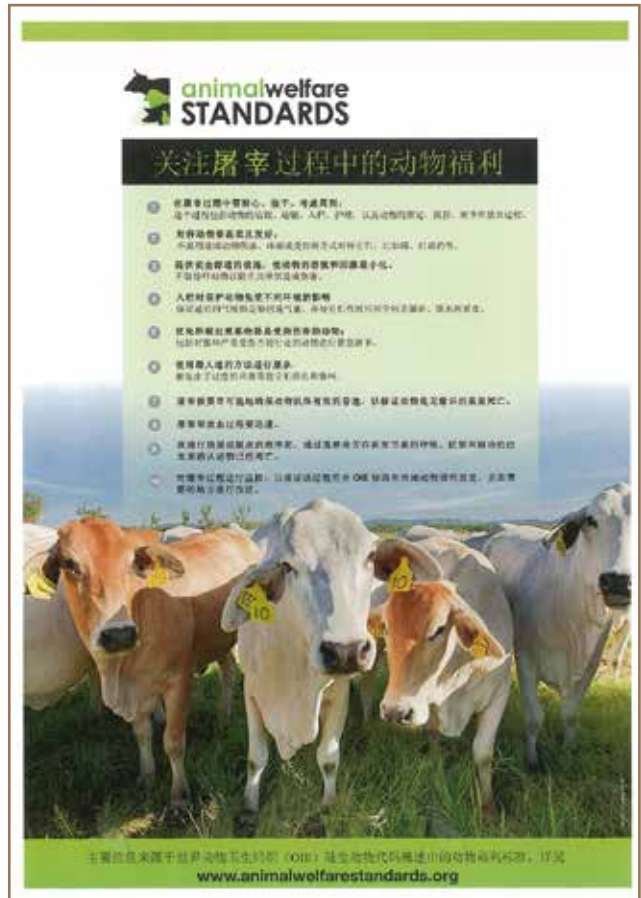
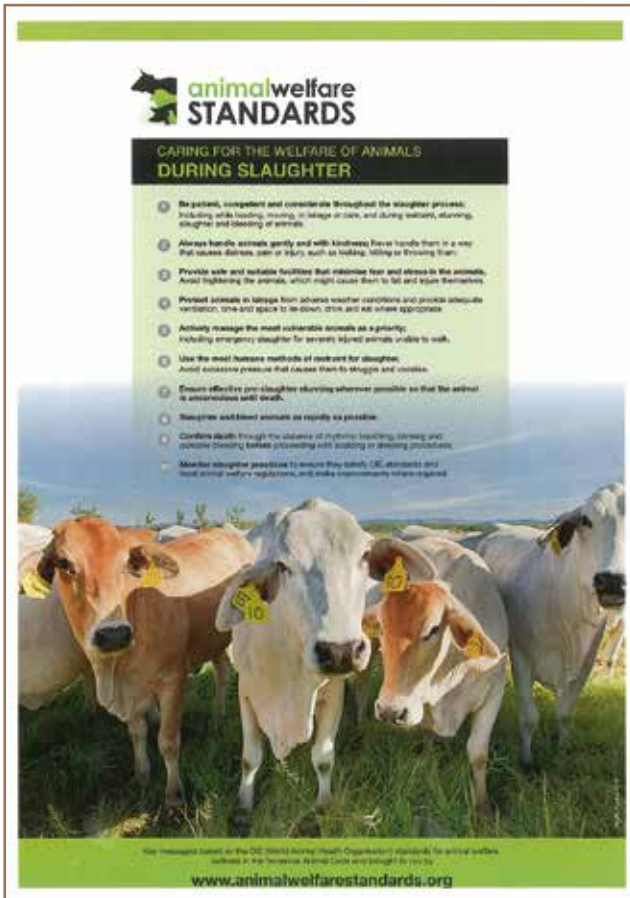
Le rôle de ce Centre collaborateur est central; il fait concorder la réalité que connaissent les animaux et les personnes vivant dans des pays tels que le Bangladesh, le Népal ou le Japon, de même qu'en Nouvelle-Zélande et en Australie, avec les aspirations de l'OIE sur le niveau de bien-être animal. Le caractère complexe et multiples des conditions de bien-être animal à l'époque contemporaine, qui comporte des dimensions scientifiques, éthiques, économiques, religieuses, culturelles et commerciales, a été largement débattu dans un numéro de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE intitulé « Bien-être animal: quelles évolutions? ». Les auteurs de renommée internationale ayant participé à cet ouvrage, coordonné par David Mellor, de l'Université Massey, avec le concours de David Bayvel, ont mené une réflexion sur l'avenir du bien-être animal sous l'angle de l'application des normes et de l'appropriation grandissante de ces sujets par le secteur privé et par le secteur public. Les Docteurs Mellor et Bayvel ont conclu, ce qui les a encouragés, que le thème du bien-être animal joue un rôle pivot dans la prise en charge de sujets très étendus relevant de la politique internationale touchant notamment la réduction de la pauvreté, les changements climatiques et l'agriculture durable.

Le champ d'expertise du Centre des sciences du bien-être animal et de bioéthique (AWSBC) de l'Université Massey va de la compréhension du bien-être des animaux nouvellement vulnérables à l'examen de la décence des différentes méthodes d'abattage en passant par la sensibilisation au bien-être animal dans les parcs zoologiques et les sanctuaires de conservation d'espèces.

Parmi les principales initiatives lancées par le Centre collaborateur figure celle ayant permis de faciliter un projet de coopération s'adressant aux parties intéressées du Sud-Est asiatique pour qu'elles acquièrent une connaissance approfondie des normes d'abattage et de transport élaborées par l'OIE. Piloté par l'Université du Queensland et en partenariat avec l'Université de Putra en Malaisie, ce projet a donné lieu à des ateliers de formation en Chine, au Vietnam, en Malaisie et en Thaïlande avec un support de formation préparé en anglais, mandarin, bahasa, thaïlandais et vietnamien ([www.animalwelfarestandards.org](http://www.animalwelfarestandards.org)). Un certain nombre de projets de recherche en lien avec cette thématique ont été mis en place, visant à examiner les attitudes, les motivations et les barrières dans l'optique de l'amélioration des pratiques de bien-être. Le Centre pour le bien-être animal et l'éthique (CAWE) de l'Université du



1. Voir le *Bulletin* de l'OIE, n° 2015-2, p. 118



Dix messages-clés pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux lors du transport et à l'abattoir, adaptés des normes de bien-être animal de l'OIE, en anglais et en mandarin

AgResearch Ltd.



AgResearch Ltd.



Des méthodes permettant de produire une insensibilité, suivie d'un retour à l'état de conscience et à un comportement normal, sont étudiées pour chercher à faire concorder les exigences du bien-être animal avec les exigences religieuses et commerciales de la production de viande halal







Jeremy Skuse



CSIRO



Australian Pork Limited

**L'expertise des différentes institutions composant le Centre collaborateur s'apprécie en considérant la diversité des espèces animales prises en compte, depuis les porcs (Université de Melbourne) jusqu'aux crocodiles (CSIRO)**

Le Centre collaborateur offre également une excellente opportunité, notamment aux étudiants et aux chercheurs, aux fonctionnaires et aux vétérinaires, d'entrer en contact avec des centres de bien-être animal renommés au niveau mondial et de s'ouvrir vers le monde extérieur. À titre d'exemple, le Centre des sciences du bien-être animal (AWSC) de l'Université de Melbourne met l'accent notamment sur la formation des employés d'un certain nombre de filières dont l'élevage porcin, ainsi que les transporteurs et le personnel des abattoirs. Les efforts de recherche portent également sur le bien-être des porcs et des volailles, sur le stress thermique chez les animaux élevés dans des systèmes plus extensifs et sur les relations entre les humains et les chiens. De même, *CSIRO Livestock Industries* s'attelle à démontrer les avancées enregistrées en matière de bien-être animal dans la production de viande rouge, étudie la question des capacités cognitives et du bien-être des poules élevées en plein air et cherche à mettre en place des moyens d'abattre les crocodiles et les buffles dans des conditions décentes.

Le rôle de trait d'union joué par le Centre est également important dans d'autres domaines. Reconnaissant que le bien-être animal relève de la responsabilité de chacun d'entre nous et est un sujet d'intérêt mutuel grandissant, le Centre apprécie la collaboration formelle qui le lie aux bureaux régionaux de *World Animal Protection* et de la Société internationale d'éthologie appliquée ainsi que, de plus en plus, aux trois autres Centres collaborateurs désignés par l'OIE pour le bien-être animal.

Queensland se préoccupe également des conditions de bien-être des animaux à l'exportation et du stress thermique dû à la chaleur subi par les animaux dans les unités d'engraissement.

Les liens et opportunités qui sont offerts par l'OIE au niveau de la région à travers ses Centres collaborateurs spécialisés dans le bien-être animal – et qui génèrent une meilleure compréhension des aspects scientifiques et éthiques complexes du bien-être animal – ont été mis en évidence par des travaux réalisés par AgResearch. Une étude portant sur l'étourdissement électrique réversible tête-corps des agneaux, des chèvres et des veaux a conjugué expertise en comportement animal (AgResearch), enregistrements électroencéphalographiques (Université Massey) et connaissance des préceptes halal (Université de Putra en Malaisie). Les travaux du Centre de recherche sur le comportement et le bien-être animal d'AgResearch portent aussi sur les vaches et chèvres laitières, en particulier hors élevage traditionnel au pré.



# Bien-être des animaux de laboratoire : l'horizon s'éclaircit

## Les progrès en matière de bien-être animal au XXI<sup>e</sup> siècle

Lida Anestidou <sup>(1)\*</sup>, Lewis B. Kinter <sup>(2)</sup> & Emily Patterson-Kane <sup>(3)</sup>

(1) DVM, PhD, Institute for Laboratory Animal Research (ILAR), Centre collaborateur de l'OIE pour les sciences et le bien-être des animaux de laboratoire, 500 Fifth Street NW, Washington, DC, 20001 (États-Unis)

(2) PhD, Consultant scientifique sur les bonnes pratiques de laboratoire, Unionville, Pennsylvania (États-Unis)

(3) PhD, American Veterinary Medical Association (AVMA), Schaumburg, Illinois (États-Unis)

\* Contact auteurs : lanestidou@nas.edu

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

### Mots clés

Animal de laboratoire – bien-être animal – Centre collaborateur de l'OIE – enseignement – formation – normes – recherche.

### Racines historiques et éthiques du bien-être des animaux de laboratoire

Le bien-être des humains et des animaux est inextricablement lié aux progrès de la connaissance scientifique, de la technologie et de l'économie. Le philosophe anglais Thomas Hobbes (1588-1679) faisait observer que la vie humaine était « solitaire, pauvre, laide, brutale et brève ». La vie des animaux n'était certainement pas meilleure, et la croissance économique

était inexistante [1]. La première révolution industrielle (aux alentours de 1760-1840) a déclenché une croissance économique durable et une amélioration sans précédent du niveau de vie en Europe et en Amérique du Nord par l'application du savoir scientifique et de la technologie [2], mais également, il convient de le signaler, les premiers efforts en vue de reconnaître et de promouvoir un traitement plus humain des animaux (par exemple, avec la fondation en 1824 de la

Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux ou SPCA, en Grande-Bretagne [3] et l'adoption des lois contre les mauvais traitements aux animaux [*Cruel Treatment of Cattle Act de 1822 et Cruelty to Animals Act de 1835*]). La deuxième révolution industrielle (aux alentours de 1860-1914) a été marquée par la poursuite de la croissance économique et de l'amélioration du niveau de vie dans les pays développés grâce aux progrès de la médecine (anesthésie, analgésie et antiseptie/antibiotiques) et de la pharmacie (chimie analytique, organique et thérapeutique), ainsi qu'à la recherche animale appliquée (expérimentation utilisant des animaux à la place d'humains) [4]. En même temps, cette période a été marquée par les premiers efforts au niveau national en vue de réglementer le traitement des animaux de laboratoire (adoption en 1876 de la loi contre la cruauté envers les animaux par le Parlement du Royaume-Uni) ainsi que







les produits pharmaceutiques (adoption en 1902 aux États-Unis de la loi sur le contrôle des produits biologiques<sup>1</sup>). Enfin, la période allant de la fin de la Seconde guerre mondiale à 2007 est celle où la croissance économique mondiale et le niveau de vie ont connu la progression la plus spectaculaire et la plus soutenue. Là encore, cette évolution résultait de l'application de la connaissance scientifique et des nouvelles technologies (ADN recombinant /produits biopharmaceutiques, organismes génétiquement modifiés, biologie moléculaire, robotique, etc.). Cette période a également été marquée par les progrès les plus importants en matière de bien-être animal, à commencer par la règle des « trois R » (remplacer, réduire, raffiner) [5] et l'adoption des premières normes régissant le traitement des animaux dans la recherche biomédicale [6] et dans l'agriculture [7], qui ont culminé avec les travaux visant à remplacer l'expérimentation animale par

des méthodes et des technologies alternatives.

La crise financière mondiale qui a commencé en 2007 s'est traduite par une décennie de croissance économique quasiment nulle et, pour la première fois depuis la révolution industrielle, une stagnation – voire un déclin – du niveau de vie dans la plupart des économies du monde. Les raisons de cette stagnation sont complexes, mais elles semblent liées à un ralentissement dans la mise en œuvre de la connaissance scientifique et de la technologie, qui sont favorables à la croissance économique [2]. Dans ce contexte de stagnation mondiale apparente, les améliorations du bien-être animal vont-elles se poursuivre? C'est ici que les Centres collaborateurs de l'OIE pour le bien-être animal jouent un rôle primordial. C'est le cas, notamment, de celui qui a été mis en place à l'Institut pour la recherche sur les animaux de laboratoires (*Institute for Laboratory Animal Research – ILAR*)<sup>2</sup>, qui dépend des académies nationales américaines

des Sciences (NAS), de l'Ingénierie (NAE) et de la Médecine (NAM) et qui fonctionne avec d'autres entités connexes. Les Centres collaborateurs de l'OIE doivent collaborer avec des organismes similaires et avec des associations professionnelles ou commerciales telles que l'Association américaine de médecine vétérinaire (*American Veterinary Medical Association – AVMA*) ou le Consortium international pour l'innovation et la qualité dans le développement pharmaceutique (IQ Consortium), en vue de continuer d'avancer sur la voie des « trois R » et des notions « Un seul bien-être » [8] et « Des vies valant la peine d'être vécues » [9], en faveur du bien-être de tous les animaux dans le monde.

### **Les Centres collaborateurs de l'OIE, les groupements professionnels et les académies nationales sont à l'origine de normes de bien-être et d'objectifs pédagogiques faisant autorité**

L'ILAR, Centre collaborateur de l'OIE pour les sciences et le bien-être des animaux de laboratoire, et l'AVMA reconnaissent l'importance de normes claires et pratiques, reposant sur la connaissance scientifique, pour les activités de recherche impliquant des animaux, et ils soutiennent activement leur développement. C'est par exemple le cas du *Guide pour les soins et l'utilisation d'animaux de laboratoire* [10] et des Directives de l'AVMA concernant l'euthanasie des animaux) [11]. Les documents de ce type établissent les normes pouvant être appliquées dans la formation, les évaluations et les accréditations, tout en permettant l'exercice du jugement de professionnels en ce qui concerne

1. <https://history.nih.gov/research/downloads/PL57-244.pdf>

2. <http://dels.nas.edu/ilar>



les installations et les programmes et en soutenant le travail des Comités institutionnels sur les soins apportés dans le cadre de l'utilisation des animaux (*Institutional Animal Care and Use Committees* – IACUC).

Compte tenu de la diversité des activités de recherche et du foisonnement d'articles scientifiques, il est important de disposer de documents de ce type sur lesquels s'appuyer dans la majeure partie des activités. En conséquence, ils doivent être examinés et mis à jour à une fréquence qui encourage l'amélioration permanente et durable des performances, conformément aux normes nationales de bien-être animal et aux modèles internationaux, tels que le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* [12] et la nouvelle Stratégie mondiale de bien-être animal. Ces directives sont alors des documents vivants, mis à jour sous la supervision de comités permanents d'experts, conformément aux besoins définis par des publications révisées par des pairs et par les bonnes pratiques en vigueur. Par exemple, en 2017 seront examinées les directives de l'AVMA relatives à l'euthanasie, tandis que de nouvelles lignes directrices sur l'abattage sanitaire (visant à faciliter l'élaboration des plans d'urgence) seront publiées.

Ces documents présentent l'analyse d'experts indépendants qui ne travaillent pas dans le cadre des ressources ou du champ d'activité d'instituts de recherche en particulier. Ils sont favorables à la prise en compte du bien-être animal sur la base de preuves fiables et d'un certain niveau de standardisation. En conséquence, l'adoption de ces normes donne de meilleurs résultats qu'une approche au cas par cas, non coordonnée. Face aux critiques

et aux doutes qui subsistent quant à la rigueur scientifique des données publiées [13, 14], il est important que des bailleurs de fonds soutiennent la création de documents d'orientation qui bénéficient à toute la communauté en améliorant la reproductibilité et la transparence des recherches basées sur les animaux de laboratoire. (Par exemple, tenir compte du sexe comme variable biologique dans la recherche financée par les instituts nationaux de santé [*National Institutes of Health* – NIH])<sup>3</sup>. Le travail des spécialistes du bien-être animal, parmi lesquels les vétérinaires ayant reçu une formation spécifique dans ce domaine, a joué un rôle déterminant en faisant des principes fondamentaux du bien-être animal une compétence nécessaire pour toutes les personnes impliquées dans la recherche ou d'autres activités impliquant des animaux vivants, ou des cadavres ou des tissus d'animaux.

Dès lors, les Centres collaborateurs de l'OIE dans le domaine du bien-être animal travaillent avec d'autres organisations-clés afin que le bien-être animal fasse partie d'une stratégie nationale destinée à faire de l'éducation sur le bien-être animal une priorité, et qu'il constitue un sujet à part entière dans tous les programmes pédagogiques en vigueur. Voici des exemples de cette collaboration :

- Aux États-Unis, la table ronde de l'ILAR sur la science et le bien-être dans l'utilisation des animaux de laboratoire<sup>4</sup> s'attache à élever le niveau du débat et à améliorer la connaissance de questions essentielles telles que la reproductibilité, les normes

de transport, ou encore l'édition génomique ou la modification génétique des espèces animales.

- Le Centre collaborateur pour la formation vétérinaire, l'épidémiologie, la sécurité sanitaire des aliments et la bien-être animale<sup>5</sup> de Teramo, en Italie, aide les pays d'Europe à mettre en œuvre et évaluer les normes intergouvernementales de l'OIE dans ce domaine.
- Le Centre collaborateur pour la science du bien-être animal et l'analyse bioéthique est un partenariat réunissant plusieurs centres mis en place par les gouvernements néo-zélandais et australien, appelé collectivement Consortium David Bayvel. Ce centre forme, en matière de bonnes pratiques, les personnes-clés impliquées dans le transport et l'abattage. Il effectue des recherches afin de déterminer les attitudes, les motivations et les obstacles à l'amélioration des pratiques de bien-être en Asie du Sud-Est.
- Le Centre collaborateur tripartite pour le bien-être animal et les systèmes de production animale, au Chili, au Mexique et en Uruguay, participent à la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'OIE pour le bien-être animal ainsi qu'à la production de supports de formation pour les écoles vétérinaires de la région.
- L'AVMA a élaboré un modèle de cursus sur le bien-être animal pour les étudiants vétérinaires ainsi que le concours interuniversitaire de jugement/évaluation du bien-être animal<sup>6</sup>.

Au cours des prochaines années, l'enjeu consistera à assurer une intégration harmonieuse de ces

3. <https://grants.nih.gov/grants/guide/notice-files/NOT-OD-15-102.html>

5. [www.izs.it/IZS/](http://www.izs.it/IZS/)

4. <http://nas-sites.org/ilar-roundtable/>

6. [www.awjac.org](http://www.awjac.org)

programmes avec d'autres initiatives pédagogiques, de sorte qu'à terme le bien-être animal soit complètement assimilé en tant que principe central de la science, aux côtés de matières telles que l'anatomie animale et les plans d'expériences. La compétence en matière de bien-être animal s'en trouvera rehaussée, tandis qu'un climat de discussion ouvert sera instauré au sujet de la recherche, de l'éthique et de la responsabilité envers les animaux utilisés à des fins scientifiques. Préserver le bien-être animal fait partie intégrante de la recherche responsable, une cause qui a été épousée par de nombreuses académies scientifiques nationales

(en témoignent par exemple les initiatives internationales pour une science responsable, à l'instigation des académies nationales américaines des Sciences, de l'Ingénierie et de la Médecine<sup>7</sup>) et qui a été approfondie dans de nombreux manuels et documents pédagogiques<sup>8</sup>.

L'expression « Puissiez-vous vivre à une époque intéressante » caractérise bien la situation du bien-être animal au XXI<sup>e</sup> siècle. Depuis 200 ans, nous assistons à un progrès sans précédent par rapport aux centaines d'années de l'histoire de l'homme qui ont précédé. La dernière décennie s'est caractérisée par un fléchissement inattendu de

la croissance économique mondiale et du bien-être humain, laissant présager un avenir incertain pour les politiques de bien-être animal. Les Centres collaborateurs de l'OIE, au travers de leur collaboration stratégique avec d'autres partenaires, peuvent contribuer à aplanir ces incertitudes en renforçant leur engagement vis-à-vis des stratégies qui ont fait leurs preuves (telles que la promulgation et la diffusion de normes scientifiquement fondées), ainsi que par l'introduction de l'apprentissage du bien-être animal comme composante essentielle de l'enseignement professionnel.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2598>

## Références

- Hobbes T. (1651). – Léviathan, Chapitre XIII.
- Das S. (2016). – The age of stagnation. Prometheus Books, New York.
- Patterson-Kane E. & Golab G. (2014). – History, philosophies, and concepts of animal welfare. *In* Bayne K. & Turner P., eds. *Laboratory animal welfare*. Elsevier, New York.
- Kinter L. & DeGeorge J. (2016). – Scientific knowledge and technology, animal experimentation, and pharmaceutical development. *ILAR Journal*, **57** (2), 1-8. doi:10.1093/ilar/ilw027.
- Russell W.M.S. & Burch R.L. (1959). – The principles of humane experimental technique. Methuen and Co., Londres. [Réédition : 1992, Universities Federation for Animal Welfare, Herts, Royaume-Uni].
- Animal Care Panel (1963). – Guide for laboratory animal facilities and care. Government Printing Office, Washington, DC. Disponible à l'adresse : <http://dels.nas.edu/resources/static-assets/ilar/miscellaneous/GUIDE1963.pdf> (consulté en décembre 2016).
- Rogers Brambell F.W. (1965). – Report of the Technical Committee to Enquire into the Welfare of Animals kept under Intensive Livestock Husbandry Systems. Her Majesty's Stationery Office, Londres.
- Fraser D. (2016). – What do we mean by 'One Welfare'? *In* Le bien-être animal, pour un monde meilleur. 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal, décembre 2016, Guadalajara (Mexique). Disponible à l'adresse : [www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/presrec.html](http://www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/presrec.html) (consulté en décembre 2016).
- Mellor D. (2016). – Updating animal welfare thinking: Freedoms, provisions, aligned animals welfare aims and lives worth living. *In* Le bien-être animal, pour un monde meilleur. 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal, décembre 2016, Guadalajara (Mexique). Disponible à l'adresse : [www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/presrec.html](http://www.oie.int/fr/animal-welfare-conf2016/presrec.html) (consulté en décembre 2016).
- National Research Council (NRC) (2011). – Guide for the care and use of laboratory animals, 8<sup>e</sup> édition. National Academies Press, Washington, DC.
- American Veterinary Medical Association (AVMA) (2013). – AVMA Guidelines for the euthanasia of animals. Schaumburg, IL. Disponible à l'adresse : [www.avma.org/KB/Policies/Pages/Euthanasia-Guidelines.aspx](http://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Euthanasia-Guidelines.aspx) (consulté en janvier 2017).
- Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – Code sanitaire pour les animaux terrestres. Disponible à l'adresse : [www.oie.int/international-standard-setting/terrestrial-code/](http://www.oie.int/international-standard-setting/terrestrial-code/) (consulté en janvier 2017).
- Ioannidis J.P.A. (2016). – Why most clinical research is not useful. *PLoS Med*, **13** (6), e1002049. doi:10.1371/journal.pmed.1002049.
- Vogt L., Reichlin T.S., Nathues C. & Wuerbel H. (2016). – Authorization of animal experiments is based on confidence rather than evidence of scientific rigor. *PLoS Biol*, **14** (12), e2000598. doi:10.1371/journal.pbio.2000598.

7. [www.nas-sites.org/responsible-science/](http://www.nas-sites.org/responsible-science/)

8. [www.interacademycouncil.net/24026/29429.aspx](http://www.interacademycouncil.net/24026/29429.aspx) et [www.interacademycouncil.net/24026/GlobalReport.aspx](http://www.interacademycouncil.net/24026/GlobalReport.aspx)







IZSAM

Siège de l'IZSAM à Teramo

## Priorités en matière de bien-être animal pour la région Europe, et rôle du Centre collaborateur de l'OIE pour la formation vétérinaire, l'épidémiologie, la sécurité sanitaire des aliments et la bienveillance animale

P. Dalla Villa\*, C. Albanello, B. Alessandrini, L. Arena, G. Berteselli, S. D'Albenzio, F. Lombardo, S. Messori, F. Pompei, C. Rapagnà & L. Iannetti

Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise « G. Caporale » (IZSAM), Centre collaborateur de l'OIE pour la formation vétérinaire, l'épidémiologie, la sécurité sanitaire des aliments et la bienveillance animale, Teramo (Italie)

\* Contact auteurs : p.dallavilla@izs.it

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

### Mots clés

Abattoir – bien-être animal – chien errant – Centre collaborateur de l'OIE – Europe – transport.

### Introduction

L'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise « G. Caporale » (IZSAM), dont le siège est à Teramo, est un organisme de santé publique qui fait partie du système de santé national italien. Il est chargé de protéger la santé et le bien-être des humains par le développement et l'application de la science vétérinaire. Sa mission consiste à offrir aux citoyens et au système de santé national une réponse adéquate aux besoins de santé publique : connaissance scientifique et expertise en matière

de sécurité sanitaire des aliments et de santé et bien-être des animaux ; contrôle et prévention des maladies animales transmissibles, y compris des zoonoses ; sécurité sanitaire des aliments et soutien à la production alimentaire ; protection de l'environnement.

En 2004, l'IZSAM a été désigné comme Centre collaborateur de l'OIE « pour la formation vétérinaire, l'épidémiologie, la sécurité sanitaire des aliments et la bienveillance animale ». Il couvre toute l'Union européenne, qui joue depuis plusieurs décennies un rôle de chef de file





en matière de politiques de bien-être animal, mais couvre également les autres Pays membres de la région OIE Europe, dont l'intérêt pour le bien-être animal est beaucoup plus récent.

Le groupe d'experts en bien-être animal du Centre collaborateur travaille dans les locaux du Laboratoire de l'IZSAM sur les relations entre l'homme et l'animal et sur le bien-être animal.

La nécessité d'un dispositif régional visant à améliorer le bien-être animal en Europe ainsi que le dialogue régional dans ce domaine a été évoquée en plusieurs occasions lors de séminaires de points focaux nationaux de l'OIE sur le bien-être animal. De plus, la 25<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, en 2012, a reconnu des « différences de niveau de mise en œuvre des politiques régissant le bien-être animal dans la législation nationale ». En conséquence, il a été recommandé d'adopter une approche commune aux 53 Pays membres de l'OIE de la région Europe pour proposer une méthode pas à pas, coordonnée, en vue d'atteindre un niveau identique de mise en œuvre des normes de l'OIE régissant le bien-être animal dans tous ces pays.

Cela a conduit à la mise en place, en décembre 2013, de la plateforme régionale de l'OIE pour le bien-être animal en Europe. L'objectif général de cette plateforme est d'aider les pays de la région Europe (en particulier d'Europe de l'Est) à améliorer leur conformité aux normes intergouvernementales de l'OIE en matière de bien-être animal. Un plan d'action spécial a été établi pour la période 2014-2016, avec trois domaines prioritaires: le transport terrestre, l'abattage et le contrôle des populations des chiens errants.

Le Centre collaborateur de l'OIE dispose d'un siège permanent dans le comité de pilotage de la plateforme, où il apporte son expertise pluridisciplinaire et intersectorielle à la mise en œuvre du plan d'action de la plateforme.

Trois ans plus tard, cette plateforme est devenue un dispositif bien établi. Un

second plan d'action a été lancé pour la période 2017-2019, afin de répondre à l'évolution des priorités dans le domaine du bien-être animal dans la région Europe de l'OIE.

## Bien-être animal dans les transports

Le nombre d'animaux vivants transportés partout dans le monde est impressionnant. Rien qu'en Europe, environ 37 millions de bovins, de porcs, de petits ruminants et de chevaux, ainsi que plus de 1 milliard de volailles sont transportés chaque année [1]. Le déroulement du transport (manutention, chargement, trajet et déchargement) peut avoir des conséquences préjudiciables pour le bien-être des animaux, notamment les longs trajets car ils prolongent l'exposition des animaux à des facteurs de stress. Ces transports longue distance vont souvent au-delà des frontières de l'Union européenne, et, le 23 avril 2015, la Cour de justice de l'Union européenne a déclaré que, dans le cas où des animaux sont acheminés d'un État membre de l'Union européenne vers un pays tiers, les exigences concernant leur protection pendant le transport doivent également s'appliquer au-delà des frontières de l'Union européenne [2].

Lors du dernier sondage Eurobaromètre sur les attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal [3], un total de 27 672 citoyens européens de différentes catégories sociales et démographiques ont été interrogés. Presque tous considéraient que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé qu'il ne l'est actuellement. Une majorité a également convenu qu'il est important de fixer des normes de bien-être des animaux qui s'appliquent aux produits provenant tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'Union européenne et



Leonardo Stuardo



**Fig. 1**  
Site internet du projet de guides pour le transport d'animaux

que « les produits importés provenant de pays hors de l'Union européenne devraient respecter les mêmes normes de bien-être animal que celles appliquées dans l'Union européenne ». Neuf personnes consultées sur dix (90 %) ont convenu qu'« il est important de fixer des normes de bien-être animal reconnues dans le monde entier ». Cela permettrait une plus grande harmonisation de l'évaluation du bien-être animal au niveau mondial, mais également d'établir des critères d'équivalence du bien-être animal entre l'Union européenne et les pays non-membres dans le contexte du commerce mondial. Dernièrement, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède ont suggéré à la Commission européenne de mettre en place une plateforme pour le bien-être animal dans l'Union européenne. Cela faciliterait encore la reconnaissance et la sensibilisation au bien-être animal dans l'Union européenne et à l'international.

Ces dernières années, l'IZSAM a participé à deux projets pluriannuels lancés par la Commission européenne<sup>1,2</sup> pour l'amélioration de la condition animale pendant les trajets au long cours. Le principal objectif de ces projets était de mettre au point des programmes de certification reposant sur des faits scientifiques pour le transport longue distance et les postes de contrôle (points utilisés pour le déchargement et le repos des animaux parcourant de longues distances), afin d'améliorer le bien-être des animaux et d'offrir une alternative à l'« approche réglementaire ». Des protocoles ont été élaborés en vue d'évaluer le bien-être des bovins, des porcs, des chevaux et

des moutons ayant parcouru de longues distances, ainsi que pour les bovins et les porcs aux postes de contrôle. Les outils ainsi obtenus offriraient l'opportunité de mettre au point des instruments de contrôle régulier pour la certification, en collaboration avec le secteur des transports. Ils permettraient également de répondre aux préoccupations de la société civile quant au bien-être des animaux exportés hors de l'Union européenne.

Tout à la fois la diffusion de l'information et la formation sont le moteur de la mise en pratique de l'innovation. Dans cette optique, l'IZSAM a conçu, coordonné et mis en œuvre des stratégies web spécifiques pour ces deux projets européens. Outre des cours de formation en ligne, en huit langues, pour les vétérinaires officiels, les transporteurs d'animaux, les propriétaires des postes de contrôle et le personnel des postes de contrôle, ainsi que les groupes partenaires clés, l'IZSAM a développé et adopté des stratégies de gestion des réseaux sociaux pour le renforcement des capacités dans le contexte du transport des animaux, à travers les communautés virtuelles les plus populaires, telles que LinkedIn.

En mai 2015, l'Union européenne a lancé un nouveau projet sur trois ans en vue de créer et diffuser des guides de bonnes pratiques (GBP) pour les cinq espèces animales principales (bovins, équidés, porcins, volailles et ovins) transportées à l'intérieur des frontières de l'Europe et vers des pays tiers pour l'abattage, l'engraissement et la reproduction (Fig. 1)<sup>3</sup>. L'IZSAM fait partie du consortium du projet, avec

1. Évaluation de la faisabilité d'un schéma de certification pour des postes de contrôle de haute qualité (Convention de subvention n° SANCO/2010/D5/CRPA/SI2.578062)
2. Élaboration d'un système de certification des transports d'animaux à l'échelle de l'Union européenne et rénovation des postes de contrôle dans l'Union européenne (Convention de subvention n° SANCO/2011/G3/CRPA/SI2.610274)
3. Projet de guides pour le transport d'animaux : <http://animaltransportguides.eu/about-the-project/>



15 membres de 10 pays de l'Union européenne. Le consortium bénéficie du soutien et des conseils d'une plateforme de partenaires regroupant dix membres représentant des organisations internationales directement intéressées. Il coopère avec des groupes de travail nationaux d'utilisateurs finaux dans neuf États membres de l'Union européenne. La publication d'une version finale de ces pratiques est attendue pour le second semestre 2017.

L'IZSAM dirige conjointement la composante « diffusion » du projet, qui vise à renforcer l'accès aux résultats du projet, et aide les utilisateurs finaux à transformer ces informations en actions concrètes.

Un site web dédié, géré par l'IZSAM, est d'ores et déjà disponible, et une bibliothèque virtuelle est en construction afin de mettre à disposition des documents sur les GBP et les sujets connexes.

En outre, une méthode innovante de diffusion sera développée dans un futur proche, avec l'implication de tous les partenaires du projet. Une tournée de représentation concernant toutes les espèces animales sera organisée dans le groupe cible (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Roumanie, France, Pologne et Grèce) et la principale cible d'audience (Autorités compétentes et entreprises du secteur) sera encouragée à y assister.

Le rôle des vétérinaires publics dans le contrôle officiel du bien-être des animaux transportés et la collaboration des différents pouvoirs publics entre eux sont déterminants pour assurer aux animaux de meilleures conditions de transport. Dans le cadre du programme BTSF (*Better Training for Safer Food* – une meilleure formation pour une alimentation plus sûre)<sup>4</sup>, l'IZSAM propose des cours de formation élémentaires et avancés sur le bien-être animal. Ces cours destinés aux États membres de l'Union européenne et à certains pays hors Union européenne ont été suivis par 2 473 vétérinaires officiels depuis 2007, dont 545 ont suivi le cours sur le transport longue distance.

## Bien-être animal dans les abattoirs

Si l'abattage est une étape inévitable de la production de viande, il peut causer de la douleur, de la détresse, de la peur et d'autres formes de souffrance, même dans les meilleures conditions techniques. La réglementation du Conseil (CE) n° 1099/2009 vise à améliorer le bien-être animal dans les abattoirs de l'Union européenne. De plus, l'Union européenne exporte deux millions de têtes de bovins et d'ovins par an vers le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie [4], dont

certain risquent d'être abattus en violation des normes internationales de l'OIE sur le bien-être animal. Des mesures sont nécessaires pour épargner le plus possible la souffrance et la douleur aux animaux pendant l'abattage.

Une formation adéquate du personnel des abattoirs et la mise à disposition d'installations et d'équipements appropriés joueront un rôle déterminant. En outre, il convient de mettre en place des contrôles de l'efficacité de l'étourdissement et de la mise à mort, afin que s'assure que les animaux sont alors inconscients. Il est attendu des vétérinaires qu'ils jouent un rôle essentiel en donnant au personnel des orientations appropriées. Dans le cadre du contrat de prestation n° 2010 96 12 signé avec l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (CHAFEA), l'IZSAM, en tant que chef de file du consortium, a créé un module d'e-learning du BTSF pour la Commission européenne, pour former les vétérinaires officiels sur la façon d'appliquer la réglementation du Conseil (CE) n° 1099/2009. Ce cours tient compte des normes internationales de l'OIE régissant la manutention, le confinement, l'étourdissement et le saignement des animaux dans les abattoirs, ainsi que la mise à mort à des fins prophylactiques. Un second module d'e-learning du BTSF, similaire au précédent, a été développé spécifiquement sur le bien-être des volailles à l'abattoir et en cas d'abattage sanitaire. Ce second module a également été conçu et produit par l'IZSAM, dans le cadre du contrat de prestation n° 2011 96 15 avec l'Agence CHAFEA<sup>5</sup>. Au long des 54 éditions de ces modules qui ont été dispensés depuis mars 2014, quelque 3 672 contrôleurs officiels de 67 pays ont suivi la formation (en anglais, français, allemand, portugais et espagnol).

L'existence de ces modules d'e-learning a permis, pour la première fois dans le cadre du programme BTSF, la réalisation de cours de niveau avancé, en présentiel, sur le bien-être animal lors de l'abattage des bovins, des porcs et des moutons, ainsi que d'un cours de niveau avancé sur l'abattage des volailles. Ces cours, auxquels ont participé 159 vétérinaires officiels de 37 pays en 2015 et 2016, ont pour but d'améliorer les niveaux de compétence grâce à une approche de formation très concrète.

En outre, les preuves scientifiques indiquant que la sécurité sanitaire des aliments est étroitement liée au bien-être des animaux d'élevage ne cessent de s'accumuler [5]. Les études menées sur les volailles ont montré que certaines caractéristiques des élevages et des abattoirs,

4. Programme BTSF : <http://ec.europa.eu/chafea/food/>

5. Bien-être animal à l'abattoir et en cas d'abattage sanitaire : [www.btsf-elearning-campus.eu/moodle/](http://www.btsf-elearning-campus.eu/moodle/)





IZSAM

**Fig. 2**  
**Activités dans le cadre d'un projet d'évaluation des effets du stress (dans l'exploitation et avant l'abattage) sur la sûreté microbiologique de la viande de volailles**

ainsi que les pratiques de gestion et les pratiques en amont de l'abattage, peuvent influencer sur la propagation de micro-organismes pathogènes tels que *Campylobacter* et *Salmonella*. L'évaluation de la manière dont le bien-être animal peut influencer sur la conformité aux critères microbiologiques obligatoires peut constituer un nouveau champ d'investigation. Les poulets de chair sont les animaux d'élevage les plus abondants dans l'Union européenne, et l'IZSAM participe à un certain nombre d'études visant à évaluer leur bien-être, ainsi qu'à des études en relation avec la sécurité du consommateur.

Depuis 2014, l'IZSAM mène un projet de recherche sur trois ans financé par le Ministère de la santé italien, en vue d'étudier les effets des facteurs de stress en élevage et avant l'abattage sur la contamination microbiologique de la viande de volailles, en particulier par *Salmonella* et *Campylobacter*<sup>6</sup> (Fig. 2). L'objectif est d'étudier l'efficacité de méthodes de gestion « respectueuses du bien-être animal » permettant de réduire la contamination des carcasses. Cela constituerait un outil innovant pour la filière avicole, qui améliorerait la qualité microbiologique des denrées alimentaires et atténuerait les risques pour les consommateurs. Le projet est en cours, et les résultats finaux sont attendus avant la fin de l'année 2017.

L'IZSAM participe actuellement à un autre projet important financé par l'Union européenne dans le cadre du réseau *Animal Health and Welfare ERA-Net* (ANHIWA).



Le but principal du projet iMBDatA<sup>7</sup> est de normaliser les données déjà collectées dans différents États membres de l'Union européenne sur le bien-être des poulets de chair dans les élevages et les abattoirs. Cela permettra un traitement plus poussé des données, les résultats pouvant servir à atteindre l'objectif d'améliorer à terme la santé et le bien-être des poulets de chair. Il permettra en outre de réduire la consommation d'antibactériens à travers l'Union européenne,

6. Projet « Jeunes chercheurs » n° GR-2011-02349917, « Farm animal welfare and food safety: effect of on-farm and pre-slaughtering stress factors on microbiological contamination of poultry meat »

7. Projet iMBDatA : [www.anihwa-submission-era.net/imbdata](http://www.anihwa-submission-era.net/imbdata)





©ChristoLabuschagne. Disease Surveillance

sujet de préoccupation croissante des consommateurs, des producteurs et des législateurs européens. Le logiciel iMBData pourra intégrer ces données collectées régulièrement. Lancé en 2016, le projet sera achevé à la fin de 2018.

## Bien-être des animaux de compagnie et contrôle des populations de chiens errants

Le contrôle des populations de chiens errants est une préoccupation importante dans plusieurs pays de l'Union européenne et hors Union européenne. En outre, l'OIE reconnaît le risque posé par les chiens errants pour la santé humaine ainsi que pour la santé et le bien-être des animaux. En 2009, des recommandations pour le contrôle des populations des chiens errants ont été incluses dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*) [6], afin de fournir aux Services vétérinaires et autres institutions gouvernementales concernées des orientations pour s'attaquer au problème. Ces normes identifient également les organismes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une formation adéquate pour réglementer la capture des chiens, leur transport et leur détention, ainsi que les minima en termes d'hébergement et de soins.

En fait, le contrôle des chiens errants reste problématique dans plusieurs pays européens, et l'adoption de politiques interdisant leur abattage entraîne une multiplication des refuges de longue durée. En conséquence, un nombre important de chiens errants risquent de passer toute leur vie ou presque en confinement, avec très peu de chances d'être adoptés ou placés. Sachant cela, les chercheurs de l'IZSAM ont élaboré un protocole sur la qualité des refuges<sup>8</sup>. Il s'agit d'un protocole d'évaluation du bien-être des chiens qui vise à combler les lacunes dans la gestion des refuges de longue durée et à réduire le déséquilibre entre le grand nombre de chiens qui y entrent et leur faible taux d'adoption.

Ce protocole repose sur les quatre principes du bien-être : bonne alimentation, hébergement de qualité, bonne santé et comportement approprié<sup>9</sup>. L'accent est mis sur des mesures centrées sur l'animal, afin d'estimer son bien-être réel en termes de comportement, de santé et de condition physique. Par cette approche, le système d'évaluation sera partiellement indépendant des paramètres d'installation et de gestion du refuge.

Ce protocole sur la qualité des refuges a été élaboré dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Ministère italien de la santé<sup>10</sup> ; il constitue actuellement un outil valide, fiable et pratique, qui permet aux autorités compétentes, aux gérants de refuges et aux organisations non gouvernementales de suivre et contrôler le bien-être des chiens hébergés dans des refuges de longue durée. Les champs d'application de ce protocole sont encore plus larges : il peut en effet faciliter l'identification d'autres domaines critiques nécessitant une intervention et, à l'avenir, servir à mettre au point des programmes de certification de qualité pour les refuges tant publics que privés ou commerciaux. Ce protocole sera mis à jour grâce à une nouvelle étude de l'IZSAM, qui examinera, outre la santé et le bien-être des chiens des refuges et des chiens errants pris en charge par les communautés locales, la relation entre les humains et les chiens ainsi que la prévalence d'agents zoonotiques chez les animaux de compagnie. Il sera ainsi possible d'identifier les facteurs de risque et de promouvoir des stratégies « Une seule santé » efficaces dans ce domaine.

L'IZSAM a également participé à une étude sur le bien-être des chiens et des chats objets de transactions commerciales en Europe<sup>11</sup>, étude financée par la Direction générale « Santé et sécurité alimentaire » de la Commission européenne. Cette étude a identifié les cinq principaux volets présentant potentiellement une menace pour le bien-être et la santé des chiens et des chats en Europe :

- la reproduction
- le transport

8. Protocole sur la qualité des refuges : [www.carodog.eu/wp-content/uploads/2014/02/Shelter-Quality-Protocol-2014.pdf](http://www.carodog.eu/wp-content/uploads/2014/02/Shelter-Quality-Protocol-2014.pdf)

9. Projet Welfare Quality® : [www.welfarequality.net/everyone](http://www.welfarequality.net/everyone)

10. Projet de recherche n° IZS AM 05/10 RC : Outils pour l'évaluation, l'enregistrement et la gestion des populations de chiens et chats errants en zone urbaine

11. Contrat spécifique n° SANCO 2013/12364 : [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw\\_eu-strategy\\_study\\_dogs-cats-commercial-practices\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw_eu-strategy_study_dogs-cats-commercial-practices_en.pdf)





- le manque de connaissances et d'informations pour la détention d'animaux de compagnie
- des incohérences dans les données sur le commerce des animaux de compagnie
- la protection du consommateur.

Dans tous ces aspects on relèvera deux points de convergence : premièrement le respect de la législation, deuxièmement le fait que les échanges d'informations entre les États membres seraient extrêmement profitables. Ces informations seront par exemple des indicateurs de bien-être animal scientifiquement fondés qui faciliteront l'évaluation du bien-être et les bonnes pratiques sur une grande variété de sujets ; elles aideraient à améliorer l'application de la législation et l'approche générale de la santé et du bien-être des animaux. Des documents tels que des outils d'auto-évaluation, des listes de contrôle et des lignes directrices à l'intention de tous les citoyens de l'Union européenne encourageraient les consommateurs à mieux prendre soin de leurs animaux et favoriseraient la responsabilisation en matière de détention d'animaux de compagnie.

Concernant les activités planifiées par la plateforme de l'OIE pour le bien-être animal en Europe, l'IZSAM a apporté son soutien à la mise en œuvre d'un outil d'auto-évaluation et de suivi. Cet outil a été mis au point pour aider dix pays des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Kosovo, ex-Rép. Youg. de Macédoine, Roumanie, Serbie et Turquie) à estimer leur niveau de conformité actuelle aux normes de l'OIE concernant le contrôle des populations des chiens errants, et à mesurer les progrès accomplis. L'élément central de cet outil est une enquête reflétant les dispositions du chapitre 7.7 du *Code terrestre*, conçu pour soutenir ces Pays membres de l'OIE dans la mise en œuvre de feuilles de route nationales et la mise en conformité complète avec les normes de l'OIE régissant le contrôle des populations de chiens errants d'ici à 2025.

## Conclusions

L'IZSAM a été l'une des premières institutions vétérinaires publiques à imaginer une politique internationale prestigieuse reposant sur la coopération et le partage permanent des connaissances et de l'expertise entre Pays membres de l'OIE.

Depuis 2004, l'IZSAM est le Centre collaborateur de l'OIE pour la formation vétérinaire, l'épidémiologie, la sécurité sanitaire des aliments et la bien-être animale. Il s'attache à créer une culture commune, où le bien-être des animaux, leur santé et la sécurité sanitaire des aliments font partie d'un système global durable.

En effet, l'IZSAM est fermement convaincu qu'une approche supranationale de la protection du bien-être animal est le seul moyen durable d'assurer une intégration et une harmonisation effectives des politiques et des actions internationales dans ce domaine. Une approche pluridisciplinaire et l'engagement des diverses parties prenantes sont essentiels à son succès.

En conséquence, le réseau d'experts des Centres collaborateurs de l'OIE s'est étendu et renforcé progressivement au travers de projets de recherche et de programmes innovants, d'ateliers régionaux, de réunions, d'activités collaboratives en ligne, d'actions sur le terrain et d'assistance technique.

La seule manière d'optimiser ces efforts consiste en une collaboration plus étroite et efficiente entre les Centres collaborateurs de l'OIE pour le bien-être animal existants. Ils représentent en effet les nœuds stratégiques de réseaux qui permettent l'échange de connaissances entre toutes les régions. Ces connaissances peuvent servir à soutenir les Pays membres de l'OIE dans une approche proactive visant à relever les défis actuels et futurs du bien-être animal.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2599>

## Références

1. Commission européenne (2011). – Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport. Page web : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52011DC0700>.
2. Behles C. (2015). – Court of Justice of the European Union Rules Protection for Animals Extends Beyond European Union Borders (23 avril 2015). Page web : [www.asil.org/blogs/court-justice-european-union-rules-protection-animals-extends-beyond-european-union-borders](http://www.asil.org/blogs/court-justice-european-union-rules-protection-animals-extends-beyond-european-union-borders).
3. Commission européenne (2016). – Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal – 2015. Page web : <http://ec.europa.eu/COMFrontOffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/SPECIAL/surveyKy/2096>.
4. Intergroupe du Parlement européen sur le bien-être et protection des animaux (2015). – Live animal transport still a major animal welfare problem. Page web : [www.animalwelfareintergroup.eu/2015/07/09/live-animal-transport-still-a-major-animal-welfare-problem/](http://www.animalwelfareintergroup.eu/2015/07/09/live-animal-transport-still-a-major-animal-welfare-problem/).
5. Rostagno M.H. (2009). – Can stress in farm animals increase food safety risk? *Foodborne Pathogens and Disease*, **6** (7), 767–776. doi:10.1089/fpd.2009.0315.
6. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). Chapitre 7.7. Le contrôle des populations de chiens errants. *In Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Page web : [www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_aw\\_stray\\_dog.htm](http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_aw_stray_dog.htm).

## Activités de l'Office international de la viande dans le domaine du bien-être animal (protection des animaux)

Hsin Huang

Secrétaire général de l'Office international de la viande<sup>1</sup>  
E-mail : Hsin.Huang@meat-ims.org

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



« L'OFFICE INTERNATIONAL DE LA VIANDE EST UN ORGANISME NON LUCRATIF VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS DU SECTEUR MONDIAL DE LA VIANDE ET DU BÉTAIL »

L'Office international de la viande (OIV) œuvre, aux côtés d'organisations internationales et de partenaires ayant une incidence sur la chaîne agroalimentaire, à partager des avis d'experts avec des décideurs politiques et les parties prenantes sur une série de questions complexes relevant des sciences, de la politique et de la réglementation en vigueur. L'accord de coopération signé avec l'OIE en 2003 couvre plusieurs activités d'intérêt commun<sup>2</sup>. La gestion de la santé et du bien-être des animaux et la réduction des dangers pour la santé humaine sont des objectifs stratégiques clés.

L'OIV est constitué d'associations d'éleveurs et de producteurs de viande représentant plus de 75% de la production mondiale de viande issue du bétail. Le réseau de l'OIV, opérant en étroite collaboration avec un conseiller scientifique, est bien placé pour prodiguer des conseils d'ordre pratique à propos de sujets tels que les critères ou paramètres

mesurables basés sur les résultats, qui sont le reflet de la complexité de l'évaluation du bien-être animal à travers des situations faisant partie du monde réel. L'OIV soutient le concept « Une seule santé », et s'est engagé à faciliter l'identification d'outils grâce à son expertise technique, aux données collectées et aux bonnes pratiques recensées.

L'OIV participe en tant que membre aux activités du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal en donnant des orientations pour l'élaboration des chapitres figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* qui traitent du bien-être animal dans les systèmes de production d'animaux d'élevage. Il prend activement part aux réunions mondiales et régionales de l'OIE relatives au bien-être des animaux.

Le Comité de protection des animaux de l'OIV se réunit régulièrement pour examiner la contribution de cet office aux travaux de l'OIE ainsi qu'à ceux d'autres

organisations internationales avec lesquelles il a passé des accords de coopération (FAO, Codex Alimentarius et OCDE). L'OIV, dans le cadre de sa participation aux actions du groupe de travail qui a élaboré la nouvelle spécification technique ISO publiée le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et intitulée *Gestion du bien-être animal – Exigences générales et orientations pour les organisations des filières alimentaires* (ISO/TS 34700:2016), a fourni un apport important du secteur privé. Ce groupe de travail, qui réunissait des experts issus de toutes les régions du monde, incluait un grand nombre de parties prenantes (secteurs privés, autorités compétentes et organisations non gouvernementales).

1. [www.meat-ims.org](http://www.meat-ims.org)

2. [www.oie.int/fr/a-propos/principaux-textes/accords-de-cooperation/](http://www.oie.int/fr/a-propos/principaux-textes/accords-de-cooperation/)



Martin-Bisof

Le thème de la protection animale est un sujet important faisant l'objet de nombreuses discussions dans les congrès, réunions régionales et symposiums techniques organisés par l'OIV. L'accroissement des préoccupations exprimées par la société au sujet du bien-être et de la santé des animaux figurait au rang des sujets abordés au cours du Congrès mondial de la viande qui s'est tenu à Punta del Este (Uruguay) en novembre 2016 et qui a réuni plus de 700 participants. Les discussions ont porté notamment sur les questions suivantes :

- Qui élabore les normes sur le bien-être animal et les fait appliquer ? Et selon quels critères ?
- Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour assurer un niveau satisfaisant de bien-être et de santé ? Tiennent-elles

compte des différences existant entre les différents systèmes de production ?

- Les normes faciliteront-elles ou seront-elles une entrave aux échanges commerciaux entre les entreprises et entre les pays ?

Les animaux d'élevage jouent un rôle vital dans l'agriculture et dans l'économie des pays. En raison de la grande diversité des systèmes d'élevage, il est important non seulement de disposer d'une stratégie globale mais aussi de proposer des solutions qui fonctionnent au niveau local pour répondre aux demandes accrues en protéines animales tout en garantissant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. L'OIV offre à ses membres une plateforme de partage et d'échange de savoir ainsi que des contacts, en s'appuyant sur une approche fondée sur les faits et

les sciences et ayant une incidence, hormis sur le bien-être animal, dans plusieurs autres domaines comme la sécurité sanitaire des aliments, le développement durable et la santé et la nutrition humaines, entre lesquels il existe d'ailleurs de nombreux liens d'interdépendance.

En résumé, l'OIV accorde la plus haute priorité à la facilitation des échanges d'informations entre le secteur privé et les organisations internationales, en s'appuyant sur une approche scientifique. L'OIE est par conséquent un partenaire-clé pour l'exercice des activités de l'OIV dans le domaine du bien-être animal.



# Le bien-être animal pour un monde meilleur : l'ambition d'un partenariat

Ricardo Fajardo

Chef des affaires extérieures mondiales de World Animal Protection<sup>1</sup>  
E-mail : info@worldanimalprotection.org



*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



À mon retour de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le bien-être animal de l'OIE, qui s'est tenue à Guadalajara, au Mexique, en décembre 2016, j'ai eu l'occasion de réfléchir aux multiples apports réalisés par World Animal Protection en matière de bien-être animal à l'échelle planétaire au cours de ces dernières années et à la façon dont notre travail de collaboration avec l'OIE a revêtu une importance capitale pour y parvenir.

Notre intérêt pour ce partenariat avec l'OIE est on ne peut plus naturel compte tenu de l'importance de la profession vétérinaire pour le bien-être animal. C'est la raison pour laquelle World Animal Protection (qui s'appelait alors Société mondiale de protection des animaux) a formalisé un accord avec l'OIE en mai 2007 en vue de consolider la collaboration de ces deux institutions dans des domaines d'intérêt commun. Une collaboration fructueuse qui nous a permis de participer au positionnement du bien-être animal en tant que priorité pour les 180 Pays membres de l'OIE.

Nous croyons que pour parvenir à un changement mondial, nos solutions se doivent de prendre en considération les défis et les priorités qu'affronte mondialement l'humanité. En conséquence, des accords mondiaux ont été mis en place pour y faire face. La meilleure façon d'obtenir un changement est de travailler avec les partenaires ayant un intérêt pour les animaux et dont l'action a un impact dans ce domaine, comme c'est le cas de l'OIE.

World Animal Protection a été la première organisation non gouvernementale à contribuer, en 2014, au Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux – engagement renouvelé en 2015. Cette subvention est venue en soutien au programme de « formation des formateurs » sur l'abattage décent aux Philippines<sup>2</sup>. Elle a par ailleurs permis de promouvoir différentes activités de la Plateforme de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe<sup>3</sup> et de parrainer conjointement la Conférence OMS/OIE sur la rage, qui s'est tenue à Genève en décembre 2015.

Ces accords internationaux nous rappellent que les animaux occupent une place majeure sur la planète et que la façon dont ils sont traités est essentielle dans un monde durable. De notre point de vue, la gestion qui profite au bien-être animal contribue, dans son ensemble, à la rentabilité économique, à l'hygiène environnementale et à l'égalité sociale.

World Animal Protection, aux côtés de ses partenaires au sein de la Coalition internationale pour le bien-être animal (ICFAW), dispose d'une expérience en matière de santé et de bien-être animal, mais s'implique également dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé publique et la résilience face aux situations de catastrophe. Nous incitons les gouvernements et les organisations intergouvernementales à collaborer avec nous afin de remplir nos engagements internationaux, en se préoccupant des questions concernant le bien-être humain tout autant qu'animal. L'OIE demeurera un partenaire précieux dans cette entreprise.

Mes réflexions ne s'arrêtent pas à la célébration de ces réussites. Considérant que le chemin reste long et jalonné de défis, notre organisation attend avec intérêt l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie mondiale en faveur du bien-être animal présentée par l'OIE à Guadalajara.

J'ai la certitude que notre travail de collaboration se poursuivra afin d'être à la base de la stratégie, de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouvelles normes et de la promotion de propositions éducatives grâce auxquelles nous verrons, selon la déclaration de l'OIE, un monde dans lequel le bien-être animal est respecté, promu et amélioré.



# actualités internationales

## événements



M. Raicek <sup>(1)</sup> & E. Erlacher-Vindel <sup>(2)\*</sup>

(1) Stagiaire, Service des Sciences et nouvelles technologies, Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

(2) Chef du Service des Sciences et nouvelles technologies, Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

Contact auteurs : oie@oie.int

### Mots-clés

Agent antimicrobien – alternative aux antibiotiques – antibiorésistance – antivirulence – CRISPR – modulation du système immunitaire – Organisation mondiale de la santé animale (OIE) – processus réglementaire – substance végétale bioactive – vaccin.

### Résumé

Le deuxième Symposium international sur les alternatives aux antibiotiques, qui s'est tenu en décembre 2016 au siège de l'OIE, a fourni aux chercheurs une tribune scientifique pour faire le point sur les innovations technologiques visant à limiter l'administration d'antibiotiques aux animaux de rente. La recherche d'alternatives aux antibiotiques chez les animaux est d'une importance capitale pour réduire l'utilisation de ces produits et lutter contre le phénomène de l'antibiorésistance, qui constitue un sujet majeur de préoccupation et l'une des priorités de l'OIE.

### Introduction

Le deuxième Symposium international sur les alternatives aux antibiotiques, consacré au thème: « Défis et solutions en production animale », s'est tenu au siège de l'OIE à Paris, du 12 au 15 décembre 2016. Cette conférence a été organisée par le Service de la recherche en agronomie du Département d'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA-ARS), avec le soutien de l'OIE, quatre ans après le premier Symposium international sur les alternatives aux antibiotiques qui s'était tenu, également à Paris, en septembre 2012. Les deux conférences ont constitué une tribune scientifique pour la recherche dédiée aux innovations technologiques les plus



Accueil des participants par le Dr Cyril Gay (USDA-ARS) et la Dre Monique Éloit (Directrice générale de l'OIE)

prometteuses visant à réduire l'utilisation des antibiotiques en production animale; elles ont également permis d'examiner les stratégies financières et réglementaires nécessaires pour que ces innovations se traduisent à terme par la mise au point de produits utilisables.

La résistance aux agents antimicrobiens est un phénomène extrêmement alarmant causé et entretenu par une utilisation excessive ou à mauvais escient des antibiotiques. L'infection par des agents pathogènes résistants se traduit par l'échec des traitements vétérinaires appliqués pour les combattre, avec

Le deuxième Symposium sur les alternatives aux antibiotiques a présenté des recherches prometteuses qui ne perdent jamais de vue l'impérieuse nécessité de ces solutions alternatives. Ce symposium comportait six sessions thématiques centrées sur les différentes avancées réalisées en la matière depuis la précédente réunion.

### 1) Les vaccins

L'existence de vaccins de qualité est indispensable à l'amélioration de la santé animale et à la prévention de certaines maladies aujourd'hui traitées par antibiothérapie. La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, de l'OIE, a présenté les résultats du Groupe *ad hoc* chargé d'établir des priorités concernant les maladies pour lesquelles la production de vaccins pourrait réduire l'usage des agents antimicrobiens chez les animaux [3]. D'autres exposés ont porté sur les nouveaux dispositifs d'administration de vaccins conçus pour renforcer la réponse immunitaire de l'hôte sur le site de l'infection et pour faciliter l'administration à différentes espèces animales.

### 2) Les produits microbiens à potentiel thérapeutique

Les produits microbiens à potentiel thérapeutique sont obtenus à partir de microorganismes, par exemple d'autres bactéries, des bactériophages ou des levures, qui vont attaquer l'agent pathogène cible de différentes manières. Parmi les technologies prometteuses dans ce domaine figurent les peptides antimicrobiens, la transplantation de microbiomes, la mise au point de composés issus d'éponges marines en tant qu'antibiofilms bactériens et le recours à l'outil d'édition génique CRISPR<sup>1</sup> pour cibler les bactéries résistantes [4].

### 3) Les substances végétales bioactives

Les substances végétales bioactives sont des produits naturels d'origine végétale possédant des propriétés antibactériennes et stimulatrices de l'immunité. Il a été démontré que certaines de ces substances renforcent la capacité des animaux qui les consomment à résister à des maladies et améliorent leur métabolisme et leur croissance. Cette dernière propriété est particulièrement intéressante pour l'élevage car le recours aux antibiotiques en tant que stimulateurs de croissance est considéré comme une utilisation abusive et fait l'objet d'une interdiction de plus en plus fréquente à l'échelle mondiale.

### 4) Les produits agissant sur le système immunitaire

Les produits agissant sur le système immunitaire ont pour effet de stimuler des processus qui se déclenchent naturellement dans l'organisme d'un animal pour le protéger contre une maladie. La réponse induite par le système immunitaire fait intervenir un large éventail de substances qui s'attaquent aux agents pathogènes, par exemple les peptides de défense de l'hôte, les cytokines et les immunoglobulines. Les travaux présentés lors de cette session ont montré que la modification de ces substances ou leur administration en supplémentation pouvait améliorer la résistance des animaux aux maladies.

### 5) Les innovations dans le domaine des médicaments, des produits chimiques et des enzymes

Cette session était consacrée à la présentation de nouveaux produits de synthèse ou d'origine naturelle qui ciblent les bactéries de manière plus spécifique que les antibiotiques traditionnels, réduisant d'autant la probabilité d'apparition de résistances. Les thérapies anti-virulence ou phagothérapies constituent l'une de ces stratégies; leur action consiste à empêcher les agents pathogènes de produire des substances nocives pour leur hôte, sans tuer les bactéries comme le font la plupart des antibiotiques [5].

### 6) Les procédures réglementaires d'obtention des autorisations de mise sur le marché pour les produits de substitution aux antibiotiques; avantages et inconvénients du point de vue des agences de financement

Au cours de cette session, des cadres chargés de la réglementation venus des États-Unis, d'Europe et d'Asie ont décrit la marche à suivre dans leur pays pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché de ces innovations. Des représentants des agences de financement ont également décrit les subventions proposées aux chercheurs souhaitant mener leurs travaux plus avant.

Plus d'informations sur la conférence (programme, résumés, présentations...) (en anglais):  
[www.ars.usda.gov/alternativestoantibiotics/Symposium2016/index.html](http://www.ars.usda.gov/alternativestoantibiotics/Symposium2016/index.html)

1. CRISPR : *clustered regularly interspaced short palindromic repeats* (courtes répétitions palindromiques groupées et régulièrement espacées)





La Dre Elisabeth Erlacher-Vindel (OIE), le Dr Filip van Immerseel (Université de Gand) et la Dre Karin Hoelzer (The Pew Charitable Trusts) ont introduit les exposés lors de la session consacrée aux vaccins

des effets négatifs sur la santé et le bien-être des animaux ainsi que sur la production animale. Chaque utilisation d'un agent antimicrobien renforce la pression sélective exercée sur les bactéries cibles et par conséquent accroît le risque d'apparition d'agents pathogènes résistants. La réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans tous les secteurs, y compris l'élevage, est donc un impératif si l'on veut amoindrir la menace que représente l'antibiorésistance pour le monde. Compte tenu de l'accroissement de la demande et des besoins en protéines animales d'une population mondiale toujours plus nombreuse, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments dépendent des capacités de l'élevage. Les antibiotiques jouent un rôle primordial pour la santé et le bien-être des animaux mais il est indispensable d'en faire un usage responsable et prudent afin de ne pas compromettre leur efficacité chez l'homme et chez l'animal [1].

La résistance aux agents antimicrobiens est l'une des priorités de l'OIE, qui entend contribuer à l'indispensable coopération intergouvernementale pour faire face à cette problématique mondiale. L'OIE soutient les efforts de ses Pays membres pour lutter contre l'antibiorésistance et réduire la consommation nationale d'agents antimicrobiens, comme l'atteste la « Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente ». Ce document décline quatre objectifs principaux, comme suit: a) améliorer la sensibilisation et la compréhension du phénomène de l'antibiorésistance; b) renforcer les connaissances au sujet de l'antibiorésistance par la surveillance et la recherche; c) encourager la bonne gouvernance et le renforcement des capacités; d) favoriser la mise en œuvre de normes internationales [2].

Le programme d'activités relevant du second objectif inclut l'engagement de l'OIE à soutenir et à guider les



Séance plénière lors du 2<sup>e</sup> Symposium international sur les alternatives aux antibiotiques

travaux de recherche portant sur la mise au point d'alternatives aux antibiotiques. Pour limiter de manière efficace l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux destinés à la production de denrées alimentaires, il faut d'abord concevoir des solutions alternatives capables de répondre aux principaux besoins couverts par les antibiotiques utilisés actuellement en production animale.

### Prochaines étapes

Les débats d'experts organisés au cours des différentes sessions ont permis de faire le point sur les orientations futures de la recherche. Les participants ont exprimé le souhait de mieux appréhender les mécanismes d'action de certaines molécules qui venaient de leur être présentées et ont souligné l'importance de tendre vers une harmonisation réglementaire afin de faciliter la disponibilité de ces produits dans une économie mondialisée. Des revues scientifiques, dont *Veterinary Research* et *Animal Nutrition* publieront prochainement des articles de synthèse sur les technologies prometteuses présentées au cours de ce symposium ainsi que sur les domaines de recherche pour l'avenir.

### Conclusion

Sur certains aspects des alternatives aux antibiotiques, la recherche ne fait que commencer, mais ce champ ouvre déjà d'immenses perspectives qui permettront de réduire la dépendance à l'égard des antibiotiques dans le secteur de l'élevage tout en améliorant la santé des animaux et leurs capacités de résilience et de production. L'OIE se félicite de l'encouragement ainsi apporté aux futurs progrès de la recherche sur les alternatives aux antibiotiques et continuera, pour sa part, à élaborer des normes internationales, à soutenir la législation vétérinaire et à encourager à la prudence dans l'utilisation des agents antimicrobiens en production animale.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2017.1.2602>

## Références

1. Organisation mondiale de la santé (OMS) (2015). – Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. OMS, Genève. [www.who.int/drugresistance/documents/globalaction-plan/fr/](http://www.who.int/drugresistance/documents/globalaction-plan/fr/).
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2016). – La Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente. Novembre 2016. OIE, Paris. [www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Media\\_Center/docs/pdf/Portal%20AMR/FR\\_OIEAMRstrategy.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Media_Center/docs/pdf/Portal%20AMR/FR_OIEAMRstrategy.pdf).
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2015). – Annexe 5: Rapport du Groupe *ad hoc* chargé d'établir des priorités concernant les maladies pour lesquelles la production de vaccins pourrait réduire l'usage des agents antimicrobiens chez les animaux, 21–23 avril 2015. *In* Rapport de la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE, 7–11 septembre 2015. [www.oie.int/fileadmin/Home/fr/International\\_Standard\\_Setting/docs/pdf/SCAD/F\\_SCAD\\_Sept2\\_015.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/International_Standard_Setting/docs/pdf/SCAD/F_SCAD_Sept2_015.pdf).
4. Bikard D., Euler C.W., Jiang W., Nussenzweig P.M., Goldberg G.W., Duportet X., Fischetti V.A. & Marraffini L.A. (2014). – Exploiting CRISPR-Cas nucleases to produce sequence-specific antimicrobials. *Nature Biotechnol.*, **32**, 1146–1150. doi:10.1038/nbt.3043.
5. Maura D., Hazan R., Kitao T., Ballo A.E. & Rahme L.G. (2016). – Evidence for direct control of virulence and defense gene circuits by the *Pseudomonas aeruginosa* quorum sensing regulator, MvFR. *Sci. Rep.*, **6**, 34083. doi:10.1038/srep34083.

# One Health case studies

## Addressing complex problems in a changing world

[Études de cas « Une seule santé ».

Réponse à des problèmes complexes dans un monde en pleine mutation]

Susan Cork, David Hall & Karen Lilejebjelke, eds



En anglais

Décembre 2016

Broché, 378 pages

Publié par 5M Publishing Ltd.

ISBN 978-1-910455-55-5

Pour commander :

[www.5mpublishing.com](http://www.5mpublishing.com)

« Une seule santé » désigne une approche interdisciplinaire de la résolution de problèmes complexes au niveau de l'interface entre la santé humaine et la santé animale, et l'écosystème dans son ensemble. Elle constitue une approche globale et collaborative répondant à diverses problématiques telles que la détection et la gestion des maladies infectieuses et non infectieuses émergentes et réémergentes, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, l'hygiène alimentaire et le commerce mondial. Nombre de problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui doivent tenir compte de facteurs anthropiques ainsi

que du dérèglement climatique, de ses répercussions environnementales, de la collaboration internationale, du tourisme, du lien entre l'homme et l'animal, des facteurs économiques, de la santé végétale ainsi que d'une multitude d'autres facteurs.

Ce livre traite de notions complexes de l'approche « Une seule santé », telles que la planification de la préparation, la gouvernance au niveau national, la coopération entre les agences, le dérèglement climatique, l'activité humaine dans les écosystèmes sensibles, le commerce mondial des produits alimentaires et la sécurité sanitaire des aliments, la résistance aux antibiotiques, la surveillance, ainsi que la communication depuis le niveau politique jusqu'à l'application pratique. Il part d'études de cas réels effectuées dans différentes régions – de l'Asie à l'Arctique –, différents environnements – de la jungle aux océans –, et portant sur différentes espèces telles que les abeilles, les poissons, les animaux domestiques et la faune sauvage, ainsi que sur les humains. Ces dossiers préparés par des experts possédant une expérience diversifiée proposent une approche de terrain, pratique, unique en son genre et fascinante des thèmes de l'approche « Une seule santé ».

*One Health case studies* est un ouvrage de référence idéal pour les étudiants et les praticiens de la médecine vétérinaire, de la médecine humaine, de la santé publique, de l'agriculture, de la gestion de la faune sauvage, de l'équilibre des écosystèmes et de la gestion de l'environnement.

## Visite de la Directrice générale dans une communauté rurale de Bolivie



La Dre Monique Éloit avec (à sa gauche) le Dr Javier Ernesto Suárez Hurtado, Délégué OIE de la Bolivie, des collègues des Services vétérinaires locaux de Bolivie et des éleveurs de la communauté d'Aguas Dulces



La Dre Monique Éloit avec les femmes et des enfants de la communauté d'Aguas Dulces

Profitant de la 23<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, organisée à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 15 au 18 novembre 2016, la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, a été invitée à visiter la communauté rurale d'Aguas Dulces dans la municipalité de Saavedra.

Ce fut l'occasion d'aller à la rencontre des éleveurs et d'échanger avec eux sur les améliorations sanitaires des dernières années grâce aux

vaccinations systématiques contre la fièvre aphteuse. Elle a pu ainsi constater sur le terrain la forte mobilisation des Services vétérinaires et des éleveurs lors de la campagne annuelle de vaccination contre la fièvre aphteuse.

En effet, la Bolivie est reconnue indemne de fièvre aphteuse sans vaccination dans une zone située dans la région de l'Altiplano, et indemne avec vaccination dans une zone composée de quatre zones fusionnées couvrant les régions de l'Amazonas,

Chaco, Chiquitania, Valles et une partie d'Altiplano<sup>1</sup>.

En remerciant toutes les personnes présentes pour leur accueil chaleureux, la Docteure Éloit a félicité les éleveurs pour leur engagement malgré leurs difficultés quotidiennes, car leurs efforts apportent une meilleure situation pour leurs familles. Elle a aussi remercié les Services vétérinaires pour avoir organisé cette visite amicale.

1. Cf. Résolution n° 16 du 24 mai 2016



## Visite officielle de la Directrice générale au Brésil



De gauche à droite : M. Blairo Maggi, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement, Dr Guilherme Henrique Figueiredo Marques, Délégué OIE du Brésil et Directeur des Services vétérinaires, S.E. M. Michel Temer, Président de la République du Brésil, et Dre Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE

La Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, s'est rendue en mission officielle au Brésil les 21 et 22 novembre 2016, à l'invitation du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement.

À l'occasion de ce déplacement, la Directrice générale a eu un entretien protocolaire avec le Président de la République Fédérative du Brésil, avec lequel elle a pu échanger sur la situation du Brésil au regard de différentes maladies, dont la fièvre aphteuse, et sur le rôle prédominant que ce pays peut jouer pour aider à concrétiser l'éradication de la maladie en Amérique Latine. Le Brésil étant un important pays exportateur d'animaux vivants et de produits d'origine animale, la discussion a également porté sur les évolutions attendues des contrôles sanitaires aux frontières et sur l'impact sur les échanges commerciaux que le nouvel accord de facilitation du commerce de l'OMC (TFA) devrait engendrer.

La Docteure Éloit a chaleureusement remercié le Président de la République et le Ministre de l'agriculture pour le soutien apporté par le Brésil aux activités de l'OIE via une subvention volontaire significative et la mise à disposition de collègues vétérinaires au Siège de l'OIE à Paris ou à la Représentation régionale à Buenos Aires.

Compte-tenu de la situation actuelle du Brésil au regard de la fièvre aphteuse, la Docteure Éloit a invité le Président de la République à assister à la cérémonie d'ouverture de la 86<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués (mai 2018), au cours de laquelle le Brésil pourrait être reconnu indemne de fièvre aphteuse avec ou sans vaccination sur l'ensemble de son territoire.

Lors de cette visite, le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement du Brésil et la Directrice générale de l'OIE ont signé un accord par lequel le Brésil poursuit son soutien financier significatif à l'OIE, notamment pour des activités en faveur de l'éradication de la fièvre aphteuse dans les Amériques et pour des études pour l'amélioration du diagnostic de la morve, ainsi que son soutien aux activités réalisées par la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques. Le Brésil souhaite aussi encourager les pays de la Région encore non membres de l'OIE à adhérer à notre organisation.

Cette visite à Brasilia a aussi permis à la Docteure Éloit de faire connaissance avec les équipes de la Direction des Services vétérinaires du Brésil, chaque chef de département lui ayant présenté ses activités. Les Chefs des Services vétérinaires fédéraux des différents États du Brésil ont pu aussi participer à cette réunion par

téléconférence. La Docteure Éloit s'est notamment intéressée à la création d'une équipe en charge de l'évaluation des programmes vétérinaires, qui a développé un outil sur la base de l'Outil PVS de l'OIE. Elle a souligné combien cette initiative était bienvenue et traduisait une réussite pour le Processus PVS.

La deuxième journée de la mission a permis à la Docteure Éloit de rencontrer les présidents des principales organisations professionnelles du Brésil et de l'État du Rio Grande do Sul, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du 5<sup>e</sup> Congrès de l'AVISULAT (Salon dédié aux productions avicole, porcine et laitière). La Docteure Éloit a été invitée à faire une lecture magistrale sur les enjeux mondiaux en santé animale et le partenariat public/privé. Enfin, le Président du Fonds d'aide à l'élevage de l'État du Rio Grande do Sul (FUNDESA) a indiqué son souhait de contribuer au Fonds mondial de l'OIE afin de soutenir des projets au bénéfice d'autres pays. L'OIE sera donc heureuse d'accueillir prochainement un collègue des Services vétérinaires du Brésil qui sera chargé de suivre ce programme.

## 2017 Juillet

### Mai

*Atelier des parties prenantes GALVMed/OIE sur l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments vétérinaires*  
9-11 mai  
Johannesburg (Afrique du Sud)

*Séminaire d'information à l'intention des Délégués auprès de l'OIE récemment nommés*  
20 mai  
Paris (France)

*85<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE*  
21-26 mai  
Paris (France)

### Juin

*Séminaire du GF-TADs sur la peste des petits ruminants (Feuille de route) (dates à confirmer)*  
Le Caire (Égypte)

*18<sup>e</sup> Symposium international de l'Association mondiale des vétérinaires spécialistes du diagnostic de laboratoire (WAVLD)*  
7-10 juin  
Sorrento (Italie)  
[www.wavld2017.org](http://www.wavld2017.org)

*Séminaire régional (Europe) pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les laboratoires vétérinaires*  
19-23 juin  
Ljubljana (Slovénie)

*Atelier sur la législation vétérinaire et la réduction des menaces biologiques pour les Pays membres de l'OIRSA*  
20-22 juin  
Panama

*Séminaire régional (Asie-Pacifique) sur la reconnaissance des statuts sanitaires et des programmes nationaux de lutte contre les maladies*  
20-22 juin  
Tokyo (Japon)

*Séminaire régional UA-BIRA/OIE/FAO (VETGOV) sur l'harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire (pays de la COMESA)*  
3-7 juillet  
Lusaka (Zambie)

*Séminaire régional (Asie-Pacifique) pour les points focaux nationaux de l'OIE sur la faune sauvage*  
4-6 juillet  
Indonésie

*Atelier de l'OIE sur la constitution des dossiers en vue de la validation par l'OIE des programmes officiels de contrôle (participants anglophones d'Afrique à l'exception des pays de la SADC)*  
18-20 juillet  
Kigali (Rwanda)

*Congrès annuel de l'Association américaine de médecine vétérinaire (AVMA)*  
21-25 juillet  
Indianapolis (États-Unis)  
[www.avma.org/Events/Convention/Pages/default.aspx](http://www.avma.org/Events/Convention/Pages/default.aspx)

### Août

*Atelier régional (Asie-Pacifique) sur la rage, en collaboration avec les centres de référence de l'OIE en Chine*  
14-18 août  
Rép. Pop. de Chine

*Séminaire régional (Amériques) sur l'application des normes de l'OIE*  
22-24 août  
Buenos Aires (Argentine)

*Réunion des coordinateurs nationaux de la SEACFMD*  
23-25 août  
Bangkok (Thaïlande)

*33<sup>e</sup> Congrès mondial vétérinaire*  
27-31 août  
Incheon (République de Corée)  
[www.wvc2017korea.com](http://www.wvc2017korea.com)

*Atelier sur le système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS)*  
28-31 août  
Paris (France)

*10<sup>e</sup> Symposium sur les maladies dans l'aquaculture asiatique (DAA 10)*  
28 août – 1<sup>er</sup> septembre  
Bali (Indonésie)  
<http://daa10.org>

*Atelier régional (Asie-Pacifique) pour les établissements d'enseignement vétérinaire et les organismes statutaires vétérinaires*  
30-31 août  
Incheon (Rép. de Corée)

### Septembre

*10<sup>e</sup> réunion du Comité régional de pilotage du GF-TADs pour l'Afrique (dates à confirmer) (lieu à confirmer)*

*« Une seule santé » : combattre les zoonoses émergentes*  
5-6 septembre  
Hong Kong, SAR (Rép. Pop. de Chine)

*Formation : facilitation des déplacements internationaux des chevaux de compétition*  
12-15 septembre  
Turkménistan

*7<sup>e</sup> atelier régional tripartite sur « Une seule santé »*  
19-21 septembre  
(lieu à confirmer)

*42<sup>e</sup> Congrès de l'Association mondiale des vétérinaires spécialistes des petits animaux (WSAVA)*  
25-28 septembre  
Copenhague (Danemark)  
[www.wsava2017.com](http://www.wsava2017.com)

*7<sup>e</sup> réunion du Comité régional de pilotage du GF-TADs pour l'Europe*  
25-29 septembre  
Bruxelles (Belgique)

*Réunion des réseaux LabNet-EpiNet de la SEACFMD*  
27-29 septembre  
Bangkok (Thaïlande)

### Octobre

*14<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient*  
2-6 octobre  
Istanbul (Turquie)

**2<sup>e</sup> réunion sur la feuille de route sur les chiens errants (Eurasie occidentale)**

(dates à confirmer)  
Ouzbékistan

**Atelier régional (Asie–Pacifique) sur la résistance aux antimicrobiens**

(dates à confirmer)  
(lieu à confirmer)

**Séminaire régional (Europe) pour les points focaux nationaux de l'OIE sur la communication**

(dates à confirmer)  
Lettonie

**Séminaire régional (Moyen-Orient) pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires**

10-12 octobre  
Amman (Jordanie)

**Conférence mondiale sur la réduction des risques biologiques**

31 octobre – 2 novembre  
Ottawa (Canada)

**Novembre****Réunion du comité de pilotage mondial du GF-TADs**

(dates à confirmer)  
Rome (Italie)

**30<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie**

(dates à confirmer)  
Kuching (Malaisie)

**9<sup>e</sup> réunion de la plateforme de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe**

(dates à confirmer)  
Turquie

**Séminaire du Comité américain pour les médicaments vétérinaires (CAMEVET) sur l'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle des médicaments vétérinaires dans les Amériques**

(dates à confirmer)

Paraguay  
**Séminaire sous-régional (SADC) de l'OIE sur les organismes statutaires vétérinaires**  
14-16 novembre  
Victoria (Seychelles)

**Décembre****Séminaire régional (Afrique) pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (en anglais)**

5-7 décembre  
Mbabane/Manzini (Swaziland)

**Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance**  
(dates à confirmer)  
Afrique du Sud

**2018****Janvier****Séminaire régional (Afrique) pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (en français)**

(dates à confirmer)  
(lieu à confirmer)

**Séminaire régional (Afrique) sur l'application des normes (en anglais)**

23-25 janvier  
(lieu à confirmer)

**Mai**

**86<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE**  
20-25 mai  
Paris (France)

**divers****L'OIE dresse la première liste des établissements d'enseignement vétérinaire dans le monde**  
Bref aperçu de la situation mondiale

Tomoko Ishibashi

Responsable Coordination transversale et projets spéciaux, Normes internationales et Science, Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
E-mail : t.ishibashi@oie.int

**Mots clés**

Enseignement vétérinaire – établissement d'enseignement vétérinaire (EEV).

La liste mondiale des établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) arrêtée en 2015 par l'OIE a été établie sur la base des rapports fournis par les 157 Pays membres, et des informations concernant les 553 établissements implantés dans le monde y ont été incorporées. Cette liste est mise à la disposition du public sur le site internet de l'OIE<sup>1</sup>. Les principaux constats qui en ont été tirés ont été présentés, région par région, à l'occasion de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE organisée autour du thème de l'enseignement vétérinaire en juin 2016<sup>2</sup>. Le présent article donne un aperçu de ces constats et les commente brièvement.







© P. Blandin

## Contexte

Il ressort de la troisième conférence mondiale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire tenue en décembre 2013 qu'une connaissance fiable du nombre d'EEV existants et l'acquisition d'informations de base les concernant sont essentielles pour atteindre les objectifs assignés en matière de formation qui sont promus par l'OIE.

En réponse à une recommandation adoptée au cours de cette conférence, l'OIE a décidé de dresser une liste d'EEV au niveau mondial et de demander à tous ses Pays membres qu'ils lui fournissent des informations au moyen d'un questionnaire.

## Résumé

Un questionnaire a été rédigé avec une série de 16 questions, dont certaines étaient ouvertes et d'autres fermées parmi lesquelles il était possible de cocher de multiples réponses (Fig. 1).

Le taux de réponse global des 180 Pays membres est de 87 % ; il s'agit d'un résultat raisonnable en comparaison des divers autres questionnaires réalisés par l'OIE. À titre d'exemple, au 22 mars 2016, 82 % des Pays membres avaient soumis leur rapport semestriel à l'aide de l'application web du Système mondial d'information zoonositaire de l'OIE (WAHIS) sur les maladies des animaux terrestres pour les six premiers mois de l'année 2015<sup>3</sup>. Ce résultat suggère que l'appréciation de l'importance de l'enseignement vétérinaire est en nette progression auprès des Pays membres qui le considèrent comme un élément des structures nécessaires aux Services vétérinaires de chaque pays pour réussir une gestion adéquate. Cependant, il ressort d'une étude approfondie des réponses fournies que plusieurs Pays membres n'ont fait rapport qu'à propos d'une partie des EEV implantés sur le territoire de leur pays et non à propos de la totalité. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer si ce constat est le simple reflet d'une absence de communication étroite entre les autorités vétérinaires et les EEV ou s'il indique que seule une partie d'entre eux fait l'objet d'une reconnaissance par les autorités vétérinaires.

### 1. Nombre d'établissements d'enseignement vétérinaire, répartition et croissance

Cent cinquante sept Pays membres ont répondu au questionnaire. Tandis que 114 d'entre eux ont rapporté l'existence d'un total de 553 EEV, 46 pays ont indiqué qu'il n'y avait aucun EEV à l'intérieur de leurs frontières (Tableau I). On observe une concentration élevée dans la majorité, mais pas dans la totalité, des pays des Amériques, d'Europe de l'Ouest et d'Asie (Fig. 2).

Depuis la création des premières structures remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Europe peut être fière de sa tradition de la pratique de l'enseignement vétérinaire. La construction du premier EEV hors des frontières européennes date de 1836 et a eu lieu en Égypte. Au cours de la dernière moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la présence des EEV s'est répandue à travers certains pays des Amériques, d'Océanie et d'Asie. En 1900, cependant, 28 des 52 EEV recensés dans le monde étaient implantés en Europe. L'expansion mondiale de ces établissements est devenue perceptible dans les années 1930, et le développement constant de ces institutions s'est poursuivi au présent siècle pour atteindre un total de 553 en 2016 (Fig. 3). Parmi les faits marquants figurent l'augmentation du nombre des EEV en Afrique depuis 1960 et le fait que 44 % des établissements nouvellement créés sont implantés dans les Amériques.

### 2. Caractéristiques / profils des établissements d'enseignement vétérinaire

S'agissant des EEV ayant fait l'objet d'une déclaration, le nombre d'années d'enseignement que comptent les études vétérinaires varie de quatre à sept ans. Une majorité de structures (321) exige cinq années d'études et 156 autres proposent un schéma reposant sur six années de formation initiale, ce qui représente en tout 86 % des EEV déclarés (Tableau II). La majorité des 73 institutions prévoyant une formation sur quatre ans exige le passage par des classes préparatoires en sciences vétérinaires comme condition d'admission, notamment aux États-Unis d'Amérique et au Canada. On compte 28 EEV ayant un cursus en quatre ans que des étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires peuvent intégrer ; ils se trouvent pour la plupart

1. [www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/education-veterinaire/oie-global-list-of-vees/](http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/education-veterinaire/oie-global-list-of-vees/)

2. [www.oie.int/fr/vet-education-conf2016/introduction.html](http://www.oie.int/fr/vet-education-conf2016/introduction.html)

3. *Situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances* (document 84SG/2, OIE, 2016)





© USDA

- a. Nom de l'EEV  
 b. Institution académique d'accueil (si approprié)  
 c. Adresse de l'EEV  
 d. Pays de l'EEV  
 e. Site internet (URL)  
 f. Type d'institution :  public /  privé /  à la fois public et privé  
 g. Année de création  
 h. Diplôme(s) vétérinaire(s) délivré(s) :  
 Diplôme vétérinaire spécifique /  Bachelor (licence) /  Master  
 Doctorat professionnel (doctorat de troisième cycle) /  Doctorat de recherche /  Autre  
 i. Nombre d'années de formation vétérinaire requis en vue de l'enregistrement par l'ordre vétérinaire  
 j. Nombre moyen d'élèves vétérinaires par classe dans l'établissement  
 k. Nombre moyen de vétérinaires diplômés par année dans l'établissement  
 l. Niveau minimal d'études pour l'admission dans l'établissement  
 Titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires  
 Titulaire d'un certificat sanctionnant une formation préparatoire en EEV  
 Titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation préparatoire en EEV  
 Autres examens ou concours spécifiques d'entrée en EEV  
 m. Y a-t-il une procédure de sélection au niveau national, au niveau de l'état/province ou au niveau de l'établissement ?  
 n. Accréditation/certification/approbation au niveau national: Oui ou Non  
 o. Accréditation/certification/approbation au niveau régional: Oui ou Non  
 p. Accréditation/certification/approbation au niveau international: Oui ou Non



Fig. 1

Liste des questions

Tableau I

Nombre d'établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) déclarés par les Membres

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Nombre de membres ayant déclaré l'implantation d'un EEV sur leur territoire	Nombre de membres ayant déclaré ne pas avoir implanté d'EEV sur leur territoire	Nombre total d'EEV dans la région
Afrique	54	25	20	51
Amériques	29	21	5	180
Asie / Pacifique	32	21	9	162
Europe	53	41	7	145
Moyen-Orient	12	6	2	15
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>114</b>	<b>43</b>	<b>553</b>





© USDA

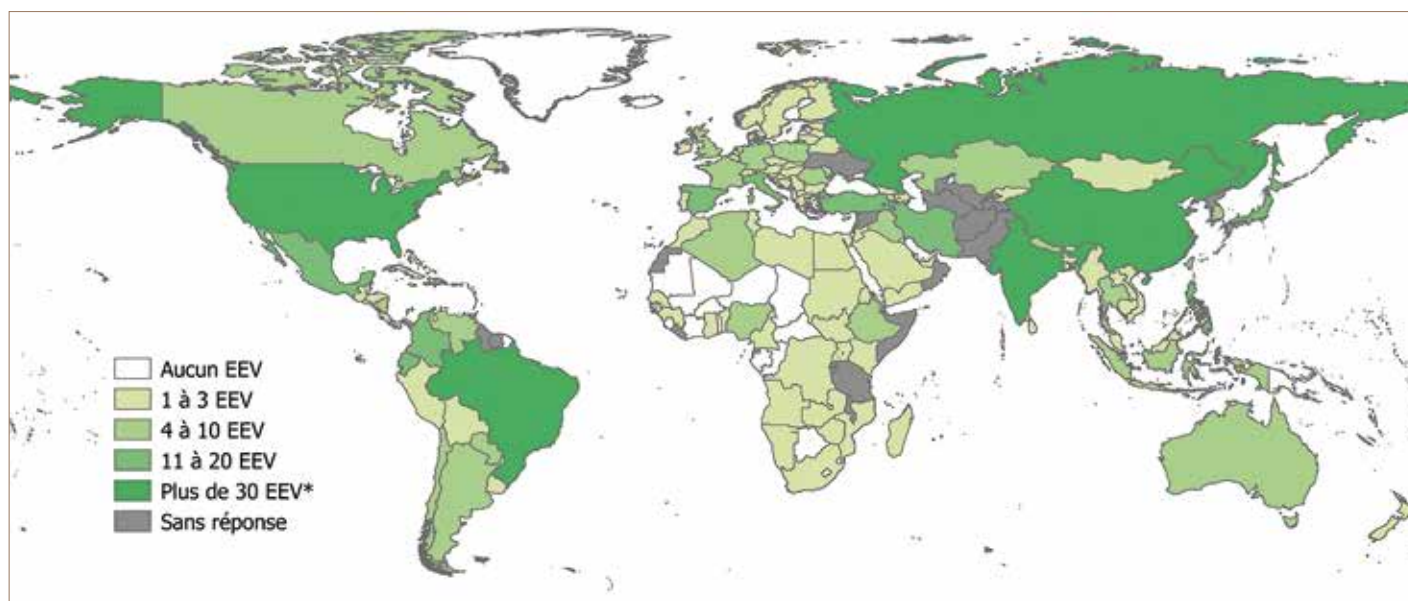
en Asie. Trois EEV, dont un implanté au Guatemala, un autre en Azerbaïdjan et le dernier en Slovénie, requièrent une durée de formation vétérinaire de sept ans.

La question soulevée à propos des effectifs de diplômés par promotion annuelle a fourni cinq choix de réponse. Environ 43% des EEV appartiennent à la catégorie ayant un effectif de diplômés par promotion annuelle allant jusqu'à 50 étudiants, ce qui correspond à la taille la plus communément rencontrée dans toutes les régions exception faite pour l'Europe, suivie par les catégories ayant un effectif d'étudiants sortis diplômés compris respectivement entre 51 et 100 et entre 101 et 150 (Tableau III). Au nombre de 43, les EEV dont le nombre d'étudiants sortis diplômés s'élèvent à 150 par an sont implantés sur le continent européen (21), en particulier en Europe du Nord et de l'Est, ainsi que sur le continent asiatique, particulièrement en Chine (13).

Près de 90% des EEV (487 sur 553) sont déclarés comme des institutions publiques. Au nombre de 63, les institutions privées sont prédominantes aux Amériques (42 sur 180, soit 23%), et en particulier au

Chili (7 sur 8, soit 88%), au Nicaragua (5 sur 7, soit 71%), en Colombie (12 sur 20, soit 60%) et aux États-Unis d'Amérique (9 sur 31, soit 29%). Hormis les Amériques, le Japon compte sur une proportion relativement élevée de structures privées (5 sur 16, soit 31%). Au Moyen-Orient, toutes les institutions déclarées ont un statut public et l'Afrique compte une seule institution privée implantée au Cameroun. Trois EEV, dont un implanté à Cuba et les deux autres au Népal, ont été déclarés comme relevant à la fois du secteur privé et du secteur public.

Le nombre d'élèves par classe selon le type d'institution a été l'objet d'une analyse dans les quatre régions comptant des institutions privées (Tableau IV). Les EEV ayant des effectifs moyens comptant plus de 100 étudiants sortis diplômés ont été qualifiés d'établissements à grosse promotion; la catégorie des institutions publiques présente un pourcentage beaucoup plus élevé d'EEV à grosse promotion que celle des institutions privées situées dans les pays des Amériques. En Europe et en Afrique, aucune structure privée ne compte plus de 100 étudiants sortis diplômés par an. La situation est inversée en Asie et dans



\* Parmi les Pays membres qui ont déclaré avoir plus de 20 EEV, aucun n'a déclaré en avoir moins de 31

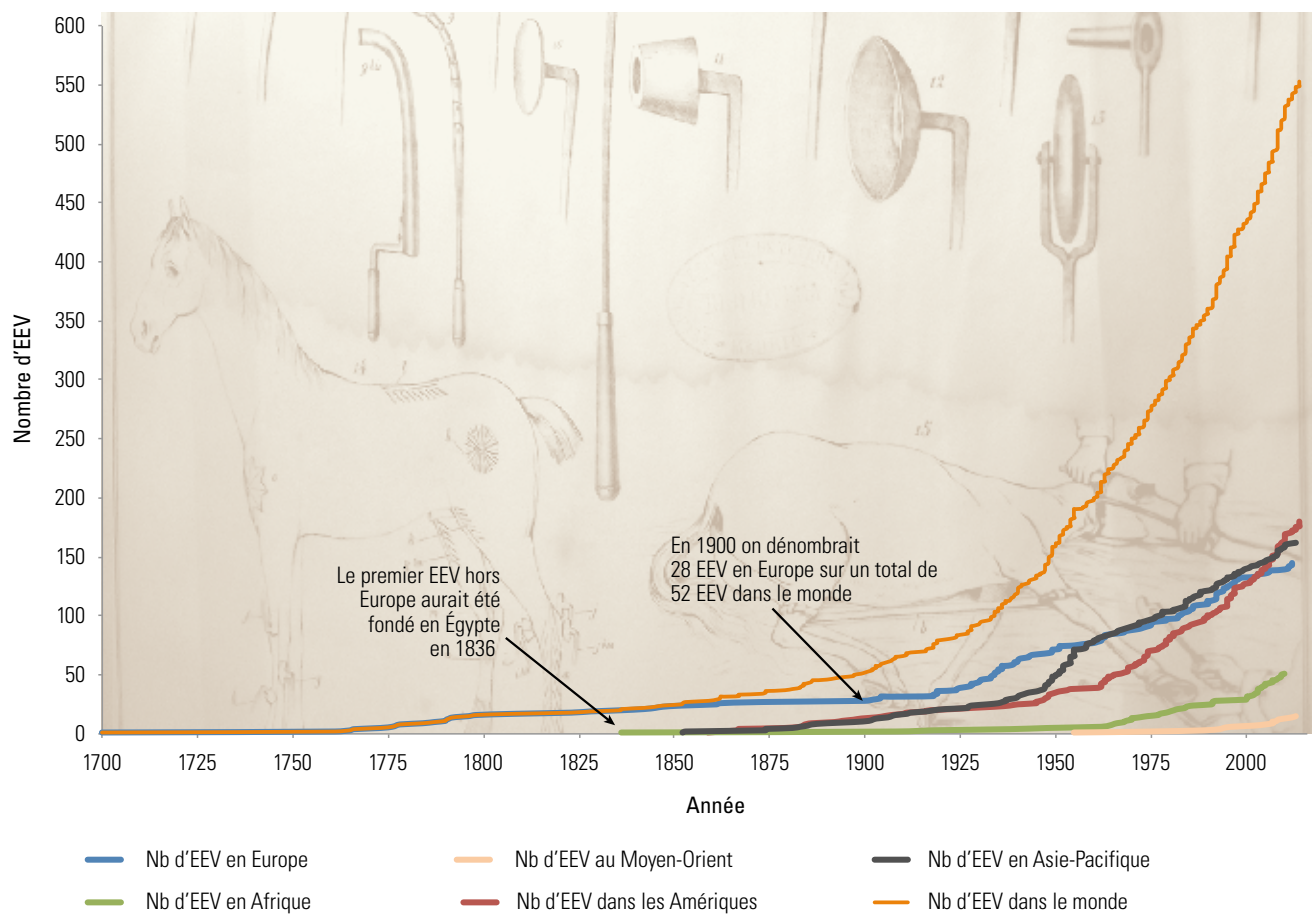
Fig. 2

Répartition mondiale des établissements d'enseignement vétérinaire (EEV)





© USDA



Croissance du nombre d'établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) dans les cinq régions OIE et au niveau mondial

Fig. 3  
Croissance des établissements d'enseignement vétérinaire par région

Tableau II  
Durée des études vétérinaires

Région de l'OIE	Nombre d'EEV	Nombre d'EEV proposant un cursus de formation sur...			
		4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Afrique	51	4	15	32	0
Amériques	180	36	126	17	1
Asie / Pacifique	162	30	69	63	0
Europe	145	3	97	43	2
Moyen-Orient	15	0	14	1	0
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>73</b>	<b>321</b>	<b>156</b>	<b>3</b>



© USDA

le Pacifique, mais il convient de souligner que les quatre institutions privées à grosse promotion se trouvent au Japon.

Un tiers des EEV (190) appliquent une procédure de sélection au niveau de l'établissement, éventuellement combinée à une procédure de sélection au niveau national ou au niveau de la province, et ce principalement en Amérique du Nord (tous, à l'exception d'un établissement aux États-Unis d'Amérique et au Canada), en Extrême-Orient (tous les établissements implantés au Japon, en République de Corée et en Mongolie) et en Océanie (tous, à l'exception d'un EEV en Australie) (Tableau V). La majorité des EEV (306) sélectionnent les nouveaux étudiants au moyen d'un mécanisme de sélection régi au niveau

national et/ou au niveau de la province et ne possèdent pas leur propre système d'admission. Pour 10% des EEV (87), incluant l'ensemble des 38 EEV déclarés en Russie et 8 établissements implantés en Argentine, aucune des trois propositions de système d'admission n'a été cochée (au niveau national ou au niveau de la province ou propre à l'établissement), sans donner de précisions.

### 3. Mécanisme d'assurance qualité

Près de 80% des VEE (429 sur 553) ont obtenu une accréditation, une certification ou un agrément délivré par au moins un des organismes nationaux, régionaux ou internationaux chargés de la reconnaissance. Les 124 EEV restants ont répondu négativement à toutes les questions liées à l'accréditation, à la certification et

Tableau III

Stratification par type d'établissement d'enseignement vétérinaire selon le nombre d'étudiants sortis diplômés par an

Région de l'OIE	Nombre d'étudiants sortis diplômés par an				
	0-50	51-100	101-150	151-200	> 200
Afrique	34	11	4	0	2
Amériques	82	66	26	3	3
Asie / Pacifique	71	55	23	6	7
Europe	38	53	33	11	10
Moyen-Orient	12	2	0	1	0
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>187</b>	<b>86</b>	<b>21</b>	<b>22</b>

Tableau IV

Stratification par type d'établissement d'enseignement vétérinaire ayant un statut public ou privé – selon le nombre d'étudiants sortis diplômés par an

Région de l'OIE	Type	Nombre d'étudiants sortis diplômés par an					% de > 100
		0-50	51-100	101-150	151-200	>200	
Afrique	Public	33	11	4	0	2	12,0
	Privé	1	0	0	0	0	0,0
Amériques	Public	53	55	23	3	3	21,2
	Privé	28	11	3	0	0	7,1
Asie / Pacifique	Public	62	51	20	5	7	22,1
	Privé	7	4	3	1	0	26,7
Europe	Public	36	50	33	11	10	38,6
	Privé	2	3	0	0	0	0,0





© USDA

Tableau V

## Procédure de sélection des étudiants

Région de l'OIE	Nombre total d'EEV déclarés dans la région	Nombre d'EEV ayant une procédure de sélection qui leur est propre	Nombre d'EEV ayant une procédure de sélection au niveau du pays ou de la province	EEV n'ayant pas de procédure de sélection spécifique
Afrique	51	16	33	2
Amériques	180	73	96	11
Asie / Pacifique	162	64	95	3
Europe	145	34	70	41
Moyen-Orient	15	3	12	0
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>190</b>	<b>306</b>	<b>57</b>

à l'agrément et sont implantés dans 36 Pays membres de toutes les régions représentées à l'OIE, avec cependant un pourcentage plus élevé au Moyen-Orient et en Extrême-Orient où les mécanismes présidant à l'accréditation au niveau de la région n'ont pas encore été mis en place (Tableau VI). À en juger d'après les noms des organismes d'accréditation indiqués dans les réponses fournies, il semblerait que les questions posées aient conduit à des interprétations divergentes tant de la nature des accréditations, certifications ou agréments que de leur caractère national, régional ou international.

## Conclusion

L'établissement d'une première liste mondiale d'EEV sur la base d'un éventail d'informations cohérentes concernant les dispositifs éducatifs est en soi une réalisation importante. Même si l'analyse opérée n'est pas valide en ce qui concerne certains aspects de la question, en raison de l'existence d'interprétations divergentes auxquelles a conduit l'énoncé de certaines questions, le questionnaire et la base de données fournissent un aperçu de la croissance, de la répartition et des caractéristiques de base des EEV. Avec les rapports attendus des 23 Pays membres restants ainsi que les informations en attente sur les EEV qu'il reste à déclarer, la liste mondiale de

Tableau VI

## Reconnaissance

Région de l'OIE	Nombre total d'EEV déclarés dans la région	EEV sans type de reconnaissance
Afrique	51	13
Amériques	180	31
Asie / Pacifique	162	50
Europe	145	16
Moyen-Orient	15	14
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>124</b>

l'OIE pourra être exploitée dans un futur proche comme la source reconnue d'informations sur cette question.

L'auteure exprime sa profonde gratitude au Docteur Ron DeHaven, président du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire, qui a rendu possible grâce à ses précieux conseils la rédaction du présent document. Elle adresse également ses vifs remerciements aux Docteurs Takeshi Haga, Ana Bravo, Francisco Trigo, Aaron Mweene et Ehab Abu-Basha pour lui avoir apporté les points de vue représentatifs de leurs différentes régions d'appartenance. La contribution de deux stagiaires de l'OIE, la Docteure Gowoon Jung et le Docteur Harry Kwok, au travail de compilation des données mérite d'être soulignée.





# Nouveau!

## RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT!

[www.oie.int/boutique/](http://www.oie.int/boutique/)

### Revue scientifique et technique, Vol. **36** (I)

## L'ÉCONOMIE DE LA SANTÉ ANIMALE



**Publication trilingue**

Avril 2017

21 × 29,7 cm

Env. 350 pages

ISBN 978-92-95108-30-1

Prix: **70** EUR

*Coordination et édition: Jonathan Rushton*

Parallèlement aux changements d'attitude de la société à l'égard de la santé et du bien-être des animaux, nous assistons à une évolution dans la manière dont l'économie est utilisée et perçue. Le fondement néo-classique des évaluations économiques étant remis en question, d'autres modalités d'évaluation du comportement des personnes sont désormais proposées, basées sur de nouvelles conceptions. Ces méthodes s'appliquent au contexte de la santé animale et méritent d'être explorées si l'on veut que l'économie apporte une valeur ajoutée à la gestion des maladies animales et à l'encadrement global des politiques et des normes relatives à la santé et au bien-être des animaux.

La publication de ce numéro de la *Revue scientifique et technique* arrive donc à point nommé. Cet ouvrage fait le point sur ce qui est considéré aujourd'hui comme étant les meilleures pratiques en termes d'application de l'économie à la santé animale ainsi que sur les modalités précises d'intégration des études économiques dans le cadre des investissements et des programmes de santé animale, afin de veiller à la proportionnalité des ressources mobilisées et à l'opportunité de leur assignation.

# Le *bulletin* évolue

Nous voudrions vous proposer un outil plus moderne, interactif, répondant mieux à vos besoins et à vos attentes, tout en conservant les contenus qui éveillent votre intérêt depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi, nous avons développé un **QUESTIONNAIRE** pour recueillir **VOS AVIS** et suggestions. Vos remarques nous seront précieuses pour assurer la qualité du nouveau *Bulletin*.

## FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !



# [www.oie.int/sondagenewbulletin](http://www.oie.int/sondagenewbulletin)



Première publication officielle de l'OIE, le *Bulletin* permet depuis sa création en 1927, de mieux faire connaître la vie de l'Organisation, ses nombreuses actions, ainsi que son utilité pour la communauté internationale.

**AUJOURD'HUI,  
L'OIE SOUHAITE DONNER UN SOUFFLE NOUVEAU  
À CETTE PUBLICATION**

**Oie**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE  
*Protéger les animaux, préserver notre avenir*